



PRIMATURE

COMITE D'ORGANISATION  
DU FORUM NATIONAL SUR L'EDUCATION

REPUBLIQUE DU MALI

UN PEUPLE – UN BUT – UNE FOI

# **ANNEXES**

## **DU RAPPORT GENERAL DU FORUM NATIONAL SUR L'ÉDUCATION**

**DOCUMENT 1 : Rapport de Synthèse des Travaux du  
Comité d'Organisation du F.E.N**

**DOCUMENT 2 : Symposium Malien sur les Sciences  
Appliquées (MSAS)**

## **SOMMAIRE**

---

**DOCUMENT 1 :**

**Rapport de Synthèse des Travaux du Comité d'Organisation du F.E.N ..... 4 - 125**

**DOCUMENT 2 :**

**Symposium Malien sur les Sciences Appliquées (MSAS) ..... 127 - 182**



PRIMATURE

REPUBLIQUE DU MALI

UN PEUPLE – UN BUT – UNE FOI

COMITE D'ORGANISATION  
DU FORUM NATIONAL SUR L'EDUCATION

## **Document N° 1**

# **RAPPORT DE SYNTHÈSE DES TRAVAUX DU COMITE D'ORGANISATION DU FORUM NATIONAL SUR L'EDUCATION**

Bamako, octobre - novembre 2008

---

## SOMMAIRE

---

<b>I. Contexte, principaux enjeux et défis</b> .....	<b>12</b>
I.1 Niveau macro-économique .....	<b>12</b>
I.2 Niveau politique .....	<b>13</b>
I.3 Niveaux sous régional, régional et international .....	<b>14</b>
<b>II. Cadre conceptuel et Méthodologique</b> .....	<b>15</b>
II.1 le processus .....	<b>15</b>
II.2 les procédures .....	<b>17</b>
<b>III. Orientation stratégique</b> .....	<b>18</b>
III.1 Savoir d'où on vient, où on est, où on va ? .....	<b>18</b>
III.2 La Vision de l'éducation à l'horizon 2025 .....	<b>18</b>
III.3 Par quels bouts donc prendre ? .....	<b>19</b>
<b>IV. Le système d'éducation au Mali : Etat des lieux</b> .....	<b>24</b>
IV.1 Education de Base, Alphabétisation et Langues Nationales .....	<b>24</b>
IV.2 Enseignement Secondaire Général, Technique et Professionnel .....	<b>29</b>
IV.3 Enseignement Supérieur et Recherche Scientifique .....	<b>35</b>
<b>V. Synthèse des expressions populaires</b> .....	<b>40</b>
V.1 Education de Base, Alphabétisation et Langues Nationales .....	<b>40</b>
V.2 Enseignement Secondaire, Technique et Professionnel .....	<b>60</b>
V.3 Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique .....	<b>93</b>
<b>VI. Cadre d'action pour la mise en œuvre des recommandations issues du Forum</b> .....	<b>123</b>
<b>VII. Recommandation spéciale</b> .....	<b>124</b>

---

## SIGLES ET ABBREVIATIONS

---

ACALAN .....	Académie Africaine des Langues
AE .....	Académie d'Enseignement
APE .....	Association des Parents d'Elèves
BT .....	Brevet de Techniciens
CA .....	Communauté d'Apprentissage
CAF .....	Centre d'Alphabétisation Fonctionnelle
CAFé .....	Centre d'Apprentissage Féminin
CAMES .....	Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur
CAP .....	Centre d'Animation Pédagogique
CAP .....	Certificat d'Aptitude Pédagogique
CAP .....	Certificat d'Aptitude Professionnelle
CDPE .....	Centre pour le Développement de la Petite Enfance
CEAP.....	Certificat Elémentaire d'Aptitude Professionnelle
CED .....	Centre d'Education pour le Développement
CGS .....	Comité de Gestion Scolaire
CILSS .....	Comité Inter - Etat de Lutte contre la Sécheresse au Sahel
CNE .....	Centre National de l'Education
CNECE .....	Centre National des Examens et Concours de l'Education
CNRA .....	Comité National de la Recherche Agricole
CNR-ENF .....	Centre National des Ressources de l'Education Non Formelle
CNRST .....	Centre National de Recherche Scientifique et Technologique
COFNE .....	Comité d'Organisation du Forum National sur l'Education
CSCRIP .....	Cadre Stratégique de Croissance et de Réduction de la Pauvreté
CSLP .....	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
CT .....	Collectivités Territoriales
DAE .....	Directeur d'Académie d'Enseignement
DCAP .....	Directeur de Centre d'Animation Pédagogique
DE .....	Directeur d'Ecole
DEF .....	Diplôme d'Etudes Fondamentales
DNEB .....	Direction Nationale de l'Education de Base
DNESG .....	Direction Nationale de l'Enseignement Secondaire Général
DNESRS .....	Direction Nationale de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
DNETP .....	Direction Nationale de l'Enseignement Technique et Professionnel
DNSI .....	Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique
ECOM .....	Ecole communautaire
EFEP .....	Ecole de Formation des Educateurs Préscolaires
ELIM .....	Enquête Légère Intégrée auprès des Ménages
ENF .....	Education Non Formelle
ENI .....	Ecole Nationale des Ingénieurs
ENSUP .....	Ecole Normale Supérieure
ENETEF .....	Ecole Normale pour l'Enseignement des Techniques d'Economie Familiale
EPT .....	Education Pour Tous
ESGTP .....	l'Enseignement Secondaire Général Technique et Professionnel

---

ETP .....	Enseignement Technique et Professionnel
FAFPA .....	Fonds d'Appui à la Formation Professionnelle et à l'Apprentissage
FAST .....	Faculté des Sciences et Techniques
FLASH.....	Faculté des Langues, Lettres, Arts et Sciences Humaines
FMPOST .....	Faculté de Médecine, de Pharmacie et d'Odonto Stomatologie
FSEG .....	Faculté des Sciences Economiques et de Gestion
FSJP .....	Faculté des Sciences Juridiques et Politiques
GDE.....	Gouvernement des Enfants
GRH .....	Gestion des Ressources Humaines
IES.....	Inspection de l'Enseignement Secondaire
IER .....	Institut d'Economie Rurale
IFM .....	Instituts de Formation des Maîtres
INA .....	Institut National des Arts
INPS .....	Institut National de Prévoyance Sociale
INJS .....	Institut National de la jeunesse et des Sports
IPR/IFRA .....	Institut Polytechnique Rural/Institut de Formation et de Recherche Appliquée
ISFRA .....	Institut Supérieur de Formation et de Recherche Appliquée
ISH .....	Institut de Science Humaine
IUG .....	Institut Universitaire de Gestion
LMD .....	Licence -Master-Doctorat
MATCL .....	Ministère de l'Administration Territoriale et des Collectivités Locales
MEBALN .....	Ministère de l'Education de Base, de l'Alphabétisation et des Langues Nationale
MEFP .....	Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
MESSRS.....	Ministère des Enseignements Secondaire, Supérieur et de la Recherche Scientifique
MF .....	Ministère des Finances
MSC .....	Maître du Second Cycle
MSAS .....	Symposium Malien sur les Sciences Appliquées
PDES.....	Programme de Développement Economique et Social
PISE .....	Programme d'Investissement Sectoriel de l'Education
PRODEC.....	Programme Décennal pour le Développement de l'Education
REESEAO .....	Réseau pour l'Excellence de l'Enseignement Supérieur en Afrique de l'Ouest
SARPE .....	Stratégie Alternative de Recrutement de Personnels Enseignants
SPU.....	Scolarisation Primaire Universelle
VAE .....	Valorisation des Acquis de l'Expérience
UEMOA .....	Union Economique et Monétaire de l'Afrique de l'Ouest

---

## PREFACE

---

Le Peuple du Mali, fort de sa longue histoire et de sa profonde tradition de quête du savoir, a toujours aspiré à une éducation de qualité pour toutes les filles et tous les fils de la Nation.

Notre pays, héritier de grands foyers de civilisations, de riches cultures et de centres universitaires médiévaux comme celui de Tombouctou, dont la notoriété est de nos jours, mondialement reconnue, a, avec constance, mis en exergue sa volonté de souveraineté Pleine et entière.

Dès les premières heures de son accession à l'indépendance, cette volonté fut fortement exprimée à travers la vision qui a fondé la Reforme de l'Enseignement de 1962, dont l'objectif principal était d'assurer un enseignement de masse et de qualité.

Aujourd'hui, le constat est que, notre système éducatif est à la croisée des chemins.

Il se trouve dans une situation où les problèmes de gestion ont pris le pas sur les questions d'essence structurelle. L'Ecole a rompu, à la fois et en même temps, avec ses propres règles et les valeurs cardinales de notre société.

Toutes les reformes entreprises, malgré des avancées significatives, ont atteint leurs limites face à l'ampleur et à la complexité des problèmes qui affectent le système.

Il devient alors urgent, de rompre d'avec toutes les pratiques qui engendrent les dysfonctionnements, les graves entorses à l'éthique et à la déontologie, le cycle de violences, de troubles et de perturbations et qui ont pour conséquence de dévorer notre plus grande richesse : la ressource humaine

Cette rupture nécessite une mise à plat des problèmes sans exclusive, ni tabou. Elle signifie pour nous de tirer des cendres de l'histoire, la flamme de l'espoir. La Réforme de 1962, le Séminaire sur l'école, les Etats Généraux de l'Education de, la Table Ronde sur l'Education, le Débat sur l'Education, les réflexions initiées par le Conseil Economique, Social et Culturel et, entre autres, la refondation du système éducatif à travers le Programme Décennal de développement de l'Education PRODEC (1998-2008), ont posé des jalons et des acquis indéniables, qui méritent d'être salués.

Aussi, toutes les autres concertations relatives à l'Education demeurent-elles, à nos yeux, des sources d'inspiration.

C'est pourquoi, le présent Forum National sur l'Education se veut un cadre de communion et de sursaut citoyen et républicain de la Nation entière pour la renaissance de l'espoir autour de l'Ecole malienne. Telle est la forte ambition du Président de la République dans le PDES (Programme de Développement Economique et Social) visant à faire de l'Ecole un creuset socio-économique susceptible de soutenir le développement de nos atouts économiques, d'ouvrir de nouvelles opportunités d'emplois à la jeunesse et de la préparer aux enjeux de l'intégration régionale.

---

A l'orée du cinquantenaire de l'accession de notre pays à l'indépendance, le rythme vertigineux de l'évolution technologique, sociale, culturelle et politique du monde nous impose de profondes réformes dans tous les domaines et particulièrement dans celui de l'Education.

Il est urgent de nous rendre à l'évidence que le 21<sup>ème</sup> siècle naît avec l'émergence de nouveaux rapports de force qui bousculent toutes nos certitudes et nous appellent à plus d'imagination, de créativité et d'anticipation.

Cette évidence nous impose, d'entreprendre avec lucidité et sérénité, les efforts nécessaires, en faisant en sorte que la question de l'éducation ne se limite pas aux seules questions pédagogiques et syndicales, qu'elle ne soit pas l'affaire que des seuls spécialistes.

Les phases d'écoutes, les concertations régionales, les contributions des citoyens, l'implication des organisations de la société civile, des ordres religieux, des syndicats, de la classe politique, des opérateurs économiques, des institutions de la République, nous ont conforté dans l'idée que les maliens ont été entendus.

Cela traduit à nos yeux, qu'un réel exercice de dialogue républicain et démocratique est en marche autour de l'Ecole. Aussi, à notre avis, c'est cette adhésion nationale que nous devons maintenir comme âme. Elle constitue la particularité du forum, pour assigner un nouveau contrat social à notre Ecole en y restaurant ses valeurs fortes : éthique, discipline, déontologie, travail et réussite.

Seule l'édification consensuelle d'une telle Ecole donnerait à la fonction enseignante toute sa dignité à l'élève, les chances d'apprendre ; aux parents, l'espoir d'un meilleur avenir ; aux secteurs économiques et sociaux, une ressource humaine de qualité.

A travers l'Education de base, l'Enseignement Technique et Professionnel, notre système éducatif doit s'ouvrir d'avantage à des filières à fortes potentialités de croissance et de création d'emplois.

L'enseignement supérieur doit être rebâti pour en faire le principal vecteur de la recherche scientifique et de l'innovation.

Seules de telles pistes arracheront notre jeunesse au sentiment d'inutilité de l'apprentissage parce qu'aucune perspective crédible ne se dessine à l'horizon.

Tel est l'esprit de l'interpellation du Président de la République, le 08 mars 2008 à l'occasion de la Journée de la Femme, sur l'école.

Le temps presse, les attentes s'aiguisent, chaque crise nous fait perdre des opportunités pour relever nos défis de génération. Seules, la sagesse et la maturité de notre peuple peuvent triompher du tumulte et des soubresauts du monde actuel. Monde, dans lequel les prévisions les mieux élaborées, les certitudes les plus ancrées sont si vite mises à rude épreuve.

---

Nous appartenons à un pays riche d'histoire dont la civilisation repose sur l'oralité. Nous disposons à tout moment et en toute circonstance de ressorts et de repères pour nous parler en face, nous comprendre et trouver les compromis nécessaires pour résoudre toutes les questions vitales de notre pays, si telle est notre volonté commune. Et je suis heureux de constater que cette volonté commune est aujourd'hui là autour et pour, l'Ecole malienne, pour laquelle un nouveau contrat social s'impose pour gagner le pari de l'avenir.

Nous y croyons fermement.

**Modibo SIDIBE,**  
Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement

---

## I. CONTEXTE, PRINCIPAUX ENJEUX ET DEFIS

---

### I.1 AU NIVEAU MACRO ECONOMIQUE

Situé au cœur de l'Afrique de l'Ouest, au sud du Sahara et à près de 1000 km de la mer, le Mali est un vaste pays de 1.241.238 km<sup>2</sup> peuplé de 12,36 millions d'habitants (DNSI, 2006). Le pays compte 761 collectivités territoriales réparties en 703 communes dont 602 rurales, 49 cercles, 8 régions et le district de Bamako. Le taux de croissance annuel moyen de 5% du PIB, enregistré entre 1994 et 2004, est supérieur au taux de croissance démographique qui est de 2,2% par an. Le Produit Intérieur Brut (PIB) est estimé à 322 dollars US en 2007 (comparé à une moyenne de 510 dollars US pour l'Afrique Subsaharienne en 1998) et les indicateurs sociaux le placent parmi les pays pauvres avec un Indice de Développement Humain qui le classe en 2004 à la 172<sup>ème</sup> position sur 177 pays, et un taux d'alphabétisation des adultes estimé à la même période à environ 26% (17% pour les femmes et 36% pour les hommes).

En se référant aux résultats de l'Enquête Légère Intégrée auprès des Ménages (ELIM) 2006, seuls résultats disponibles pour l'évaluation de la pauvreté, il apparaît que sur les 12,36 millions de maliens en 2006, 5,84 millions soit 47,4 % avaient une dépense annuelle moyenne inférieure à 157 920 FCFA, soit une dépense mensuelle moyenne inférieure à 13 160 FCFA et une dépense journalière inférieure à 450 FCFA. Aussi, si la pauvreté monétaire a reculé de manière sensible entre 2001 (55,6 % des maliens vivaient au-dessous du seuil de pauvreté) et 2006 (47,4 % étaient dans cette situation), le nombre de pauvres par contre est en augmentation. Il est en fait passé de 5,687 millions en 2001 à 5,841 millions en 2006, soit un accroissement de près de 3 % sur la période. C'est pourquoi le Gouvernement a placé la lutte contre la pauvreté au cœur de l'agenda des stratégies et politiques adoptées à travers le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP I-2002-2006) et le Cadre Stratégique de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (CSCR-2007-2011).

L'objectif recherché à moyen terme est de réduire la pauvreté grâce à une croissance forte qui repose sur la relance des secteurs productifs et la consolidation des réformes du secteur public. Les objectifs spécifiques visés portent essentiellement sur l'accélération de la croissance (+ 7 % par an de 2007 à 2011) et l'amélioration du bien être des populations dont l'accès de tous à l'éducation de base à travers le renforcement du secteur social. A cet effet, l'objectif du Programme Décennal de Développement de l'Education (PRODEC – 1998-2008 -) d'ici 2015 est que "tous les enfants maliens achèvent une éducation de base de qualité et le secteur éducatif fournisse au pays les ressources humaines nécessaires à son développement" (CSCR-2007-2011). Pour atteindre ce résultat, le secteur doit relever quatre (4) défis essentiels :

- l'amélioration de la qualité des enseignements ;
- l'augmentation et l'amélioration de l'offre d'éducation ;
- l'adéquation formation et exigence du marché de l'emploi ;
- la définition et la bonne gestion des actions prioritaires pour chaque composante du Programme d'Investissement du Secteur de l'Education (PISE II) adopté par le Gouvernement, à savoir :
  - le développement d'une éducation de base de qualité ;
  - l'appui à l'enseignement secondaire général, technique et professionnel, la formation professionnelle par apprentissage ;
  - la mise en œuvre d'une politique pérenne de développement de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique et technologique ; et

- la mise en place d'une gestion déconcentrée et décentralisée du système éducatif, ce qui facilitera la planification participative et concertée des initiatives dans le secteur.

### I.2 AU NIVEAU POLITIQUE

Le contexte politique est marqué essentiellement par :

- la poursuite et la consolidation du processus de démocratisation et de construction de l'Etat de droit dans lequel "tous les acteurs, y compris l'Etat lui-même, sont soumis à la loi, une gestion transparente des affaires publiques, des responsables ayant le devoir de rendre compte de leurs actions, la participation des citoyens et d'une société civile bien structurée à la conception et la mise œuvre des politiques" (CSLP, mai 2002) ;
- la maturation de la politique de décentralisation en marche dans les 8 régions, le district de Bamako, les 49 cercles et les 703 communes dont 602 rurales. Toutes ces collectivités "s'administrent librement et dans les conditions fixées par la loi" (article 98 de la Constitution du 25 février 1992). Elles ont pour mission "la conception, la programmation et la mise en œuvre des actions de développement économique, social et culturel d'intérêt régional ou local. Chaque collectivité territoriale règle par délibération ses affaires propres. Tout transfert de compétences à une collectivité doit être accompagné du transfert concomitant par l'Etat à celle-ci des ressources et moyens nécessaires à l'exercice normal de ces compétences. La détermination de compétences des régions, du district de Bamako, des cercles et des communes relève de la loi" (articles 3 et 4 de la loi n° 93-008 du 11 février 1993 déterminant les conditions de la libre administration des collectivités territoriales). A ce titre, l'Etat a procédé au transfert des compétences en matière d'éducation, de santé et d'hydraulique rurale et urbaine. Et le décret n° 02-313/P-RM du 04 juin 2002 fixe les détails des compétences transférées de l'Etat aux collectivités territoriales en matière d'Education. L'Etat, à travers la tutelle administrative, a «une fonction d'assistance, de conseil, de contrôle de légalité. Dans ce cadre, le Ministre chargé des collectivités territoriales assure la tutelle des régions, le Gouverneur de région celle des cercles et de la commune du chef lieu de région, les Préfets et les Sous-préfets celle des communes" (code des collectivités territoriales loi n°95-04 du 12 avril 1995) ;
- l'engagement ferme des autorités dans un processus volontariste effectif d'appui au secteur de l'éducation, à travers notamment, la part du budget national alloué qui est passée de 128,7 milliards de Francs CFA en 2005 à 158,4 milliards Francs CFA en 2006, soit une progression de plus de 23% (PDES, 2007-2012). De 2006 à ce jour, la part du budget alloué est passée à 30,35% (DAF/MEBALN, juillet 2008) ;
- la mobilisation du soutien des partenaires techniques et financiers autour du système éducatif à travers le Programme d'Investissement Sectoriel de l'Education (PISE II) décliné en 3 phases allant de 2001 à 2005, de 2006 à 2008 et de 2009 à 2010. Le financement qui était attendu de la première phase s'élevait à 395 milliards de Francs CFA dont 240 milliards de Francs CFA au titre des investissements et 155 milliards pour les coûts récurrents. Ce financement était assuré à la fois par l'Etat, à concurrence de 199 milliards de Francs CFA, soit 50%, les collectivités territoriales et les communautés, à concurrence de 4 milliards de Francs CFA, soit 1%, et les partenaires techniques et financiers, à concurrence de 192 milliards de Francs CFA, soit 49% (DAF/MEBALN, juillet 2008).

### I.3 AUX NIVEAUX SOUS-REGIONAL, REGIONAL ET INTERNATIONAL

L'environnement sous-régional (UEMOA, REESEAO, CILSS...), régional (CEDEAO, CAMES ...), continental (Union Africaine, ACALAN...), et International (OIF, Organisations du Système des Nations Unies, Banque Africaine de Développement, Banque Mondiale, Coopérations bilatérale et multilatérale...) mérite une attention particulière d'autant plus que notre pays est fortement engagé dans ces processus. Cette volonté a été exprimée dans toutes les Constitutions de 1960 à ce jour et notre pays est en coopération active avec les partenaires techniques et financiers pour la réalisation des Objectifs du Millénaire à l'Horizon 2015.

L'Université de Bamako, malgré son jeune âge, est aujourd'hui membre du "Réseau pour l'Excellence de l'Enseignement Supérieur en Afrique de l'Ouest" (REESEAO) créé le 11 octobre 2005 afin de "promouvoir une nouvelle politique de coopération universitaire axée prioritairement sur la modernisation de l'offre de formation universitaire en vue de faciliter la mobilité et l'insertion professionnelle". Par ailleurs, *"la vision que l'Union Africaine a de l'Afrique est celle d'un continent intégré, paisible, prospère, ayant la direction de ses propres initiatives pour occuper sa place légitime au sein de la communauté mondiale et dans l'économie de la connaissance"*. Le Plan d'Action 2006-2015 de la Seconde Décennie de l'Education pour l'Afrique a été élaboré dans ce sens.

De même, excepté le Nigeria, notre pays dispose d'une des plus importantes diasporas d'intellectuels, de scientifiques et de chercheurs à travers le monde. Notre système éducatif doit parier sur eux au moment où le Gouvernement s'apprête, en partenariat avec l'UEMOA, le CAMES, la Banque Mondiale et la BAD, à adopter le système Licence, Master, Doctorat (LMD) dans l'enseignement supérieur. Ce système vise à :

- assurer la réussite et réduire, autant que possible, les échecs dans l'enseignement supérieur ;
- promouvoir un système de diplômes universitaires lisibles et comparables au niveau international ;
- favoriser la mobilité nationale et internationale des étudiants et des enseignants ;
- développer la professionnalisation des formations supérieures, tout en préservant la nature généraliste des enseignements ;
- renforcer l'apprentissage des compétences transversales, telles que la maîtrise des langues vivantes étrangères, notamment l'anglais, et celles des outils informatiques ;
- permettre à l'étudiant de construire progressivement son parcours personnel de formation personnalisé.

Il s'agit là d'un début de réponse face aux principaux enjeux et défis qui se posent à notre pays dans le contexte de la mondialisation en ce sens que la BAD, à travers le Fonds Africain de Développement (FAD) soutient fortement ce projet avec une enveloppe d'environ 20 milliards de FCFA destinée à asseoir la mise en place de la réforme LMD dans les 8 pays de l'UEMOA. Notre pays saura-t-il, par la suite, *"réaliser une synthèse originale et féconde entre nos traditions et les valeurs d'une nouvelle société malienne en construction basée sur l'information, le savoir et la créativité, l'approfondissement de notre vie démocratique, la lutte contre la pauvreté, la réduction des inégalités et enfin le développement économique ?"*

A cet égard, le Forum doit ouvrir toutes les opportunités nécessaires pour engager des débats sincères, capables de dégager de nouvelles perspectives et des axes neufs et novateurs de réflexion et d'action susceptibles de réussir la mise en commun des potentiels scientifiques des maliens de l'intérieur et de la diaspora qui conduirait au progrès de la science et de la technique dans notre pays, et, par là même, donnerait l'espoir de contribuer à l'épanouissement d'une communauté de chercheurs maliens, africains et mondiaux, animés par un même esprit de conquête. C'est peut-être, une des pistes, pour notre pays et notre système éducatif de faire face aux enjeux et aux défis de la mondialisation et aux vives critiques dont ils font l'objet.

## II. CADRE CONCEPTUEL ET MÉTHODOLOGIQUE : LE PROCESSUS ET LES PROCÉDURES DU FORUM

### II.1. LE PROCESSUS

#### ***Un Forum de plus ! Un Forum de moins !***

L'éducation est, par excellence, le terreau qui charrie et engage des intérêts divergents voire souvent antagoniques. Il y a les intérêts des parents d'élèves qui veulent que leurs enfants réussissent quelque soit le prix à payer, même au prix de la corruption. Il y a les intérêts des commerçants libraires, promoteurs d'écoles, fondateurs d'écoles. Il y a les intérêts de l'administration d'Etat, de l'administration scolaire, des enseignants et des syndicats. Il y a les intérêts des collectivités territoriales. Il y a les intérêts des partenaires techniques et financiers, et bien sûr l'intérêt de l'Etat en tant que gestionnaire de la société globale. Et c'est tout ça qu'il importe de gérer, tout en préservant l'intérêt général.

Dans la lettre de Mission du Comité National d'Organisation du Forum, le Premier Ministre, Chef du Gouvernement a instruit, entre autres "d'organiser les concertations régionales et les ateliers selon des modalités qui permettent à chaque acteur et partenaire d'apporter sa contribution à l'édification d'un système éducatif national répondant à nos besoins. Pour cela, chacun des acteurs de l'Ecole a son mot à dire et un rôle à jouer dans la concertation la plus large possible : enseignants de l'intérieur et de l'extérieur, élèves et étudiants, parents, pouvoirs publics, élus, classe politique, syndicats et organisations de la société civile et du secteur privé". Sans que le rapport soit mécanique entre les débats antérieurs sur l'éducation - sous forme de séminaires, de conférences, d'états généraux, de débats et concertations régionales - et le présent Forum, on y retrouve, certes, une même idée, mais avec un esprit différent après 17 années de pratiques démocratiques et républicaines dans notre pays, celui de la confrontation dans un processus de concertation et de délibération d'acteurs de différents horizons professionnels et sociaux, porteurs d'intérêts pas nécessairement convergents.

C'est pourquoi, le Cadre Conceptuel et Méthodologique retenu par le Comité National d'Organisation du Forum, sans sacrifier l'intérêt général, a construit le processus et les procédures à partir de l'écoute des citoyens, du dialogue pluri et multi acteurs, des contributions des maliens de la diaspora, des résultats des ateliers exploratoires, thématiques et des concertations régionales et, en fin de compte, des arbitrages mais en aucun cas sur des positions prises à priori au sein des administrations (d'Etat et scolaires).

#### ***Un Forum pas comme les autres, avec à son actif les fruits de 17 années de pratiques démocratiques, républicaines et multipartisanes !***

Il est important de connaître et de comprendre le concept, l'idée et l'esprit de Forum dans une société démocratique, républicaine et multi partisane comme la nôtre. L'idée et l'esprit du présent Forum découlent d'une promesse d'un candidat aux élections présidentielles de 2007 faite aux intellectuels maliens de la diaspora en rappelant que "s'il était élu Président de la République, il organiserait un Forum sur l'Education" et qu'il ne s'agissait pas "d'une banale promesse électorale, oubliée aussitôt après les élections passées".

Parmi les préoccupations majeures, il promettait :

- de faire de l'école un creuset socio-économique, pour soutenir le développement de nos atouts économiques, ouvrir de nouvelles opportunités d'emplois et de ressources à notre



- jeunesse, la préparer à une intégration régionale de plus en plus poussée et souhaitée ;
- de remodeler notre Université pour en faire un modèle d'innovation en l'adaptant à nos besoins actuels et à venir, en faisant d'elle un véritable espace d'enseignement et de recherche pour notre développement ;
- de multiplier pour les Tout petits, les établissements préscolaires, les maternelles, les Centres de Développement de la Petite Enfance, la Case des tout-petits et des unités ludiques pour le plus grand nombre d'enfants. Les collectivités de base seront encouragées et soutenues dans cette voie ;
- de relever fortement le taux d'alphabétisation grâce à un programme vigoureux d'alphabétisation ;
- d'atteindre l'objectif d'un taux de scolarisation de 100% dans le primaire à l'horizon 2012 ; et
- d'augmenter la part du budget de l'Etat allouée à l'Education pour atteindre 35%. Les ressources additionnelles ainsi dégagées seront affectées en priorité à l'enseignement technique et à l'enseignement supérieur (PDES, 2007 – 2012 pages 65 et 66).

Comme dans toute société démocratique, républicaine et multi partisane, une fois le Président candidat élu, le concept, l'idée et l'esprit sont ensuite relayés par le Gouvernement sous le contrôle de l'Assemblée Nationale en vue de leur opérationnalisation sur le terrain du développement économique, social et culturel. Dans cette perspective, s'inscrivent, entre autres :

- la lettre de cadrage du Président de la République adressée au Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- la Déclaration de Politique Générale du Gouvernement (DPGG) adoptée par l'Assemblée Nationale ;
- la Déclaration du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, sur l'école invitant à : "sortir des formules consacrées et des chemins battus pour entamer une réflexion profonde sur ce que nous voulons faire et comment y arriver"... ;
- les interpellations par les députés des ministres chargés de l'éducation sur la question scolaire ;
- les interpellations au cours des espaces d'interpellation démocratique organisés par le Gouvernement tous les 10 décembre.

#### **Le Forum : un outil de contrôle démocratique**

Le processus, dans sa conception et dans ses principes, montre que le Forum ne doit pas être considéré comme le fait d'un seul acteur, d'un seul partenaire, si motivé soit-il. La responsabilité, certes, est une entité unique, celle de l'Etat, mais la façon d'y parvenir est multiple et concerne tous les acteurs, tous les partenaires y compris l'Etat lui-même. A ce titre, le Forum constitue un véritable outil de contrôle démocratique vers la concrétisation d'une promesse électorale par un Président démocratiquement élu. C'est pourquoi, l'après-Forum devient aussi important, sinon plus important, que le Forum proprement dit d'autant plus que dans la Constitution de la 3ème République la fonction de contrôle de l'action gouvernementale est dévolue à l'Assemblée Nationale. Dans le même ordre d'idée, les organisations de la société civile, les partis politiques, les citoyens tout court ont une mission républicaine de veille sur le respect des engagements pris par ceux qui nous gouvernent.

#### **Alors, quels systèmes, quels mécanismes mettre en place pour la renaissance de l'éducation dans notre pays ?**

Dans cette recherche, le Forum doit se poser les vraies questions et y trouver les vraies réponses. Sans être exhaustif, alors, quels systèmes, quels mécanismes mettre en place pour "fédérer à nouveau des acteurs, des partenaires qui, tout au long des précédentes années, ont cultivé la défiance et privilégié le rapport de forces" ? Comment "s'élever au-dessus de la simple compilation des

résolutions, des recommandations pour proposer un document prospectif et surtout pour insister sur le solde des situations immédiates avant de s'engager dans des entreprises ambitieuses" ? Comment "assurer la mission historique de faire sortir l'école du cercle vicieux des accusations mutuelles et faire de l'école un espace de réconciliation, un lieu d'échange, un lieu de formation de l'homme, du travailleur et du citoyen" ? Comment "renouer avec la culture des compromis de confiance en convenant de reconvertir les exigences en doléances" ? Comment "réussir une réhabilitation globale de notre système éducatif se substituant aux replâtrages de circonstances et aux compensations catégorielles" ? Comment "hisser l'évènement - le Forum - à la hauteur souhaitée, celle qui en ferait une vraie date fondatrice pour la reconstitution de l'école" ?

## **II.2 LES PROCEDURES**

### **dans le domaine législatif et réglementaire :**

#### **- Création du Comité d'Organisation**

l'adoption en Conseil des Ministres du décret N° 08-262/PM-RM du 09 mai 2008 portant création, organisation et modalités de fonctionnement du Comité d'Organisation du Forum National sur l'Education.

#### **- Objectifs**

Placé auprès du Premier Ministre, il est chargé « d'assurer l'organisation du Forum National sur l'Education, d'organiser les concertations, de coordonner, de suivre la mise en œuvre de toutes les activités relatives à la préparation et au déroulement du Forum et de veiller à la réunion des conditions nécessaires à la bonne tenue du Forum ».

#### **- Composition**

il comprend un Président, un Secrétariat et trois Commissions (enseignement supérieur et recherche scientifique ; enseignement secondaire général, technique et professionnel ; et éducation de base et alphabétisation ».

#### **- lettre de mission**

La Lettre de Mission du Premier Ministre du 22 mai 2008 adressée au Président du Comité d'Organisation du Forum National sur l'Education l'invitant, d'une part, à placer le processus dans sa dimension réelle celle « d'un moment fort de mobilisation de la Nation autour de l'Ecole avec des engagements de toutes les parties », et d'autre part, à « s'entourer de personnalités à l'expérience, à la crédibilité et à l'intégrité avérées ».

---

### III. ORIENTATION STRATÉGIQUE DU FORUM

---

#### III.1 SAVOIR D'OU ON VIENT, OU ON EST, OU ON VA

“Il n'est pas de vent favorable pour celui qui ne sait où il va” enseigne le philosophe Sénèque. A la lumière de cette orientation, le Comité d'Organisation du Forum a conceptualisé l'Education prise dans son sens le plus large, à savoir “toute activité sociale visant à transmettre à des individus l'héritage collectif de la société où ils s'insèrent. Son champ de compréhension inclut alors tout autant la socialisation du jeune enfant par sa famille, la formation reçue dans des institutions ayant une visée éducative explicite (écoles, mouvements de jeunesse...) ou dans le cadre de groupements divers (partis politiques, associations, organisations syndicales, organisations non gouvernementales, secteur privé...), l'influence du groupe des pairs éducateurs, des mass média...” (G.Ferréol et al, 1995). En un mot, le champ considéré par le Comité d'Organisation est si vaste qu'aucune action visant une quelconque transmission de la culture et des valeurs de notre société ne peut en être exclue.

A ce titre, le Forum 2008 ne sera pas un forum de plus sur l'éducation. Il s'inscrit dans la dynamique d'une Vision commune et partagée multi - acteurs et interinstitutionnelle autour de l'éducation allant de la relation particulière entre des adultes et des enfants visant à “agir sur l'enfance pour former l'adulte de demain” à la réalité institutionnelle qu'elle revêt sous la forme d'établissements scolaires, de programmes, de mécanismes et d'instruments codifiés, de fonctions professionnelles régies par des lois et des règlements, de constructions, de coûts humains, matériels et financiers, de rapports entre l'école, les familles, les associations, les collectivités et l'Etat, de relations entre l'école et son environnement politique (démocratie, décentralisation, réforme de l'Etat, mondialisation...), social, économique (poids des partenaires techniques et financiers et des différentes réformes).

#### III.2 LA VISION SUR L'EDUCATION : ELLE DECOULE DE LA VISION MALI 2025...

C'est dans cette optique que le Forum engage les débats entre les acteurs, les partenaires, les institutions, tous les acteurs, tous les partenaires, toutes les institutions. Pour aider à une compréhension commune et partagée de la Vision, des actions à mener, des solutions les plus appropriées pour sortir l'éducation de la crise, le Forum a retenu comme élément fondateur, rassembleur et mobilisateur autour de l'éducation, par et pour l'éducation :

- le diagnostic posé sur l'éducation dans notre pays dans l'Etude Nationale Prospective Mali 2025 adoptée par le Gouvernement le 6 décembre 2000 ;
- les aspirations des maliennes et des maliens dans le domaine de l'éducation à l'horizon 2025 ;
- les principales menaces face à ces aspirations d'ici l'horizon 2025 ; et
- les opportunités essentielles pour atténuer ces principales menaces d'ici l'horizon 2025.

“*Conjuguer sagesse, authenticité et dynamisme pour faire du Mali, une nation prospère, performante et moderne dont le peuple aura su se saisir résolument de son propre devenir pour demeurer un Peuple Uni dans sa riche diversité, tourné vers un But commun et ayant une Foi indéfectible en son avenir*” telle est la Vision des maliens et des maliennes à l'horizon 2025.

Il s'agit, dans le domaine de l'éducation, de “conjuguer sagesse, authenticité et dynamisme pour faire du système éducatif du Mali, un système performant et moderne dont le peuple aura su se saisir résolument de son propre devenir pour demeurer un Peuple Uni dans sa riche diversité, tourné vers un But commun et ayant une Foi indéfectible en son avenir” telle doit être la Vision des maliens

---

et des maliennes de leur système éducatif à l'horizon 2025 à partir de laquelle dérouler les objectifs stratégiques et opérationnels, les programmes et plans de mises en œuvre .

En effet, dans le cadre de la réalisation de l'Etude Nationale Prospective Mali 2025, le Comité de Pilotage, avec l'appui des membres du Groupe d'Etude Prospective (G.E.P) et la Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique (D.N.S.I) a mené une série d'investigations qui avaient pour objectif essentiel de recueillir la perception, les préoccupations et les aspirations des Maliens à l'horizon d'une génération. En ce qui concerne l'éducation, de façon unanime, tous les publics déplorent la situation dramatique dans laquelle se trouve l'école malienne qui connaît depuis quelques années une régression et une dégradation constantes et inquiétantes. Sa qualité est de plus en plus mauvaise et constitue un des handicaps les plus sérieux pour notre développement.

**Les causes sont situées à trois niveaux :**

- **une première cause qui est conjoncturelle et qui tient au contexte général de crise que connaît le pays** et qui est consécutif aux conséquences des changements intervenus et de la légitimité que les uns et les autres, notamment les scolaires, estiment détenir de la date emblématique du 26 mars 1991. Le point de départ se situe dans l'implication des élèves et étudiants dans la gestion de l'Etat, ensuite la politisation de l'école : *le débat politique et ses contradictions se sont déplacés vers l'espace scolaire qui est alors devenu un enjeu pour tous les partis politiques ;*
- **une deuxième raison qui tient à la structure et à la gestion du système éducatif.** Les nombreuses réformes (les changements intempestifs de méthodes d'apprentissage des approches pédagogiques inadaptées), la baisse du niveau des enseignants, les effectifs pléthoriques dans les classes, le vacatariat et le volontariat (qui mettent dans le système du personnel sans compétences pédagogiques et sans conviction réelle pour le métier), les doubles vacations et doubles divisions, la course effrénée vers un taux de scolarisation au détriment de la qualité, l'allègement à l'extrême des programmes d'examen qui est un des éléments qui concourent à la dégradation du niveau des élèves et en définitive des cadres, les grèves intempestives, la dévalorisation de la fonction enseignante, le financement du système éducatif par l'étranger sont dénoncés comme autant de limites à toute politique cohérente de l'éducation ;
- **enfin, une crise plus profonde qui est une crise de société.** Au niveau social, il y a un déficit dans l'éducation, un changement fondamental est en train de s'opérer dans l'éducation traditionnelle, “aujourd'hui l'enfant est seulement l'enfant de ses parents et non plus celui de la société”, un bouleversement total dans les rapports entre enseignants et apprenants et entre enseignants et parents et une dégradation des valeurs morales.

#### III.3 PAR QUELS BOUTS DONC PRENDRE POUR UNE VISION STRATEGIQUE DE L'EDUCATION AU MALI ?

- par le bout de la Constitution du 25 février 1992 de la IIIème République qui édicte en ses articles 17 et 18 que “l'éducation, l'instruction, la formation, le travail, le logement, les loisirs, la santé, et la protection sociale constituent des droits reconnus. Tout citoyen a droit à l'instruction. L'enseignement public est obligatoire, gratuit et laïc. L'enseignement privé est reconnu et s'exerce dans les conditions définies par la loi” ;
- par le bout de la Loi n°99-046 du 28 décembre 1999 portant Loi d'Orientation sur l'Education qui, dans les principes et les objectifs, fixe les grandes orientations de la politique nationale dans le domaine de l'éducation et de la formation. L'éducation est une priorité nationale. Le

service public de l'éducation est conçu et organisé en fonction des apprenants et en tenant compte des objectifs de développement et des valeurs socioculturelles du Mali. Il doit contribuer à l'égalité des chances. La finalité recherchée par le système éducatif malien à travers cette loi est de "former un citoyen patriote et bâtisseur d'une société démocratique, un acteur du développement profondément ancré dans sa culture et ouvert à la civilisation universelle, maîtrisant les savoir-faire populaires et apte à intégrer les connaissances et compétences liées aux progrès scientifiques, techniques et à la technologie moderne" (Article 11);

- par le bout de la Vision Stratégique découlant des résultats des contributions individuelles ou d'associations, des ateliers exploratoires, thématiques, des écoutes et des concertations régionales. Dans cette perspective, les participants au Forum doivent se prononcer sur un certain nombre de questions essentielles afin d'amener le niveau politique à concevoir et à élaborer une vision stratégique pour l'éducation dans notre pays. Au nombre de ces questions, on peut retenir entre autres :

I. **Notre système éducatif tel quel, est-il en mesure de faire face au contexte démographique et macroéconomique** bien que la part des dépenses courantes d'éducation dans le PIB ait suivi une évolution très positive, passant de 1,84 % en 1995 à 3,24 % en 2004 ? Cette proportion reste relativement faible, comparée aux 3,8 % observés dans les pays les plus performants pour atteindre la scolarisation primaire universelle. Il est important de rappeler que la croissance de la demande scolaire dans notre pays se caractérise par le recours à des solutions institutionnelles qui, pour avoir été quantitativement efficaces, demandent à être confortées du point de vue de leur pérennité et de leur expansion éventuelle. Ainsi une part importante de l'amélioration de la couverture du premier cycle fondamental s'est générée en dehors du système public traditionnel, c'est-à-dire par le privé, le communautaire et les médersas. Ce développement ne va pas sans poser certains problèmes (coût qui repose généralement sur les ménages les plus modestes, remise en cause de la qualité des services éducatifs offerts). Ceci pose des questions du point de vue tant de l'équité que de la pérennité et de la qualité des services éducatifs. S'il est probable que le recours à ces structures demeure indispensable à court et moyen termes, il est plutôt sûr qu'une certaine unification du système sera nécessaire pour assurer l'inclusion progressive des écoles publiques et communautaires dans une structure unifiée essentiellement financée avec des ressources publiques. Le défi sera donc à l'avenir de pouvoir assurer un fonctionnement et un financement de ces structures qui assurent à la fois une harmonie suffisante dans l'ensemble du système et un moteur efficace pour son développement.

**Le Forum doit en débattre et proposer des solutions de sortie d'impasse.**

II. Il s'agit de sortir d'une stratégie essentiellement bâtie sur une politique d'offre scolaire (construction de salles de classe, «recrutement» d'enseignants, distribution de matériels pédagogiques et de manuels scolaires) pour aller vers la conception, l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie alliant l'adéquation demande/offre scolaires puisque, même lorsqu'une école est présente à moins de 15 minutes, le taux d'accès n'est que de 66 %, et seulement de 41% pour les filles. En effet, la dynamique des scolarisations montre que les progrès de couverture qui ont été réalisés dans le primaire ont eu tendance à se propager plus ou moins mécaniquement à tous les niveaux éducatifs suivants, faute de politique de régulation. Si une telle option présente des aspects positifs à cette expansion des niveaux post-primaire, il n'en demeure pas

moins qu'elle soit structurellement dangereuse. Non seulement, parce qu'elle est fondée sur une absence de priorité effective structurelle pour le premier cycle du fondamental, mais aussi et surtout parce qu'elle porte en elle des questions d'une part de soutenabilité financière et d'autre part de pertinence même de la politique éducative à moyen terme (les questions d'efficacité externe deviennent alors cruciales).

III. Aujourd'hui, la part du budget national allouée au secteur de l'éducation est de plus de 30%, avec les résultats que l'on connaît. Notre pays pourrait-il poursuivre une telle politique avec les stratégies actuelles ? Par ailleurs, il ressort des enquêtes réalisées sur l'évaluation de la pauvreté dans notre pays que la part des dépenses familiales dans la dépense totale d'éducation est d'autant plus élevée que le niveau scolaire est bas, ce qui peut paraître incohérent avec l'objectif d'universalité du 1er cycle du Fondamental, d'intégration des enfants d'origine modeste au système éducatif et de lutte contre la pauvreté. Notre pays peut-il continuer à arpenter ce chemin ? Que faut-il alors faire ?

**Le Forum doit en débattre et proposer des solutions de sortie d'impasse.**

IV. Le niveau de rémunération des enseignants, exerçant à un même niveau d'enseignement, est assez différencié selon le statut. Cohabitent donc dans le système, pour le Fondamental, des enseignants fonctionnaires (dont le salaire équivaut à 7,5 PIB/tête), des enseignants conventionnaires (4,7 PIB/tête), des enseignants financés sur ressources PPTTE -enseignants dans le public (4,8 PIB/tête), et dans des écoles communautaires (1 fois le PIB/tête)-. Globalement, au secondaire, les rémunérations varient également de manière non négligeable, de 4,9 PIB/tête (enseignants PPTTE et conventionnaires) à 9,7 (fonctionnaires). N'y-a-t-il pas lieu de résoudre une fois pour toutes l'harmonisation sensible de ces statuts et de ces salaires en respectant la contrainte majeure d'assurer le développement massif du 1er cycle de Fondamental dans un univers où les ressources financières ne sont pas extensibles à souhait ? **Le Forum doit dégager une vision stratégique sur ces questions susceptibles d'aider l'Etat à trouver les solutions qu'il faut.**

V. L'efficacité interne de notre système éducatif et la qualité des enseignements reçus par les élèves constituent à l'heure actuelle des préoccupations majeures. Dans les phases préparatoires du Forum, il est apparu, du point de vue de la gestion de flux d'élèves que l'objectif prioritaire d'achèvement universel de six années de scolarisation doit constituer un strict minimum et qu'il s'agit là d'un enjeu considérable dans la mesure où l'ensemble de l'enseignement général est caractérisé par un phénomène d'abandon conséquent, en particulier au niveau du premier cycle : en 2004-05, le taux d'accès en 6ème année s'établit en effet à 43,1 %. La gestion des flux est également entachée d'un fort phénomène de redoublement (près de 19 % dans le 1er cycle, 24 % dans le second cycle et 29 % au niveau du secondaire), dont l'effet sur la rétention est sans ambiguïté, alors que son coût en terme de surconsommation d'années élèves demeure important. Le Forum doit, ici également, en débattre et proposer une vision et des politiques de sortie de l'échec scolaire dans notre pays d'autant plus que les redoublements et abandons contribuent à un gaspillage important: près de 30 % des élèves au 1er cycle fondamental et 25 % au 2ème cycle du fondamental, le poids du redoublement devenant le facteur le plus important dès le 2nd cycle du fondamental. De même, la qualité des apprentissages se caractérise par le faible niveau des apprentissages scolaires. Les résultats d'enquêtes internationales sur les acquisitions, situent le Mali

---

parmi les plus faibles de la sous-région. **Le Forum doit en débattre et faire des propositions en termes d'amélioration des conditions d'enseignement, d'organisation pédagogique, de profil enseignant, ...**

VI. **la problématique de l'efficacité de notre système éducatif dans la croissance et la réduction de la pauvreté** constitue le cœur du renouveau de l'éducation dans notre pays. Des ateliers exploratoires, thématiques, des écoutes et des concertations régionales, il ressort que l'efficacité externe du système, qui mesure la contribution de l'éducation au développement humain, ainsi que les performances des jeunes issus du système éducatif dans la sphère productive, est faible au regard des potentialités réelles du pays. En effet, le marché de l'emploi au Mali est caractérisé par un écart croissant entre l'offre et la demande d'emploi. Les difficultés d'insertion sont plus fortes chez les jeunes actifs que chez les plus âgés. 48% des actifs de 25-35 ans sont sans emploi contre 40% des 55-60 ans. En outre, **la proportion de jeunes qui sont sans emploi croît quand le niveau d'instruction augmente, passant ainsi de 39% chez ceux qui ont fréquenté le fondamental 1 à 56% pour ceux qui ont fréquenté le supérieur.**

Parmi les jeunes de 25 à 35 ans, **92% de ceux qui ont un emploi exercent dans le secteur informel** avec une productivité faible. Seulement 40% des sortants du supérieur occupent un poste de cadre dans le secteur moderne ; les autres sont sans emploi ou occupent un emploi qui ne nécessite pas leur niveau d'instruction.

Il se pose donc manifestement le problème du trop grand nombre d'étudiants par rapport aux capacités d'absorption du marché du travail.

Ces analyses soulignent, sans ambiguïté pour le Forum, la nécessité de revisiter la question de l'arbitrage entre la quantité (la couverture du système) et la qualité au niveau de tous les ordres d'enseignement. Dans tous les cas, l'enjeu et le défi sont de déboucher sur une vision stratégique commune et partagée sur l'adéquation éducation / formation / emploi d'autant plus que concernant l'enseignement technique et professionnel, la performance des jeunes formés ne semble pas satisfaisante, leur taux de chômage étant élevé (46% sont sans emploi) et leur taux d'insertion dans le secteur moderne faible (33%).

Une autre question non moins importante nécessitant une vision stratégique commune et partagée sont les disparités individuelles (selon des caractéristiques sociales) et géographiques (en terme d'offre et de demande) dans les scolarisations, et la question de la répartition des ressources publiques d'éducation dans le pays au sein d'une génération d'enfants. L'ensemble de ces disparités génère une forte concentration des ressources publiques d'éducation par la faible proportion des jeunes qui poursuivent le plus longtemps leurs études. Il est ainsi estimé que les 10% d'individus les plus éduqués s'approprient 47 % des ressources publiques d'éducation.

En effet, selon les études réalisées, les scolarisations dans notre pays sont assez contrastées lorsqu'on croise les quatre variables de localisation (urbain/rural), revenu, genre et région. A titre d'exemple, le taux d'achèvement du 1er cycle fondamental varie de 92% pour les garçons dans la région de Bamako à moins de 14% pour les filles de la région de Kayes. Les raisons de cet écart tiennent à la fois à des disparités liées aux caractéristiques individuelles et à des différences régionales dans l'offre et la demande de scolarisation.

---

Dans un contexte d'offre identique les disparités sont fortes entre les enfants des ménages pauvres et ceux des ménages aisés, mais les différences selon le genre sont moins fortes. On observe ainsi en moyenne 27 points d'écart dans l'achèvement du fondamental 1 entre les enfants issus des 60% de ménages les plus pauvres et ceux des 40% les plus aisés, contre 19 points entre les garçons et les filles. Il y a bien sûr renforcement des disparités lorsque les facteurs d'inégalités sociales se combinent.

Concernant l'offre et la demande, les régions de Kayes, Mopti, Ségou, Sikasso et Tombouctou se distinguent des autres par des problèmes à la fois d'offre et de demande aussi bien dans l'accès à l'école que dans la rétention.

Il est par ailleurs intéressant de noter que les inégalités de scolarisation selon le revenu et la localisation augmentent légèrement entre les deux cycles du fondamental, elles explosent littéralement au cycle secondaire et restent assez stables ensuite comme si les jeunes qui avaient passé ce cap pouvaient ensuite continuer leurs études sans encombres particulières. La représentation des jeunes urbains est 2 fois plus forte que celle des ruraux au fondamental 1 et 27 fois plus forte au niveau du secondaire. Le secondaire apparaît comme le niveau où une action prioritaire doit être envisagée dans une perspective de réduction des disparités.

VII. **Deux fonctions essentielles sont généralement assignées au système éducatif** : celle de distribuer les ressources (personnels, matériels, finances) du niveau central au niveau local (les écoles individuelles) et celle de faire en sorte que les ressources mobilisées au niveau de chaque école soient transformées le plus efficacement en résultats tangibles chez les élèves. **Sur la base de ce constat, le Forum doit se prononcer sur un certain nombre de problèmes fondamentaux** : la recherche de cohérence dans l'allocation des personnels enseignants aux établissements d'enseignement; la nécessité pour l'école de rester dans une certaine proximité des familles ; la gestion pédagogique.

Des phases préparatoires du Forum, il ressort que le coût unitaire de scolarisation a tendance à être élevé dans les établissements de petite taille (en dessous 100-120 élèves dans le 1<sup>er</sup> cycle du Fondamental, en dessous de 150-170 élèves dans le 2<sup>nd</sup> cycle du Fondamental).

Un autre point préoccupant dans la gestion du système éducatif concerne la gestion pédagogique qui est particulièrement faible dans notre pays. En effet, les évaluations montrent que l'ampleur des différences dans le fonctionnement des établissements du 1er ou du 2nd cycle fondamental est spécialement forte, des établissements ayant des ressources par élève semblables pouvant avoir des résultats extrêmement différents en matière d'apprentissage de leurs élèves. En fait, il n'existe pratiquement pas de relation entre le volume des ressources mobilisées dans un établissement et le niveau d'acquisitions des élèves qui y sont scolarisés. Autant de signes évidents de défaillances majeures en matière de gestion de la transformation des ressources en résultats au niveau des écoles. Que faire alors ? Le Forum doit y réfléchir et proposer des éléments de réponses à ces questions d'autant plus qu'il n'existe aucune structure qui, d'une part aurait la responsabilité de traiter ce problème et qui, d'autre part, disposerait des moyens institutionnels et pratiques pour conduire cette éventuelle action.

## IV. LE SYSTÈME D'ÉDUCATION AU MALI : ETAT DES LIEUX

### IV.1. EDUCATION DE BASE, ALPHABÉTISATION ET LANGUES NATIONALES

Le concept "Education de Base" recouvre l'éducation préscolaire et spéciale, l'enseignement fondamental et l'éducation non formelle.

Le décret N° 00526/PRM du 26 octobre 2000 fixe l'organisation et les modalités de fonctionnement de la Direction Nationale de l'Education de Base (DNEB). Il est une application de l'ordonnance N°00-048/P-RM du 25 sept 2000 portant création de la DNEB.

Elle comprend outre le personnel administratif de direction, 5 divisions couvrant les différents domaines d'intervention de l'Education de Base :

- La division chargée de l'Education Préscolaire et spéciale ;
- La division enseignement fondamental ;
- La division enseignement Normal (chargée de la formation initiale et de la formation continue) ;
- La division Alphabétisation ;
- La division CED (Centre d'Education pour le Développement).

La Direction Nationale de l'Education de Base (DNEB), est chargée de :

- élaborer les éléments de la politique nationale en matière de développement de l'éducation de base en relation avec les autres structures compétentes ;
- veiller à la mise en œuvre de cette politique dans un cadre unifié ;
- assurer la coordination, le contrôle technique et de suivi des services régionaux et des services rattachés de l'éducation de base.

#### IV.1.1. EDUCATION PRÉSCOLAIRE ET SPÉCIALE :

L'Education Préscolaire et Spéciale est gérée au niveau de la DNEB par une division qui assure la formation des agents des Académies d'Enseignement dans ces domaines. Cette division assure aussi la supervision des structures d'éducation préscolaire, d'éducation spéciale et d'écoles intégratrices.

Au titre de 2006-2007, le taux de préscolarisation est de 6 % et celui d'éducation spéciale est de 2,5 % (le PRODEC prévoit un taux de préscolarisation de 10% et de couverture d'éducation spéciale de 5% d'ici 2009). L'Ecole de Formation des Educateurs Préscolaires (EFEP) de Bamako, la seule structure de formation du personnel de la petite enfance au Mali est logée dans des locaux baillés.

Les institutions d'éducation spéciale créées par les associations de personnes handicapées encadrent les enfants et adolescents en situation de handicap (non voyants, malvoyants, sourds-muets, malentendants, handicapés physiques et handicapés mentaux).

L'éducation préscolaire compte **630** structures encadrant **53 015** enfants de 3 à 6 ans.

Au niveau de l'éducation spéciale, on dénombre **9 institutions** encadrant **2 500 élèves handicapés**.

L'état intervient dans la prise en charge du salaire du personnel fonctionnaire et contractuel de l'éducation préscolaire et de l'éducation spéciale, assure la dotation en matériel didactique, manuel et équipement des jardins d'enfants, des structures alternatives d'encadrement communautaires, des institutions d'éducation spéciale et des écoles intégratrices.

Les défis majeurs auxquels l'éducation préscolaire et spéciale est confrontée sont :

- le faible taux de préscolarisation et d'éducation spéciale ;
- l'inexistence d'infrastructures et d'équipements pour l'Ecole de Formation des Educateurs Préscolaires ;

- la faible implication de l'Etat et des collectivités territoriales dans la construction et l'équipement des structures d'éducation préscolaire et d'institutions spéciales et le bas niveau de l'appui de l'Etat à celles-ci ;
- le nombre insuffisant de formateurs des formateurs tant en éducation préscolaire qu'en éducation spéciale;
- l'inégale répartition géographique des structures préscolaires et d'institutions spéciales à travers le pays ;
- l'inexistence d'une stratégie idoine de communication en faveur de l'éducation préscolaire et spéciale.

#### IV.1.2. ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL

Créé par la Réforme de 1962, L'Enseignement Fondamental constitue la base de la pyramide scolaire au regard de ses missions, de la tranche d'âge concernée, du volume des investissements en infrastructures, en équipement et en intrants de qualité, de la taille du personnel enseignant. L'Enseignement Fondamental est initialement constitué de deux cycles organiquement liés : un premier cycle de six ans et un second cycle de trois ans.

Le PRODEC, avec la création en quatre niveaux, procède actuellement à une restructuration de l'Enseignement Fondamental en un bloc unique de 9 ans, les neuf premières années de la pyramide scolaire devant assurer le minimum éducatif nécessaire à la poursuite des études et à l'acquisition de compétences nécessaires à l'insertion socioprofessionnelle.

L'Enseignement Fondamental partage les objectifs assignés à l'Education de Base : Assurer un minimum éducatif :

- consistant à savoir lire, écrire, calculer et
- acquérir des habiletés permettant à l'apprenant, soit de s'insérer dans la vie active, soit de poursuivre les études.

La réalisation de cette option passe par les objectifs quantitatifs et qualitatifs :

##### Objectifs quantitatifs :

- La scolarisation universelle en mettant l'accent sur l'équité genre ;
- Le développement des infrastructures et leur équipement conduisant à l'amélioration du ratio élèves/classe ;
- L'amélioration du ratio élèves /maîtres par le recrutement d'enseignants en nombre suffisant ;
- Le développement des cantines scolaires ;

##### Statuts, Nombre d'Ecoles, Effectifs, Pourcentages de Filles :

###### • 1<sup>er</sup> Cycle

Statuts	Nombre d'Ecoles	Nombre d'Elèves	% Filles	observation
Publics	3 767	1 056 186	45,1	L'enseignement privé en tant que tel a un rôle marginal dans l'enseignement fondamental car n'accueillant que 9% es effectifs.
Privés	691	162 613	47,1	
Communautaires	2 175	298 784	41,5	
Medersas	1 276	199 373	42,7	
<b>Total</b>	<b>8 709</b>	<b>1 716 956</b>	<b>44,4</b>	

Source : Annuaire CPS 2006-2007.

• 2<sup>ème</sup> Cycle :

Statuts	Nombre d'Ecoles	Nombre d'Elèves	% Filles	observation
Publics	1 109	324 121	38,5	
Privés	321	41 135	46,6	
Communautaires	21	1 769	41,9	
Medersas	307	21 261	29,2	
<b>Total</b>	<b>1 758</b>	<b>388 286</b>	<b>38,9</b>	

**Source** : *Annuaire CPS 2006-2007*.

Ces tableaux cachent des réalités bien différentes et il n'y a pas lieu de triompher. C'est seulement 1716956 enfants sur environ 6,5 millions d'enfants de 0 à 15 ans qui accèdent à l'école au 1<sup>er</sup> cycle fondamental et s'y maintiennent après plusieurs redoublements. Plus graves, sur 100 enfants entrant à l'école seuls 40 franchissent le cap de la 6<sup>ème</sup> année. On peut alors imaginer le coût prohibitif de l'école liée à son peu de rendement interne et externe, l'effort particulier qu'il faudra déployer non seulement pour une scolarisation universelle mais aussi pour enrôler la grande frange de ceux qui n'ont pas eu la chance d'accéder à l'école ou qui ont été déscolarisés prématurément pour une raison ou une autre.

**Les objectifs qualitatifs du système visent :**

- la réduction du taux de redoublement et d'abandon ;
- la dotation des écoles en intrants de qualité : matériel didactique, notamment la dotation en manuels scolaires ;
- l'amélioration de l'encadrement pédagogique par le développement d'un encadrement de proximité ;
- l'amélioration du suivi-évaluation ;
- l'introduction des langues nationales ;
- la révision des programmes d'enseignement : la conception et la mise en œuvre d'un curriculum fondé sur l'approche par compétences est loin d'être atteint.

Trois (3) modes de gestion des programmes officiels participent à l'amélioration de la qualité des apprentissages :

- la gestion classique où le médium d'enseignement est le français ;
- la pédagogie convergente (PC) où la langue nationale et le français sont concomitamment médium d'enseignement (bilinguisme fonctionnel) ;
- le curriculum avec l'entrée de la notion de compétences dans les programmes d'enseignement.

Ces modes de gestion sont contrariés par l'insuffisance/manque de matériels didactiques adaptés.

**Les Défis :**

- La cohabitation des trois modes de gestion des programmes ;
- Selon une étude menée, 77% des garçons et 90% des filles en 4<sup>ème</sup> année ne savent pas lire une phrase simple en français alors que dans deux ans ils feront l'examen de passage en 7<sup>ème</sup> (CFEPCEF) dans cette langue, ce qui met en cause gravement l'amélioration de la qualité des apprentissages ; c'est pourquoi des sources récentes (2006-2007) donnent un taux national net de scolarisation de 58,8% pour le 1<sup>er</sup> cycle de l'enseignement fondamental. Ce taux chute à 5,3% pour le 2<sup>ème</sup> cycle.

- L'atteinte de la scolarisation universelle en 2012 suivant la déclaration de politique du Premier Ministre.
- La mise en œuvre du curriculum ;
- L'amélioration du taux de scolarisation des filles ;
- La gestion des écoles communautaires ;
- L'extension et la pérennisation des cantines scolaires ;
- Le prolongement de l'éducation jusqu'aux couches défavorisées (enfants de la rue, talibés-mendiants) ;
- L'appropriation des stratégies alternatives d'apprentissage accéléré (Passerelle, Institut d'Education Populaire) ;
  - La formalisation et l'intégration des stratégies d'apprentissage pour les écoles nomades ;

**IV.1.3. ENSEIGNEMENT NORMAL :**

L'enseignement normal est géré par la Division de l'enseignement normal au sein de la Direction Nationale de l'Education de base. Celle-ci a pour missions :

- d'élaborer les éléments de la politique de la Direction Nationale de l'Education de Base en matière de formation initiale et de formation continue des enseignants ;
- de coordonner et suivre la mise en œuvre de cette politique en relation avec les Académies d'enseignement ;
- de gérer la formation initiale des maîtres.

**IV.1.3.1 La formation initiale vise deux buts principaux**

- assurer la professionnalisation de la fonction ;
- contribuer à l'atteinte des objectifs de développement qualitatif et quantitatif de l'éducation de base.

La formation initiale est assurée dans **13** Instituts de Formation des Maîtres (**IFM**) sur l'ensemble du territoire et une Ecole de Formation des Educateurs Préscolaires (**EFEP**) à Bamako. Ces établissements forment dans deux filières principales : Généralistes et Spécialistes. L'entrée se fait par concours. Les titulaires du DEF y entrent pour un cycle de 4 ans et les titulaires du Bac pour un cycle de 2 ans.

Les Elèves-Maîtres en formation dans les IFM et pour tous les cours sont au nombre de **12070** dont **8735 généralistes** et **3335 spécialistes** (Année scolaire 2007-2008).

En 2007, 1521 Elèves-Maîtres (1110 généralistes et 411 spécialistes) sont sortis des IFM. Ils ne sont pas tous recrutés comme enseignants.

**Ce chiffre est en deçà de la projection du PISE (2500 enseignants par an) soit seulement (60,84 %).**

Quant à l'EFEP, elle totalise **455** Educateurs Préscolaires.

**4.1.3.2 La formation continue :**

Elle a pour objectifs de :

- compléter la formation initiale et répondre à de nouveaux besoins ;
- instaurer des communautés d'apprentissage qui font de l'école "le lieu par excellence" de la formation continue et qui permettront aux enseignants de travailler ensemble et de se perfectionner ;
- améliorer le statut et la qualification professionnelle des enseignants.

---

Un document de politique de Formation Continue des Maîtres (FCM) a été élaboré et adopté en 2003 en Conseil de Ministres. Deux outils essentiels, le Programme-Cadre et le Manuel de Gestion accompagnent le document de politique de formation continue afin de le rendre plus fonctionnel.

La FCM depuis 2006 s'est dotée d'un nouvel outil, le Plan Stratégique 2006-2010 qui déterminera les objectifs et réalisera toutes les activités de formation continue. C'est autour du Plan Stratégique que s'inscrit la généralisation de la Communauté d'Apprentissage (CA) des Maîtres et de la formation par voie de radio.

Dans le cadre des innovations pédagogiques, l'école est apparue comme le lieu privilégié de la formation continue des Maîtres à travers les communautés d'apprentissage dont le lancement a été fait en 2005. Il existe aujourd'hui sur l'ensemble du territoire 1250 écoles en CA des Maîtres. La Formation Interactive des Enseignants par la Radio (Programme FIER) est aussi une des innovations majeures. Cette formation a lieu à travers des émissions destinées aux enseignants en classe et en groupes d'écoute pour combler le déficit de la formation en présentielle.

En outre, dans le cadre de la Stratégie Alternative de Recrutement du Personnel Enseignant (SARPE), la DNEB a formé, à travers les AE, 1880 enseignants dont 800 généralistes et 1080 spécialistes contractuels.

#### **IV.1.4. EDUCATION NON FORMELLE :**

L'éducation non formelle a pour but de mettre en œuvre toute forme appropriée d'éducation de jeunes non scolarisés ou déscolarisés et d'adultes en vue d'assurer leur promotion sociale, culturelle et économique. Elle est assurée par :

- les Centres d'Alphabétisation Fonctionnelle (CAF)
- les Centres d'Education pour le Développement (CED)
- les Centres d'Apprentissage Féminins (CAFE)

#### **Résultats quantitatifs :**

##### **• les CED :**

En 2006, **866 CED** ont fonctionné sur l'ensemble du territoire national avec un effectif de **8123 filles et 9919 garçons** sous la conduite de **866 éducateurs**. Cette campagne a ainsi enregistré **18 042 apprenants finalistes**.

Actuellement, **8958 apprenantes et apprenants** sont en attente de formation préprofessionnelle.

##### **• l'alphabétisation :**

Pour la campagne 2006, on comptait **2420 Centres d'Alphabétisation Fonctionnelle (CAF)** sur l'ensemble du territoire national avec **61056 auditeurs** dont **53,22% de femmes**. Ces centres ont été encadrés par **3397 animateurs** dont **34% de femmes** et **52 687 néo alphabètes** sont issus de ces centres. A l'arrivée, le taux d'alphabétisation des adultes (les plus de 15 ans) est très bas (~26%), classant le Mali parmi les trois pays au monde où l'analphabétisme des adultes est particulièrement élevé. Des sources récentes (2006-2007) donnent un taux national d'alphabétisation de 12%. Ce taux cache des disparités graves comme par exemple celui de 8% pour la Région de Tombouctou.

##### **• Les CAFé :**

Au total, il n'existe que quatre (4) Centres d'Apprentissage Féminins partiellement opérationnels sur l'ensemble du territoire national (Bamako, Bourem, Koutiala et Nara) avec des filières comme la teinture, la coiffure, l'agroalimentaire....

---

#### **Les défis :**

- Le faible niveau de financement de l'alphabétisation (2,1% du budget de l'Education selon les prévisions du PISE 2)
- le développement de stratégies de mobilisation de ressources financières pour la mise en œuvre de la politique de l'ENF ;
- la mise en œuvre du programme vigoureux d'alphabétisation prôné par le Président de la République ;
- la réalisation de la Formation professionnelle des finalistes CED dans les pôles de formation identifiés et/ou construits;
- L'élaboration des stratégies d'insertion socio économique des finalistes CED ;
- une plus grande implication des Collectivités dans la mise en œuvre des programmes d'Education Non Formelle ;
- le développement de la formation qualifiante pour les néo alphabètes.

#### **UNE NOUVELLE VISION DE L'ÉDUCATION DE BASE :**

A partir de l'analyse de l'état des lieux, les acteurs ont dessiné leur vision de l'éducation de base :

- Une éducation de base qui valorise le travail, l'effort, la qualité ;
- Une éducation de base efficace qui crée les conditions de la réussite pour tous les apprenants et qui associe la qualité et l'équité ;
- Une éducation de base qui assure un fonctionnement régulier et un financement durable de l'ensemble de ses structures pour son développement harmonieux ;
- Une éducation de base qui met l'enseignant au cœur du service éducatif ;
- Une éducation de base appartenant aux communautés, ouvertes sur nos valeurs morales et culturelles, et qui doit être le fondement de la cohésion et de la conscience nationale.

Pour y parvenir et en référence aux analyses qui ont été conduites dans le rapport, nous avons recensé **cinq dimensions principales qu'une nouvelle vision stratégique devra nécessairement considérer :**

- l'intégration progressive des écoles publiques et communautaires dans une structure unifiée essentiellement financée avec des ressources publiques ;
- le développement concomitant de l'offre éducative et de la demande sociale d'éducation pour progresser de façon significative vers l'universalisation de la couverture scolaire au cours des prochaines années.
- une nouvelle politique de recrutement, formation, déploiement et rémunération des enseignants centrée sur la performance et l'égalité
- la diversification des formations en ciblant les moyens pour inclure des apprentissages pratiques et professionnels ;
- l'amélioration de la gestion administrative et pédagogique.

#### **IV.2. L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GÉNÉRAL, TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL**

L'Enseignement Secondaire Général, Technique et Professionnel constitue un maillon important du système éducatif de notre pays. Ses objectifs sont précisés à l'article 37 de la loi d'orientation sur l'Education, à savoir, "faire acquérir aux élèves des connaissances générales et techniques, théoriques et pratiques, des modes et des moyens de pensée constituant la base commune des diverses spécialités du savoir, en vue de leur permettre de poursuivre des études supérieures ou de s'insérer dans la vie active...."

---

L'Enseignement Secondaire Général et Technique est dispensé dans les lycées (publics et privés) et sanctionné par le Baccalauréat.

L'enseignement Technique et professionnel est dispensé dans les lycées techniques, les centres de formation professionnelle, les Instituts de Formation professionnelle (publics et privés) ou dans les établissements équivalents. Les études sont sanctionnées par le Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP), pour le cycle court et par le Brevet de Technicien (BT), et le baccalauréat technique pour le cycle moyen. Si le BT est un diplôme terminal, le bac technique conduit à l'enseignement supérieur.

La formation professionnelle a pour objet de développer les compétences requises pour l'exercice d'un emploi ou d'un métier.

Il ressort de l'état des lieux fait au cours des consultations organisées dans le cadre des travaux préparatoires du forum national sur l'éducation, que l'ESGTP se trouve fortement handicapé dans l'atteinte de ses objectifs et finalités éducatives.

En effet, l'enseignement secondaire est en proie à des difficultés qui ont pour noms : des infrastructures et équipements insuffisants et inadaptés, des offres de formation inadaptées et peu diversifiées, des effectifs d'élèves pléthoriques, des personnels enseignants en nombre insuffisant et aux profils majoritairement inappropriés, une articulation timide avec la formation professionnelle par apprentissage, etc.

#### **IV.2.1. DES INFRASTRUCTURES ET ÉQUIPEMENTS**

##### **IV.2.1.1. Dans l'Enseignement Secondaire Général (ESG)**

L'Enseignement Secondaire Général compte 223 lycées dont 43 publics et 180 privés (année scolaire 2007-2008). Cette offre éducative est géographiquement mal répartie. Elle reste encore fortement concentrée à Bamako et secondairement dans les capitales régionales pour le public. La distribution n'est guère meilleure en ce qui concerne le privé. En effet, 83% des lycées privés sont concentrés à Bamako et sa proche banlieue. Le privé accueille environ 58% des effectifs d'élèves contre 42% pour le public.

Dans ces lycées publics et privés, les salles de classe sont généralement insuffisantes et inadaptées. Les effectifs moyens sont de l'ordre de 50 élèves par classe. Les laboratoires sont souvent utilisés comme salles de classes. Dans bien des cas, les locaux du privé ne respectent pas toutes les règles d'ingénierie : ce sont souvent des maisons à usage d'habitation qui sont transformées en écoles. Le manque de salle de classe oblige le plus souvent à recourir à la rotation et à la réduction des volumes horaires de certaines matières considérée comme "secondaires" censeurs à se spécialiser dans la confection des emplois de temps rotatif ou maîtres et élèves changent constamment de salle de classe.

Les laboratoires, les bibliothèques et les salles informatiques commencent à peine à s'équiper de façon conséquente surtout au niveau des établissements publics. Cette situation est consécutive à l'option faite de reconvertir la pension alimentaire du secondaire en intrants de qualité (équipements collectifs).

---

#### **IV.2.1.2. Dans l'Enseignement Technique et Professionnel (ETP)**

Au niveau de l'enseignement technique et professionnel, la prédominance des établissements privés est manifeste. En 2003 il n'y avait que 75 établissements privés. En 2008 leur nombre est passé à 177, soit une progression d'environ 57,6%. Pour la même période, celui des établissements publics est passé de 11 à 14, soit une progression de 21,42% seulement.

Le privé est surtout présent dans le tertiaire qui apparaît comme moins coûteux que l'industrie. Dans l'ETP, les postes de travail sont insuffisants. Les machines sont vétustes. Les salles Spécialisées sont insuffisantes, mal équipées et mal approvisionnées.

#### **IV.2.2. DES OFFRES DE FORMATION**

##### **IV.2.2.1. Dans l'Enseignement Secondaire Général**

L'Enseignement Secondaire Général comprend deux séries en 10<sup>e</sup> : La série **lettres** et la série **sciences**. Chacune de ces séries s'ouvre sur deux séries en 11<sup>e</sup> et en 12<sup>e</sup>. Les séries Langues et Littérature (LL) et Sciences Humaines (SH) pour la série lettres ; Sciences exactes (SE) et sciences biologiques (SB) pour la série sciences.

Les séries littéraires reçoivent les effectifs les plus importants au détriment des séries scientifiques qualifiées de "difficiles" par les élèves.

Par ailleurs les séries actuelles de l'enseignement secondaire général préparent mal à l'enseignement supérieur.

##### **IV.2.2.2. Dans l'Enseignement Technique et Professionnel**

Pour l'Enseignement Technique et Professionnel, la formation se fait à travers des **filières industrielles et des filières tertiaires** de durées différentes. Le cycle court, d'une durée de deux ans, sanctionné par un Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP) et le cycle moyen pour l'obtention du diplôme de Brevet de Technicien (BT) après quatre ans.

Le paradoxe dans l'enseignement technique et professionnel réside dans le fait que les filières industrielles qui sont les plus diversifiées et qui offrent le plus de chance d'opportunités d'emploi, sont les moins fréquentées à l'inverse des filières tertiaires qui connaissent les pléthores et dont les produits sont peu demandés sur le marché de l'emploi.

Les formations données au lycée technique, dans les séries "Technique Industrie, Technique Génie Civil, Technique Economie" ont peu de répondant au niveau des formations supérieures. Il convient donc d'améliorer l'offre de formation au supérieur comme perspectives pour valoriser les acquis des élèves venant des lycées techniques.

#### **IV.2.3. DES EFFECTIFS D'ÉLÈVES**

##### **IV.2.3.1. Dans l'Enseignement Secondaire Général**

Au cours de l'année scolaire 2007-2008, les établissements d'enseignement secondaire général ont inscrit 90 907 élèves soit 62,4% des effectifs de l'ensemble du sous-secteur de l'ESGTP.

L'enseignement secondaire général est caractérisé par un accroissement constant des effectifs. En 2005, sur 48244 admis au DEF, 22 124 (45,86%) sont orientés dans l'ESG; en 2006, sur 64011 admis, 32 664 (51,03%) sont orientés dans l'ESG ; en 2007 sur 77 649 admis, 41178 (53,03%) sont orientés dans l'ESG.



---

Cette arrivée massive d'élèves conduit à des ratios élèves/classe élevés (de l'ordre de 50 à 60). Sans en être la seule raison, ces ratios combinés à d'autres variables, contribuent à la faiblesse des rendements scolaires dans cet ordre d'enseignement. Le taux de promotion est de l'ordre de 64% ; le taux de redoublement de 25% et le taux d'exclusion de 11%.

#### **IV.2.3.2. Dans l'Enseignement Technique et Professionnel**

Comme dans l'ESG les effectifs augmentent chaque année dans l'enseignement technique et professionnel. Ils sont passés de 31 371 en 2004-2005 à 34756 en 2005-2006 et à 41776 en 2006-2007.

Les 2/3 de ces effectifs sont inscrits dans des établissements privés (76 % contre 24 % dans le public en 2008).

Les filières industrielles ne reçoivent que 25 % des effectifs contre 75 % pour les filières tertiaires. C'est là que se rencontrent les ratios élèves/classe les plus élevés.

Le paradoxe à ce niveau réside dans le fait que malgré les faibles effectifs inscrits dans les filières industrielles, les postes de travail sont insuffisants ce qui oblige à raccourcir le temps de pratique par élève, jouant ainsi négativement sur la qualité de la formation professionnelle.

#### **IV.2.4. DES PERSONNELS ENSEIGNANTS**

##### **IV.2.4.1. Dans l'Enseignement Secondaire Général**

Le personnel enseignant de l'enseignement secondaire général public est composé de 884 fonctionnaires et de 1075 contractuels (de l'Etat ou des collectivités) soit un total 1959 enseignants. Les contractuels constituent près de 55% du personnel enseignant de l'enseignement secondaire général. Cette tendance s'accroît d'année en année avec l'arrêt des recrutements des enseignants dans la fonction publique de l'Etat.

Le personnel enseignant du privé est composé de 696 permanents et de 1623 vacataires soit un total de 2319 enseignants. Les vacataires constituent près de 70% du personnel enseignant de l'enseignement secondaire général privé. Les vacataires sont pour beaucoup d'entre eux, des enseignants recrutés dans le public comme fonctionnaires ou contractuels.

Dans l'ensemble, l'enseignement secondaire général comprend **1580** enseignants fonctionnaires contre **2698** contractuels (y compris les vacataires) soit un total de **4278** enseignants. Ainsi les contractuels constituent **63%** du personnel enseignant de l'E.S.G.

##### **IV.2.4.2. Dans l'Enseignement Technique et Professionnel**

L'Enseignement Technique et Professionnel emploie 839 enseignants dont 548 contractuels. Le constat est le même que dans l'ESG, une augmentation progressive du nombre d'enseignants contractuels et une forte présence des enseignants du public dans le privé.

La nécessité de renforcer les capacités des enseignants fonctionnaires et contractuels du public et du privé au niveau de l'ESGTP par une formation continue de qualité est aujourd'hui perceptible.

#### **Les perspectives**

Au regard des constats, il apparaît de toute évidence que si les tendances actuelles se maintiennent, le sous-secteur de l'enseignement secondaire, dans ses différents compartiments, ne pourra pas atteindre les finalités qui lui sont assignées. Il convient dès à présent d'imaginer des actions significatives permettant une inversion des tendances. Au nombre de ces actions, celles citées ci-

---

dessous paraissent urgentes. Il s'agit de :

- Investir de façon significative dans la construction et l'équipement d'infrastructures visant à accroître les capacités d'accueil des établissements d'enseignement publics.
- Diversifier les offres de formation et améliorer leur pertinence en tenant compte à la fois des besoins du marché du travail, des perspectives d'emploi, d'auto emploi, et de l'évolution de l'économie nationale.
- Réduire progressivement les pourcentages d'élèves orientés dans le privé et investir les économies faites sur les frais scolaires et les demi-bourses dans des intrants de qualité au profit du public.
- Créer les conditions favorables à l'émergence d'un véritable partenariat public/ privé pour offrir une éducation de qualité à hauteur de souhait.
- Procéder à la relecture du décret 138 PGRM du 6 juin 1980 portant organisation et fonctionnement de l'ESG en vue d'adapter les filières et séries à l'évolution de l'environnement national et sous-régional et aux offres de formation dans le supérieur.
- Elaborer et mettre en oeuvre un vaste programme cohérent de formation continue des enseignants tant au plan académique que pédagogique.
- Diversifier les filières de formation tant au niveau du CAP que du BT en tenant compte des réalités nationales ;
- Créer un système de passerelles entre l'enseignement secondaire et la formation professionnelle pour permettre d'une part la réinsertion des exclus de l'ESGTP et la certification des apprentissages d'autre part.
- Créer et équiper des centres et Instituts de formation répondant à des besoins de formation spécifiques.

#### **IV.2.5. LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

Les efforts du gouvernement et de ses partenaires ont permis au système éducatif malien de faire des progrès sensibles en termes de scolarisation des enfants (le taux brut de scolarisation est passé de 26,5 % en 1990 à 77,60 % en 2007).

Si la bataille pour l'accès est en voie d'être gagnée, il n'en demeure pas moins que le système éducatif fait face à un problème tout aussi important qui concerne le maintien des effectifs dans le cursus. En effet, près de 6 enfants sur 10 n'atteignent jamais la fin du 1<sup>er</sup> cycle, soit parce qu'ils n'ont jamais eu accès à ce cycle d'enseignement, soit parce qu'ayant commencé à le fréquenter, ils ont abandonné avant la fin. Aussi, le taux de déperdition à ce niveau est encore de l'ordre de 44,30 %.

Au niveau du second cycle de l'enseignement fondamental, dans les conditions actuelles, environ 23 % des nouveaux entrants en 7<sup>ème</sup> année n'atteindront pas la 9<sup>ème</sup> année. Quant au taux de transition entre l'enseignement fondamental et l'enseignement secondaire, il est de 40,10%, soit près de 59,90% de rétention.

Pour les admis au DEF, les critères d'orientation au cycle secondaire font que plus de 25% d'entre eux quittent l'école sans qualification professionnelle. Estimés à plus de 25 000 jeunes aujourd'hui, leur prise en charge constitue une des préoccupations brûlantes des familles, des communautés et de l'Etat.

La situation est encore moins reluisante lorsqu'on passe à l'enseignement secondaire général où le taux d'achèvement en 12<sup>ème</sup> année n'est que de 5,7%. L'Enseignement Technique et profession-

---

nel qui devrait être un bon recours, pêche par la faiblesse de sa capacité formative au regard de l'importance des flux et de l'inadéquation des formations avec le marché de l'emploi.

Il s'en suit logiquement qu'une grande partie des actifs de notre système éducatif (du primaire au secondaire) se retrouve sur le marché du travail sans aucune qualification professionnelle.

Une autre cible de la Formation Professionnelle est celle de diplômés en situation de chômage à l'issue de différents cursus inadaptés aux besoins du marché du travail. Selon une étude menée en 2006, le nombre de jeunes diplômés sans emploi était estimé à près de vingt mille (20 000). Ce chiffre accorde les conclusions du dernier rapport EPAM (Enquêtes Permanentes auprès des Ménages) selon lesquelles le taux de chômage est plus élevé chez les diplômés que chez les non diplômés.

De manière spécifique, les attentes liées à la Formation Professionnelle à ce jour sont énormes : des milliers de finalistes des CED, autant de non scolarisés, de déscolarisés, de non orientés du DEF et de diplômés sans aucune qualification professionnelle, d'apprentis artisanaux et de petits exploitants agricoles, attendent d'être insérés ou de conforter leur insertion au moyen de la Formation professionnelle.

Le dispositif de la formation professionnelle par apprentissage reste à bâtir au Mali. Dans ce domaine les problèmes ont pour noms :

- L'inexistence de cadre législatif et réglementaire.
- L'insuffisance en infrastructures (centres de formations professionnelle)
- L'insuffisance de ressources humaines, de programmes et supports de cours ;
- l'inadéquation entre la formation et les besoins de l'économie ;
- le peu de diversification des offres de formation.

#### **Quelle vision de l'enseignement secondaire, général, technique et Professionnel ?**

La vision découlant de l'état des lieux comporte deux dimensions du sous secteur.

- **Une formation qualifiante et/ou par apprentissage des ressources humaines en vue d'accroître la productivité et la rentabilité dans les activités économiques ;**
- **la formation d'une main d'œuvre qualifiée et compétitive en faveur du secteur privé pour assurer une croissance économique forte.**

La recherche d'une adéquation formation/emploi et la nécessité de réguler les flux à tous les niveaux du système éducatif, imposent inéluctablement le renforcement de la Formation Professionnelle qui apparaît très vite comme une alternative crédible à consolider. Cela implique outre la reconnaissance des problèmes qui lui sont spécifiques, la satisfaction des besoins importants en ressources humaines (personnel d'encadrement) et en infrastructures / équipements (centres de formation).

Pour parvenir à l'ajustement escompté entre la formation et l'emploi, il s'agira de privilégier la formation à des métiers porteurs en lien avec les réalités économiques locales et investir prioritairement dans le secteur agro – sylvo - pastoral qui se présente comme "le premier gisement d'emplois pour les jeunes".

Les composantes essentielles des orientations de la formation professionnelle sont : la qualité de la formation ; la gestion de la formation :

- **Favoriser l'accès à la formation professionnelle continue et à l'apprentissage du plus grand nombre de personnes :**

Il s'agit d'augmenter et améliorer la capacité d'accueil des structures de formation professionnelle

---

et de développer une offre de formation adaptée aux réalités locales. Elle prend en compte la dimension genre, la lutte contre les pires formes du travail des enfants.

- **Articuler la formation aux besoins de l'économie :**

Il s'agit de faire en sorte que la formation professionnelle soit en parfaite adéquation avec les besoins de l'économie en vue de lui faire jouer tout son rôle dans le développement économique et social.

- **Améliorer la qualité des activités de formation :**

Cette composante vise à améliorer la qualité de la formation et des apprentissages pour augmenter le rendement interne et externe du système de la formation professionnelle en vue de satisfaire les besoins en cadres qualifiés et en main-d'œuvre de l'ensemble des secteurs socio-économiques du pays.

- **Construire avec les Collectivités Territoriales une stratégie partagée :**

L'objectif vise à faire des collectivités territoriales les principaux acteurs de la programmation en matière de formation professionnelle ; elles doivent être au cœur du partenariat à bâtir autour de celle-ci.

- **Renforcer le dispositif de pilotage et de gestion de la formation professionnelle**

Cette composante vise à moderniser et à renforcer la gestion du secteur de la formation professionnelle. Elle renforcera les capacités des collectivités territoriales à mettre en œuvre la politique de la Formation Professionnelle et à améliorer leur prestation de services.

L'immensité des problèmes qui se posent à notre système de formation professionnelle par apprentissage et l'importance des moyens et ressources à mettre en œuvre pour relever le défi, exigent une programmation à long terme.

### **IV.3. L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

#### **IV.3.1. ORGANISATION**

Le système d'enseignement supérieur et de recherche scientifique comprend des structures d'enseignement et de recherche, et des institutions de recherche non universitaires dont les chercheurs sont cependant astreints par la loi à participer à la formation des étudiants.

##### **IV.3.1.1. Enseignement Supérieur**

L'Enseignement Supérieur a été marqué par la réforme de 1962 qui a mis l'accent sur le système des grandes écoles (7 établissements\* créés entre 1962 et 1975) et l'ouverture de l'Université en 1996. L'enseignement supérieur public qui accueille quelque 65 000 étudiants en 2008, encadrés par 977 enseignants, comprend essentiellement l'Université de Bamako et trois (3) Grandes Ecoles. L'Université est un Etablissement Public à caractère Scientifique, Technologique et Culturel organisé en facultés (au nombre de 5) et Instituts (au nombre de 2) qui sont :

- la Faculté des Sciences et Techniques (FAST) ;
- la Faculté des Lettres, Langues, Arts et Sciences Humaines (FLASH) ;
- la Faculté des Sciences Juridiques et Politiques (FSJP) ;
- la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion (FSEG) ;
- la Faculté de Médecine, de Pharmacie et d'Odontostomatologie (FMPOS) ;
- l'Institut Universitaire de Gestion (IUG) ;
- l'Institut Supérieur de Formation et de Recherche Appliquée (ISFRA) ;

Les Grandes Ecoles sont rattachées à la Direction Nationale de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (DNESRS). Ce sont :

- l'Ecole Nationale d'Ingénieurs Abdrahmane Baba Touré (ENI-ABT) ;
- l'Institut Polytechnique Rural/Institut de Formation et de Recherche Appliquée (IPR/IFRA) de Katibougou ;

- l'Ecole Normale Supérieure (ENSUP).

Par ailleurs, il existe une cinquantaine d'établissements supérieurs privés formant dans divers domaines avec environ 5% des effectifs globaux de l'enseignement supérieur.

#### IV.3.1.1. Recherche Scientifique et technologique

La recherche scientifique est placée sous la tutelle du Ministre des Enseignements Secondaire, Supérieur et de la Recherche Scientifique. Les structures en charge de l'orientation politique et de la coordination sont la Direction Nationale de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (DNESRS) et le Centre National de Recherche Scientifique et Technologique (CNRST). Par ailleurs, il existe une structure de coordination de la recherche agricole au Mali qui est le Comité National de la Recherche Agricole (CNRA), rattaché au ministère chargé de l'Agriculture.

Les instituts et Centres de recherche sont placés sous l'autorité directe de différents Départements ministériels (une dizaine). Toutefois la gestion de la carrière des chercheurs hiérarchisés (au nombre de 355) est assurée par le département en charge de la recherche scientifique.

Les instituts de recherche, classés par domaines d'activités sont :

Santé :

- Centre National d'Appui à la Lutte Contre la Maladie
- Institut National de Recherche en Santé Publique
- Institut d'Etudes et de Recherche en géronto - gériatrie

Sciences humaines :

- Institut des Langues Abdoulaye Barry,
- Institut des Sciences Humaines,
- Institut des Hautes Etudes et de Recherche Islamiques - Hamed Baba de Tombouctou,
- Musée national,
- Centre national des Ressources de l'Education non Formelle,

Agriculture, Elevage et Environnement :

- Institut d'Economie Rurale,
- Laboratoire Central Vétérinaire,

Energie :

- Centre National de l'Energie Solaire et des Energies Renouvelables

Travaux publics :

- Centre National de Recherche et d'Expérimentation en Bâtiment et Travaux Publics

Industrie :

- Centre de Recherche et de Formation pour l'Industrie Textile

#### IV.3.2. PRINCIPAUX PROBLEMES :

Les principaux problèmes auxquels notre système d'enseignement supérieur et de recherche doit faire face sont essentiellement d'ordre structurel. Suivant le document de Politique Nationale de l'Enseignement Supérieur (en cours d'élaboration), ce sont :

##### • une inadéquation de l'offre de formation à la demande économique et sociale :

L'enquête permanente auprès des ménages de 2004 révélait que 56% des diplômés de l'enseignement supérieur n'avaient pas d'emploi. Depuis, l'accroissement très rapide des effectifs étudiants a encore aggravé la situation, faisant du problème du chômage massif des diplômés un risque certain pour notre pays. Outre une faible capacité d'absorption des diplômés du supérieur, le secteur moderne privé est surtout à la recherche de compétences de niveau intermédiaire (bac+2) que le

système d'enseignement supérieur ne lui procure pas actuellement en raison de sa faible adaptation aux besoins de l'économie nationale. Il y a là une anomalie importante à corriger, car comment justifier que l'Etat consacre un budget important à former des jeunes à des profils dont l'économie n'a pas besoin alors que l'économie nationale recherche des compétences que le système national d'enseignement supérieur ne peut lui fournir ?

##### • une faible capacité d'encadrement des étudiants :

Depuis le début des années 2000, sous l'effet d'une demande sans cesse croissante, les effectifs étudiants ont été multipliés par 3 passant de 20 000 à quelque 65 000 étudiants en 2007-2008, avec des conditions d'encadrement et de formation qui se dégradent d'année en année. Le taux d'encadrement est en moyenne d'un enseignant pour 65 étudiants, alors qu'il devrait être de l'ordre de 1 enseignant pour 15 à 18 étudiants suivant la norme de l'UNESCO. Pour les années futures, si les tendances actuelles se poursuivent, les effectifs dans l'enseignement supérieur seront de plus 110 000 en 2015, alors que la plupart des enseignants de rang A (chargés des cours magistraux et des formations doctorales) seront à la retraite.

##### • Une insuffisance d'infrastructures et d'équipements :

L'Université de Bamako, à sa création, a hérité des infrastructures d'anciens établissements (écoles et lycée). Outre leur inadéquation à la formation supérieure, surtout scientifique, ces locaux se sont vite avérés incapables de faire face à l'augmentation rapide des flux d'étudiants, année après année. Il en est de même des quelques amphithéâtres construits par la suite. Les aménagements de salles opérés pour faire face à la situation n'arrivent pas à répondre aux attentes. Les salles de cours, travaux dirigés, travaux pratiques et autres laboratoires mal équipées, ne répondent plus aux normes pédagogiques, scientifiques et sécuritaires. A titre d'exemple pour des normes de 0,90 m<sup>2</sup> par étudiant, pour un cours, cette superficie est réduite à moins de 0,30 m<sup>2</sup> en moyenne. Il n'est pas rare de voir des étudiants s'asseoir à trois sur un banc de lycéen conçu pour deux élèves, d'autres se contentant des tables pour s'asseoir. De plus, la désuétude et l'insuffisance des équipements des laboratoires sont des facteurs qui ne favorisent pas une formation de qualité dans un monde de compétition.

A tous ces maux s'ajoute la mauvaise gestion des salles ou plus précisément leur mauvaise programmation et leur non mutualisation. Ces insuffisances conduisent parfois à programmer de plus en plus de cours le soir jusqu'à 20 heures dans des salles mal éclairées.

Le tableau n'est pas plus reluisant pour les instituts de recherche dont les infrastructures et équipements sont insuffisants, inadaptés ou vétustes. Certains instituts sont en location depuis leur création dans des locaux (CNRST, ISH, ISFRA) inadaptés.

##### • Une recherche peu performante :

Les résultats en matière d'activités de recherche ne sont pas à la hauteur des espérances, aussi bien sur le plan qualitatif que sur le plan quantitatif. On note en effet un nombre de publications relativement faible, des technologies mises au point pas toujours adaptées aux besoins de la société, une faible diffusion des résultats. Si les institutions nationales de recherche parviennent à produire, plus ou moins, des résultats en rapport avec leur mission, cela n'est pas le cas pour la recherche universitaire, dont les acteurs sont confrontés à l'ampleur et à la pression grandissante des tâches d'enseignement et sont peu engagés dans la recherche. Les conséquences en sont une recherche peu performante ne pouvant jouer son véritable rôle de levier pour le développement économique et social du pays.

---

• **un déséquilibre structurel entre les ressources affectées au secteur et les besoins**

Depuis une dizaine d'années on assiste à une situation de crise chronique de l'enseignement supérieur liée au contexte de raréfaction des ressources que connaît ce sous secteur. Sous la double contrainte de l'accroissement des effectifs et de la relative stabilisation des budgets, on constate une baisse des dotations budgétaires moyennes par étudiant et corrélativement une baisse de la qualité de l'enseignement.

L'utilisation déséquilibrée des ressources financières disponibles constitue également un problème récurrent. Environ 56% du budget de l'enseignement supérieur est consacré aux aides sociales (bourses trousseaux) en 2008 alors que celles-ci ne représentent que 15% dans les pays anglophones d'Afrique. Cette répartition constitue assurément un frein à l'expansion quantitative et à l'amélioration qualitative du système.

• **une faiblesse des capacités de gouvernance**

Les difficultés que rencontre le sous secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique ne relèvent pas uniquement de contraintes externes mais également de facteurs endogènes liés notamment aux faiblesses institutionnelles qui ne permettent pas d'accomplir les réformes pédagogiques, organisationnelles, administratives, financières et institutionnelles de nature à mieux répondre aux contraintes et aux évolutions. Les capacités insuffisantes de planification, de programmation, de gestion et d'évaluation rendent difficiles la mise en place de cadres de développement cohérents et une régulation efficace.

La gouvernance de l'enseignement supérieur dans notre pays est aujourd'hui essentiellement centrée d'une part, sur la recherche de solutions pour faire face à l'inadéquation des moyens disponibles avec les besoins d'une population estudiantine en croissance très rapide, et d'autre part sur la prévention et la gestion des difficultés qu'entraîne inévitablement cette situation.

**IV.3.3. PRINCIPAUX DEFIS**

L'Enseignement Supérieur et la Recherche Scientifique ont pour finalité la formation des compétences et des qualifications, la production de connaissances et de technologies qui favorisent le développement économique de notre pays et qui prennent en compte nos besoins actuels et leurs évolutions prévisibles. Ils ont également comme finalité la diffusion d'un savoir constitué et la constitution d'un savoir propre aux conditions socio-culturelles, économiques et historiques de notre pays, en assurant l'accès aux formes les plus élevées de la culture et du savoir à tous ceux qui en ont la volonté et la capacité et qui remplissent les conditions d'accès.

En ce début de XXI<sup>e</sup> siècle, notre système d'Enseignement Supérieur et de Recherche Scientifique se trouve tout particulièrement interpellé pour répondre aux principaux défis qui pour notre pays sont : la réalisation d'une synthèse originale et féconde entre nos traditions et les valeurs d'une nouvelle société en construction basée sur l'information, le savoir et la créativité ; l'élargissement et l'approfondissement de notre vie démocratique et de l'unité de la nation ; la réduction des inégalités entre les hommes et entre les régions ; la promotion de l'homme et de la femme ; et enfin le développement économique et social.

**IV.3.4. VISION**

Bâtir un dispositif d'Enseignement Supérieur et de Recherche Scientifique à la mesure de ces défis, capable de faire entrer le Mali dans la société du 21<sup>ème</sup> siècle fondée sur le développement technologique et la mondialisation de l'économie, capable de participer à la constitution du savoir

---

universel, d'adapter la science et la technologie à nos besoins de développement, telle est notre vision du système d'Enseignement Supérieur et de Recherche Scientifique. Cela exige que l'on définisse de nouvelles orientations sur la base de principes fondateurs qui garantiront son dynamisme, sa pertinence et sa qualité.

**IV.3.5. ORIENTATIONS**

Les orientations suivantes sont proposées pour bâtir un dispositif d'enseignement supérieur et de recherche scientifique qui prenne en compte nos ambitions, nos enjeux mais également nos réalités et nos contraintes.

- L'amélioration des capacités de gouvernance du système et des structures ;
- Le développement des ressources humaines ;
- Une multiplication et une flexibilité des offres de formation permettant de les adapter à l'évolution de la demande ;
- La modernisation des pratiques pédagogiques et de recherche ;
- Une meilleure gestion des flux étudiants ;
- La diversification des sources de financement ;
- Une meilleure structuration des dépenses ;
- La valorisation des enseignants et des chercheurs ;
- L'amélioration des conditions de vie et de travail des enseignants, des chercheurs et des étudiants ;
- La déconcentration/décentralisation des structures universitaires ;
- La dynamisation de la recherche scientifique et technologique ;
- La promotion du secteur privé d'enseignement supérieur ; -
- Une meilleure intégration dans l'environnement sous régional, régional et international ;

---

## V. SYNTHÈSE DES EXPRESSIONS POPULAIRES ET RECOMMANDATIONS

---

Ce chapitre fait la synthèse des contributions recueillies pendant les phases préparatoires du Forum National sur l'Éducation, à savoir la phase exploratoire, la phase d'écoutes, la phase des ateliers thématiques et la phase des concertations régionales, tout en intégrant les contributions écrites faites individuellement ou par des organisations de la société civile. Il rend ainsi compte des préoccupations exprimées par :

- des personnalités et des représentants d'institutions et structures pendant les phases exploratoires et d'écoutes,
- des participantes et participants aux Ateliers thématiques,
- des participantes et participants aux concertations régionales et du district de Bamako,
- des personnes et des organisations de la société civile soucieuses du devenir de l'École.

### V.1. EDUCATION DE BASE, ALPHABÉTISATION ET LANGUES NATIONALES

Conformément aux objectifs assignés au sous-secteur de l'éducation de base :

- **la phase exploratoire** a été consacrée aux partages et échanges de vue entre le comité national d'organisation du Forum et les responsables des deux départements ministériels en charge de l'éducation et du département en charge de l'emploi et de la formation professionnelle ;
- **La phase d'écoutes** a consisté en l'audition des personnalités qui ont déjà géré le système éducatif en qualité de ministre de l'Éducation ou qui participent encore à la gestion quotidienne des affaires de l'École, ou encore qui possèdent une longue expérience en matière d'articulation de l'éducation moderne avec l'éducation traditionnelle et des représentants d'institutions, d'associations et structures partenaires de l'éducation ou s'investissant dans ce secteur. Les thèmes abordés au cours de cette phase ont porté sur les points suivants :
  - L'orientation stratégique et le cadre méthodologique retenus par le comité national d'organisation du Forum,
  - la vision politique de l'éducation,
  - le pilotage du système éducatif,
  - le contenu et la qualité des enseignements,
  - les innovations pédagogiques telles que la pédagogie convergente, le curriculum de l'enseignement fondamental,
  - l'utilisation des langues nationales dans l'enseignement,
  - la politique des manuels scolaires et des matériels didactiques,
  - les écoles privées,
- **La phase suivante**, celle des ateliers thématiques a été axée sur :
  - l'enseignement fondamental,
  - l'enseignement normal,
  - le financement et coût de l'enseignement fondamental,
  - l'éducation non formelle,
  - la gestion de l'école en mode décentralisé,
  - l'éducation préscolaire et spéciale,
  - la vision des jeunes sur l'enseignement fondamental,

---

Au cours de cette phase, il s'est agi de :

- diagnostiquer et analyser les différents problèmes qui se posent à l'éducation de base, à l'alphabétisation et aux langues nationales dans leurs différents aspects
- recueillir les points de vue des participants sur ce sous-secteur
- faire des propositions d'ajustement, d'amélioration et déterminer les opportunités, les voies et les moyens de les atteindre.

Les groupes cibles étaient composés des représentants des partis politiques, des autorités pédagogiques du District de Bamako, de la coordination des chefs de quartiers du District, des représentants des institutions de la République, des collectivités locales, du patronat, des Chambres, des clubs, conseils des jeunes, du parlement et du gouvernement des enfants, des associations de la société civile, des Fondations, des syndicats d'enseignants, de l'Union Nationale des Enseignants Retraités de l'Éducation et de la Culture, de la Fédération Nationale des Associations des Parents d'Elève (APE), des comités de gestion scolaire, des promoteurs d'écoles privées, etc.

- **La troisième phase appelée les concertations régionales** a consisté en l'organisation dans chacune des 08 capitales régionales et du District de Bamako pendant 03 jours des assises destinées à faire des propositions de solutions aux maux dont souffre le sous-secteur de l'éducation de base. Il a été inscrit au programme de cette étape 06 points essentiels :
  - la gestion des ressources humaines du système éducatif,
  - la problématique des programmes scolaires, des méthodes pédagogiques et du contrôle pédagogique,
  - la gestion de l'école en mode décentralisé,
  - l'utilisation des langues nationales et l'éducation non formelle,
  - le cadre législatif et réglementaire,
  - le mécanisme de suivi des recommandations du Forum.

Des questions spécifiques, non moins importantes, telles que le financement de l'éducation à partir de la mobilisation des ressources nationales et locales, la problématique des écoles nomades dites mobiles des régions de Mopti, Tombouctou, Gao et Kidal, celle des populations vulnérables et des disparités régionales, la politique d'accélération de la scolarisation des filles, les inégalités sociales face à l'accès à l'école, la corruption à l'école, la revalorisation dans les programmes et les horaires scolaires des enseignements relatifs à l'éducation physique, à l'éducation civique et morale, au dessin, à la musique, à l'enseignement ménager, à la ruralisation..., ont été également traités en profondeur avec des propositions concrètes à l'appui.

Les délégués aux concertations régionales et du district de Bamako étaient constitués par les représentants de l'administration territoriale et des collectivités locales, l'administration scolaire, les syndicats d'enseignants, l'Union nationale des enseignants retraités et ses démembrés, les ONG et les organismes partenaires de l'éducation, les partis politiques, les associations des parents d'élèves et les comités de gestion scolaire, les associations de la société civile, les promoteurs d'écoles privées et de médersas, de la presse écrite et parlée, etc.

Ainsi, au cours de ces quatre phases, les maliennes et les maliens se sont exprimés librement sur l'état actuel de l'éducation de base, de l'alphabétisation et des langues nationales et ont formulé des options pour l'école de demain, une école capable de s'adapter aux mutations d'un monde en perpétuel changement.

---

Que retenir alors des Ateliers exploratoires, des Ateliers d'Ecoutes, des Ateliers thématiques et des Concertations régionales, pour faire face aux difficultés qui s'abattent sur notre système éducatif et proposer des solutions concrètes et pérennes à une crise multiforme où se sont cristallisés des conflits sociaux et où se sont accentués les effets néfastes des méthodes pédagogiques inappropriées, non maîtrisées et inadaptées aux besoins de notre système éducatif ?

### V.1.1. DE LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

**“Accorder une attention prioritaire aux ressources humaines dans le développement de notre système éducatif...”**

Ce qui importe le plus dans la recherche d'une nouvelle dynamique de la gestion de notre système éducatif, c'est d'accorder une attention particulière aux hommes et femmes qui s'investissent dans l'éducation. En effet, les enseignants (acteurs importants et pourtant souvent relégués au second plan), ainsi que leurs pratiques pédagogiques suscitent de nombreuses questions dans la recherche du renouveau de notre système éducatif : qui sont-ils ? Comment se recrutent-ils ? Comment se forment-ils ? Quel est l'impact de leurs pratiques sur la transmission du savoir et plus largement sur la réussite des élèves ? Quel est le contenu des enseignements qu'ils donnent ? Autant d'interrogations qui nécessitent :

- le choix judicieux des personnels à intervenir dans l'éducation au triple plan : intellectuel, moral et physique par le filtrage d'entrée dans les Instituts de Formation de Maîtres (IFM) ;
- l'application rigoureuse et le suivi minutieux de la mise en œuvre des politiques de formation initiale et de formation continue des maîtres ;
- l'élaboration des curricula adaptés et répondant aux besoins des enseignants et des élèves ;
- le recrutement en quantité et en qualité d'enseignants compétents en veillant au déploiement des enseignants entre les différentes écoles du territoire ;
- l'arrêt de la stratégie alternative de recrutement du personnel enseignant (SARPE) ;
- des réponses appropriées pour rendre possible l'atteinte des objectifs de l'Education pour tous (EPT) ;
- l'élaboration d'un plan de carrière pour le personnel enseignant en vue de motiver et de récompenser le mérite, d'éviter les frustrations et les abus, de valoriser l'expérience ;
- l'unification du cursus de la formation des éducateurs du préscolaire avec celle de l'IFM, soit DEF+4 ans ;
- le développement chez les enseignants des compétences professionnelles axées sur la maîtrise des disciplines enseignées, la didactique, la législation scolaire et la morale professionnelle au moyen de la formation continue ;
- la responsabilisation des Académies d'Enseignement (AE) et des Centres d'Animation Pédagogique (CAP) par la mise en valeur d'instruments de pilotage du système au niveau régional et local ;
- l'appui aux AE et aux CAP afin de les rendre disponibles pour aider les collectivités locales, les communautés et le secteur privé dans le recrutement d'enseignants et éducateurs compétents en vue d'améliorer la qualité des apprentissages ;
- l'amélioration du statut et des conditions de vie et de travail du personnel enseignant en payant des primes aux adjoints des DAE et des DCAP, aux chefs de division et section des AE et aux conseillers pédagogiques des CAP ;
- la sécurisation des contractuels par leur recrutement dans la fonction publique ou celle des collectivités ;
- la subvention de l'Etat accordée aux écoles communautaires et aux médersas répondant aux normes pédagogiques.

---

Mais cette attention prioritaire se heurte encore à :

- l'accès aux IFM et EFEP des élèves - maîtresses et des élèves - maîtres par des moyens détournés ;
- l'application timide des politiques de formation initiale et continue déjà adoptées ;
- le déficit chronique d'enseignants compétents, surtout dans les zones défavorisées ;
- la préparation insuffisante des formateurs à l'approche curriculaire tant au niveau de l'enseignement fondamental que celui de l'enseignement normal ;
- la difficulté d'élaborer un plan de carrière cohérent pour le personnel enseignant ;
- les conditions de vie et de travail difficiles des enseignants ;
- l'imprécision des textes quant aux rapports hiérarchiques entre la DNEB, l'AE et le CAP, rendant parfois la collaboration difficile ;
- l'incompréhension entre les autorités scolaires et celles des collectivités sur la gestion des contrats de travail et la gestion des examens de fin d'année scolaire ;
- le retard constaté dans le recrutement des enseignants contractuels ;
- le retard observé dans la mise en place de la fonction publique des collectivités ;
- la précarité de l'emploi des contractuels, des enseignants des écoles communautaires et des éducateurs des CED et des CDPE.

### Recommandations relatives à la gestion des ressources humaines

- Mettre fin à la contractualisation des emplois publics dans l'enseignement et à l'auxiliarat (recours à des maîtres ne possédant aucun diplôme d'enseignement secondaire- confère Décret 306) : A cet égard, le recrutement des maîtres ayant obtenu les diplômes requis présente des avantages, notamment là où il y a pénurie de personnel enseignant, en pourvoyant les postes en enseignants possédant des titres répondant également aux conditions de recrutement.
- Revaloriser et unifier progressivement les conditions de travail et de recrutement de enseignants et éducateurs du formel et du non formel : A cet égard, il s'agira de donner un statut officiel aux enseignants des écoles privées, communautaires et médersas. Les recommandations vont dans le sens d'une obligation pour l'Etat de s'assurer que ces catégories d'enseignants bénéficient de conditions matérielles suffisantes et d'une protection juridique. Il s'agit également de confier le recrutement aux services déconcentrés de l'éducation en associant les collectivités et en prenant appui sur d'autres services administratifs tels que l'Emploi, le Budget, l'INPS, etc.
- Octroyer des indemnités spéciales aux enseignants exerçant dans les zones difficiles.
- Transformer et améliorer les IFM pour la formation des maîtres et des éducateurs :
  - Que la sélection des candidats ne porte pas seulement sur les connaissances acquises, mais qu'elle prenne en très sérieuse considération les aptitudes morales, intellectuelles et physiques ;
  - Que la préparation professionnelle (pédagogique, psychologique, sociale et pratique) des élèves - maîtres réserve une place suffisante aux stages pratiques et à un contact plus rapproché avec les écoles ; que chaque IFM possède son école d'application ;
  - Articulation des programmes de formation des IFM avec les programmes de l'enseignement fondamental y compris le curriculum et de l'éducation préscolaire ;
  - Introduction de l'enseignement des langues nationales afin de pourvoir toutes les aires sociolinguistiques en enseignants locuteurs : il s'agira de tenir compte de la politique de promotion des langues nationales dans la formation initiale ;

- Augmentation des places réservées aux spécialistes en mathématiques, sciences et technologie pour répondre à un déficit énorme de maîtres spécialistes dans lesdites disciplines ( dans une école rurale du cercle de Gao, par exemple, des élèves ont passé le DEF 2008 sans avoir pris un seul cours de mathématique)
- Il importe également de saisir cette occasion pour améliorer toujours davantage, en même temps que la formation générale des futurs maîtres du 2<sup>ème</sup> cycle de l'enseignement fondamental, leur préparation professionnelle et proprement pédagogique :
- Les différentes analyses reconnaissent la nécessité, pour les maîtres du 2<sup>ème</sup> cycle de l'enseignement fondamental, d'une formation scientifique très développée, et assurée dans les institutions universitaires ou dans des établissements d'enseignement supérieur. A défaut de cela, les futurs MSC seront recrutés parmi les candidats titulaires d'un baccalauréat. Cette évolution dans la formation initiale des MSC permettra une uniformisation graduelle des emplois d'enseignant dans le 2<sup>ème</sup> cycle de l'enseignement fondamental et de l'ESGTP. Cette mesure constitue un facteur de rehaussement de la qualité des apprentissages au fondamental et d'une meilleure articulation entre les deux ordres d'enseignement.
- Adopter une politique de formation continue visant le perfectionnement pédagogique du maître et axée sur des stratégies adaptées aux besoins de formation des enseignants et aux capacités réelles du système :

Il s'agit :

- d'organiser, dans le cadre de l'école ou au niveau local ou régional, des conférences pédagogiques, des groupes de discussion et des groupes d'étude permettant aux enseignants de procéder à des échanges de vues et de s'intéresser, d'une façon directe et active, à la solution des problèmes qu'ils rencontrent dans l'accomplissement de leur tâche.
  - de généraliser les CA des maîtres tout en leur octroyant un appui substantiel ;
  - d'organiser systématiquement le perfectionnement des enseignants en exercice, qu'il s'agisse pour les maîtres sans préparation suffisante de compléter leur formation générale et pédagogique ou pour les maîtres qualifiés de se tenir au courant des nouvelles méthodes et techniques, d'élargir leur culture générale et, le cas échéant, d'acquérir de nouvelles qualifications.
  - de rendre obligatoire la participation au stage de perfectionnement ;
  - de valoriser la formation continue : Les maîtres sans formation professionnelle préalable qui, tout en exerçant, ont suivi avec succès les cours de formation organisés à leur intention devraient aussi se voir attribuer un statut et un traitement équivalents à ceux des maîtres réguliers dûment qualifiés. Mais ceux qui en suivant un cours de formation accélérée n'atteignent pas le niveau d'une formation régulière et de compétence souhaitée devraient être redéployés ou remerciés ;
- uniformiser la formation des enseignants et éducateurs préscolaires: cycle identique pour l'EFEP et l'IFM.
- rouvrir l'ENTEF tel qu'il a été demandé de même qu'augmenter les capacités d'accueil de l'INS et de l'INA pour doter les écoles en maîtres spécialisés ;
- renforcer et certifier la formation des éducateurs de CED : A cet égard les recommandations vont dans le sens de la création de centres de formation dans les métiers pour les finalistes des CED ;
- redéployer les enseignants dans le souci d'une répartition équitable entre toutes les zones ;

Pour mettre en œuvre l'ensemble de ces recommandations, les stratégies suivantes ont été préconisées :

1. La relecture des textes réglementaires portant gestion des personnels enseignants, notamment,
  - La loi N°02-053 du 16 décembre 2002 portant statut général des fonctionnaires;
  - Le Décret N°05-434/PRM du 13 octobre 2005 fixant les conditions de travail du personnel enseignant contractuel de l'Etat.
  - Le Décret N°05-435/PRM du 13 octobre 2005 fixant les conditions de travail du personnel enseignant contractuel des collectivités territoriales.
  - Le Décret N°00-0306 /PRM du 04 juillet 2000 fixant les conditions de travail du personnel des collectivités territoriales.
  - Le Décret N°94-478/PRM du 28 décembre 1994 portant réglementation des écoles communautaires et l'Arrêté N° 94 10810/MEBCAB du 30 décembre 1994 qui fixe les modalités d'organisation et de fonctionnement des écoles communautaires ;
2. L'adoption de nouvelles réglementations concernant la formation, le recrutement et la rétribution des enseignants des écoles privées, ECOM, médersas et CED ;
3. La révision de la politique de formation initiale et continue des enseignants actuellement en vigueur au niveau de la DNEB.
4. L'accélération de la politique de scolarisation des filles ;
5. L'adoption de mesures spécifiques en faveur des populations vulnérables en général, et des écoles nomades dites mobiles des régions de Mopti, Tombouctou, Gao et Kidal en particulier ;
6. La lutte contre la corruption à l'école et dans la gestion des fonds alloués au secteur de l'Education aussi bien par l'Etat (30 % du budget national) que par les partenaires techniques et financiers (PISE I et II, autres programmes et projets sectoriels dédiés à l'éducation dans notre pays).

#### V.1.2. DES PROGRAMMES SCOLAIRES, MÉTHODES PÉDAGOGIQUES ET CONTRÔLE PÉDAGOGIQUE :

**Une urgence : "apporter les corrections nécessaires aux programmes scolaires, aux méthodes pédagogiques et au contrôle pédagogique en cours dans notre système éducatif".**

Le choix des contenus d'enseignement ainsi que le choix des canaux par lesquels ces contenus sont transmis sont autant déterminants que toute la chaîne de contrôle pédagogique qui doit s'exercer sur les enseignants et les élèves :

- une meilleure articulation entre les programmes enseignés dans les institutions d'éducation préscolaire, les écoles fondamentales et ceux de la formation initiale des élèves - maîtres des IFM pour permettre aux enseignants de donner un enseignement efficace ;
- l'élaboration des curricula adaptés à l'enseignement formel et à l'éducation non formelle assortis de mesures d'accompagnement conséquentes pour atteindre les résultats escomptés ;
- l'adoption d'un contenu pratique des programmes d'enseignement pour faciliter l'insertion socio-économique et culturelle des jeunes ayant suivi ces programmes ;
- la prise de dispositions utiles et urgentes pour le privilège à accorder aux méthodes actives d'enseignement en prenant soin de préparer les enseignants à leur utilisation judicieuse ;
- la préparation suffisante des enseignants avant l'introduction et/ou l'imposition des innovations pédagogiques pour leur donner plus de chance de réussir ;
- l'évaluation nécessaire de toute innovation pédagogique introduite avant la prise de décision de sa généralisation ou de son abandon ;

- 
- l'exercice d'un contrôle pédagogique rigoureux et permanent des pratiques pédagogiques de l'enseignant ainsi que du rendement scolaire des élèves.

Toutefois, cet effort est aux prises avec des pratiques peu efficaces :

- une inadéquation entre les programmes du préscolaire et de l'enseignement fondamental et ceux de la formation initiale dans les IFM ;
- des programmes jugés trop théoriques et abstraits ;
- une faiblesse du rendement interne et externe de l'enseignement fondamental
- une faiblesse des élèves en lecture, la clé des autres acquisitions scolaires ;
- une absence de contrôle pédagogique à l'école et dans les institutions d'éducation préscolaire.

## **Recommandations relatives aux programmes, méthodes et contrôle pédagogique**

### **A. Utilisation et enseignement des langues nationales :**

Malgré les défiances envers le curriculum de l'enseignement fondamental en raison de sa complexité, il ressort, de façon unanime, que l'utilisation des langues nationales dans l'enseignement formel est hautement souhaitable. Les recommandations issues des différentes consultations sont même allées plus loin en préconisant que l'enseignement ou l'étude des langues nationales soit, dans la mesure du possible, développée dans les divers ordres d'enseignement, y compris l'enseignement professionnel et l'enseignement supérieur.

A cet effet, les participants ont recommandé :

- que le matériel spécial d'enseignement, livres et matériels scolaires, guides pour le maître, soit mis à la disposition des maîtres ;
- qu'une formation conséquente en langue et en méthodologie soit assurée à tous les enseignants du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>ème</sup> cycle ;

### **B. Validation et mise en pratique des programmes et des innovations :**

Les recommandations stipulent à ce niveau :

- que tout programme d'enseignement doit tenir compte des compétences réelles des maîtres (connaissances, capacités, attitudes);
- de ne décider la généralisation des programmes qu'après les avoir soumis à un essai préalable de durée suffisante, soit dans des écoles expérimentales soit dans des écoles primaires ordinaires ;
- que les dispositions réglementaires concernant la promulgation des programmes doivent laisser une grande latitude en vue de l'adaptation de ces programmes aux exigences régionales et locales;

En ce qui concerne le curriculum de l'enseignement fondamental, sa relecture pour tenir compte de la compétence des enseignants et des conditions d'enseignement a été demandée.

### **C. Apprentissage de la lecture :**

L'apprentissage de la lecture est un sujet qui a fait l'objet de plusieurs recommandations. Il est un des apprentissages essentiels de l'école primaire avec l'écriture et les mathématiques, et le premier but de la scolarisation. Dans ce domaine et face aux difficultés persistantes des méthodes d'apprentissage de la lecture, un consensus se dégage. Les méthodes de lecture sont remises en question par rapport à leurs résultats scolaires peu satisfaisants

---

À l'image de nombreux autres pays, les recommandations vont, dans l'ensemble dans le sens d'un retour à la méthode syllabique ou alphabétique sans en préciser les modalités. A cet égard, il s'agit d'élaborer une nouvelle politique éducative de l'apprentissage de la lecture au 1<sup>er</sup> cycle et dans le préscolaire.

### **D. Contenu des programmes :**

Les recommandations estiment qu'il y a lieu de relire tous les programmes du 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> cycles dans le but d'une revalorisation des domaines d'apprentissage comme l'éducation physique, l'hygiène, le dessin, la musique, l'économie familiale et l'éducation civique et morale, l'enseignement de la technologie ;

Le principe de lier l'école à la vie en ouvrant les programmes sur l'enseignement des travaux manuels (le jardinage, l'élevage ou les travaux agricoles, couture et travaux ménagers, poterie, modelage, travail du bois et du fer, cartonnage, reliure, tissage, travail du cuir, céramique).

L'intégration totale des médersas et des écoles coraniques dans le système éducatif constitue également une recommandation généralement partagée par les acteurs.

L'intégration de ces divers types d'éducation et la révision de leurs modes d'administration et de gestion devraient éliminer dans l'éducation et la formation de la jeunesse toute discrimination résultant du système d'éducation et contribuer à l'insertion socioéconomique des enfants qui fréquentent ces types d'établissement.

### **E. Contrôle pédagogique :**

La principale recommandation est le retour à une logique de l'inspection de l'enseignement fondamental et du suivi régulier, seuls garants de l'amélioration de la prestation des maîtres en classe.

A cet égard les recommandations soutiennent :

- que pour leur permettre de s'acquitter convenablement de leur tâche, et de se maintenir au courant du mouvement pédagogique, les inspecteurs ne soient pas chargés de circonscriptions trop lourdes ni de tâches trop complexes ;
- de procéder à une description précise des rôles, tâches et fonctions davantage cohérente :
  - bien cibler les activités de contrôle et de soutien,
  - séparer les tâches à caractère administratif de celles à caractère pédagogique ;
  - de recentrer le rôle du conseiller pédagogique sur le suivi et l'évaluation des maîtres en classe et à l'école ;
  - que, dans l'intérêt des enfants et des établissements privés et médersas eux-mêmes, ceux-ci soient soumis à l'inspection, comme les établissements d'enseignement public ;
  - que le choix des inspecteurs et CP soit subordonné à une très sérieuse enquête sur leurs aptitudes morales et intellectuelles à l'exercice de la fonction tout en tenant compte de leur ancienneté ;

Dans le souci d'assurer la promotion de l'éducation préscolaire et de l'ENF et tenant compte de leur spécificité, il a été recommandé :

- l'exercice de la fonction d'inspecteur et la direction des sous secteurs de l'éducation doivent être confiés à des inspecteurs/inspectrices et directeurs/directrices formés dans les universités ou dans les établissements d'enseignement supérieurs, ENSUP notamment.
- la création de nouveaux CAP pour faire face à l'accroissement exponentiel des différents types d'écoles.



---

Le nombre d'écoles et de maîtres confiés à un même inspecteur doit dépendre, entre autres, de la dispersion des établissements scolaires, des facilités de communications et des problèmes de sécurité, les contacts devant être aussi effectifs avec les écoles rurales qu'avec les écoles urbaines;

De même, il ne devrait pas se passer d'année sans que l'inspecteur ait pu rendre visite aux divers établissements d'enseignement de sa circonscription et, en tout cas, aux écoles à maître unique ;

**Pour ces raisons il a été recommandé de créer de nouveaux CAP et/ou à défaut de nommer un conseiller résident dans chaque commune.**

### **5.1.3. DE LA GESTION DE L'ÉCOLE EN MODE DÉCENTRALISÉ :**

**“Une impérieuse nécessité d'autonomiser et de responsabiliser les collectivités locales pour rendre visible et lisible la gestion de l'école en mode décentralisé”.**

La bonne gouvernance du système éducatif implique l'application des principes des droits et d'éthique dans l'éducation, l'autonomisation et la responsabilisation des acteurs de l'école. La gestion de l'école en mode décentralisé doit y contribuer à travers notamment :

- La responsabilisation des collectivités locales conformément à ce que la loi leur confère ;
- Le transfert concomitant des compétences et des ressources assorti de mesures d'accompagnement ;
- L'élaboration des projets d'école et mise en œuvre de ces projets ;
- Le renforcement des capacités des membres de la commission éducation à la gestion, à la planification des ressources de l'éducation ;
- La mise à disposition des ressources humaines compétentes aux collectivités ;
- Le recouvrement des taxes et impôts pour construire de nouvelles salles, recruter de nouveaux enseignants, améliorer la fréquentation scolaire ;
- La signature des contrats de travail et paiement des travailleurs contractuels ;
- La promotion des cantines scolaires, si besoin est, pour améliorer la fréquentation scolaire ;
- Le financement de l'éducation par les collectivités.
- La création d'un climat favorable à la synergie d'action entre APE et CGS ;

Cependant, à côté de ces approches participatives, on observe :

- une lenteur voire une hésitation en matière de transfert des ressources, surtout financières pour amener les collectivités à jouer pleinement leur rôle ;
- des conflits entre les collectivités et les services déconcentrés s'il agit de la prise en charge des dépenses liées à l'organisation matérielle des examens de fin de cycle de l'enseignement fondamental ;
- des difficultés dans la mobilisation des ressources propres ;
- des rapports de collaboration souvent difficiles entre APE et CGS.

### **Recommandations relatives à la gestion de l'école en mode décentralisé**

Le processus actuel de décentralisation de l'éducation a fait l'objet de vives controverses. Ce qui fait surtout débat c'est : le partage des responsabilités entre l'Etat et les collectivités territoriales notamment en matière de gestion des ressources humaines (GRH), le processus de transfert des compétences et ressources, la gestion scolaire, l'état du partenariat surtout public/privé, la mobilisation des ressources matérielles et financières locales, l'implication des parents et des communautés.

---

Globalement, les recommandations suivantes se dégagent :

Concernant le partage des compétences entre l'Etat et les collectivités territoriales notamment en matière de gestion des personnels enseignants :

- L'Etat doit conserver la responsabilité du service public de l'enseignement ainsi que la gestion de tous les personnels (formation, recrutement, protection juridique et sociale) ;
- Le rôle du représentant de l'Etat, des Académies d'Enseignement et des Centres d'Animation Pédagogique aux niveaux déconcentrés (régions, district et cercles) et décentralisés (communes) doit être renforcé ;
- la responsabilité du fonctionnement matériel (hors dépenses de personnels et dépenses pédagogiques) et la responsabilité de l'investissement incombent aux collectivités locales : la construction, la reconstruction, l'extension, les grosses réparations et le fonctionnement;
- l'élaboration, par chaque commune de son propre plan de développement éducatif et de son programme prévisionnel de recrutement d'enseignants, ceci dans le cadre de la planification scolaire.

### **Concernant le processus de transfert des compétences et ressources :**

La principale recommandation porte sur le transfert progressif et sélectif des ressources financières en commençant par les communes des villes et en tenant compte de leur performance passée. Il est recommandé également que l'Etat assiste les collectivités dans le recouvrement des taxes et impôts, compte tenu des pesanteurs politiques et sociales qui pèsent sur les élus.

### **Concernant la gestion scolaire :**

Le CGS est un acteur institutionnel prévu par la Loi tandis que l'APE est un acteur associatif qui bénéficie de la reconnaissance d'utilité publique. L'APE a été la première structure de participation communautaire à la gestion de l'école. Les conflits de compétences entre les deux structures aggravés par l'opacité des textes réglementaires et, surtout, une mise en œuvre précipitée de la décentralisation de l'éducation exigent maintenant que soit redéfinis et précisé les rôles et responsabilités des CGS et APE ; la relecture de l'Arrêté 0469 du 9 mars 2004 s'impose dans le but de rechercher une meilleure coordination des APE et des CGS dans l'espace scolaire.

- Dans le même ordre d'idée, le vade-mecum officiel du directeur d'école doit préciser les responsabilités, obligations et compétences des directeurs d'école à l'égard des élèves, des personnels, des parents d'élèves et des partenaires de l'école. Il aborde différents aspects du fonctionnement de l'école et répond à des interrogations régulièrement exprimées par les directeurs.
- Un cahier des charges du recrutement des maîtres doit également être élaboré. Ce cahier de charge constitue un référentiel de compétences qui précise des connaissances, des capacités et des attitudes professionnelles fondamentales.

### **Concernant le statut des écoles communautaires :**

Les écoles communautaires (au nombre de 3094 en 2007) ont joué et continuent de jouer un rôle inestimable dans la scolarisation des enfants en milieu rural. Dans le cadre de l'EPT elles méritent une plus grande considération de la part de l'Etat. Les différentes concertations ont demandé de transformer les ECOM en écoles communales voire publiques ;

### **Concernant la gestion des flux au fondamental :**

En raison des progrès de la scolarisation et du nombre croissant d'élèves qui franchissent le 1<sup>er</sup> cycle de l'enseignement fondamental les acteurs ont estimé qu'il fallait multiplier le nombre de 2<sup>ème</sup> cycle et en ouvrir au moins un par commune ;

---

**Concernant la vie scolaire :**

- Le règlement intérieur a pour but d'organiser la vie collective. Il doit permettre aux élèves de développer des qualités morales et d'acquérir un sens des responsabilités. En favorisant l'éducation à la citoyenneté, il doit contribuer à aider les apprenants dans leur insertion scolaire, sociale et professionnelle. Tout personnel de l'établissement, quel que soit son statut, devra veiller à l'application de ce règlement intérieur, et sera chargé de constater tout manquement à ses dispositions. Il importe, par conséquent d'appliquer strictement le règlement intérieur de l'enseignement fondamental, notamment les aspects concernant la tenue scolaire et la gestion de la coopérative scolaire ;
- Réviser les dispositifs de participation des élèves à la vie scolaire, notamment, les Gouvernements des Enfants (GDE) dont la suppression a été demandée parce que non conformes à nos valeurs morales et familiales ;

**Concernant la carte scolaire :**

- Certaines mesures d'organisation scolaire qui peuvent contribuer à améliorer l'utilisation du personnel enseignant disponible devraient être adoptées là où elles semblent indiquées, ces mesures comprennent notamment le remaniement de la carte scolaire, le regroupement des petites écoles lorsque les moyens de transport ou la création de cantines le permettent, l'ouverture d'écoles à un seul maître là où l'effectif scolaire ne saurait exiger la présence de deux ou dans le cas de certaines écoles communautaires qui ne peuvent supporter le salaire de plusieurs enseignants ;
- Que chaque commune élabore sa propre carte scolaire avec l'appui du CAP ;

**Concernant le partenariat :**

- Que l'Etat accepte de signer des conventions avec les écoles privées qui répondent aux critères de reconnaissance d'utilité publique stipulés par la Loi sur l'enseignement privé ;
- La création de nouvelles instances de concertation et de consultation dans chaque commune et impliquant tous les acteurs pour favoriser une gestion consensuelle des compétences transférées aux collectivités ;

**Concernant la mobilisation des ressources matérielles et financières locales :**

- Sans préjudice des contributions provenant d'organismes publics ou privés, le financement de l'éducation doit être assuré principalement par le budget national, aux divers échelons, puisque celui-ci représente la source la plus stable de financement.
- Toutefois afin de libérer nos choix éducatifs de l'emprise de l'aide internationale et également d'appuyer l'Etat à faire face à ses obligations, il est recommandé de créer un fonds national pour l'Education alimenté par des contributions locales, régionales et nationales à définir. En d'autres termes de susciter une mobilisation des ressources pour un élan national en faveur de l'éducation.

**Concernant l'alimentation scolaire, notamment dans les écoles nomades dites mobiles des régions de Mopti, Tombouctou, Gao et Kidal :**

La problématique de la fréquentation et de l'échec scolaires est telle dans ces régions, que le temps est venu de passer de la politique des cantines scolaires à celle de l'alimentation scolaire. Dans cette perspective, il est vivement recommandé de mettre sans délai en œuvre les recommandations issues de l'atelier national sur l'alimentation scolaire.

---

**Concernant les disparités selon le revenu et les régions et district de Bamako :**

Le revenu des ménages constitue à l'heure actuelle un important facteur de disparités dans la scolarisation d'autant plus qu'il exerce une très grande influence sur la probabilité que des enfants accèdent à l'école et y restent jusqu'à la fin du primaire. Il en est de même quant aux disparités régionales et intra régionales. Face à ces handicaps entravant la démocratisation de l'école dans notre pays, il est recommandé à l'Etat, aux collectivités territoriales et aux partenaires techniques et financiers de porter une attention particulière à la résolution de ces problèmes.

**Concernant la préscolarisation, le développement de la petite enfance et l'éducation spéciale :**

Conscient que la personnalité de l'enfant se forme entre 0 et 6 ans et que tout se joue avant 6 ans, il est recommandé à l'Etat, aux collectivités territoriales, aux partenaires techniques et financiers et à tous les autres acteurs de l'éducation dans notre pays de porter l'importance requise pour donner les soins et les moyens appropriés dès le jeune âge aux futurs élèves en faisant du développement de l'éducation préscolaire un axe central de la politique de l'éducation de base. De même, ils doivent porter le même intérêt à l'éducation spéciale.

**V.1.4. DE L'UTILISATION DES LANGUES NATIONALES :**

**“Une affirmation très forte de l'importance de l'utilisation des langues nationales, de la valorisation des CAF, des CAFé et des CED”.**

Une politique clairement définie en matière d'utilisation des langues nationales dans l'enseignement formel et dans l'éducation non formelle contribue à un meilleur rendement scolaire, à la lutte contre la pauvreté, à la promotion et à l'expression de nos valeurs sociales :

- L'évaluation correcte de l'expérience de la pédagogie convergente ou l'utilisation concomitante du français et des langues nationales dans l'enseignement formel et la restitution des résultats de cette évaluation à tous les acteurs et partenaires de l'école ;
- La prise de décision politique pour rejeter ou étendre l'expérience à toutes les écoles fondamentales sans exclusive aucune en prenant toutes les mesures nécessaires à son succès ;
- La liaison étroite à entretenir entre un échantillon représentatif d'écoles et des instituts de recherche en éducation pour éviter le pilotage à vue de l'expérience ;
- La poursuite des efforts de recherche scientifique sur les langues nationales pour en faire des instruments efficaces de développement ;
- L'utilisation permise des langues nationales au cours des débats à l'Assemblée Nationale et dans les délibérations des instances des collectivités même si cela s'accompagne d'une traduction en français ;
- L'intérêt politique élevé pour l'ouverture des CAF, des CAFé et des CED ;
- L'importance primordiale de la cellule familiale dans l'éducation de l'enfant ;
- La valeur accordée aux mass médias et à la rue dans la socialisation de l'enfant.

Cette tendance est toutefois mise à mal par des pratiques telles que :

- La faiblesse du processus d'évaluation de la pédagogie convergente, ce qui justifie la méfiance voire l'hostilité de certains parents d'élèves vis-à-vis d'elle ;
- La faiblesse du niveau d'instrumentation des langues nationales ;
- L'utilisation du français comme langue officielle du Mali ;
- Le manque de perspective pour les néo alphabètes et les finalistes des CED ;
- La démission ou complaisance de la famille ;

- L'insuffisance notoire des structures ;
- La faiblesse voire l'inexistence de censure sur les media, y compris ceux de l'Etat, pour les émissions destinées aux enfants.

### **Recommandations relatives a la politique des langues : utilisation des langues nationales, éducation non formelle**

#### **Concernant la politique des langues nationales, trois recommandations principales ont été formulées :**

- Qu'une véritable politique nationale de promotion des langues nationales soit élaborée ;
- Que le pilotage et la gestion de l'éducation non formelle soient confiés à des structures et personnes spécialisées ;
- Que la part de l'ENF dans le budget de l'éducation soit augmentée.
- De façon spécifique nous notons les recommandations ci-après :
- L'utilisation des langues nationales dans les administrations en commençant par les administrations locales et régionales ;
- La création de centres de formation pour les finalistes CED ;
- La poursuite des recherches scientifiques et pédagogiques sur l'utilisation et l'enseignement des langues nationales dans le formel et le non formel ;
- La création de centres d'apprentissage féminin ;
- Le développement et le renforcement des actions de post alphabétisation ;
- La promotion d'un environnement lettré dynamique propice à consolider les acquis ;
- La prise en charge de l'ENF dans les plans d'actions des CAP et des communes ;
- La révision de l'orientation éducative actuelle des CED : durée du cycle, place de la formation professionnelle, passerelle avec le formel ;
- L'introduction de l'enseignement des langues nationales dans le 2ème cycle et au niveau secondaire et supérieur tout en formant des professeurs de langues nationales à l'ENSUP ;

#### **Concernant l'éducation informelle**

- Le renforcement de l'autorité et de la responsabilité parentale grâce à l'adoption d'un nouveau code de la famille ;
- L'institution du devoir d'ingérence de la communauté dans l'éducation des enfants ;
- Le renforcement de l'éducation civique et morale ;
- La récompense du mérite
- La restauration de l'autorité morale du maître grâce à l'amélioration de la situation morale et matérielle du personnel enseignant ;
- Le renforcement du contrôle de l'Etat sur certaines émissions TV, notamment celles destinées aux mineurs ;
- L'intégration de l'enseignement coranique dans le système éducatif.

### **V.1.5. DE LA FONCTIONNALITÉ, DE LA LISIBILITÉ, DE LA VISIBILITÉ ET DE L'EFFICACITÉ DES STRUCTURES :**

**“Des propositions concrètes pour alléger certaines structures jugées trop lourdes ou pour changer d'appellation dans l'optique de leur assurer davantage de fonctionnalité, de lisibilité, de visibilité et d'efficacité”.**

L'essentiel est de rapprocher l'éducation de base de ses usagers et de la rendre plus opérationnelle dans un contexte de décentralisation et de démocratisation :

- La relecture de la loi d'orientation sur l'Education au regard des difficultés nées de sa mise en œuvre et des besoins nouveaux ;
- La redéfinition des missions et des rôles des acteurs ;
- La création d'une structure centrale dédiée à la formation continue du personnel administratif, enseignant et d'encadrement de l'éducation de base ;
- L'élaboration des textes portant modalités de fonctionnement de la DNEB, des AE et des CAP tout en précisant les rapports hiérarchiques entre ces structures ;
- La création d'un ministère de l'alphabétisation et des langues nationales ;
- La création des directions nationales de l'enseignement fondamental, de l'éducation non formelle, des langues nationales et de l'éducation préscolaire et spéciale ;
- La multiplication et la création des CAP pour l'enseignement fondamental et pour l'éducation non formelle ;
- Le retour à l'appellation d'inspecteur d'enseignement fondamental en lieu et place de directeur de centre d'animation pédagogique ;
- La relecture des textes portant création et ouverture des écoles fondamentales privées ;
- L'élaboration des textes régissant le système éducatif dans sa complexité en prenant l'éducation de base dans tous ses compartiments (famille, préscolaire, formelle, non formelle, informelle).

Toutefois, ces mesures sont aux prises avec des pratiques telles que :

- les difficultés constatées dans l'application de certaines dispositions de la loi d'orientation sur l'éducation ;
- la faiblesse de coordination des actions entre les structures centrales et les structures déconcentrées de l'éducation ;
- la forte concentration de missions à la DNEB, dans les AE et les CAP ;
- l'insuffisance des crédits alloués à l'éducation non formelle au profit de l'enseignement formel ;
- les difficultés de collaboration entre les AE et les CAP ;
- l'augmentation exponentielle du nombre des écoles ;
- le laisser-aller et le laisser-faire observés dans l'ouverture des écoles fondamentales privées ;
- la démission des familles face à l'éducation de leurs enfants.

### **Recommandations relatives au cadre législatif et réglementaire**

L'analyse du cadre législatif et réglementaire a fait surtout ressortir :

- La lourdeur de certaines structures institutionnelles (trop de missions) comme la DNEB et le CAP
- La faible prise en charge de certains sous secteurs essentiels de l'éducation : ENF, préscolaire, spéciale
- La non prise en charge de l'enseignement coranique
- L'absence d'actes d'application de la Loi d'Orientation sur l'Education : exemple, l'espace partenarial (article 62), le droit à la formation des parents (article 28),
- Les carences dans l'application des textes régissant l'enseignement privé

A cet égard, des recommandations ont été faites :

- La révision du schéma institutionnel du PRODEC
- La création d'un service central chargé uniquement de l'ENF
- La création d'un service central chargé de l'éducation préscolaire et spéciale
- La nomination d'inspecteurs et d'inspectrices chargés du préscolaire
- La création de nouveaux CAP

- La relecture de la Loi sur l'enseignement privé et son Décret d'application (la loi n° 94 – 032 du 25 juillet 1994 et le décret n° 94 – 276 du 25 août 1994).

### V.1.6. RECOMMANDATIONS FORTES

La démocratisation du pays intervenue en 1991 a fait exploser les attentes des populations, en particulier les attentes relatives à l'éducation. A celles-ci, s'ajoutent les attentes d'une meilleure, plus grande démocratie avec ce que cela implique : plus grande participation à la gestion de la vie politique, exigence de redevabilité, c'est-à-dire du compte rendu, meilleures conditions de vie et de travail, etc. C'est pourquoi, des écoutes aux concertations régionales en passant par les ateliers thématiques, les populations se sont exprimées librement et nous avons souhaité rapporter cette expression populaire pour un certain nombre de raisons :

- les maliens ont défini le profil de l'école de leurs besoins ;
- ils ont dégagé des voies et stratégies pour réaliser ce type d'école ;
- ils se sont engagés de manière consensuelle pour cette école de leurs besoins.

C'est un exercice périlleux tant les attentes sont actuelles, grandes et pressantes. Chaque proposition faite demande à être examinée à la lumière de l'économie, du politique, des réalités sociales nationales, des réalités sous-régionales, régionales et internationales, des engagements internationaux pris, etc. C'est pourquoi, il est important de focaliser l'effort sur ce qui est faisable, durable et soutenable par chaque acteur y compris l'État, les partenaires sociaux, les partenaires techniques et financiers.

L'esquisse ci-jointe de plan d'actions traduit cette volonté partagée de mise en œuvre de quelques recommandations clés.

### Projet de plan d'actions de l'éducation de base

THEMES	RECOMMANDATIONS	ACTIONS/STRATEGIES	STRUCTURES RESPONSABLES	TERME
1. Gestion des Ressources Humaines	Améliorer la gestion des ressources humaines	<p>Mettre tous les enseignants (contractuels de l'État et des collectivités, fonctionnaires) dans le porte – feuille de l'État en ce qui concerne le recrutement, la formation et la rémunération. Les CT s'occuperont des infrastructures, équipements et rémunération des personnels d'appui ;</p> <p>Ravoir la formation initiale et continue des maîtres en mettant les programmes d'enseignement des IFM en cohérence avec ce qui est enseigné à l'école fondamentale et en étendant la formation continue à tous les enseignants, y compris ceux des écoles privées, des médersas et de l'éducation préscolaire.</p> <p>* Augmenter le personnel enseignant des IFM et adapter leur profil au besoin de formation des élèves maîtres : faire des IFM de véritables structures de formation initiale et continue capables de rayonner dans leur zone d'implantation. Tous les contractuels de profil non enseignant y seraient formés en vue de préparer le Certificat Élémentaire d'Aptitude Pédagogique (CEAP) et le Certificat d'Aptitude Pédagogique (CAP) ;</p> <p>* Développer et renforcer les capacités des personnels enseignants des IFM pour leur permettre de produire des supports pédagogiques pour : - les élèves et les enseignants en classe - pour les enfants du préscolaire et les apprenants du non formel ;</p> <p>* Mettre une unité informatique de production de matériels didactiques dans chaque IFM et recruter et former le personnel technique à cet effet.</p>	<p>MEBALN, MF, CT</p> <p>MEBALN (DNEF, CNE)</p> <p>MEBALN, MTFP, MF, MESSRS</p>	<p>Court terme et moyen termes</p> <p>Court terme</p> <p>Court et moyen termes</p>

THEMES	RECOMMANDATIONS	ACTIONS/STRATEGIES	STRUCTURES RESPONSABLES	TERME
		Élaborer de vrais programmes d'apprentissage pour les CAF, CAFé et les CED en raccourcissant le temps d'apprentissage théorique et créer des centres de formation d'apprentis-CFA ; ouvrir les IFP aux finalistes des CED en y prévoyant pour eux des formations modulaires qualifiantes, à la carte selon les localités et les besoins identifiés ; Construire les programmes de manière à ce que la 6 <sup>ème</sup> année et la 9 <sup>ème</sup> soient des années terminales pour ceux qui le désirent ou qui n'ont pas la capacité de poursuivre leurs études ; créer des ateliers à cet effet ; Augmenter le volume horaire hebdomadaire en intégrant les mercredis, jeudis après midi. Ce temps peut être consacré aux cours de remédiation, à l'éducation physique et sportive, à l'éducation artistique et musicale et aux cours sur la citoyenneté. Il n'est pas acceptable que les enfants fassent seulement 17 ou 18 heures d'apprentissage/semaine ; L'enseignement de l'éducation civique et morale, y compris celle édictée par les religions, doit être en bonne place dans les programmes ; Élaborer et mettre en œuvre un programme d'alphabétisation de masse des adultes ;	MEBALN, CT, MIEFP  MEBALN, MEFP, MF  MEBALN, Association des pionniers, MATCL  MEBALN, MATCL  MEBALN, CT	Court terme et moyens termes  Court terme  Court terme  Moyen terme
3. Méthodes pédagogiques	Corriger en profondeur les méthodes et innovations pédagogiques ;	Évaluer la pédagogie convergente et le curriculum de l'enseignement fondamental ; en attendant, observer une pause stratégique en ne poursuivant pas la généralisation ; cette pause sera mise à profit pour mener les indispensables recherches linguistiques et pédagogiques sur les langues nationales ; élaborer un programme de recherche dans ce sens	MEBALN, MESSRS	Court terme

THEMES	RECOMMANDATIONS	ACTIONS/STRATEGIES	STRUCTURES RESPONSABLES	TERME
		* Revoir en profondeur les missions de l'ENSUP pour en faire une structure de formation initiale et continue des administrateurs scolaires (DAE, DCAP, CP, DE), ainsi que des formateurs des IFM. * Ouvrir les filières de formation des inspecteurs de l'enseignement fondamental et des conseillers pédagogiques à l'ENSUP. Instaurer le CEAP et CAP pour tous les enseignants à profil non enseignant. Donner un statut aux enseignants des écoles communales et aux animateurs/trices des CAF, CAFé et éducateurs/trices des CED Restaurer l'image et la dignité de l'enseignant en lui fixant des obligations et des droits stricts, en déterminant clairement à travers les textes, les rôles et responsabilités de chaque acteur (directeur d'école, élève, parents d'élève) ; lui payer un sursalaire en fonction des responsabilités et de la pénibilité du travail ;	MEBALN  MEBALN  MEBALN, CT, MFPT  MEBALN, MF, MFPT	Court terme  Court terme  Court terme
2. Programmes	Corriger les programmes scolaires et les volumes horaires (y compris le préscolaire)	Adapter les programmes aux valeurs de la société malienne, à sa culture, à son histoire, sa géographie, sa technologie ; Introduire dans les programmes les activités pratiques (traditionnels et modernes) ; Introduire les langues nationales comme discipline d'enseignement au 2 <sup>ème</sup> cycle, selon les aires linguistiques ; en faire une discipline obligatoire au DEF ;	MEBALN, MC  MEBALN, MEFP  MEBALN	Court terme  Court terme  Court terme

THEMES	RECOMMANDATIONS	ACTIONS/STRATEGIES	STRUCTURES RESPONSABLES	TERME
Financement de l'Ecole	Assurer le financement interne et durable de l'éducation	Réduire le train de vie de l'Etat et affecter les économies à l'éducation ;	Gouvernement	Court terme
		Auditer les coûts de formation continue et mieux les répartir ;	MEBALN	Court terme
		Créer un Fonds Capital Education en levant un impôt spécial sur deux ans (2009/2010), les intérêts serviront à financer les programmes éducatifs non/insuffisamment pris en charge par le gouvernement, les CT, les PTF, tels que ceux des écoles mobiles des régions de Mopti, Tambouctou, Gao et Kidal et l'accès à l'éducation des populations vulnérables.	Gouvernement, société civile, partis politiques, ...	Court terme

THEMES	RECOMMANDATIONS	ACTIONS/STRATEGIES	STRUCTURES RESPONSABLES	TERME
4. Contrôle Pédagogique	Assurer un véritable contrôle pédagogique des maîtres, des animateurs et des éducateurs ;	Étudier un <i>modus operandi</i> pour revenir à la méthode syllabique ;	MEBALN	Court terme
		Réformer le CFEPCCEF et le DEF en intégrant à l'examen toutes les disciplines y compris le sport et les arts ;	MEBALN	Court terme
		Capitaliser les stratégies alternatives d'apprentissage accéléré (Passerelle, IEP) et créer un partenariat avec les structures qui les développent ;	MEBALN	Court terme
		Commanditer une vaste étude sur les écoles coraniques en vue de les intégrer dans le système éducatif sur la base de méthodes pédagogiques bien définies ;	MEBALN, CT	Moyen terme
		Revenir à la formule de l'inspection ;	MEBALN	Court terme
		Redimensionner les CAP ou les IEF et en créer de nouveaux pour une meilleure inspection, un meilleur contrôle, une meilleure formation des écoles et des maîtres et une meilleure prise en charge de l'ENF et du préscolaire ;	MEBALN, CT,	Court terme
5. Gestion de l'Ecole en mode décentralisé	Autonomiser et responsabiliser les CT dans la gestion de l'école en mode décentralisé ;	Transférer de façon progressive et concertée les ressources (hors rémunération) aux collectivités territoriales : dépenses d'investissement, d'entretien, de fonctionnement ;	MF, MATCL, MEBALN, MESSRS	Court terme
		Relire la Loi N° 99-046 portant Loi d'Orientation sur l'Éducation pour élargir les membres de la communauté éducative à plus d'acteurs ;	MEBALN, MESSRS	Court terme
		Relire l'Arrêté N°04-0469/MEN-SG du 9 Mars 2004 portant création, organisation et modalités de fonctionnement du Comité de Gestion Scolaire pour voir sa conformité avec l'existence de l'APÉ, avec les rôles et responsabilités du directeur d'école, avec les missions dévolues à un service et un agent publics ;	MEBALN, MESSRS	Court terme

---

## **V.2. ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GÉNÉRAL, TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL :**

Le processus de préparation du forum a donné l'occasion à un nombre important de maliens de l'intérieur et de l'extérieur de débattre du système éducatif de notre pays à travers les séries d'écoutes, les communications écrites, les ateliers exploratoires, les ateliers thématiques et les concertations régionales.

Les termes de référence proposés par la Commission Enseignement Secondaire Général, Technique et Professionnel au cours des différentes rencontres, ont permis aux acteurs et partenaires de l'école de revisiter le sous secteur concerné, dans ses finalités, son organisation, sa gestion, ses méthodes, ses performances et ses insuffisances.

Les finalités de l'éducation sont définies par la loi 99-046 du 28 décembre 1999 portant loi d'orientation sur l'éducation qui constitue le document de référence pour la mise en œuvre du Programme de Développement Décennal de l'Education (PRODEC) lancé en 1998.

Cette loi, en son article 2 stipule : "l'éducation est une priorité nationale. Le service public de l'éducation est conçu et organisé en fonction des apprenants et en tenant compte des objectifs de développement et des valeurs socioculturelles du Mali. Il contribue à l'égalité des chances".

L'article 11 de la même loi définit la finalité de l'éducation en ces termes : "former un citoyen patriote et bâtisseur d'une société démocratique, un acteur du développement ancré dans la culture et ouvert à la culture universelle, maîtrisant les savoir-faire populaires et apte à intégrer les connaissances et compétences liées aux progrès scientifiques, techniques et à la technologie modernes". L'objectif de l'Enseignement Secondaire Général et Technique tel que le spécifie l'article 37 de la loi, est de : " faire acquérir aux élèves des connaissances générales et techniques, théoriques et pratiques, des modes et des moyens de pensée constituant la base commune des diverses spécialités du savoir, en vue de leur permettre de poursuivre des études supérieures ou de s'insérer dans la vie active...".

Le PRODEC, fondé sur les orientations ci-dessus annoncées de la loi d'orientation vise principalement, en ce qui concerne l'enseignement secondaire, à mettre en place :

- Un enseignement secondaire général et technique rénové et performant ;
- Une politique opérationnelle du livre et du matériel didactique ;
- Une politique soutenue de formation des enseignants ;
- Un partenariat véritable autour de l'école ;
- Une politique de communication centrée sur le dialogue et la concertation avec tous les partenaires ;
- Une politique de financement s'inscrivant dans la décentralisation.

Qu'en est-il aujourd'hui, dix ans après le lancement du PRODEC, de la pertinence des directives et de l'effectivité des faits éducatifs au vu des objectifs ci-dessus rappelés?

Qu'en pensent réellement les populations bénéficiaires, les acteurs et les partenaires de l'école?

Quelles sont les principales causes des insuffisances et déviations actuelles?

Quels correctifs apporter en vue de permettre à l'Education en général et à l'Ecole dans son maillon enseignement secondaire en particulier , de former à la vie et à l'emploi le citoyen démocrate et patriote voulu par la loi d'Orientation ?

---

Quelles normes de comportement adopter pour permettre aux élèves d'étudier convenablement et aux enseignants d'enseigner correctement, efficacement et dans des conditions de travail dignes de leur fonction ?

Enfin, quelles stratégies imaginer pour permettre aux communautés et collectivités de se réapproprier l'école ?

C'est pour répondre à ces questions que la Commission Enseignement Secondaire Général Technique et Professionnel a collecté une masse d'informations à travers les phases d'écoute de personnalités, les ateliers thématiques ayant fait intervenir les principaux responsables (anciens et nouveaux) du sous secteur et les concertations régionales organisées dans les huit (8) régions du Mali et le district de Bamako du 25 août au 03 septembre 2008.

Ce document représente la synthèse des résultats et traduit les préoccupations des acteurs et partenaires. Les constats et propositions se rapportent aux thématiques suivantes :

- Organisation et gestion du sous secteur de l'enseignement secondaire
- Contenus et qualité des enseignements
- Rôles et responsabilités des acteurs et partenaires

### **V.2.1. L'ORGANISATION ET LA GESTION DU SOUS-SECTEUR ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GÉNÉRAL TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL :**

#### **A. Evolution et gestion des effectifs**

##### **Les Problèmes identifiés**

- L'inégalité dans l'accès à l'Enseignement Secondaire entre garçons et filles a été relevée à tous les niveaux comme une préoccupation majeure. Au plan national, la situation telle qu'elle ressort de l'exposé des services techniques, est de 35% de filles au secondaire contre 65% de garçons. L'inégalité constatée est imputée principalement aux travaux ménagers auxquels sont très tôt astreintes les filles, aux risques de grossesse non désirée, aux mariages précoces des filles, aux difficultés d'hébergement en ville notamment pour les filles rurales et celles nomades admises dans les établissements d'enseignement secondaire.
- Le Critère d'âge d'orientation et l'insuffisance des infrastructures scolaires sont souvent indexés comme facteurs limitants pour l'accès égalitaire à l'enseignement secondaire notamment pour les enfants ruraux et ceux des zones reculées par rapport aux lieux d'implantation des établissements. Cette situation se trouve particulièrement accentuée souvent par l'inexistence de carte scolaire et quand celle-ci existe, par son non respect dans le choix des zones d'implantation des établissements.
- L'accroissement rapide des écoles privées est encore loin de constituer une solution à l'accès égalitaire à l'école au niveau secondaire en raison de la grande pauvreté des populations et de la mauvaise répartition des écoles privées sur le territoire national, concentrées principalement dans les grandes villes , ainsi, du point de vue de leur répartition géographique, le nombre de lycées privés par Académie d'enseignement ne dépasse guère deux, sauf à Bamako, sa proche banlieue, Sikasso et Ségou. Les régions de Kidal, de Tombouctou ne sont pas encore touchées par la création d'écoles privées au niveau de l'enseignement secondaire général. Autrement dit, il ne se dessine aucune tendance dans le sens de la déconcentration des effectifs inscrits au secondaire privé.

- En effet, il ressort de l'état des lieux exposé par les services techniques du Ministère des Enseignements Secondaire, Supérieur et de la Recherche Scientifique que 83% du nombre des lycées privés du pays sont concentrés à Bamako et périphérie (Bamako/ Koulikoro/ Kati). Ces établissements accueillent près de 58% des effectifs scolaires à la charge de l'Etat au niveau de l'enseignement secondaire général contre 42% pour le privé. Du fait du dénuement des parents, très peu d'élèves non orientés après le DEF peuvent s'inscrire à leurs frais dans les établissements d'enseignement privés. Cette situation est généralement perçue comme une menace à la vocation de service public de l'éducation.
- Etant donné que l'éducation est une priorité nationale et un secteur de base de la souveraineté nationale, les acteurs et partenaires ont stigmatisé ce recul du secteur public au profit du privé comme un dérapage grave et un danger réel pour le système éducatif malien.
- Au plan de la structure des effectifs, les textes d'orientation après la classe de 10ème s'avèrent inadaptés à la situation actuelle des filières et occasionnent ainsi des déficits importants dans le taux de promotion interne (environ 30% de redoublement et 20% d'exclusion selon les statistiques officielles.)
- Les effectifs pléthoriques ainsi occasionnés à tous les niveaux entraînent des évaluations nettement insuffisantes, partant une baisse croissante du taux d'achèvement et de la qualité des enseignements.
- Il ressort, par ailleurs, des constats confirmés par les chiffres sur l'état des effectifs scolaires, que le nombre des inscrits au secondaire général dépasse largement celui des inscrits au technique/professionnel (65% dans le secondaire général contre 35% dans le technique et professionnel en 2007). Par conséquent de gros efforts restent à faire pour inverser la tendance au profit de l'enseignement technique et professionnel conformément aux orientations du PRODEC.
- Il a été aussi relevé que beaucoup d'élèves initialement orientés au lycée finissent leur cursus scolaire dans le technique et professionnel. Ce constat met en évidence l'urgence de se pencher sur les questions d'orientation, de passerelles entre l'enseignement secondaire général et la formation technique et professionnelle.
- Il ressort également des constats que de nombreux admis des medersas appliquant les programmes officiels ne bénéficient pas d'orientation à l'instar des élèves admis des écoles privées. Cette "discrimination" à l'endroit des médersas est de nature à accentuer la marginalisation de leurs élèves en dépit des efforts accomplis par un nombre croissant d'entre elles dans l'application des programmes officiels.
- Quant à la formation professionnelle, il a été constaté que le nombre de finalistes des centres d'éducation pour le développement (CED) est en augmentation constante alors que les infrastructures de formation, les ressources humaines et financières ne suivent pas cette tendance.
- Par ailleurs, il a été noté l'absence de textes législatifs et réglementaires portant sur la gestion de ces finalistes.
- Le problème de la prise en charge des non orientés du DEF a été évoqué avec un accent particulier sur les difficultés et limites des moyens de l'Etat et la nécessité de l'implication des collectivités et des communautés dans la recherche de solutions.

### **Les solutions proposées :**

A ces problèmes identifiés, les principales propositions ci-après ont été formulées par les intervenants aux différentes étapes du processus de l'expression populaire.

- Prendre en charge les filles admises au DEF (internat, carte scolaire, sensibilisation des parents) ;
- Procéder à un Diagnostic Participatif Communautaire (DPC) en vue d'une étude approfondie du milieu avant la création et l'ouverture d'une école secondaire technique et professionnelle dans la région ;
- Faire prendre des initiatives et décisions pour définir des zones prioritaires d'implantation des établissements privés ;
- Sensibiliser les parents sur l'intérêt de l'école pour les filles ;
- Alléger les critères d'orientation des filles après le DEF ;
- Créer et ouvrir des écoles professionnelles en nombre suffisant en tenant compte des spécificités régionales ;
- Orienter plus d'élèves admis au DEF dans le technique et professionnel que dans le secondaire général conformément aux directives du PRODEC ;
- Tenir compte des prévisions du PRODEC dans la fixation des taux d'orientation des effectifs admis au DEF en vue d'investir dans la construction, l'équipement d'établissements publics et le recrutement du personnel enseignant qualifiés.
- Augmenter les capacités d'accueil des établissements tout en veillant à faire respecter les normes d'effectif par classe ;
- Relire les textes d'orientation après la classe 10ème ;
- Faire respecter les normes des évaluations ;
- Prendre des dispositions spécifiques pour rehausser le taux d'achèvement ;
- Construire, réhabiliter et équiper des établissements d'enseignement publics pour répondre aux besoins spécifiques des Régions ;
- Revoir le critère d'âge pour l'orientation des admis au DEF notamment dans les zones à faible taux de scolarisation ;
- Accepter les élèves volontaires admis au D.E.F. à Kidal à l'IFM de Aguel-hoc sans concours ni limite d'âge ;
- Mettre en place un dispositif d'assistance et de suivi des écoles medersa permettant d'assurer : une exécution correcte des programmes officiels pour offrir plus de chances d'orientation à leurs diplômés dans les enseignements secondaire et supérieur ;
- Créer à l'attention des Medersas des offres de formations au secondaire et au supérieur ;
- Assurer une gestion et une mise en œuvre d'offres spécifiques de formations qualifiantes et par apprentissage en tenant compte de la diversité des populations cible constituées de finalistes CED, de déscolarisés, de non orientés du DEF et des jeunes ruraux ;
- Assurer l'élaboration et la mise en œuvre de textes législatifs et réglementaires portant sur la formation qualifiante des finalistes CED ;
- Créer des centres de formation souple et adaptée aux besoins des populations cibles par les services techniques en charge de la formation professionnelle en synergie avec l'ensemble des parties prenantes et des partenaires.



---

## B. Problématique de la contractualisation de la profession enseignante

La contractualisation des emplois dans l'enseignement secondaire est apparue de façon formelle après le 26 mars 1991. Elle visait prioritairement à pallier le déficit d'enseignants à ce niveau et aussi à employer des jeunes diplômés de nos grandes écoles. Il s'agissait dans un premier temps, de diplômés de profil enseignant ; puis par la suite de diplômés sans distinction de profil. Ils étaient recrutés au niveau national par les services compétents de l'Etat et mis à la disposition du ministère en charge de l'éducation nationale qui procédait à leur affectation sur toute l'étendue du territoire national partout où existait le besoin. Ils étaient encore appelés "vacataires".

A partir de 2000, dans le cadre de l'opérationnalisation du PRODEC dont la démarche s'inscrit dans une gestion décentralisée de notre école, le recrutement des enseignants contractuels s'est déconcentré et décentralisé. Les collectivités territoriales (Assemblées Régionales) en sont devenues les structures responsables avec l'appui-conseil des académies d'enseignement.

Les agents ainsi recrutés sont appelés contractuels des collectivités.

La diversité de statuts applicables à des enseignants contractuels qui évoluent dans le même espace scolaire est souvent source de confusions. Par ailleurs, les différents partenaires qui interviennent dans le cadre de la gestion de l'école en mode décentralisé, ne connaissent pas toujours leurs rôles et les cas de conflit de compétence ne sont pas rares.

### Les Problèmes identifiés

- Le profil des enseignants contractuels recrutés par les collectivités territoriales ne répond pas toujours aux besoins des établissements qui doivent les utiliser et cela parce que les recrutements des contractuels s'effectuent souvent sans une grande implication des services déconcentrés de l'éducation ;
- Les enseignants contractuels des collectivités, de par leur statut, ont des choix très limités en matière de lieu d'affectations et de mutations ;
- Le nombre d'enseignants contractuels professionnels et permanents est nettement inférieur au nombre d'enseignants contractuels qui ne bénéficient d'aucune formation surtout dans l'Enseignement Technique et Professionnel ;
- L'insuffisance de plan de carrière, de prime de responsabilité pour les enseignants contractuels, la précarité de l'emploi, l'accroissement inquiétant du nombre d'enseignants aux profils inadéquats sont autant de contraintes liées à la contractualisation des emplois ;
- La méconnaissance du contenu des contrats par les enseignants contractuels
- Le retard dans le recrutement des enseignants contractuels lié à la procédure de recrutement ;
- La diversité des textes qui régissent les enseignants contractuels laisse la porte ouverte à des abus fréquents et ne favorise pas non plus la sauvegarde des droits fondamentaux de l'enseignant. Il découle de cet état de fait plusieurs problèmes qui contribuent à rendre plus complexe la gestion du personnel enseignant du secondaire et à réduire considérablement l'efficacité pédagogique de ce type de personnel ;
- La mauvaise définition des rôles et responsabilités des acteurs dans le recrutement du personnel enseignant occasionne des conflits fréquents de compétence entre les collectivités territoriales et ceux des services techniques de l'ESGTP qui sont de nature à empêcher le recrutement diligent du personnel enseignant nécessaire ;

- La confusion des rôles accentuée par l'inexistence de directives précises sur les profils d'enseignant, offre l'occasion aux promoteurs privés et aux collectivités de recruter sans discernement des enseignants non qualifiés contribuant ainsi à aggraver la baisse des niveaux ;
- Certaines dispositions des contrats constituent des obstacles réels à la promotion et à la formation continue des enseignants contractuels ;

### Les solutions proposées

- Sensibiliser, puis former les enseignants contractuels à s'imprégner suffisamment du contenu des termes de leur contrat ;
- Elaborer un plan de carrière pour les enseignants contractuels de l'ESGTP pour leur permettre d'évoluer dans la fonction ;
- Recruter à temps (pendant les vacances) les enseignants contractuels afin qu'ils puissent prendre service au moment opportun ;
- Elaborer des textes qui gèrent l'ensemble des enseignants du secondaire (Contractuels, fonctionnaires, autres) ;
- Relire les textes de la décentralisation pour clarifier et préciser les responsabilités des acteurs tout en renforçant le rôle des services techniques déconcentrés de l'éducation ;
- Renforcer les effectifs du personnel enseignant par des recrutements par voie de concours conformément aux textes ;
- Assurer la formation des enseignants dans les disciplines où il en manque et renforcer les compétences de l'ensemble des acteurs par la formation continue ;
- Etudier les possibilités et les modalités pratiques d'intégration des contractuels dans la fonction publique de l'Etat et/ou celle des Collectivités Territoriales.

## C. Du Règlement intérieur des établissements : difficultés d'application

L'état de la discipline et de l'application du règlement intérieur a fait l'objet des constats et propositions de solutions suivantes :

### Problèmes identifiés

Les violations fréquentes du règlement intérieur découlent très souvent de l'ignorance du contenu de ces textes par les élèves et parfois même par certains professeurs.

Dans son application, l'administration scolaire rencontre des problèmes liés aux interférences et injonctions intempestives des niveaux hiérarchiques supérieurs. Dans le cadre de la discipline, la démission des parents d'élèves et la violation de l'espace scolaire compliquent encore plus le travail de l'administration scolaire.

### Solutions proposées

Les solutions entrevues vont de l'application stricte du règlement intérieur au renforcement de l'autorité de l'administration scolaire. Ces solutions doivent être soutenues par une sensibilisation des acteurs, une relecture des textes.

Pour ramener la discipline à l'école il a été préconisé l'élaboration de textes plus stricts et une protection de l'administrateur scolaire lorsqu'il doit infliger des sanctions.

Dans cette optique l'Etat doit exiger de l'AEEM à ce qu'elle se limite à son rôle associatif et s'en tenir à ce que la loi lui autorise.

---

Il est aussi préconisé d'enseigner l'Education civique et morale au Secondaire et d'instaurer un véritable mécanisme de lutte contre la corruption et les tricheries à l'école surtout au niveau du privé. La dépolitisation de l'école a été fortement recommandée.

#### **D. De la Gestion des Établissements et du système d'information**

La problématique de la gestion des établissements secondaires a été longuement débattue au cours des écoutes, des ateliers thématiques et des concertations régionales.

##### **Problèmes identifiés**

Il ressort des différentes interventions que les difficultés de gestion des établissements secondaires sont liées à des phénomènes endogènes et exogènes aggravés par un véritable laisser aller général à tous les niveaux.

Ces difficultés sont par ailleurs accentuées par un mauvais partage de la communication et de l'information et une crise de confiance entre partenaires de l'école.

Il a été partout constaté une irrégularité notoire dans la tenue des différents conseils.

Ces situations seraient liées, entre autres à :

- l'insuffisance de formation et le peu d'implication de l'administration scolaire dans la gestion des problèmes de l'école ;
- le manque de professionnalisme de bon nombre d'administrateurs scolaires ;
- l'effritement de l'autorité de l'administration scolaire, du fait des nombreuses formes d'interférence et de pressions qu'elle subit dans la gestion quotidienne des établissements ;
- l'instabilité du personnel administratif du privé et des medersas et son insuffisance ont été relevés comme un handicap majeur à la gestion efficiente des établissements d'enseignement secondaire général technique et professionnel ;
- Le peu de motivation, de qualification et d'engagement des administrateurs dans les établissements privés (privés classiques et medersas), sont autant de motifs d'abandon de postes ;
- l'inexistence et l'inefficience du système d'information et de gestion perçues comme un problème majeur ;
- l'insuffisance du pouvoir des chefs d'établissement.

##### **Solutions proposées**

A ces problèmes, les solutions proposées se résument comme suit :

- améliorer la qualité et le nombre du personnel administratif de l'ESGTP en recrutant le personnel adéquat et en formant davantage les administrateurs scolaires (formation initiale et formation continue) ;
- inciter les administrateurs scolaires à s'impliquer beaucoup plus dans la gestion de leurs établissements, au-delà, c'est la problématique de la création d'un corps des administrateurs scolaires qui est posée ;
- créer un corps d'administrateurs scolaires ;
- dépolitiser l'école pour permettre à l'administrateur scolaire d'exercer rigoureusement son autorité ;
- mettre en place un personnel qualifié et stable dans le privé et doter les établissements publics en personnel et en logistique suffisants ;
- exiger des AE et des services centraux de l'éducation de lire et donner suite aux rapports des établissements ;

- créer les conditions de transfert des ressources aux collectivités et transférer effectivement les ressources financières conformément aux textes de la décentralisation ;
- promouvoir une meilleure implication de l'A.E. dans la gestion de l'ESGTP ;
- inciter les CGS/APE à jouer pleinement leurs rôles ;
- créer au niveau des A.E. une division enseignement technique et professionnel et la doter en spécialistes ;
- inciter les partenaires à respecter leurs engagements et à honorer leurs mandats ;
- mettre en place des cahiers de charges entre les écoles privées et l'Etat et leur faire obligation de les respecter et se donner les moyens d'y veiller ;
- donner plus de pouvoir aux chefs d'établissement.

#### **E. Problématique de l'enseignement privé au niveau secondaire**

La question de l'enseignement privé soumise au public à travers les écoutes individuelles et/ou collectives, les ateliers thématiques et les concertations régionales a suscité les constats et propositions suivants :

##### **Les Problèmes identifiés**

Les problèmes soulevés aux différentes étapes de la démarche du recueil de l'expression populaire concernant l'enseignement privé se ramènent principalement aux trois types de problèmes ci-après :

- Les problèmes liés aux conditions de travail des enseignants dans les écoles privées (recrutement, rémunération, formation) ;
- Les problèmes liés à l'application des textes de création et d'ouverture des écoles privées, de même que les problèmes de subvention de l'Etat ;
- Les problèmes liés à la gestion des établissements privés (gestion du personnel, gestion financière, gestion administrative et pédagogique).

##### **1. les problèmes liés aux conditions de travail des enseignants et à la gestion des écoles privées**

- Les cours sont assurés dans le privé dans une large mesure par des professeurs recrutés au niveau du public dont les interventions se font au détriment des cours programmés au niveau des écoles publiques.
- Plusieurs établissements privés ne disposant ni d'autorisation de création ni d'ouverture, reçoivent des élèves orientés par l'Etat sans avoir produit aucune preuve d'utilité publique. Ces établissements recrutent ainsi du personnel sans tenir compte des critères de qualification requise, des conditions de rémunération ni de couverture sociale pour le personnel.
- Des participants ont fait remarquer que des promoteurs d'écoles privées recourent à des formes de corruption des agents de l'Etat (éducation, finances...) pour les agréments, les orientations et le paiement des frais scolaires.
- Vu l'accroissement exponentiel des établissements secondaires privés surtout dans le technique et professionnel (En 5 ans, de 2002-03 à 2006/07, les établissements publics sont passés de 11 à 14 alors que ceux du privé passaient de 75 à 134). Dans ces conditions, les effectifs du privé ont augmenté plus vite que ceux du public et devenaient nettement majoritaires, les ressources humaines et matérielles de suivi des établissements privés, s'avèrent notoirement insuffisantes ;

- Ce constat d'abandon du secteur public au profit du privé est attesté dans les faits par le ralentissement dans la construction des lycées et établissements d'enseignement technique publics.

## 2. des problèmes d'application des textes

- Le non respect des normes de qualité pédagogique et d'adéquation des infrastructures ;
- Le non respect de la carte scolaire en matière de création d'établissements privés ;
- La marchandisation de l'école notamment par une procédure de délivrance d'agrément non appropriée.

### Les solutions proposées

Le diagnostic posé a inspiré les propositions de solutions ci-dessous :

- Mieux organiser le secteur notamment en encourageant les promoteurs motivés et faisant preuve de professionnalisme et en sanctionnant les promoteurs indécents au besoin par le retrait des autorisations ;
- Relire les textes régissant l'enseignement privé au Mali pour préciser les responsabilités de l'Etat et celles des promoteurs privés ;
- Assurer une application rigoureuse des textes de création et d'ouverture des établissements d'enseignement privé ;
- Exiger des établissements privés le recrutement d'un personnel enseignant permanent et la présence d'un personnel administratif qualifié ;
- Mettre en place un service d'inspection et de contrôle approprié pour veiller à la qualité des enseignements dispensés dans les établissements privés et pour assurer le suivi régulier et le respect des textes concernant ces établissements ;
- Procéder à une évaluation annuelle des établissements privés pour identifier ceux qui méritent de continuer leur activité ;
- Assurer le paiement diligent des subventions aux écoles privées qui respectent les engagements des charges ;
- Rompre le contrat de service avec les établissements privés qui ne remplissent pas les critères définis par les textes ;
- Encourager et accompagner les établissements privés performants, notamment par des appuis spécifiques en terme de ressources humaines et financières comme par exemple la mise à disposition d'un personnel administratif par l'Etat et même de professeurs permanents dont le salaire serait inclus dans la subvention accordée à l'établissement ;
- Mener une lutte soutenue contre la corruption dans l'administration à tous les niveaux en matière de création, d'ouverture et de gestion d'établissement d'enseignement privé.

### F. La problématique des passerelles entre l'enseignement secondaire et la formation professionnelle

De l'analyse des documents de travail produits par les Directions de l'Enseignement Secondaire Général Technique et Professionnel, et des débats au niveau des ateliers thématiques, on perçoit deux approches différentes des passerelles :

- l'une, globale qui voit des passerelles entre les différents compartiments de l'enseignement secondaire et la formation professionnelle ;
- et l'autre, interne qui se propose d'établir des passerelles entre les différents dispositifs de la formation professionnelle.

### Les Problèmes identifiés

Les débats sur les passerelles ont mis en exergue les principaux problèmes suivants :

- L'absence de textes entre certification et diplôme d'État notamment en ce qui concerne les formations professionnelles par apprentissage ;
- L'absence de répondant au supérieur pour certaines filières du secondaire de même que leur faible capacité de développement de compétences professionnelles pour l'emploi ;
- L'inexistence de mécanisme d'orientation entre l'ESGTP et la Formation Professionnelle par Apprentissage.

### Les solutions proposées

- Mettre en place des passerelles entre l'enseignement secondaire général et la formation professionnelle ;
- Mettre en place un mécanisme de validation des acquis de la formation professionnelle par apprentissage ;
- Mettre en place un mécanisme d'orientation et de réorientation des titulaires du DEF et de élèves de l'ETP en difficultés dans cycle de formation professionnelle qualifiante et par apprentissage ;
- Finaliser la relecture en cours des filières de l'enseignement technique et professionnel et mettre en application les programmes avec une forte implication des partenaires de l'école ;
- Solliciter des Partenaires Techniques et Financiers l'accompagnement de la redéfinition des filières de formation en vue de les mettre en adéquation avec les exigences du nouvel environnement socio – économique et politique ;
- Le manque de structure de formation continue au niveau de l'enseignement secondaire

### G. Evaluations des enseignements et suivi pédagogique

Les échanges sur les évaluations des enseignements (évaluation formative, évaluation sommative, évaluation et la déontologie) et le fonctionnement des comités pédagogiques ont abouti aux résultats suivants :

#### Les problèmes identifiés

- Les contractuels qui ne sont pas des enseignants de formation ne maîtrisent pas les techniques d'évaluation ;
- Les effectifs trop élevés dans les classes sont un handicap sérieux pour la qualité des évaluations ;
- La corruption dans les évaluations qui est liée en partie à la précarité et aux conditions de travail et de vie particulièrement difficiles pour des enseignants ;
- Le non fonctionnement des comités pédagogiques en raison des emplois du temps surchargés et de l'absence de rémunération de l'activité.

#### Les solutions proposées

- Mettre un accent particulier sur la formation continue des enseignants surtout des enseignants contractuels pour une meilleure maîtrise des outils et des méthodes d'évaluation ;
- Mettre un accent particulier sur la morale professionnelle et la déontologie de la fonction enseignante ;
- Poursuivre la politique de construction et d'équipement de salles de classe, de salles spécialisées, d'ateliers et de laboratoires qui doit s'accompagner nécessairement d'un recrutement de professeurs qualifiés ;

- Améliorer les conditions de vie et de travail des enseignants de manière à les sortir de la précarité qui les prédisposent à toutes sortes de faiblesses incompatibles avec l'éthique du métier d'enseignant ;
- Dynamiser les comités pédagogiques et rémunérer cette activité selon des modalités négociées ;
- Créer une structure de formation continue des professeurs de l'enseignement secondaire.

#### **H. Problématique de l'Inspection de l'Enseignement Secondaire**

L'évaluation des enseignants et de l'administration a inspiré la création de l'Inspection de l'Enseignement Secondaire qui a été créée par Ordonnance N° 00- 007 P-RM du 10 février 2000 et placée sous l'autorité du Ministre chargé de l'Enseignement Secondaire. Elle "a pour mission de veiller au bon fonctionnement et de contrôler les établissements d'enseignement secondaires publics et privés. A cet effet, elle est chargée de :

- Evaluer le personnel de direction et d'enseignement ;
- Participer à la formation et au perfectionnement du personnel.

Pour atteindre les objectifs assignés et exécuter les missions spécifiques qui lui sont confiées, l'IES réalise des activités qui généralement portent sur :

- L'évaluation et l'encadrement pédagogique des enseignants,
- Le contrôle de l'administration scolaire,
- Les examens professionnels des personnels enseignants de l'enseignement secondaire.
- Le contrôle des décisions de passage, de redoublement et d'exclusion des établissements du secondaire,
- Le contrôle des projets d'arrêtés des heures supplémentaires,
- La conception des sujets d'examens du secondaire,
- La supervision des corrections des épreuves des examens du secondaire,
- L'examen des demandes d'autorisation de création et d'ouverture d'établissements privés du secondaire.

#### **Les Problèmes identifiés**

- Insuffisance numérique des inspecteurs,
- Le constat fondamental souligné par les acteurs de l'école est l'insuffisance du nombre d'inspecteurs chargés du contrôle pédagogique au niveau de l'ESGTP,
- Il a été également relevé qu'un certain nombre de filières ne sont point dotées d'inspecteurs spécialisés surtout au niveau de l'enseignement technique et professionnel, toute chose qui est préjudiciable à la qualité de la formation,
- L'insuffisance de moyens,
- Il ressort des constats que le travail des inspecteurs généraux chargés du contrôle de la qualité de la formation au niveau de l'ESGTP sur tout le territoire, se trouve fortement handicapé par l'absence de moyens logistiques,
- La non exploitation des rapports d'inspection,
- Le rapport d'inspection est un outil d'évaluation et de formation continue qui préserve la qualité des prestations des enseignants. Dans cette perspective, la non prise en compte par la hiérarchie, des recommandations desdits rapports d'inspection a été jugée très préjudiciable à la gestion du sous secteur.
- La non inspection et évaluation des administrations scolaires et des établissements.

#### **Les propositions de solutions**

- Relire les textes régissant l'IES en créant une structure unique de contrôle de tout le système éducatif malien appelée Inspection Générale de l'Education Nationale ;
- Il importe de retenir que cette relecture soit faite dans la concertation entre les acteurs, les partenaires et les départements en charge de l'Education de Base, de l'Enseignement Secondaire Général, de l'Enseignement Technique Professionnel et de la Formation Professionnelle en vue d'assurer la prise en compte de toutes les préoccupations ;
- Encourager les inspecteurs à produire des documents pédagogiques (guides ; manuels, etc.) à la fois pour les enseignants et pour les élèves ;
- Déconcentrer la structure de contrôle pour renforcer l'encadrement pédagogique de proximité ;
- Doter l'Inspection de local approprié avec des infrastructures adaptées (bureaux, salles spécialisées pour les travaux des examens) ;
- Mettre en place un plan/programme pour assurer la formation initiale et le perfectionnement des inspecteurs ;
- Mettre en place une inspection de l'administration.

#### **V.2.2. CONTENUS ET QUALITÉ DES ENSEIGNEMENTS**

Le contenu et la qualité des enseignements constituent sans aucun doute des indicateurs des plus objectifs pour l'appréciation de la pertinence et de la valeur des systèmes éducatifs. C'est en cela que les Ecoutes, les Ateliers thématiques et les Concertations Régionales organisés dans le cadre des travaux préparatoires du forum national sur l'éducation ont été mis à profit par la commission ESGTP pour recueillir l'expression populaire et procéder à des échanges approfondis avec les acteurs et partenaires sur les différents aspects de cette question centrale.

#### **A. Adéquation Formation/Emploi**

La problématique de l'adéquation Formation/Emploi a été au centre des préoccupations liées au développement des compétences et des ressources humaines comme finalités du système éducatif. Les échanges ont conduit aux constats et propositions suivants :

#### **Les problèmes identifiés**

Il ressort des constats que certaines formations dispensées dans ESGTP ne permettent plus de préparer les élèves ni à la vie ni aux études supérieures. C'est le cas par exemple pour les séries T1 et TGC de l'enseignement secondaire technique qui n'ont plus de répondant au niveau du supérieur depuis la dernière réforme des filières de l'enseignement supérieur :

- Du fait de cette inadéquation entre les filières de formation, les perspectives d'emploi et les offres de formation des niveaux secondaire et supérieur, les exclus de l'ESG sont confrontés à d'énormes difficultés d'orientation tandis que les sortants de l'ETP peinent à trouver des emplois correspondants à leur qualification ;
- Au-delà de l'inadéquation, les produits issus de l'enseignement technique ne sont pas compétitifs sur le marché de l'emploi ;
- Les programmes d'enseignement sont difficilement exécutés en raison de l'inexistence de spécialistes pour certaines disciplines ;
- Des effectifs de plus en plus importants d'exclus de l'enseignement secondaire deviennent des laissés pour compte qui contribuent à aggraver la crise scolaire.

---

### Les solutions proposées

- Relire le décret 138 PGRM du 6 juin 1980 portant organisation et fonctionnement de l'Enseignement Secondaire Général (ESG), en vue d'adapter les filières et séries à l'évolution de l'environnement national et sous-régional ;
- Prendre la même mesure pour l'Enseignement Technique ;
- Prendre en compte dans les programmes le développement enregistré par les entreprises du secteur primaire et les corps de métier ainsi que les spécificités régionales ;
- Diversifier les filières de formation tant au niveau du CAP que du BT en tenant compte des réalités nationales ;
- Mettre en place entre les ministères en charge de l'éducation, de l'Emploi et de la formation professionnelle, un mécanisme concerté de formation professionnelle et par apprentissage, permettant d'assurer le suivi et l'orientation des effectifs et de récupérer les exclus et non orientés du système formel pour les orienter vers la formation professionnelle ;
- Créer et équiper des centres et Instituts de formation répondant à des besoins de formation spécifiques aux réalités économiques et culturelles régionales et internationales.

### B. Formation Initiale et Formation Continue des Enseignants

La formation initiale et continue des enseignants est apparue comme une préoccupation majeure aussi bien dans les écoutes, les ateliers thématiques que dans les différentes concertations régionales. Globalement, l'état des lieux de la question fait ressortir.

#### Les Problèmes identifiés

- une insuffisance notoire de formation des enseignants tant en formation initiale qu'en formation continue.
- une insuffisance des capacités et des effectifs du personnel enseignant à faire face aux besoins de formation professionnelle par apprentissage.
- une insuffisance des centres d'apprentissage qualifiés pour les formations par apprentissage.
- l'absence de cadre de concertation entre les différents intervenants au niveau de la formation professionnelle.
- l'inexistence de mécanisme et de dispositifs spécifiques pour la certification des formations par apprentissage.
- l'inexistence de politique de formation continue pour le personnel enseignant du privé.
- l'insuffisance de formateurs dans l'enseignement technique et dans la formation professionnelle a été relevée de façon spécifique parce qu'il n'existe aucune structure de formation de formateurs pour la formation technique et professionnelle et la formation par apprentissage.
- les dispositifs de formation initiale et de formation continue des formateurs ainsi que l'offre de ressources humaines qualifiées stagnent voire diminuent considérablement au moment où la demande de formateurs est croissante au niveau de l'ESGTP.
- l'Ecole Normale Supérieure est, à ce jour le seul établissement de formation des formateurs de professeurs d'ESG et elle ne dispose pas de la capacité requise pour couvrir les besoins énormes en professeurs.
- La formation des formateurs de l'enseignement technique et professionnel est assurée par une cellule logée à l'ENI. Cette cellule manque de moyens et ne couvre pas tous les domaines de compétences de l'enseignement technique. Il se pose un problème de rattachement institutionnel

- le déficit d'enseignants de qualité et la banalisation subséquente de la fonction enseignante conduit les établissements publics et privés à recourir à des non spécialistes pour pallier le manque.
- le déficit constaté dans la formation initiale pénalise gravement la qualité des enseignements et se pose en contrainte à bien d'innovations pédagogiques. C'est le cas de l'enseignement modulaire qui a eu du mal à se généraliser par manque de ressources humaines qualifiées.

Quant à l'insuffisance de la formation continue, elle se trouve particulièrement aggravée par :

- la mauvaise planification des sessions de formation continue qui sont le plus souvent programmées pendant l'année scolaire et de ce fait, préjudiciable à l'exécution normale des programmes ;
- l'absence d'un mécanisme d'identification des besoins de qualification et de perfectionnement des enseignants de l'ESGTP. Il s'en suit par exemple que les filières non couvertes par l'inspection ne bénéficient que rarement d'opportunités de formations de recyclage et de perfectionnement de leurs enseignants/formateurs ;
- la non prise en compte de cette formation dans la notation et dans l'évolution de la carrière.

#### Propositions de solutions

Suite aux constats ci-dessus, les intervenants ont fait nombre de propositions visant à corriger le déficit de formation initiale et continue des enseignants.

- Elaborer une politique de formation initiale et de formation continue dans l'ESGTP :

Il s'agira d'engager la réflexion pour définir une véritable politique de formation continue visant l'amélioration des conditions de vie et de travail de l'enseignant et capable de rendre attrayante la fonction aux yeux des jeunes.

Cette politique devra régler entre autres :

- l'intégration des contractuels dans la fonction publique de l'Etat ;
- l'instauration d'un concours pour le recrutement des enseignants contractuels ;
- la réinstauration du concours professionnel pour les enseignants.

En attendant la conception et la mise en œuvre de cette politique, il est proposé de revoir l'organisation des sessions de formation pour former le maximum de professeurs à l'approche modulaire et de doter les établissements en outils correspondants et en personnels enseignants qualifiés pour assurer la généralisation de la formation modulaire dans le sous-système de l'ESGTP,

- Assurer la formation initiale des enseignants dans les structures de Formation des formateurs en veillant à :
  - la multiplication des structures de formation tout en renforçant la capacité de l'ENSUP ;
  - la définition et la mise en œuvre des mesures incitatives devant permettre au système de fidéliser les enseignants formés à grands frais, surtout ceux de l'Enseignement technique et professionnel ;
  - la création d'un institut de formation des formateurs dédié à l'enseignement technique et professionnel.
- Instituer un système de formation continue sanctionné par des examens professionnels à travers :
  - La nomination d'inspecteurs pour les filières qui en manquent, surtout dans l'enseignement technique et professionnel ;
  - l'instauration et le soutien d'une culture de la formation continue notamment par :
  - la mise en place d'une procédure d'identification des besoins de formation continue ;

- l'élaboration de calendriers de formation compatibles avec le déroulement normal de l'année scolaire ;
- le développement de sessions de formation de proximité (niveau académie, niveau établissement) ;
- la promotion de l'auto - formation par la création d'un environnement propice : Centre de Ressource Pédagogique bibliothèques, TIC ;
- la participation des professeurs à la conception des modules de formation continue, la dynamisation et la rémunération des comités pédagogiques, véritable espace de formation entre les pairs ;
- la prise en compte de la formation continue dans la gestion de la carrière.

La mise en œuvre de telles solutions, contribuera à assurer une participation de qualité du privé dans la formation continue des enseignants et permettra à l'ESGTP de disposer d'un corps d'enseignants à hauteur de mission.

Renforcer les capacités d'accueil des structures existantes :

Cette solution passera par :

- le choix de cadres compétents pour la gestion de ces structures,
- le recrutement d'enseignants qualifiés en nombre suffisant,
- la dotation des établissements en équipements adaptés et en matériels didactiques,
- la généralisation de l'enseignement modulaire en dotant les établissements de matériels nécessaires
- l'ouverture de nouvelles filières dans tous les centres de formation professionnelle créés ou à créer dans chaque cercle.
- la création dans chaque cercle d'un centre de ressources pour assurer le perfectionnement des maîtres d'apprentissage (tuteurs, formateurs endogènes, maîtres artisans) et la validation des acquis des expérience (VAE) dans toutes filières pour disposer de formateurs attirés.

### C. Evaluation des apprentissages

L'évaluation des enseignements ayant constitué un des points importants des conflits de gestion entre partenaires et acteurs de l'école notamment au niveau de l'ESGTP, il importait que ce point soit spécifiquement inscrit à l'ordre du jour des échanges préparatoires pour le forum national sur l'éducation.

Pour mieux apprécier la valeur des constats et propositions issus des échanges sur la question, il conviendrait de rappeler que l'évaluation comme contrôle des apprentissages est réglementée par les arrêtés 94-9439 du 30 septembre 1994 et 94-9440/MESSRS-CAB du 30 septembre 1994, portant sur les études dans l'Enseignement Secondaire Général et l'Enseignement Technique et Professionnel.

Les textes sus - référés précisent clairement les contours et obligations professionnelles prévues pour mener à bien l'évaluation des enseignements et le suivi pédagogique.

Qu'en est il réellement de leur application dans le suivi et évaluation au niveau de l'ESGTP ?

Quelles en sont les insuffisances et les déviances ?

Quelles peuvent en être les solutions à court et moyen termes ?

### Les Problèmes identifiés

- Des effets négatifs des effectifs pléthoriques des élèves
- Dans le secteur public, les effectifs de l'enseignement secondaire sont plutôt élevés malgré la faiblesse du taux de transition. Le ratio élève / classe varie en général entre 45 et plus de 50 élèves. Les effectifs du privé sont moindres. Cette situation rend particulièrement difficile la conduite correcte et régulière de l'évaluation ;
- Des effectifs insuffisants des professeurs
- Le système éducatif malien est confronté à un manque manifeste de professeurs en particulier de professeurs qualifiés. Le recours aux enseignants non qualifiés n'a pas contribué significativement à résoudre le problème ;
- L'obsolescence des programmes d'études.

Les programmes se caractérisent par une prééminence des contenus académiques très peu adaptés aux réalités socio-économiques et culturelles. Cette situation se traduit par :

- Un enseignement par contenus - matières aussi diversifiés, massifs qu'éparpillés, reposant principalement sur la mémorisation avec très peu d'opportunités de transfert de compétence et d'assimilation.
- Un enseignement fondé sur une pédagogie de type frontal faiblement référée aux profils et attentes des apprenants et de surcroît, ne faisant que très peu appel à leur participation. On apprend pour les devoirs, les compositions, les examens et l'on se soucie très peu du sens de la pertinence.
- Un enseignement très peu ouvert à des exploitations pratiques ; même l'enseignement technique et/ou professionnel est victime d'une telle orientation quand il ne s'installe pas dans une approche notionnelle par la restitution des contenus standards.
- Des efforts ont été notés çà et là allant dans le sens de programmes pédagogiques opérationnels inspirés de la pédagogie par objectifs mais la logique d'atomisation demeure combinée à des carences dans la formation pédagogique des enseignants sur les méthodes et techniques pédagogiques novatrices.
- Des supports pédagogiques non adaptés
- La qualité des manuels scolaires est un déterminant majeur de la qualité, or, à l'évidence, dans l'enseignement secondaire, il y a des carences profondes en ce domaine notamment la diversité des manuels de référence malgré la référence commune aux mêmes programmes. Cette insuffisance s'explique en grande partie par le rôle passif du comité national du manuel scolaire et du matériel didactique.
- Au niveau du privé, la tendance est à exiger le maximum de manuels dont la plupart sont différents de ceux utilisés dans le secteur public.
- Dans le même sens, il y a des insuffisances réelles quant à la disponibilité de bibliothèques scolaires qui, en plus de n'être pas en nombre suffisant, sont très souvent dotés en ouvrages obsolètes ou très peu adaptés
- Le problème de la vétusté et de l'insuffisance des outils didactiques dans l'enseignement technique en particulier, a été évoqué. Il importe simplement de souligner qu'aussi longtemps que l'enseignement des sciences et des techniques au secondaire ne sera pas fondé sur la manipulation d'instruments didactiques modernes et adéquats, le souci
- de qualité et d'efficacité relèvera d'un vœu pieux.
- La faiblesse des systèmes d'évaluation

- De façon constante, il est apparu que les systèmes d'évaluation constituent le reflet des finalités éducatives et qu'il n'est pas étonnant de constater qu'ils se caractérisent par une logique sélective centrée sur le savoir et excluant pratiquement le savoir être et le savoir-faire. De surcroît, cette évaluation ne s'embarrasse pas d'être rigoureuse ou de reposer sur des normes standard, de mesures élaborées. Le jugement du professeur partant d'épreuves aussi stéréotypées qu'arbitraires, non représentatives et peu fidèles, suffit, abstraction faite de tous les biais relatifs à la correction.
- L'évaluation pédagogique est en plus assujettie aux normes institutionnelles qui décident en fonction de critères extra pédagogiques de qui réussit et qui échoue. Elle n'est ni suffisante et régulière d'une part; et d'autre part elle se trouve exposée à des influences négatives comme la corruption et la complaisance.
- C'est sur cette toile de fond que se jouent les destinées des élèves au niveau des devoirs, des compositions, des examens, des concours, en termes de promotion, de redoublement, d'abandon et d'exclusion. Cette situation est aggravée par le manque de suivi pédagogique, la réduction du nombre de matières à évaluer. Il est évident que dans une perspective d'implantation des nouveaux curricula, ce handicap ne saurait perdurer.
- Dans le même sens les élèves en difficulté scolaire, ne font l'objet d'aucune mesure spécifique particulière en termes d'appui, de soutien et finissent par abandonner, s'ils ne sont pas à la merci d'enseignants "prédateurs" livrant des cours particuliers sans stratégies pédagogiques et pourtant fortement rémunérés. La qualité pour tous, en particulier, apparaît ainsi comme illusoire au vu de toutes ces insuffisances du système d'évaluation.
- Aussi, les avis ont-ils convergé sur la quasi ignorance sinon la non maîtrise des méthodes d'évaluation des élèves par les enseignants, toute chose qui contribue à rendre l'évaluation incohérente et disparate.
- La persistance et l'ampleur de ce problème s'expliquent en grande partie par le non fonctionnement des comités pédagogiques et l'insuffisance des inspecteurs dans le sous-secteur de l'ESGTP.

### Propositions de solutions

A l'issue des échanges et des réflexions menées, des propositions ont été faites pour permettre aux acteurs et partenaires de conjuguer les efforts et mettre en cohérence leurs actions et comportements professionnels pour assurer la rénovation du système éducatif malien : il s'agit notamment de :

- Initier les enseignants aux méthodes de suivi et évaluation, les informer et sensibiliser sur l'importance du suivi et de l'évaluation des apprentissages ;
- Créer ou renforcer des structures d'informations scolaires ou d'orientation professionnelle au niveau régional et au sein des établissements en y associant les représentants des collectivités territoriales ;
- Pour la conception et l'expérimentation des curricula, travailler dans le sens des exigences techniques et méthodologiques nécessaires à un curriculum pertinent et valide d'une part et d'autre part former les enseignants sur tous les aspects relatifs à la mise en œuvre du curriculum. Un accent particulier est à mettre sur l'information préalable et la sensibilisation des enseignants sur les enjeux pédagogiques et institutionnels qui sont à la base du nouveau curriculum ;
- Mettre en place un dispositif performant et pertinent de suivi pédagogique des professeurs

- en étoffant le Corps des Inspecteurs de l'Enseignement secondaire ;
- Créer un service permanent d'évaluation chargé d'élaborer des banques d'items valides et fiables pour les devoirs, compositions et examens nationaux. Ce service sera chargé de l'évaluation régulière des rendements du système éducatif, toute chose qui permettra d'assurer l'activation d'un système de veille sur le dispositif de pilotage du système en rapport avec les résultats des évaluations ;
- Améliorer le système d'information des élèves, des enseignants, des parents sur les méthodes d'évaluation et leurs résultats susceptibles d'intéresser le grand public ;
- Restaurer pleinement la responsabilité des services techniques dans la production des manuels et autres outils pédagogiques ;
- Créer un comité de rédaction du livre scolaire ;
- Recruter en nombre suffisant des enseignants qualifiés.

### V.2.3. RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES ACTEURS ET PARTENAIRES DU SYSTÈME.

#### A. Les accords de partenariat

On entend par " accord de partenariat" un accord cadre à travers lequel les différents partenaires et acteurs d'un espace (l'école par exemple) s'engagent à jouer leurs rôles et exercer leurs responsabilités dans le respect des textes et des prérogatives de chacun des acteurs et partenaires concernés.

Ils sont en cela différents des accords sanctionnant les négociations autour de conflits opposant certains acteurs (préavis de grève par exemple).

On peut citer parmi les accords de partenariat les plus récents :

- le Pacte de Solidarité pour la Croissance et le Développement (2001),
- la Charte pour la Gestion de l'Ecole (2001)
- et l'Accord de Partenariat pour une Ecole Apaisée et Performante (2005).

#### Problèmes identifiés :

- La multiplicité de partenaires qui entrent parfois en compétition, ne favorise pas toujours l'application des accords ;
- Le plus souvent, les accords sont mal négociés, inefficaces, non appliqués, sans suivi, sans évaluation ;
- Les acteurs et les partenaires du système sont peu formés et parfois mal informés sur leurs rôles et responsabilités ;
- Les engagements pris ne sont pas toujours respectés ;
- Les instances de consultations et de concertations sont insuffisantes et peu opérantes.

#### Solutions proposées :

- Instaurer un cadre de concertation dynamique, propre à l'école où chaque partenaire joue pleinement son rôle dans le respect des autres partenaires et des accords auxquels il adhère ;
- Elaborer un code de bonne conduite applicable à tous au sein de l'espace partenarial ;
- Clarifier le niveau de responsabilité des différents acteurs et partenaires dans la gestion de l'école ;
- Créer un cadre permanent de concertation entre les partenaires et les acteurs ;
- Former les membres des CGS, des syndicats et des APE ;
- Redéfinir les Accords de partenariat sur des bases rationnelles et réalistes ;

- Redéfinir le rôle et la place de l'AEEM dans le partenariat ;
- Créer des instances de consultations et de concertations au niveau national, régional et local (cercle).

### B. Revalorisation de la fonction enseignante

La revalorisation de la fonction enseignante est une longue quête des syndicats d'enseignants à laquelle les gouvernements successifs du Mali ont donné des réponses diverses.

#### Problèmes identifiés :

- La fonction enseignante est banalisée de nos jours. Cet état de fait résulte, de l'avis des populations, de plusieurs facteurs qui tiennent à la fois de l'enseignant lui-même et de l'environnement politico socio économique de l'école. En effet certains enseignants par leur comportement ont dévalorisé la fonction enseignante. L'enseignant n'est plus respecté dans l'exercice de sa fonction. Ses conditions de vie et de travail se sont dégradées. Il est victime de la violence exercée dans l'espace scolaire qui est constamment violé ;
- La dégradation de la condition enseignante est aussi en partie imputable au développement incontrôlé de l'enseignement privé, au recrutement non sélectif des enseignants (n'importe qui devient enseignant).

#### Solutions proposées

- la revalorisation de la fonction enseignante passe d'abord par l'enseignant lui-même qui doit avoir une meilleure considération de soi et de sa mission. L'enseignement est un sacerdoce qui oblige l'enseignant à donner le bon exemple. Les conditions de travail de l'enseignant doivent être améliorées (formations, documentation, outillage, équipement, matière d'œuvre). L'enseignant doit recevoir les formations adéquates lui permettant d'exercer honorablement sa fonction: pédagogique, professionnelle, morale, civique, qui l'obligent à soigner ses rapports avec ses collègues, ses élèves, la société dans laquelle il doit être un exemple ;
- l'enseignant ne doit pas être inquiété dans l'exercice de sa fonction. Au contraire, il doit être sécurisé. Le domaine scolaire est inviolable. L'Etat doit sanctionner avec la dernière rigueur, tous les contrevenants ;
- la valorisation de la fonction enseignante passe aussi par l'amélioration substantielle des conditions de vie des enseignants, par l'adoption d'un statut particulier du personnel enseignant, l'octroi de primes et d'indemnités substantielles, la facilitation de l'accès au crédit et au logement, la reconnaissance du mérite, etc. ;
- le recrutement d'enseignants ayant reçu la formation.

### C. Ethique, règlement intérieur, discipline, droit et morale à l'école

#### Problèmes identifiés

- L'autorité parentale s'est effritée tout comme celle de l'administration scolaire et de l'enseignant. La déontologie et l'éthique sont foulées au pied. La politique politicienne est entrée à l'école. L'enseignement de l'E.C.M. et de la morale professionnelle n'occupe plus une place de choix dans la formation des formateurs. La corruption sous toutes ses formes est bien installée dans l'espace scolaire tout comme l'indiscipline et la violence.

### Propositions de solutions

- Instaurer l'autorité parentale, et celle de l'administration scolaire et de l'enseignant en redéfinissant les rôles et responsabilités respectifs de chaque acteur dans la gestion des activités éducatives ;
- Enseigner la morale professionnelle, l'éthique, la déontologie, l'instruction civique, l'hymne national, les savoirs locaux des terroirs du pays profond ;
- Introduire l'éducation à la citoyenneté et à la culture de la paix dans les curricula ;
- valoriser les notes de conduite ;
- Lire, commenter, afficher les règlements intérieurs dans toutes les classes ;
- Sanctionner sans complaisance toutes les violations du règlement intérieur des établissements et tout manquement aux principes d'éthique et de déontologie ;
- Lutter contre la violence dans l'espace scolaire.

### D. Rôle et responsabilité des acteurs dans l'espace scolaire

#### Problèmes identifiés

- Confusion des rôles au niveau des responsables de l'administration scolaire ;
- Manque de formation du personnel administratif ;
- Manque de fermeté dans les prises de décisions par l'administration scolaire ;
- Manque de collaboration entre les membres de l'administration (Directeur, Directeurs des études, chefs des travaux surveillants, Econome ;), entre le personnel enseignant et l'administration, entre les enseignants ;
- Manque d'implication des enseignants dans la vie de l'école ;
- Manque d'animation culturelle et sportive dans les établissements d'enseignement secondaire ;
- Insuffisance de formation syndicale chez beaucoup d'enseignants ;
- Les CGS/APE sont insuffisamment formés et informés sur leurs rôles et responsabilités ce qui crée souvent des conflits de compétence entre ces deux structures ;
- Les CGS ne sont pas fonctionnels dans bon nombre d'établissements ;
- La plupart des conseils à part le conseil des professeurs ne sont ni mis en place, ni fonctionnels ;
- Les élèves respectent de moins en moins le règlement intérieur, les statuts et règlements de l'AEEM. Ils ne participent plus à la vie culturelle et sportive de l'école. Ils sont peu studieux.

#### Solutions proposées

Pour venir à bout des problèmes évoqués, les populations, acteurs et partenaires de l'école ont principalement proposé de :

- Clarifier les rôles et attributions des administrations scolaires ,
- Former régulièrement les responsables scolaires aux tâches de gestions administratives
- Restaurer l'autorité de l'administration scolaire notamment en lui apportant appui et protection pour lui permettre d'assurer la mise en application rigoureuse des textes de gestion et d'administration de l'école ;
- Susciter une atmosphère de saine collaboration entre les membres de l'administration, entre le personnel administratif et les enseignants ; entre les enseignants eux-mêmes ;
- Encourager l'implication des enseignants dans la vie de l'école ;
- Renouer avec les activités sportives et culturelles à l'école ;
- Inciter et aider les syndicats à organiser des formations au profit de leurs militants ;



- Former et informer les CGS/APE à leurs rôles et responsabilités ; mettre en place dans tous les établissements les CGS et APE ;
- Dynamiser les différents conseils (conseil des professeurs, de classe, de discipline, commission culturelle et sportive, conseil de perfectionnement, commission pédagogique...) ;
- Faire relire les textes et statuts de l'AEEM en vue d'amener cette Association à respecter le règlement intérieur de l'école, limiter ses activités aux questions éducatives, culturelles et sportives, et à cultiver la vertu du travail, la discipline, l'autodiscipline, le civisme et mettre fin aux sorties intempestives.

## E. Cadre de suivi et de concertation du partenariat autour de l'école

### Problèmes identifiés

- Absence de cadre approprié de suivi et de concertation ;
- Non respect des engagements pris par les différents partenaires ;
- Absence de restitution des conclusions des rencontres aux mandants à la base.

### Solutions proposées

- Inviter chaque partenaire à respecter les accords contractés ;
- Renforcer le cadre de concertation entre les collectivités territoriales et les services déconcentrés de l'état.
- Rendre crédible et fonctionnel le cadre de suivi et de concertation notamment par :
  - La tenue régulière des rencontres entre partenaires et des comptes-rendus réguliers sur les résultats à tous les niveaux.
  - Et la mise en place d'une structure indépendante de suivi comprenant les représentants des acteurs, des partenaires techniques et financiers, des parents d'élèves et de la société civile.

## V.2.4. RECOMMANDATIONS FORTES

Au cours des écoutes, des ateliers thématiques et des concertations régionales organisées dans le cadre de la préparation du Forum National sur l'Education, les maliens se sont exprimés par rapport à leur système éducatif. Un état des lieux sans complaisance a été fait. Beaucoup de propositions ont été également faites. Si au niveau des constats une certaine unanimité s'est vite dégagée, il n'en a pas toujours été ainsi en ce qui concerne les solutions proposées. Toutefois, au-delà de leur diversité, les solutions proposées traduisent toutes, un besoin d'innover et de procéder à des réformes en profondeur.

Comme suite à ce besoin de réforme clairement exprimé par les populations consultées, la Commission Enseignement Secondaire Général, Technique et Professionnel se fait le devoir de récapituler celles des recommandations qui reviennent de façon récurrente dans l'expression populaire sur notre système éducatif.

En effet, le processus de préparation du Forum National sur l'Education a permis à notre peuple de revisiter, sur la base des constats issus des rencontres avec les partenaires et acteurs de l'éducation, le sous secteur de l'Enseignement Secondaire Général, Technique et Professionnel dans ses finalités, sa politique et ses résultats définis et précisés par la loi d'orientation sur l'éducation et le programme de développement décennal de l'éducation.

Sans être une remise en cause des programmes en cours d'exécution avec l'appui et l'implication des Partenaires Techniques et Financiers, les recommandations issues de l'expression populaire

visent plutôt à compléter, rectifier et renforcer ces programmes en cours par des actions complémentaires ou spécifiques portant sur des domaines aussi variés que la gestion des flux avec son pendant équité/genre, la contractualisation des emplois dans l'enseignement, la gestion de l'école en mode décentralisé, le suivi pédagogique de proximité, les établissements d'enseignement privé, l'adéquation formation/emploi, la revalorisation de la fonction enseignante, etc.

## A. De la gestion des flux

La gestion des flux au niveau de l'enseignement secondaire constitue l'une des préoccupations majeures de ce sous-secteur de notre système éducatif. Les nombreuses distorsions signalées à ce niveau appellent la mise en œuvre urgente des mesures suivantes :

- Inverser les tendances en orientant plus d'admis au DEF dans le Technique et professionnel que dans le Secondaire général (environ 56% conformément aux prévisions du PISE)
- Au niveau de l'ETP, accorder plus d'attention aux filières industrielles en termes d'effectif d'élèves à former ;
- Adopter des mesures incitatives qui permettent l'accès et le maintien des filles dans l'enseignement secondaire, en général et dans les filières industrielles en particulier ;
- Relire les textes d'orientation après la 10ème dans le secondaire général et étudier dans ce cadre les possibilités d'assouplissement des critères d'orientation au D.E.F. pour les filles ainsi que celles de la prise en charge des filles admises au D.E.F. et sensibiliser les parents sur l'intérêt de l'école pour les filles ;
- Procéder à un diagnostic participatif communautaire (DPC) en vue d'une étude approfondie du milieu avant la création et l'ouverture d'une école secondaire technique et professionnelle dans une région. Faire prendre des initiatives et décisions pour définir des zones prioritaires d'implantation des établissements publics privés en tenant compte des effectifs prévisionnels provenant de l'enseignement Fondamental ;
- Créer et ouvrir des écoles professionnelles en nombre suffisant en tenant compte des spécificités régionales et des effectifs potentiels de la région d'implantation ;
- Construire, réhabiliter et équiper des établissements d'enseignement publics pour répondre aux besoins spécifiques des Régions ;
- Prendre des dispositions spécifiques pour rehausser le taux d'achèvement au niveau de l'ESGTP ;
- Veiller à renforcer l'autorité et la responsabilité de l'Etat par l'allocation de ressources budgétaires conséquentes à l'ESGTP pour assurer la construction et l'équipement d'établissements d'enseignement publics (prioritairement au niveau de l'enseignement technique et professionnel) ;
- Recruter du personnel enseignant qualifié en nombre suffisant.

## B. De l'adéquation formation/emploi

Le sous-secteur de l'Enseignement Secondaire à travers ses composantes que sont l'Enseignement Secondaire Général et l'Enseignement Technique et Professionnel, constitue un maillon important du dispositif de l'Education.

En effet, situé entre l'Enseignement Fondamental et l'Enseignement Supérieur, l'Enseignement secondaire a pour mission de former à la fois les ressources humaines qualifiées nécessaires au développement socio-économique du pays et préparer les élèves à poursuivre des études dans l'Enseignement Supérieur.

---

La qualité des produits de l'Enseignement Technique et Professionnel est peu satisfaisante aujourd'hui. Les filières développées dans les structures de formation technique et professionnelle présentent une disparité entre les formations industrielles et celles de type tertiaire, surtout en nombre d'apprenants. Les filières tertiaires, moins nombreuses, comprennent en moyenne 80% des effectifs des apprenants. Par ailleurs, les programmes de formation ne sont pas pour la plupart adaptés aux besoins du marché du travail.

Les séries de formation offertes par l'Enseignement Secondaire Général sont elles aussi en déphasage avec les réalités de l'environnement socio-économique de l'école et préparent peu l'élève à affronter les difficultés de l'enseignement supérieur.

Ce sont donc des élèves mal formés qui sortent du secteur de l'enseignement secondaire du fait de séries et filières inadaptées, de programmes d'enseignement difficilement exécutés, de matériels didactiques et de laboratoires insuffisants, d'années scolaires tronquées et d'un encadrement quantitativement et qualitativement insuffisant.

Afin de permettre l'atteinte d'une adéquation formation/emploi au niveau de ce maillon de la chaîne éducative, il convient d'engager les activités suivantes :

- relire le décret 138 PGRM du 6 juin 1980 portant organisation et fonctionnement de l'ESG et de l'ETP en vue d'adapter les filières ;
- à l'évolution de la situation économique nationale et régionale notamment par la prise en compte, dans les programmes, des développements enregistrés au niveau des entreprises ;
- aux offres de formation diversifiées de l'enseignement supérieur, aussi bien public que privé ;
- diversifier les filières de formation dans l'enseignement technique et professionnel tant au niveau du CAP que du BT en tenant compte des créneaux porteurs (employabilité des produits formés) ;
- mettre en place entre les ministères en charge de l'éducation, de l'Emploi et de la formation professionnelle, un mécanisme concerté de formation Professionnelle et par apprentissage, permettant d'assurer le suivi et l'orientation des effectifs et de récupérer les exclus du système formel pour les orienter vers la formation professionnelle (création de passerelles entre l'Enseignement Secondaire et la formation professionnelle) ;
- Créer et équiper des centres et Instituts de formation répondant à des besoins de formation spécifiques aux réalités socio-économiques des milieux d'implantation de ces centres et instituts.

### **C. De la contractualisation de la profession enseignante**

La contractualisation de la fonction enseignante est devenue l'un des traits dominants de notre système éducatif. Les enseignants contractuels représentent plus de 63% des effectifs des professeurs au niveau de l'Enseignement secondaire général et 67% dans le technique et professionnel. Ces pourcentages bien que déjà importants, cachent des disparités régionales assez prononcées. En effet, quand à Bamako le nombre des permanents dépasse encore celui des contractuels, dans certaines régions comme Kayes, Mopti, Tombouctou, Gao et Kidal, ils ne représentent plus que 20 à 40% des effectifs.

Cette importance numérique est en contradiction avec la faiblesse du cadre législatif et réglementaire des statuts des enseignants contractuels. Ceci constitue une entrave majeure à l'évolution du sous-secteur de l'enseignement secondaire. La diversité des statuts des personnels enseignants au niveau de cet ordre d'enseignement, l'ampleur des besoins d'encadrement et la nécessité d'innover

---

les méthodes pédagogiques, invitent à une réflexion en profondeur dont les axes majeurs porteraient sur :

- Une harmonisation des textes qui gèrent les différents personnels enseignants du secondaire (contractuels de l'Etat, contractuels des collectivités et fonctionnaires.)
- Un renforcement des effectifs du personnel enseignant par le recrutement par voie de concours conformément aux textes en vigueur et l'intensification de la formation continue des enseignants recrutés de manière à assurer leur mise à niveau dans des disciplines pour lesquelles ils n'ont pas reçu de qualification initiale appropriée.
- Une relecture des textes législatifs et réglementaires précisant les compétences transférées aux collectivités territoriales en matière de recrutement et de gestion du personnel de l'enseignement secondaire (Décret 313/PRM du 4 juin 2002 portant transfert de compétences en matière d'éducation).
- Une réflexion sur les possibilités et les modalités pratiques d'intégration des contractuels dans la fonction publique de l'Etat et/ou celle des Collectivités Territoriales.
- Un renforcement du cadre de concertation entre les collectivités décentralisées et les services déconcentrés de l'éducation pour une meilleure planification des activités de recrutement et de gestion des enseignants contractuels.

### **D. De l'enseignement privé**

L'enseignement privé est reconnu par la loi d'orientation de l'éducation. Il est régi par la Loi 94-032 du 25 juillet 1994 fixant le statut de l'enseignement privé en République du Mali, et par le Décret 94-276 du 15 août 1994 qui en fixe les modalités d'application.

L'autorisation d'ouvrir un établissement privé est soumise à l'avis du Ministre en charge de l'éducation, à la condition que le directeur de l'établissement possède au moins un des diplômes exigés pour enseigner.

Le constat unanime à toutes les étapes des concertations populaires a été de reconnaître la place prépondérante de l'enseignement privé dans le sous-secteur de l'ESGTP qui est en passe de supplanter l'enseignement public (On compte 43 établissements publics contre 180 privés dans l'enseignement secondaire général en 2006-2007 et 14 publics contre 134 privés dans le technique et professionnel en 2006-2007). Au-delà des nombreux risques liés au désengagement de l'Etat qui devrait être le garant pour le développement d'une école républicaine, il est apparu que cette croissance fulgurante du privé qui se développe de manière anarchique et qui est inorganisé à l'intérieur, est préjudiciable au bon fonctionnement du sous-secteur et à la qualité des enseignements. L'état de la question fait ressortir, entre autres, des problèmes liés aux conditions de travail, au manque de rigueur et de suivi au niveau de la délivrance des agréments de création et d'ouverture des établissements. La gestion administrative, financière et pédagogique des établissements privés est apparue laxiste et peu performante.

Une grande réflexion sur le privé dans le sous-secteur de l'enseignement secondaire s'impose. Elle devra s'orienter vers les aspects suivants :

- Mieux organiser le secteur notamment en encourageant les promoteurs faisant preuve de professionnalisme et en sanctionnant les promoteurs indécents, au besoin par le retrait des autorisations ;

- Relire les textes régissant l'enseignement privé au Mali pour clarifier les relations et les responsabilités réciproques entre l'Etat et les intervenants privés dans le secteur éducatif ;
- Exiger des établissements privés le recrutement d'un quota de personnel enseignant permanent et la présence d'un personnel administratif qualifié.

Mettre en place un service d'inspection et de contrôle spécialement pour à l'Enseignement privé, pour veiller sur la qualité des enseignements dispensés et pour assurer le suivi régulier et le respect des textes.

#### **E. De la formation des enseignants**

La formation initiale et continue des enseignants est de nos jours une préoccupation majeure. La question est toujours revenue de façon récurrente aussi bien dans les écoutes, les ateliers thématiques que dans les différentes concertations régionales. Globalement, l'état des lieux de la question fait ressortir une insuffisance notoire d'offres de formation (tant en formation initiale qu'en formation continue) au niveau des personnels enseignants du secondaire. Ce constat appelle la formulation de certaines recommandations au nombre desquelles doivent figurer celles-ci :

élaborer et mettre en œuvre à court terme, une politique rigoureuse de formation initiale et continue des enseignants de l'ESGTP,

- redéfinir les missions de l'Ecole Normale Supérieure (ENSUP), la doter en moyens humains, financiers et matériels pour assurer la formation initiale d'un plus grand nombre de professeurs de l'enseignement secondaire général ;
- étoffer la Cellule de formation des Formateurs de l'Enseignement Technique et repenser son arrimage institutionnel à (court terme) et créer un institut en ingénierie de la formation dans l'enseignement technique et la formation professionnelle (à moyen terme) ;
- mettre en place des mesures incitatives devant permettre au système de fidéliser les enseignants formés à grands frais, surtout ceux de l'Enseignement technique et professionnel ;
- associer les professeurs à la conception des modules de formation continue et redynamiser les comités pédagogiques, véritable espace de formation des jeunes enseignants par leurs pairs plus expérimentés au niveau d'une même discipline.

#### **F. De l'inspection de l'Enseignement Secondaire**

L'évaluation des enseignants et de l'administration a inspiré la création de l'Inspection de l'Enseignement Secondaire par l'Ordonnance N° 00 – 007 P – RM du 10 février 2000 et placée sous l'autorité du Ministre en charge de l'Enseignement Secondaire. Celle-ci a pour mission de veiller au bon fonctionnement et au contrôle des établissements d'enseignement secondaires publics et privés.

Le constat fondamental souligné par les acteurs de l'école est l'insuffisance numérique des inspecteurs chargés du contrôle du contenu et de la qualité des enseignements au niveau de l'ESGTP.

Au terme des échanges qui ont fait l'état des lieux, les propositions suivantes ont été faites :

- Relire les textes régissant l'I.E.S. pour créer une structure unique de contrôle de tout le système éducatif appelée Inspection Générale de l'Education Nationale.
- Encourager les inspecteurs à produire des documents pédagogiques (guides ; manuels, etc.) à la fois pour les enseignants et pour les élèves ;
- Déconcentrer la structure de contrôle pour renforcer l'encadrement pédagogique de proximité ;
- Doter l'Inspection de moyens d'intervention adéquats (infrastructures, équipements et logistique) ;
- Mettre en place un plan/programme pour assurer la formation continue et le perfectionnement des inspecteurs.

#### **G. De la revalorisation de la fonction enseignante**

Les conditions de l'enseignant sont intimement liées à la vision des pouvoirs politiques de l'école et de ses missions, aux choix stratégiques opérés et au type de société à construire.

La revalorisation de la fonction enseignante passe nécessairement par la réaffirmation de la mission de l'Ecole en tant que service public, du rôle de l'enseignant dans la formation du type de citoyen souhaité. Pour ce faire, la mise en œuvre d'un certain nombre de mesures s'impose, à savoir :

- améliorer les conditions salariales de l'enseignant ;
- sécuriser l'enseignant dans l'exercice de sa fonction ;
- inviter les enseignants au respect de l'éthique et de la déontologie de la profession ;
- assurer à l'enseignant une bonne formation académique et pédagogique.

#### **H. De la Formation Professionnelle**

L'importance de la Formation Professionnelle pour le système éducatif au Mali n'est plus à démontrer au regard des besoins énormes d'insertion. Elle est confrontée à l'instar de l'ensemble du sous-secteur à un problème de gestion de flux. Rien que pour les finalistes des CED, ils sont 28.832 en attente d'une qualification professionnelle et 30.449 en phase de recevoir la formation théorique qui viendront ajouter prochainement. A ceux-là, il faut ajouter les milliers de déscolarisés qui viennent du système classique. Cet effectif devient insignifiant lorsqu'il s'agit des nombreux jeunes en milieu urbain comme en milieu rural qui n'ont pas eu accès à l'école. Le défi est immense alors même que les moyens en ressources formatives et financières sont très insuffisants.

Face à cette situation, il importe de :

- doter le Ministère de l'Emploi et de la formation Professionnelle de moyens conséquents pour la prise en charge de la formation professionnelle des finalistes des CED ;
- réviser le cursus et le programme de formation des CED en veillant à recentrer dès la première année la formation sur l'apprentissage d'un métier qui se fera concomitamment avec l'apprentissage de la langue ;
- créer au moins un (1) centre de formation professionnelle qualifiante et par apprentissage de référence par cercle, en lien avec les réalités économiques de la localité ;
- créer dans chaque région, un centre de ressources dédié à la formation professionnelle pour la formation des formateurs (tuteurs, maîtres artisans, formateurs endogènes) ;
- accélérer le processus d'élaboration du Programme Décennal de la Formation Professionnelle pour l'Emploi (PRODEFPE) en cours au niveau du Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle pour prendre en charge les investissements en matière de formation professionnelle sur le court, moyen et long terme.

Ils sont aujourd'hui, plus de 900 000 petits exploitants agricoles dont moins de 30% disposent de la simple charrue. Ceux-là ne devraient pas rester des laisser pour compte. Le programme en cours d'élaboration au MEFP, qui vise la création d'un dispositif de 5000 formateurs polyvalents villageois pour des formations de proximité dans les métiers agricoles au profit des jeunes ruraux, mérite d'être soutenu.

La question des non orientés du DEF est revenue irrésistiblement comme une préoccupation majeure des populations. En rapport avec la gestion des flux, la formation professionnelle qualifiante et par apprentissage est apparue comme une alternative crédible pour l'insertion socio-professionnelle de ces jeunes.

Des actions prioritaires suivantes peuvent être envisagées :

La création de centres d'orientation et d'insertion professionnelle pouvant recevoir des jeunes en difficulté scolaire ou suivant leur vocation ou non orientés, à partir de 14 ans. Un tel dispositif admettra des passerelles avec le système formel pour permettre aux apprenants de poursuivre (s'ils le désirent et suivant qu'ils présentent les aptitudes requises) les études.

La gestion des non orientés du DEF en cours par la Direction Nationale de la Formation Professionnelle (DNFP) en relation avec les académies d'enseignement, les collectivités territoriales et les autres ministères concernés devrait se poursuivre, être soutenue et renforcée par l'allocation de ressources conséquentes.

La volonté politique à lutter contre le chômage et le sous-emploi a déjà maintes fois été traduite en actes à travers, entre autres la création du PEJ (Programme Emploi-Jeunes) avec comme agence d'exécution l'APEJ (Agence pour l'Emploi de Jeunes). En dépit des efforts louables du Gouvernement pour lutter contre le fléau, beaucoup reste à faire. Le constat qu'il existe plus de chômeurs en proportion parmi les diplômés que les non diplômés est un sentiment de plus en plus partagé. Un important programme de reconversion à l'intention des diplômés du supérieur en cours d'élaboration au niveau du ministère de l'emploi et de la formation professionnelle est à encourager.

Un rapprochement entre l'université, les entreprises et les chambres de métiers à travers le Ministère de l'Emploi et de la Formation professionnelle doit être envisagé en vue de la mise en place d'une cellule universitaire de la formation professionnelle (CUFOP) et la création de filières professionnalisantes courtes.

### Projet de plan d'actions de l'ESGTP

Thèmes	Recommandations	Actions/Stratégiques	Structures responsables	Terme
Gestion des flux	Inverser les tendances actuelles	Inverser les tendances en orientant plus d'admis au DEF dans le Technique et professionnel que dans le Secondaire général Au niveau de l'ETP, accorder plus d'attention aux filières Agricoles industrielles en termes d'effectifs d'élèves à former et d'équipement ; Orienter plus d'admis au DEF dans les séries scientifiques et relire les textes d'orientation après la 10ème dans le secondaire général de manière à assurer un meilleur équilibre entre les séries SE et SB d'une part et LL et SH d'autre part. Etudier les possibilités d'assouplissement des critères d'orientation après le D.E.F. pour les filles ainsi que celles de leur maintien dans l'enseignement secondaire Construire et /ou réhabiliter et équiper des établissements d'enseignement publics pour répondre aux besoins spécifiques des Régions.	Ministère en charge de l'ESGTP Ministère en charge de l'ESGTP Ministère en charge de l'ESGTP	Court terme Court terme Court terme
	Augmenter les capacités d'accueil de l'EGTP	Recruter du personnel enseignant qualifié en nombre suffisant.	Etat, C.T.	Court et Moyen terme
Contenu et qualité des enseignements	Assurer une meilleure adéquation formation/emploi	Créer et ouvrir des écoles professionnelles en nombre suffisant en tenant compte des spécificités régionales et des effectifs potentiels des régions d'implantation Relire le décret 138 PGRM du 6 juin 1980 portant organisation et fonctionnement de l'ESG en vue d'adapter les séries à l'évolution de la situation économique nationale et régionale notamment par la prise en compte, dans les programmes, des changements technologiques en cours au niveau national, régional et international. Diversifier les filières de formation dans l'enseignement technique et professionnel tant au niveau du CAP que du BT en tenant compte des créneaux porteurs (employabilité des produits formés).	Etat, C.T., Promoteurs privés Etat, C.T., Promoteurs privés Ministère en charge de l'ESGTP	Court et Moyen terme Cour et moyen terme Court terme
			Ministère en charge de l'ESGTP	Court terme

Thèmes	Recommandations	Actions/Stratégiques	Structures responsables	Terme
		Créer un mécanisme de passerelle entre l'enseignement secondaire et la formation professionnelle en vue d'une reconversion rapide et d'une insertion harmonieuse des élèves en difficulté de l'enseignement secondaire d'une part et d'une certification des qualifications d'autre part.	MESSRS et MEFP	Court et moyen terme
	<b>Former les enseignants de l'ESGTP</b>	Elaborer et mettre en œuvre à court terme, une politique rigoureuse de formation initiale et continue des enseignants de l'ESGTP.	MESSRS, C.T.	Court terme
		Redéfinir les missions de l'Ecole Normale Supérieure (ENSUP), la doter en moyens humains, financiers et matériels pour assurer la formation initiale d'un plus grand nombre de professeurs de l'enseignement secondaire général.	MESSRS	Moyen terme
		Etoffer la Cellule de formation des Formateurs de l'Enseignement Technique et repenser son arrimage institutionnel (à court terme) et /ou créer un institut d'ingénierie de la formation dans l'enseignement technique et la formation professionnelle (à moyen terme).	MESSRS	Court et moyen terme
<b>Suivi pédagogique des enseignants</b>	<b>Créer une Inspection Générale de l'Education</b>	Relire les textes régissant l'I.E.S. Créer une structure unique de contrôle de tout le système éducatif appelée Inspection Générale de l'Education Nationale.	MESSRS, MTFPRE	Moyen terme
	<b>Ressources Humaines</b>	Déconcentrer la structure de contrôle pour renforcer l'encadrement pédagogique de proximité	MESSRS, MTFPRE	Moyen terme
		Doter l'inspection de moyens conséquents (infrastructures, équipements et logistique) pour assumer ses missions au niveau de suivi, d'appui, de formation et de contrôle des enseignants et de l'administration scolaire.	MESSRS	Court terme

Thèmes	Recommandations	Actions/Stratégiques	Structures responsables	Terme
		Intégrer les notes d'inspection dans les critères d'avancement des enseignants.	MESSRS	Court terme
		Définir des critères rigoureux qui tiennent compte de la compétence (académique et pédagogique), de l'intégrité, de l'expérience pour le recrutement des inspecteurs	MESSRS	Court terme
		Mettre en place un plan/programme pour assurer la formation initiale et le perfectionnement des inspecteurs.	MESSRS	Moyen terme
<b>La contractualisation des emplois enseignants</b>	<b>Harmoniser les statuts des personnels enseignants de l'ESGTP</b>	Relire les textes législatifs et réglementaires précisant les compétences transférées aux collectivités territoriales en matière de recrutement et de gestion du personnel de l'enseignement secondaire (Décret 313/PRM du 4 juin 2002 portant transfert de compétences en matière d'éducation).	MATCL, MESSRS	Court terme
		Harmoniser les textes qui gèrent les différents personnels enseignants du secondaire (contractuels de l'Etat, contractuels des collectivités et fonctionnaires.)	MTFPRE, MATCL, MESSRS	Court terme
		Mener la réflexion sur les possibilités et les modalités pratiques d'intégration des contractuels dans la fonction publique de l'Etat ou celle des Collectivités Territoriales.	MTFPRE, MATCL, MESSRS	Court terme
	<b>Renforcer les capacités des enseignants contractuels</b>	Renforcer le cadre de concertation entre les collectivités décentralisées et les services déconcentrés de l'éducation pour une meilleure planification des activités de recrutement et de gestion des enseignants contractuels.	MATCL, MESSRS	Court terme
		Renforcer les effectifs du personnel enseignant par le recrutements par voie de concours conformément aux textes en vigueur et l'intensification de la formation continue des enseignants recrutés de manière à assurer leur mise à niveau dans des disciplines pour lesquelles ils n'ont pas reçu de qualification initiale appropriée.	MESSRS, C.T.	Court terme

Thèmes	Recommandations	Actions/Stratégiques	Structures responsables	Terme
L'enseignement privé (ESGTP)	Promouvoir un enseignement privé performant	Mieux organiser le secteur notamment en encourageant les promoteurs faisant preuve de professionnalisme et en sanctionnant les promoteurs défailants, au besoin par le retrait des autorisations.  Relire les textes régissant l'enseignement privé au Mali pour clarifier les relations et les responsabilités de l'Etat et celles des intervenants privés dans le secteur éducatif.  Exiger des établissements privés le recrutement d'un personnel enseignant permanent et qualifié et d'un personnel administratif étoffé.  Assurer un contrôle régulier et rigoureux des établissements privés (inspection, évaluation).	MESSRS  MESSRS  MESSRS  MESSRS	Court terme  Court terme  Court terme  Court terme
La revalorisation de la fonction enseignante	Améliorer les conditions de vie et de travail des enseignants	Améliorer le traitement salarial de l'enseignant de manière à rendre la fonction attrayante. Sécuriser l'enseignant dans l'exercice de sa fonction. Restaurer l'autorité de l'enseignant à l'école Inviter les enseignants au respect de l'éthique et de la déontologie de la profession. Assurer à l'enseignant une bonne formation académique et pédagogique.	MF, MESSRS  Etat Etat Syndicats d'enseignants MESSRS	Court terme  Court terme Court terme Court terme Court terme
La Formation Professionnelle	Renforcer le cadre institutionnel de la Formation	Doter le Ministère de l'Emploi et de la formation Professionnelle de moyens conséquents pour la prise en charge de la formation professionnelle des finalistes des CED	Etat	Court terme

Thèmes	Recommandations	Actions/Stratégiques	Structures responsables	Terme
	Professionnelle	Réviser le cursus et le programme de formation des CED en veillant à recentrer dès la première année la formation sur l'apprentissage d'un métier qui se fera concomitamment avec l'apprentissage de la langue  Créer au moins un (1) centre de formation professionnelle qualifiante et par apprentissage de référence par cercle, en lien avec les réalités économiques de la localité  Créer dans chaque région, un centre de ressources dédiées à la formation professionnelle pour la formation des formateurs (tuteurs, maîtres artisans, formateurs endogènes)  Accélérer le processus d'élaboration du Programme Décennal de la Formation Professionnelle pour l'Emploi (PRODEFPE) en cours au niveau du Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle pour prendre en charge les investissements en matière de formation professionnelle sur le court, moyen et long terme.  Créer des centres d'orientation et d'insertion professionnelle pouvant recevoir des jeunes en difficulté scolaire ou suivant leur vocation, ou non orientés, à partir de 14 ans.  Poursuivre la prise en charge des non orientés du DEF en cours par la Direction Nationale de la Formation Professionnelle (DNFP) en relation avec les académies d'enseignement, les collectivités territoriales et les autres ministères concernés.  Encourager et diligenter l'élaboration de l'important programme de reconversion en direction des diplômés de l'enseignement supérieur en chantier au niveau du Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle.	MEB, MEFP  MEFP, C.T.  MEFP, C.T.  MEFP  MEFP, MEBALN, MESSRS  MEFP, C.T.	Court terme  Moyen terme  Moyen terme  Court terme  Court terme
	Créer une synergie entre la formation professionnelle, l'école et le monde du travail			

Thèmes	Recommandations	Actions/Stratégiques	Structures responsables	Terme
		Créer les conditions d'un rapprochement entre l'Université, les entreprises, les Chambres de métiers, à travers le Ministère de l'Emploi et de la Formation professionnelle pour la création d'une cellule universitaire de la formation professionnelle pour un meilleur ciblage des filières courtes répondant à des besoins du marché de l'emploi.	MEFP, C.T., Chambre des métiers, Fédération des Employeurs	Court terme

### V.3. ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Lors des différentes rencontres (écoutes, ateliers thématiques, concertations régionales, journées de réflexion organisées par MaliWatch), pour chaque thème et sous thème abordés, l'exercice a consisté à identifier les problèmes et proposer des solutions et enfin, à faire des recommandations. Des contributions individuelles ont également été reçues et prises en compte.

#### V.3.1. GESTION DU SYSTÈME

##### A. Pilotage du système

##### A.1. Autonomie des structures

###### Problèmes identifiés :

Les participants estiment dans leur grande majorité que les structures d'enseignement n'ont pas toute l'autonomie nécessaire à l'exercice de leurs missions. La tutelle intervient trop dans la gestion des questions pédagogiques, le mode de désignation des responsables ne garantit pas leur indépendance d'esprit, la rigidité des procédures budgétaires constitue une source potentielle de blocage (retards dans les paiements). Les structures de formation n'ont pas la maîtrise du recrutement de leurs personnels.

###### Solutions proposées

- accorder le statut d'Etablissement Public à caractère Scientifique et Culturelle (EPSTC) aux Grandes Ecoles,
- renforcer l'autonomie de l'Université, y compris celle des facultés. Cette autonomie doit permettre à l'Université de prendre toutes ses responsabilités dans les domaines académiques et de gestion des ressources, tant financières, matérielles qu'humaines. Beaucoup de participants estiment que la liberté d'action des responsables académiques dépend des modalités de leur désignation. A ce sujet, les propositions sont souvent contradictoires. Elles se résument à :
- faire élire tous les responsables par leurs pairs, du Chef de Département d'Enseignement et Recherche (DER) au Recteur,
- faire nommer tous les responsables par le Ministre, avec une lettre de mission,
- procéder à des appels à candidatures avec la mise en place d'une structure indépendante chargée de l'étude des dossiers,
- proposer au Ministre, par les paires, trois (3) noms parmi lesquels il choisira le Recteur.

Pour accroître leur efficacité, il est suggéré de faire assister le Recteur et les Directeurs par des conseillers techniques.

Pour alléger les procédures budgétaires, il est proposé la création d'un compte d'affectation pour le budget de l'Université afin de lui conférer la souplesse et la rapidité de décaissement.

##### A.2. Gestion administrative

###### Problèmes identifiés

Les participants ont relevé que la plupart, sinon la quasi-totalité de ceux qui sont nommés aux postes de responsabilité n'ont reçu au préalable aucune formation en matière de gestion administrative, ce qui affecte leur efficacité et constitue des sources de problèmes de fonctionnement de la structure, donc de conflits. Ils ont aussi noté une absence de manuels de procédure administrative et de gestion, une absence de structure de contrôle administratif et pédagogique. Le manque d'autorité des responsables académiques a été dénoncé.

---

### **Solutions proposées**

Les solutions proposées commencent par la formation continue des responsables administratifs en matière de gestion administrative et financière et l'insertion de modules de gestion administrative dans les programmes d'enseignement supérieur. L'élaboration et l'application de manuels de procédures doivent être exigées au niveau de toutes les structures. Il est aussi préconisé la création de structures de contrôles (administratif et pédagogique) au niveau du supérieur. L'application stricte des textes réglementaires est enfin recommandée avec force.

#### **A.3. Rôle des partenaires**

##### **Problèmes identifiés**

Compte tenu du rôle éminemment important du partenariat dans le processus de gestion scolaire et universitaire, les participants ont déploré les ruptures fréquentes de dialogue entre les différentes parties. Le manque de confiance entre partenaires est constaté, ce qui conduit très souvent à des prises de positions radicales et à la perpétuation des crises. L'insuffisance de formation syndicale expliquerait certaines prises de positions des syndicats dans les revendications.

La démission collective des parents ne permet d'avoir, ni un dialogue entre eux et l'administration, ni leur implication engagée dans la prévention et la résolution des crises.

##### **Solutions proposées**

Pour remédier à toutes ces insuffisances, il faut instaurer le dialogue dans un cadre de concertation fécond entre tous les partenaires, comme par exemple un Conseil National de l'Enseignement Supérieur qui pourrait être mis en place. Les participants aux différents ateliers, écoutes et concertations régionales recommandent : la création d'un poste de médiateur au niveau de l'enseignement supérieur, le renforcement des capacités des responsables syndicaux en vue d'une bonne imprégnation des réalités du pays. Ils proposent de redynamiser le partenariat entre les Associations des Parents d'Elèves (APE), le Gouvernement et les syndicats. Il faut par ailleurs développer une politique de communication entre les structures universitaires. En conclusion, il faut créer des instances de concertation et de consultation.

#### **A.4. Enseignement supérieur privé**

##### **Problèmes identifiés**

L'enseignement supérieur privé est aujourd'hui une composante incontournable du sous secteur de l'Enseignement Supérieur. Cependant, il est noté une insuffisance de collaboration entre structures d'enseignement supérieur publiques et privées, une absence de suivi, de contrôle et d'évaluation par l'Etat des établissements privés, la non reconnaissance de leurs diplômes par l'Etat, le non respect par les établissements privés du cahier de charges, la non hiérarchisation des enseignants du privé.

##### **Solutions proposées**

Pour permettre à l'enseignement supérieur privé de participer pleinement au développement de l'enseignement supérieur au Mali, il est recommandé de mettre en place un système opérationnel de suivi – évaluation des établissements privés, de reconnaître les diplômes délivrés par eux et de procéder à la hiérarchisation de leurs enseignants. Le respect du cahier de charges par les promoteurs privés est considéré comme un impératif. Il est indispensable de créer et favoriser un partenariat public/privé. Enfin, il faut mettre en place un système de renforcement des capacités de l'enseignement supérieur privé.

---

### **B. Gestion des ressources**

#### **B.1. Ressources humaines**

##### **Problèmes identifiés**

Les ateliers, écoutes et concertations ont noté des difficultés liées aux lois portant statut des enseignants et des chercheurs, notamment l'impossibilité de recruter et/ou de hiérarchiser les contractuels. Il n'y a pas de statut défini pour les enseignants du supérieur privé. Il ressort par ailleurs que l'on utilise des étudiants et du personnel d'appui dans les travaux dirigés sans clarification au préalable des modalités de cette utilisation. Les textes d'application de la loi portant statut du personnel enseignant de l'enseignement supérieur ne sont pas encore tous élaborés ou appliqués.

Les constats ont porté également sur l'insuffisance quantitative et qualitative du personnel d'encadrement de l'enseignement supérieur. Ceci s'expliquerait par la faible implication des chercheurs des institutions de recherche dans l'enseignement (cours et encadrement des thèses et mémoires), la trop grande utilisation des enseignants dans les administrations et l'octroi systématique de la prime de fonction spéciale aux enseignants du supérieur n'exerçant pas la fonction, l'indisponibilité des enseignants sur le marché de l'emploi dans certaines spécialités, l'utilisation abusive des vacataires, la faible autonomie et l'insuffisance de ressources propres des structures de recherche et d'enseignement pour recruter le personnel, la faible attractivité de la fonction enseignante, la limite d'âge de recrutement contraignante et l'insuffisance de personnel administratif, technique et de soutien.

##### **Solutions proposées**

Les propositions de solutions portent sur la relecture et l'application des textes relatifs aux statuts des chercheurs et des enseignants du supérieur pour pallier les difficultés constatées. L'élaboration des textes d'applications de ces statuts est recommandée pour permettre le recrutement et impliquer les chercheurs dans l'enseignement. On pourrait, lors de la relecture, fondre les deux statuts en un seul statut des enseignants-chercheurs. L'abrogation du critère d'âge dans le recrutement des enseignants du supérieur sera de nature à faciliter certains recrutements. Il faut envisager des dispositions permettant de recruter des enseignants étrangers. On pourrait penser également à une politique de professeurs sans frontières (professeurs distingués en retraite).

La mise à la disposition des structures des moyens nécessaires pour recruter et former du personnel d'encadrement en qualité et en quantité et la prise de mesures incitatives pour maintenir le personnel enseignant et favoriser le retour de ceux qui sont partis sont préconisées. Il est aussi recommandé de payer la prime de fonction spéciale uniquement aux enseignants et aux chercheurs en exercice. Il est demandé de renforcer l'autonomie des structures et de diversifier leurs sources de financement. Il est recommandé de prendre toutes les mesures nécessaires à rendre attractif le métier d'enseignant (revalorisation des traitements, distinctions honorifiques, facilitations d'accès au logement, etc.).

Par ailleurs, la faible motivation des enseignants pour la recherche et l'insuffisance de moyens financiers et d'infrastructures de recherche, de moyens de diffusion des résultats de la recherche sont relevées comme des entraves à l'engagement des enseignants dans la recherche.

Comme solutions, la création de conditions favorables à la recherche scientifique, notamment par la mise à disposition des moyens, la motivation des enseignants, le renforcement de leur capacité et l'allègement des programmes d'enseignement, etc. sont recommandés.



---

## **B.2. Conditions de vie et de travail des enseignants et des étudiants**

### **Problèmes identifiés**

Les conditions de vie et de travail des enseignants et des étudiants n'ont pas échappé à l'analyse des uns et des autres. Il a été relevé le faible niveau des salaires en relation avec le coût de la vie et le besoin spécifique du métier, les difficultés d'accès au logement, l'insécurité dans l'espace universitaire, le cadre de travail peu attrayant (exiguïté des salles de classe, des amphithéâtres et des laboratoires, inexistance de bureaux pour les professeurs, bâtiments privés loués inadaptés aux cours,...). On signale par ailleurs l'insuffisance de bibliothèques équipées et de matériels didactiques, la mauvaise qualité de la sonorisation dans les amphithéâtres. La sous rémunération des travaux supplémentaires des enseignants (heures supplémentaires, sorties sur le terrain...) est soulignée, de même que le statut social peu enviable de l'enseignant. La surcharge de travail des enseignants, liée aux effectifs pléthoriques, ne laisse aucune place au travail intellectuel. A tout cela, il faut ajouter la disparité significative des salaires et avantages entre les enseignants du Mali et ceux de la sous région. On note par ailleurs une insuffisance notoire de campus universitaire adéquat, le manque de centres de santé universitaires, le faible niveau des bourses et trousseaux face au coût de la vie.

### **Solutions proposées**

Pour apporter des réponses à ces préoccupations, il est proposé d'aligner le niveau des salaires des enseignants du supérieur sur ceux de la sous région (Côte d'Ivoire, Sénégal) et aussi de leur faciliter l'accès aux logements (logements sociaux, terrains, coopératives ...). La déconcentration de l'université de Bamako, à Bamako et dans les régions, est perçue comme un moyen pouvant améliorer les conditions de vie et de travail, parce que permettant d'alléger les effectifs. Il est recommandé de construire de nouvelles infrastructures, adaptées et bien équipées, et réhabiliter l'existant. La sécurisation des enseignants par l'application stricte du règlement intérieur et le paiement à temps des bourses des étudiants sont aussi préconisés. L'émergence d'universités privées, la construction d'infrastructures d'accueil et d'hébergement, la création de postes médicaux universitaires et la formation de techniciens de laboratoire amélioreront de façon appréciable les conditions de vie et de travail.

## **B.3. Formation**

### **Problèmes identifiés**

Dans le domaine de la formation, quelques difficultés sont identifiées et se résument ainsi qu'il suit :

- le plan de formation des formateurs élaboré par le rectorat ne tient pas compte des besoins des Grandes Ecoles,
- l'enseignement supérieur est confronté à un faible niveau de financement de la formation des chercheurs et des enseignants,
- il n'y a pas de système de financement pour les études de 3<sup>ème</sup> cycle (Diplôme d'Etudes Approfondies - DEA - et Doctorat),
- les voyages d'études et de recherche sur le terrain et les congés sabbatiques des enseignants ne sont pas suffisamment exploités.

### **Solutions proposées**

Il est proposé d'appliquer les dispositions des statuts des enseignants de l'enseignement supérieur et des chercheurs en matière de formation, de développer les formations post universitaires et de financer les thèses et DEA, à travers par exemple des allocations d'étude, de développer les NTIC

dans l'enseignement. Il est recommandé d'alléger les modalités de mise en congé de formation. La formation et le recrutement de techniciens de laboratoires sont aujourd'hui indispensables au développement de la recherche scientifique.

## **B.4. Ressources financières**

### **Problèmes identifiés**

Les points de vue qui se dégagent à ce niveau sont : l'insuffisance des ressources financières allouées à l'enseignement supérieur et leur mauvaise utilisation. L'Etat malien finance seul l'enseignement supérieur, les partenaires techniques et financiers, pour des raisons qui leur sont propres, interviennent peu dans le financement de cet ordre d'enseignement.

On constate une mobilisation tardive des ressources du fait des procédures financières compliquées qui ne sont pas suffisamment maîtrisées par les services administratifs et financiers chargés du déblocage des fonds.

### **Solutions proposées :**

Pour améliorer la situation, il est suggéré :

- d'augmenter significativement le budget consacré à l'enseignement supérieur et à la recherche scientifique ;
- d'élaborer des manuels de procédures comptables, simples et adaptés à l'enseignement supérieur et à la recherche scientifique ;
- d'accorder l'autonomie financière aux grandes écoles, et même aux facultés, et réduire les circuits et les processus d'approbation des budgets et de déblocage des fonds, comme la mise à disposition du budget des heures supplémentaires dans un compte bancaire.

## **B.5. Attribution et gestion des bourses**

### **Problèmes identifiés**

Les critères d'attribution des bourses et les insuffisances dans leur application reviennent très souvent dans les discussions. La gestion du fichier des bourses n'est pas satisfaisante.

Les bourses ne sont pas souvent payées à temps. Il existe des noms fictifs et des doublons. Ainsi certains étudiants sont payés plusieurs fois du fait des inscriptions multiples.

### **Solutions proposées**

Les suggestions pour l'amélioration de la gestion des bourses sont :

- revoir les critères d'attribution des bourses en mettant l'accent sur le mérite ;
- faire un contrôle physique et immatriculer les étudiants par le Rectorat pour éviter les paiements multiples ;
- payer à temps les bourses pour éviter les sorties intempestives des étudiants ; transférer le paiement des bourses aux banques commerciales.

## **B.6. Gestion des heures supplémentaires**

### **Problèmes identifiés**

- Les heures supplémentaires prennent une part importante du budget. C'est surtout l'encadrement des mémoires de maîtrises qui grève le budget des heures supplémentaires.
- L'insuffisance de contrôle sur l'effectivité des heures supplémentaires et le non paiement d'heures supplémentaires au personnel technique et administratif ont été déplorés.

---

### **Solutions proposées**

- Pour améliorer la gestion des heures supplémentaires, il est suggéré de :
- renforcer le contrôle pour éviter les abus ;
- supprimer le mémoire de fin de cycle dans les facultés ;
- étendre le paiement des heures supplémentaires au personnel technique et administratif ;
- augmenter le taux des heures supplémentaires.

### **B.7. Ressources matérielles**

#### **Problèmes identifiés**

Concernant la gestion des ressources matérielles, les préoccupations soulevées se résument par la non tenue de la comptabilité matière dans certaines structures de recherche et d'enseignement, l'insécurité foncière, le manque de salles spécialisées et la mauvaise programmation des salles de cours et de travaux dirigés, l'insuffisance notoire de laboratoires de recherche, d'équipements et de connexion à l'Intranet et l'Internet dans les structures de recherche et d'enseignement, l'obsolescence du matériel existant, l'insuffisance de bibliothèques et leur faible dotation en documents.

#### **Solutions proposées**

En réponse à ces préoccupations, il est recommandé l'application stricte des textes en matière de comptabilité matière. Toutes les dispositions devront être prises pour sécuriser les domaines fonciers de recherche et d'enseignement, notamment par l'attribution de titres fonciers définitifs. Il faut en outre élaborer et mettre en œuvre une stratégie d'entretien du patrimoine immobilier. La culture de l'entretien doit être établie. L'acquisition de matériels roulants, l'accroissement des crédits de fonctionnement et d'équipement des laboratoires et salles spécialisées sont aussi proposés, de même que la construction et l'équipement de bibliothèques connectées aux réseaux Intranet et Internet. Les bibliothèques virtuelles doivent être des réalités dans les structures. Il faut par ailleurs créer et équiper des laboratoires et salles spécialisées répondant aux normes internationales.

### **C. Calendrier scolaire et universitaire et normes pédagogiques**

#### **C.1. Gestion des calendriers universitaires**

##### **Problèmes identifiés**

Le problème majeur identifié est le chevauchement des années académiques, par ailleurs tronquées du fait des perturbations dues aux sorties intempestives des étudiants, à l'organisation des semaines de l'étudiant et aux grèves des enseignants. La non harmonisation des années universitaires d'une structure à l'autre pose également problème. La non information des futurs bacheliers, la proclamation tardive des résultats du baccalauréat, l'orientation et l'inscription tardives des nouveaux étudiants, la mauvaise gestion du calendrier d'inscription, due à une absence de personnel spécialisé perturbent énormément le calendrier universitaire.

##### **Solutions proposées**

La fixation du calendrier universitaire d'octobre à juin et sa large diffusion aux différents acteurs et partenaires sont proposées pour mettre fin aux chevauchements et harmoniser les calendriers universitaires. La planification des années académiques doit être scrupuleusement respectée. Par ailleurs il est proposé de recruter des agents en nombre suffisant pour le service de la scolarité et assurer leur formation. Il est aussi proposé de mettre en place un système d'inscription en ligne.

Pour éviter les perturbations, il faut anticiper les problèmes et appliquer les accords signés avec les différents partenaires. Chaque partenaire doit jouer son rôle, et rien que son rôle. La durée des

congés par rapport aux fêtes religieuses doit être scrupuleusement respectée. Le maintien des deux sessions d'examens et la création d'autres universités font parties des solutions préconisées. Il est proposé également d'autoriser l'inscription des bacheliers dans les grandes écoles et de mieux informer les futurs bacheliers sur l'enseignement supérieur.

#### **C.2. Gestion des programmes d'enseignement**

##### **Problèmes identifiés**

La gestion des programmes d'enseignement a fait ressortir les préoccupations suivantes :

- l'absence de système de contrôle pédagogique et administratif du personnel enseignant,
- la difficulté à atteindre les volumes horaires conventionnels de 25 à 32 semaines par an,
- et la surcharge horaire des enseignants laissant peu ou pas de place pour la recherche.

Les participants ont aussi dénoncé la vente de photocopies de cours et l'organisation de cours payants par les enseignants. Il a été signalé également que le contenu des enseignements dispensés ne tient pas toujours compte de l'évolution de la spécialité. Une autre préoccupation soulignée est la méconnaissance de programmes d'enseignement de certains établissements privés au niveau de la tutelle.

##### **Solutions proposées**

Comme propositions de solutions, il est recommandé de contrôler rigoureusement l'exécution des programmes en mettant en place un système de suivi pédagogique et de contrôle administratif, aussi bien pour le public que pour le privé. Le volume horaire de chaque matière enseignée doit être porté sur l'emploi du temps. Les programmes d'enseignement doivent être largement diffusés. Par ailleurs, ils doivent être harmonisés avec ceux de la sous région et adaptés périodiquement à l'évolution des connaissances. Il est proposé aux autorités de créer les conditions nécessaires au passage rapide au système L.M.D. (Licence Master Doctorat).

Il a été également exigé des établissements privés de recruter du personnel qualifié plutôt que de s'appuyer sur les enseignants du secteur public. La gestion des photocopies de cours doit se faire en relation avec l'administration. La création d'un Office des Publications Universitaires (OPU) a été souhaitée. Il a été demandé d'interdire purement et simplement les cours payants au sein de l'Université. On pourrait cependant mettre en place un système de cours du soir pour étudiants et professionnels non inscrits.

#### **C.3. Gestion des flux**

##### **Problèmes identifiés**

Concernant la gestion des flux, plusieurs problèmes ont été identifiés, notamment la non inscription des bacheliers dans les grandes écoles, le nombre élevé d'étudiants par rapport aux capacités d'accueil et d'encadrement des structures, le faible niveau des bacheliers arrivant au supérieur, contribuant à prolonger leur séjour à l'université.

Le déséquilibre entre les différentes filières (nombre élevé d'étudiants dans les branches littéraires par rapport aux branches scientifiques) est fortement souligné, de même que la concentration des structures universitaires à Bamako. On note également le faible développement de l'enseignement supérieur privé, la non inscription des bacheliers des médersas à l'université et l'insuffisance de filières courtes professionnalisantes.

Les inscriptions multiples, la faible maîtrise des statistiques et les repêchages abusifs ont été également mis en exergue.

---

### **Solutions proposées :**

Les solutions proposées portent sur l'élaboration et l'application d'un plan de développement des infrastructures et l'application du plan de formation décennal de l'Université de Bamako.

Il faut aussi une plus grande autonomie des structures pour le recrutement et le perfectionnement des enseignants et du personnel administratif.

Une bonne gestion des flux à l'université passe aussi par l'inscription des bacheliers dans les grandes écoles, suite à un processus de sélection, et par la création d'Instituts Universitaires de Technologies (IUT).

Dans le court terme, on pourrait créer :

- un IUT regroupant les filières courtes professionnalisantes des Sciences et Technologies ;
- un IUT pour les sciences agricoles ;
- un IUT pour les filières tertiaires et les métiers du livre.

Il faut en outre orienter plus d'élèves dans les écoles professionnelles que dans les lycées d'enseignement général, créer des baccalauréats technologiques et professionnels et réduire le repêchage au niveau du baccalauréat et dans le supérieur. Il est proposé aussi de nommer des conseillers à l'orientation dans les lycées et les établissements supérieurs.

Une meilleure gestion de la base de données des étudiants et le respect rigoureux des dates limites d'inscription devraient également améliorer la gestion des flux. Dans tous les cas, il est proposé de laisser aux structures la latitude de tenir compte de leur capacité d'accueil pour les inscriptions. Une recommandation forte est celle d'étudier les possibilités de généraliser le *numerus clausus* dans toutes les facultés. La gestion des flux passe aussi par la création de nouvelles universités à Bamako et dans les Régions. Il a été proposé de confier l'organisation du baccalauréat à l'université, à l'instar de certains pays voisins, en relation avec les académies d'enseignement et l'Inspection Générale de l'Enseignement Secondaire.

L'émergence et le développement de structures d'enseignement supérieur privées seraient de nature à décongestionner les établissements publics. Pour corriger le déséquilibre entre les filières, il est recommandé de mettre en place et d'appliquer des mesures incitatives en faveur des disciplines scientifiques et technologiques. Il est recommandé de déclarer comme priorité nationale l'enseignement des sciences depuis l'école fondamentale.

## **D. Déontologie, code de conduite des acteurs et corruption à l'école**

### **D.1. Déontologie, code de conduite des acteurs**

#### **Problèmes identifiés**

A ce niveau, les débats ont soulevé quelques interrogations sur la légalité de la rétention des notes, du refus d'évaluer et de la vente des photocopies par les enseignants. Par ailleurs les participants ont dénoncé l'indiscipline caractérisée de certains étudiants et leur interférence dans la fixation des dates des examens.

Les participants ont estimé également qu'il y a une insuffisance de concertation entre les professeurs dans les activités pédagogiques. La méconnaissance des droits et devoirs et le mauvais fonctionnement des DER conduisent à des comportements non conformes à l'éthique et à la déontologie (cours privés spéciaux, falsification des notes, etc.).

Le non respect du règlement intérieur (indiscipline des apprenants), le manque de formation civique, la démission des parents, le poids excessif de l'AEEM dans l'espace universitaire ont été cités comme des sources de problèmes.

---

Le radicalisme syndical, le laxisme de l'administration de l'université, l'absence d'un code écrit de conduite et de déontologie des acteurs de l'école sont perçus comme sources de comportements nuisibles à la bonne marche du système. Enfin, il faut noter une culture de l'absentéisme chez les étudiants.

### **Solutions proposées**

Les solutions proposées à ces problèmes sont les suivantes: la sécurisation du domaine universitaire et le respect des engagements pris par l'Etat sont perçus comme des préalables. Par ailleurs, il faut diffuser largement les textes législatifs et règlementaires et les appliquer. Il faut renforcer l'Education Civique et Morale depuis l'Ecole Fondamentale. La formation des enseignants à la déontologie (droits et devoirs) au début et en cours de carrière est posée comme une nécessité. Pour mettre fin à la rétention des notes, il est proposé de la considérer comme un délit et de la sanctionner comme tel. La formation des professeurs en didactique, la dynamisation de l'animation pédagogique au sein des DER peuvent contribuer à juguler certains comportements (ventes des photocopies avec des méthodes non conformes à l'éthique, cours payants, ...).

Il est recommandé de créer des services d'accueil et d'information dans l'espace universitaire et de promouvoir un cadre de concertation et de consultation favorisant l'interaction entre les parents et les autres acteurs de l'enseignement supérieur.

Il est proposé le renforcement des capacités en matière de syndicalisme, par la formation. Il est recommandé d'élaborer et d'appliquer un code d'éthique et de déontologie spécifique à l'enseignement supérieur.

## **D.2. Problématique de la corruption dans l'espace universitaire**

### **Problèmes identifiés**

Concernant la corruption, les pratiques comme le népotisme, les inscriptions multiples frauduleuses des étudiants, le culte de la facilité, le trafic des notes, le trafic d'influence, la falsification des notes, la trop grande familiarité entre étudiants et professeurs, l'existence de faux diplômes et de faux documents administratifs, ont été signalés.

### **Solutions proposées**

Pour juguler la corruption dans l'espace universitaire, il est proposé de mettre les enseignants à l'abri de la tentation en relevant le niveau de leur rémunération. Il est proposé également de réviser leur mode de recrutement en procédant à une enquête de moralité. Il faut sanctionner les mauvais comportements et récompenser les bons. La valorisation et la récompense du mérite (distinctions honorifiques, journée de l'enseignant), sont aussi proposées pour encourager ceux qui s'acquittent honnêtement de leurs tâches. Pour mettre fin au trafic des faux diplômes, il est demandé de mettre à la disposition des autorités académiques les listes officielles d'admission afin de leur permettre de vérifier l'authenticité des diplômes qui leur sont soumis, de poursuivre les fautifs en justice et de publier les noms des contrevenants dans la presse.

## **E. Libertés et violences dans l'espace scolaire et universitaire**

### **E.1. Libertés dans l'espace scolaire et universitaire**

#### **Problèmes identifiés**

Les problèmes identifiés sont : la tenue des assemblées générales des étudiants aux heures de cours, l'intrusion des responsables de l'AEEM dans les cours pour des annonces à l'intention des étudiants, les entraves à la liberté individuelle de travailler et de se former en cas de grève, la diffamation des responsables des structures dans la presse, les menaces sur les enseignants dans

---

l'exercice de leur liberté de notation et l'utilisation de l'AEEM à des fins politiques, l'imposition des cessations de cours et des sorties par la violence.

### **Solutions proposées**

Les participants ont insisté sur l'application stricte du règlement intérieur. La formation aux droits humains et à la culture de la paix de tous les acteurs doit être envisagée. Il faut considérer l'AEEM uniquement dans son statut d'association militant pour la recherche de meilleures conditions de vie et d'études de ses adhérents, encourager la création d'associations culturelles et sportives.

## **E.2. Violences dans l'espace scolaire et universitaire**

### **Problèmes identifiés**

Les participants ont fait les constats suivants :

- les agressions verbales et physiques des professeurs par les étudiants,
- le non respect de l'autorité administrative et du règlement intérieur,
- les coups et blessures sur le personnel par les apprenants et entre apprenants,
- la détérioration du matériel et du patrimoine scolaire et universitaire,
- l'absence de mesures de protection des professeurs,
- le recrutement de groupes de malfaiteurs dans l'espace universitaire,
- la violation de l'espace universitaire par des personnes non autorisées,
- l'impunité des auteurs de violence,

toutes choses qui instaurent une atmosphère non propice au travail intellectuel.

### **Solutions proposées**

Comme solutions préconisées, il faut mettre fin à l'impunité, restaurer l'autorité de l'Etat, sanctionner toutes les formes de violence et interdire l'accès de l'espace universitaire aux loubards. Il faut absolument interdire l'exploitation de l'espace universitaire à des fins lucratives par les étudiants (parkings, kiosques, photocopies, etc.).

Pour anticiper, il faut instaurer l'éducation aux droits humains, à la culture de la paix et à la citoyenneté, avec la participation des étudiants. Il est demandé aussi d'éduquer les étudiants par rapport au respect du bien public et privé.

Des dispositifs de protection doivent être envisagés pour sécuriser les professeurs.

## **F. Gestion des grèves et mises en œuvre des accords signés avec les partenaires sociaux**

### **Problèmes identifiés**

Les problèmes identifiés portent sur les engagements pris sous pression, qui se révèlent par la suite irréalisables, ce qui aboutit au non respect des accords signés, à la crise de confiance entre partenaires et à la radicalisation des positions. Les participants déplorent par ailleurs le retard dans le démarrage des négociations lorsque les préavis de grève sont déposés, la non anticipation des problèmes, la faible capacité de négociation des acteurs et la méconnaissance des textes. Un problème majeur est le laxisme dans l'application des textes régissant les grèves. L'insuffisance de cadre de concertation et de formation des responsables syndicaux est à la base de beaucoup de difficultés.

### **Solutions proposées :**

La solution à ces problèmes est de ne prendre que des engagements réalistes et réalisables et de veiller à leur mise en œuvre. En amont, il faut anticiper les problèmes, en développant un système

---

de communication, sinon diligenter la mise en place des commissions de conciliation. L'anticipation se fait aussi par la dynamisation des cadres de concertation et l'instauration d'un dialogue sincère et franc. Il est absolument nécessaire de renforcer les capacités de négociation des responsables de l'administration. Il est recommandé aux syndicats la formation des responsables syndicaux (dynamiser les écoles syndicales) et aux autorités de les sensibiliser à faire des revendications réalistes ; il faut appliquer strictement les textes en matière de grève, gérer les grèves avec fermeté et franchise et restaurer l'autorité de l'Etat dans les établissements.

Il est recommandé d'accompagner les accords d'un chronogramme de mise en œuvre et mettre en place un mécanisme de leur suivi – évaluation.

## **V.3.2. POLITIQUES, STRATÉGIES ET PLANS DE DÉVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

### **A. Enseignement supérieur**

#### **A.1. Objectifs de l'enseignement supérieur**

##### **Problèmes identifiés**

Les ateliers thématiques et écoutes individuelles ont révélé que les objectifs de l'enseignement supérieur sont mal connus, voire inconnus des acteurs et partenaires. Selon les participants, il n'existe pas de document de politique nationale adopté par le gouvernement en la matière. Il a été constaté un déficit de communication sur les politiques relatives à l'enseignement supérieur. La qualité des enseignements constitue également un important goulot d'étranglement.

##### **Solutions proposées**

Dans ce contexte, les participants proposent l'élaboration et la diffusion d'un document de politique de l'enseignement supérieur. Pour améliorer le contenu des enseignements, il est impératif de procéder à des évaluations régulières des enseignants, de même que l'évaluation périodique des structures doit être instituée pour améliorer leurs gestions (administrative, financière et matérielle).

#### **A.2. Axes stratégiques de mise en œuvre et programmation des actions**

##### **Problèmes identifiés**

Tout comme les objectifs de l'enseignement supérieur, les axes stratégiques sont peu connus. Cela dénote d'un déficit de communication autour de la politique d'enseignement supérieur appliquée dans le cadre du Programme d'Investissement Sectoriel de l'Education (PISE), auquel il faut ajouter l'inadéquation entre les objectifs visés et les moyens mis en place. Le ratio Professeurs/étudiants est très faible. Ainsi, les moyens mis en œuvre sont insuffisants pour l'atteinte des objectifs de l'enseignement supérieur.

##### **Solutions proposées**

- l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de communication autour des objectifs et des axes stratégiques ;
- l'introduction de nouvelles formes d'enseignement pour répondre et anticiper les demandes d'éducation, de formation et de création du savoir ;
- la promotion de la culture de la qualité et de l'équité
- la prise en compte du genre.

---

### **A.3. Financement de l'enseignement supérieur**

#### **Problèmes identifiés**

La crise dans l'enseignement supérieur est surtout liée à l'insuffisance de ressources financières et à la prédominance des dépenses sociales sur les autres besoins, entraînant ainsi un déséquilibre important entre les rubriques (65 % du budget va aux bourses et autres dépenses sociales et seulement 15 % aux investissements).

Par ailleurs, la plupart des partenaires techniques et financiers sont réticents à contribuer au financement de l'enseignement supérieur laissant ainsi son financement au seul budget national. Cette contribution de l'Etat est également difficilement mobilisable. Les ressources propres des facultés, Instituts et Grandes Ecoles (frais d'inscription) sont faibles. Cette situation a pour conséquence l'insuffisance d'infrastructures et d'équipements au niveau de l'enseignement supérieur.

De plus, il a été constaté une faible participation de l'Etat dans le processus de financement des établissements d'enseignement supérieur privés. L'Etat pourrait signer des contrats avec les plus performants sur des objectifs précis et participer à leur financement sur la base de ces contrats.

#### **Solutions proposées**

Pour améliorer le financement de l'enseignement supérieur, les différents acteurs proposent :

- de mettre en place un fonds national pour l'enseignement supérieure qui serait alimenté par la création de sources innovantes de financement par prélèvement de taxes sur certains produits de luxe (produits miniers, tabac, alcool et véhicules de luxe), la contribution des partenaires techniques et financiers; la mise en place d'un système de gestion transparente et auditable au niveau de toutes les institutions de l'enseignement supérieur.
- de diversifier les sources de financement par : le relèvement du taux des frais d'inscription, l'instauration de frais de scolarité, l'établissement d'un partenariat entre les institutions de l'enseignement supérieur et les entreprises privées de la place, les prestations de services offertes par les structures d'enseignement, la participation des collectivités territoriales au financement de l'enseignement supérieur, l'ouverture de l'enseignement supérieure au secteur productif, les formations ouvertes sous forme de cours du soir aux travailleurs, aux étudiants recalés, aux entreprises, etc., le développement de la coopération interuniversitaire,
- d'améliorer la gestion des structures de l'enseignement supérieur, en les rendant autonomes dans la gestion administrative et financière.

### **A.4. Formation des formateurs**

#### **Problèmes identifiés**

Les problèmes de la formation des formateurs tournent autour de deux axes : la formation initiale et la formation continue. Si un plan de recrutement/formation (2008-2015) est en cours d'exécution, celui-ci ne prend en compte que l'université.

Les participants ont relevé : l'insuffisance d'enseignants (le ratio moyen professeur/élève est de l'ordre de 1/60 étudiant contre le standard de 1/30), l'absence de plan de carrière pour ces derniers, la faible qualité des enseignements.

#### **Solutions proposées**

Pour assurer un meilleur encadrement des étudiants et un enseignement de qualité, l'accent a été mis sur la nécessité de recruter de nouveaux enseignants permanents. Le recrutement devrait se

---

faire surtout parmi les meilleurs étudiants en fin d'études. Des écoles doctorales doivent être créées pour permettre la formation des docteurs dans un cadre bien organisé. Ces écoles accueilleront les meilleurs étudiants. Il faut aussi permettre le recrutement de professeurs étrangers.

Il a été proposé que les enseignants puissent bénéficier d'années sabbatiques pour leur permettre de se recycler et de mieux maîtriser les nouveaux concepts et outils. Un plan de carrière devrait être élaboré pour chaque enseignant et suivi par l'administration scolaire.

Par ailleurs, le Mali dispose d'une importante diaspora motivée et disposée à contribuer à la formation des formateurs. Aussi est-il demandé aux autorités politiques de renforcer la participation de ceux-ci à l'enseignement dans les instituts, facultés et grandes écoles. Il faut créer Talmali (Talents du Mali) pour pérenniser le TOKTEN et envisager la participation des professeurs retraités encore disponibles, et ceux rentrés de l'étranger.

### **A.5. Formation continue**

#### **Problèmes identifiés**

Les participants ont mis en exergue l'absence de politique de formation continue. Ils estiment que l'enseignement supérieur nécessite une remise en cause permanente des contenus des enseignements et des méthodes d'enseignement et doit évoluer avec l'environnement national et international.

#### **Solutions proposées**

Ils proposent que la formation continue, sous toutes ses formes, soit intégrée dans la politique même de l'enseignement supérieur ainsi que l'élaboration d'un plan de formation continue. Le genre doit être pris en compte. Il est recommandé aux autorités de promouvoir la mobilité des enseignants dans le cadre des échanges interuniversitaires.

### **A.6 Problématique des mémoires de maîtrise et des thèses**

#### **Problèmes identifiés**

Selon les participants le nombre élevé de mémoires à encadrer, les coûts de l'encadrement des mémoires des étudiants de fin de cycle grèvent lourdement le budget de l'enseignement supérieur. La faible capacité d'encadrement des mémoires de maîtrise (trop d'étudiants pour peu d'enseignants qualifiés) rend impossible un bon suivi des étudiants et entraîne du coup une mauvaise qualité des mémoires, mémoires qui du reste ne sont pas indispensables pour obtenir une maîtrise comme c'est le cas dans d'autres pays.

#### **Solutions proposées**

Les participants proposent la suppression du mémoire de fin de cycle dans les facultés. Toutefois les meilleurs étudiants pourraient être sélectionnés pour la formation à la recherche à travers la réalisation d'un mémoire. Ils recommandent de limiter dans tous les cas, le nombre de mémoires encadrés par encadreur.

### **A.7. Nouvelles formes d'enseignement pour répondre et anticiper les demandes d'éducation, de formation et de création du savoir**

#### **Problèmes identifiés**

Les différents ateliers et consultations ont montré que l'enseignement supérieur malien souffre de nombreux handicaps dont les effectifs pléthoriques au niveau de certaines facultés, le manque d'équipements de la plupart des laboratoires, la faible qualification des enseignants dans de nombreux domaines de pointe et l'absence de programme de formation à distance.

---

Selon les participants, avec le développement des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), de nouvelles formes d'enseignement sont apparues. Ces technologies bien utilisées pourraient contribuer à la résolution des problèmes liés à l'insuffisance d'enseignants, au surnombre d'étudiants dans les salles et les amphithéâtres et au manque de documentation. Ils signalent un développement limité de ces nouvelles technologies au niveau de l'enseignement supérieur malien.

#### **Solutions proposées**

Les participants ont proposé la mise en place du système Licence-Master-Doctorat (LMD), ce qui devrait améliorer la qualité de l'enseignement prodigué. Dans ce cadre, la promotion des TIC dans l'enseignement supérieur devient une impérieuse nécessité, en vue de développer des bibliothèques virtuelles et d'autres formes d'enseignement. Pour ce faire, ils recommandent que les établissements soient équipés en matériels informatiques, les enseignants informés et formés aux TIC. Les services de scolarité devront changer également leur mode de gestion des étudiants et des notes car le LMD impose un suivi individuel de chaque étudiant.

#### **A.8. Rôle et développement de l'enseignement supérieur privé**

##### **Problèmes identifiés**

L'enseignement supérieur privé, avec seulement 5% des effectifs d'étudiants, ne s'est pas développé de façon significative. Un certain nombre de problèmes ont été identifiés : la plupart de ces institutions de formation ne respectent pas leurs cahiers de charges, les programmes de formation portent essentiellement sur les filières du tertiaire (Banques, commerce, marketing, etc.) et il leur manque des compétences permanentes. Les recommandations des inspections ne sont pas souvent prises en compte et la création anarchique d'établissements privés se poursuit. En outre les frais de scolarité sont généralement au dessus des capacités du malien moyen et les établissements sont concentrés à Bamako. Dans de nombreux cas, les diplômes ne sont pas reconnus par l'Etat.

##### **Solutions proposées :**

Pour assurer le développement de l'enseignement supérieur privé, les participants proposent que l'Etat, en compensation de l'allègement des charges fiscales, oriente certains bacheliers au niveau du privé. Ils proposent la relecture des textes relatifs à la création et à l'ouverture des établissements privés. Le suivi pédagogique et le respect du cahier des charges devraient permettre à l'Etat de reconnaître leurs diplômes.

Pour contribuer efficacement au développement harmonieux de l'enseignement supérieur privé, les participants recommandent l'appui de l'Etat à la création d'universités privées dans des filières technologiques. Ils proposent la mise en place d'une structure de suivi et de contrôle des établissements privés d'enseignement supérieur, à travers une Inspection Générale de l'Administration de l'Education nationale et de la Recherche qui pourrait être créée. Ils proposent par ailleurs de promouvoir un partenariat Etat - enseignement supérieur privé à travers des conventions. La mise en place d'un fonds de garantie auprès des institutions bancaires de la place devrait renforcer ce partenariat.

#### **A.9. Enseignement supérieur et emploi**

##### **Problèmes identifiés**

Selon les participants, le chômage des jeunes diplômés traduit la faible capacité d'absorption de ces

---

derniers par le secteur privé, leur faible compétence pour les emplois proposés, le faible rendement externe de notre système d'enseignement supérieur, bref l'inadéquation entre la formation et l'emploi. L'Etat reste encore le principal pourvoyeur d'emploi. Ils ont par ailleurs noté la très faible liaison entre les entreprises privées de la place et les établissements d'enseignement supérieur public.

#### **Solutions proposées**

En réponse à ces problèmes, les participants proposent de créer au niveau de l'enseignement supérieur des filières technologiques correspondant aux besoins réels de développement du pays, de développer un partenariat entre les établissements d'enseignement et les entreprises de la place. Dans ce contexte, la priorité devrait porter sur les filières courtes professionnalisantes comme les Instituts Universitaires de Technologie (IUT).

Les participants estiment que le développement de l'information autour des filières scientifiques et technologiques au niveau des médias devrait faciliter l'orientation de nombreux jeunes vers ces filières. Ils notent aussi qu'au regard des potentialités des régions, l'accent devrait être mis sur certaines filières porteuses (génie rural, industries minières, agro-industrie, assainissement etc.). Avec la crise de l'emploi, l'enseignement supérieur devrait mettre l'accent sur la formation à l'auto-emploi. Il s'agira de former des jeunes qui peuvent créer leur propre entreprise, avec ou sans l'appui de l'Etat, à travers des mécanismes appropriés (fonds de garanti, facilités fiscales,...), au lieu de vouloir toujours être des employés du secteur public ou privé.

#### **A.10. Formation supérieure, intégration sous régionale et régionale et coopération interuniversitaire**

##### **Problèmes identifiés**

Les participants ont noté une timidité dans la coopération sous-régionale et régionale en matière d'enseignement supérieur. Ils ont aussi fait les constats suivants :

- le faible développement de la coopération interuniversitaire ;
- les difficultés dans la mobilité des enseignants ;
- le non paiement des cotisations dans le cadre des accords de coopération ;
- la non reconnaissance des diplômes de certaines structures d'enseignement supérieur par le CAMES ;
- le manque de compétitivité des diplômes maliens par rapport aux autres diplômes de la sous région.

##### **Solutions proposées**

Pour une meilleure intégration sous régionale et régionale de la formation supérieure malienne, les participants proposent de poursuivre la réforme LMD en rapport avec le Réseau pour l'Excellence de l'Enseignement Supérieur en Afrique de l'Ouest (REESAO), d'encourager les enseignants et les chercheurs à s'inscrire sur les listes d'aptitude du CAMES en créant les conditions nécessaires à leur formation et aux publications scientifiques, de renforcer les échanges de programmes d'enseignement et la mobilité des enseignants et des étudiants, de moderniser les équipements de formation pour attirer les homologues de la sous région et de la région.

Pour promouvoir la coopération interuniversitaire, les participants préconisent de redynamiser les accords déjà conclus, de favoriser une collaboration plus structurée entre secteur public et secteur privé, de créer des sociétés savantes dans de nombreux domaines, appuyées par l'Etat selon leur mérite et de soutenir financièrement la mobilité des enseignants et les autres charges liées à la

---

coopération. Toutes les mesures nécessaires doivent être prises pour faire reconnaître les diplômes maliens par le CAMES et les rendre compétitifs.

### **A.11. Formation supérieure et programmes nationaux de développement**

#### **Problèmes identifiés :**

Les participants ont relevé une insuffisance de collaboration entre les programmes nationaux de développement et les établissements d'enseignement supérieur se traduisant par une faible implication des structures d'enseignement supérieur dans l'élaboration et la mise en œuvre des programmes nationaux de développement.

#### **Solutions proposées :**

Pour promouvoir cette collaboration, ils recommandent :

- à l'Etat d'impliquer l'enseignement supérieur dans l'élaboration et la mise en œuvre des programmes nationaux de développement ;
- aux établissements d'enseignement supérieur de créer de nouvelles filières de formation pouvant répondre aux besoins des programmes nationaux de développement et de faire connaître leurs potentialités à ces programmes par une politique ouverte et agressive de communication.

## **B. RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE**

### **B.1. Objectifs de la recherche**

#### **Problèmes identifiés**

Les participants reprochent au système national de recherche scientifique son manque de vision sur le long terme et l'absence d'objectifs clairs. Ils notent l'inexistence d'un document de politique nationale de recherche scientifique et technologique. Ils constatent également que la recherche scientifique est peu développée au Mali, voire inexistante dans certaines formations universitaires. Les institutions menant des activités de recherche le font de façon cloisonnée, sans relations formelles entre elles. Le partenariat est ainsi peu développé, notamment entre les structures de recherche et d'enseignement supérieur.

Les structures chargées de la coordination que sont la Direction Nationale de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique et le Centre National de Recherche Scientifique et Technologique n'accomplissent pas, selon les participants, toutes les missions qui leur sont confiées du fait de la faiblesse des moyens humains et matériels dont elles disposent.

#### **Solutions proposées**

Pour sortir de cette situation, l'Etat devrait élaborer et mettre en œuvre une politique nationale de recherche scientifique et technologique. Celle-ci devra définir les priorités de recherche scientifique en cohérence avec les objectifs de développement du pays et veiller à intégrer la recherche scientifique et l'Enseignement Supérieur. A cet effet, il est recommandé de mettre en place une structure de consultation, telle que un Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.

### **B.2. Axes stratégiques de mise en œuvre et programmation des actions**

#### **Problèmes identifiés**

L'absence d'un plan stratégique de la recherche scientifique est le principal constat fait par les participants.

#### **Solutions proposées**

Ils recommandent l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan stratégique à moyen terme de la recherche scientifique.

Pour ce faire, ils suggèrent la prise en compte de la recherche scientifique dans toute sa globalité (recherche fondamentale, recherche appliquée, recherche-développement). Les domaines prioritaires à couvrir sont ceux qui rentrent dans les priorités de développement du pays. Sa mise en œuvre nécessitera des organes de gestion, de suivi et d'appui conseil. Les participants suggèrent de mieux restructurer le CNRST pour en faire une "Délégation Générale" de la recherche scientifique et technologique avec comme mission la conception de la politique nationale de recherche, la programmation des activités et l'animation scientifique.

### **B.3. Recherche et invention/innovation dans l'espace universitaire**

#### **Problèmes identifiés**

Le constat fait par les participants est le faible niveau d'activités de recherche dans l'espace universitaire ; cet état de fait étant lié :

- au manque de temps pour la recherche. Les Enseignants, dans leur grande majorité, ont des volumes horaires de cours au dessus des normes en vigueur. Très peu de temps est consacré à la recherche ;
- au manque de motivation pour la recherche. Les enseignants ne sont pas incités à faire de la recherche. Il n'existe pas d'avantage particulier pour ceux qui font de la recherche (primes, équipements, promotion...)
- à la faible capacité des ressources humaines. De nombreux enseignants n'ont pas eu de formation en rédaction scientifique et élaboration de projet de recherche. Toute chose qui limite les initiatives en matière de recherche scientifique.
- à la faible ouverture des Facultés et écoles supérieures au secteur privé. Les industriels et autres utilisateurs directs des résultats de la recherche scientifique sont très souvent intéressés par les nouveaux procédés industriels. Ils peuvent être amenés à solliciter le concours des spécialistes dans certains domaines. Mais les facultés sont très peu sollicitées du fait de leur très faible ouverture.

#### **Solutions proposées**

Les solutions proposées pour la promotion de la recherche universitaire sont les suivantes :

- l'amélioration des conditions de travail des enseignants – chercheurs par la construction d'infrastructures appropriés de recherche et l'équipement des laboratoires et des salles spécialisées ;
- la formation des ressources humaines. La formation des spécialistes de laboratoires, des enseignants à la recherche est une condition minimale à remplir. Les responsables scientifiques que sont les doyens des facultés, les chefs de DER doivent être formés à la gestion de la recherche ;
- l'ouverture des structures de formation au secteur privé. Les instituts, facultés et grandes écoles ne doivent pas évoluer en vase clos. Ils doivent s'ouvrir aux entreprises de transformation de produits, aux Banques, Sociétés de télécommunication, entreprises agricoles...qui sont utilisatrices d'innovations scientifiques pour concevoir ensemble et exécuter des projets de recherche ;
- l'institution d'un système de reconnaissance du mérite. Les meilleurs enseignants/chercheurs

doivent être connus et les résultats de leur travaux largement diffusés. Des distinctions doivent être décernées aux plus méritants. Les participants suggèrent à cet effet l'institution d'un prix du Président de la République ;

- attirer des chercheurs étrangers.

#### **B.4. Financement de la recherche**

##### **Problèmes identifiés :**

Les participants ont unanimement reconnu le faible niveau de financement de la recherche scientifique. Le chiffre de 0.15 % du PIB a été annoncé pour le Mali alors que la moyenne africaine se situerait autour de 0.3%. L'Afrique du Sud avec 0.7% du PIB, est le pays africain qui finance le plus la recherche en Afrique. Ils ont constaté aussi la dépendance de la recherche des financements extérieurs et la faible participation du secteur privé. Ils ont également déploré le fait que les chercheurs n'arrivent pas à débloquer à temps les financements à cause des lourdeurs administratives et des procédures inadéquates aux activités de recherche.

##### **Solutions proposées**

Les propositions de solutions suivantes ont été faites :

- L'augmentation du financement de l'Etat. L'Etat devrait financer la recherche de façon conséquente. Les participants invitent au respect des engagements pris par les Chefs d'Etat de financer la recherche à hauteur d'au moins 1% du PIB (déclaration de Maputo) et suggèrent la création d'un fonds national de recherche par des prélèvements et taxes sur l'exploitation des ressources minières (or par exemple) ; les redevances eau dans les périmètres irrigués, les produits de luxe (alcool, tabac, véhicules...) ; la participation des privés utilisateurs des résultats de la recherche.
- La mise en place de procédures appropriées de déblocage et des justifications des fonds.

#### **B.5. Diffusion et valorisation des résultats de la recherche**

##### **Problèmes identifiés**

Les participants déplorent la faible diffusion des résultats de la recherche et le déficit de communication entre chercheurs. Cette situation entraîne une faible valorisation des acquis de la recherche.

##### **Solutions proposées**

Pour pallier cette situation, ils suggèrent :

- la création d'une presse universitaire (journaux, revues, bulletins d'information...) pour une large diffusion des activités et des résultats de recherche ;
- la multiplication des espaces d'échange et de concertation (cadres de concertation, foires, journées scientifiques ou semaines de la recherche, journées portes ouvertes, salons...).

#### **B.6. Relations entre institutions d'enseignement et de recherche**

##### **Problèmes identifiés**

La remarque principale faite par les participants est la faiblesse des liens existant entre les institutions de recherche et d'enseignement. Elles évoluent de façon parallèle ; peu de chercheurs interviennent dans la formation au niveau des établissements d'enseignement supérieur.

##### **Solutions proposées**

- la mise en cohérence des programmes de recherche et d'enseignement ;
- la création d'un cadre d'échange et de concertation entre les établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;
- l'application des textes relatifs au statut des chercheurs.

#### **B.7. Coopération sous régionale et internationale**

##### **Problèmes identifiés**

Les participants constatent un faible niveau de coopération. Les institutions de recherche ont peu de contact avec l'extérieur, toute chose préjudiciable à la qualité de la recherche.

Solutions proposées :

- la multiplication des échanges et la conduite d'activités de recherche conjointes à travers des conventions de collaboration ;
- les voyages d'études et de séjour scientifique ;
- l'intégration des activités de recherche à travers l'UEMOA et la CEDEAO.

#### **5.3.3. PROBLÉMATIQUES DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES**

##### **A. Réalisation des infrastructures**

##### **Problèmes identifiés**

Les participants ont relevé que l'Université de Bamako souffre cruellement de manque d'infrastructures et équipements appropriés. Les infrastructures existantes sont vétustes et non fonctionnelles alors que les effectifs des étudiants ne cessent de croître.

Ils ont constaté que depuis la création de l'université, aucune réalisation n'a été faite dans le domaine des œuvres universitaires : résidences, restaurants, centres de santé, infrastructures sportives, etc.

##### **Solutions proposées**

Pour faire face à cette situation, les participants proposent de :

- construire à Bamako un vrai campus avec toutes les composantes nécessaires (résidence, restaurant, complexes sportifs) adapté aux besoins actuels et futurs ;
- créer une nouvelle université délocalisée avant 2010.
- réhabiliter le sport universitaire par le recrutement d'encadreurs et la multiplication des compétitions.

##### **B. Gestion des œuvres**

##### **B.1. Gestion des résidences**

##### **Problèmes identifiés**

Les participants ont déploré la gestion des résidences par les comités AEEM. La gestion des équipements (cantines, kiosques, cabines téléphoniques, secrétariats publics...) est également assurée par les étudiants, tandis que le Centre National des Œuvres Universitaires (CENOU) assure la prise en charge des grands travaux et les interventions d'urgence au niveau de l'électricité et de la plomberie.

Ils ont également constaté que le climat de violence qui existe dans les cités universitaires est essentiellement dû à cette gestion non professionnelle. En outre, ils ont signalé la présence de résidents non étudiants dans presque toutes les cités pendant qu'un nombre important d'étudiants ont trouvé refuge sous l'amphithéâtre de la FMPOS, faute de place dans les résidences.

##### **Solutions proposées**

Pour résoudre ces problèmes, les participants proposent de :

- transférer effectivement la gestion des cités au CENOU ;
- rénover les locaux en impliquant les bénéficiaires ;
- faire déguerpir du domaine universitaire les non étudiants ;
- protéger le domaine de Badalabougou qui est menacé du fait des constructions et occupations anarchiques.



---

## B.2. Gestion du transport

### Problèmes identifiés

Les participants ont souligné la faiblesse de la fréquence des bus du CENOU aux points de ramassage et la modicité des tarifs (50 F CFA par voyage et par étudiant).

### Solutions proposées :

- mieux organiser le transport en respectant les heures de passage des bus ;
- réviser à la hausse le taux de 50 F CFA par voyage et par étudiant ;
- procéder à la signature d'une convention de transport urbain et interurbain avec des promoteurs privés de la place qui accepteraient d'assurer le transport des étudiants, en contrepartie de facilités fiscales et douanières accordées par l'Etat.

## C. Gestion délocalisée des infrastructures universitaires

Les participants aux concertations régionales ont jugé nécessaire de créer dans les régions des structures universitaires pour valoriser leurs potentialités économiques.

Ils suggèrent la création de structures universitaires dans les régions en prenant en compte de réalités de celles-ci. Par exemple, à Kayes on a évoqué le besoin de créer un établissement supérieur pour l'industrie minière, à Sikasso et à Ségou il s'agit de la valorisation des filières agricoles et à Mopti, de tourisme et de taille de pierres ou de marbrerie, etc. Cette proposition conduit naturellement à la déconcentration du CENOU. La nécessité d'une étude préalable a toutefois été par ailleurs soulignée avant toute création.

### V.3.4. RECOMMANDATIONS FORTES

Les recommandations sont reprises dans ce chapitre en fonction des orientations définies plus haut pour le système d'enseignement supérieur et de recherche scientifique. Ainsi, il est recommandé :

#### Au titre de l'amélioration des capacités de gouvernance :

- renforcer l'autonomie des structures (Université, Grandes Ecoles, Instituts de recherche), de manière à leur permettre de prendre toutes leurs responsabilités et de jouer tous leurs rôles dans les domaines académiques et de gestion des ressources, tant financières, matérielles qu'humaines. Pour cela, elles doivent être dotées des outils institutionnels, législatifs, réglementaires et de gestion adéquats ;
- alléger les procédures budgétaires en créant un compte d'affectation pour certaines rubriques des budgets des structures d'enseignement et de recherche, afin de leur conférer la souplesse et la rapidité de décaissement ;
- créer une structure de contrôle (administratif et pédagogique) au niveau du supérieur ;
- renforcer le dispositif de concertation existant entre les pouvoirs publics et les partenaires socio-économiques et préciser les rôles et responsabilités de chacun.

#### Au titre du Le développement des ressources humaines :

- mettre à la disposition des structures des moyens nécessaires pour recruter et former du personnel en qualité et en quantité ;
- élaborer et mettre en œuvre un plan de carrière pour les enseignants et les chercheurs ;
- prendre des mesures incitatives pour attirer et maintenir le personnel enseignant et de recherche et favoriser le retour de ceux qui sont partis dans l'administration ;
- créer les conditions favorables au retour des enseignants et chercheurs expatriés.

---

#### Au titre de la flexibilité des offres de formation permettant de les adapter à l'évolution de la demande :

- harmoniser les programmes d'enseignement avec ceux de la sous région. L'autonomie des structures de formation doit leur permettre d'adapter, chaque fois que cela est nécessaire, les programmes à l'évolution des connaissances et de la demande de l'économie nationale.

#### Au titre la modernisation des pratiques pédagogiques :

- créer les conditions nécessaires au passage rapide au système L.M.D. (Licence Master Doctorat) ;
- promouvoir les TIC dans l'enseignement supérieur et dans la recherche scientifique ;
- développer des bibliothèques virtuelles et d'autres formes d'enseignement (formation à distance, e-learning, etc.) ;
- équiper en matériels informatiques les enseignants et les chercheurs.

#### Au titre d'une meilleure gestion des flux étudiants :

- multiplier les filières courtes (Instituts Universitaires de Technologie, IUT) ; à court terme, on pourrait créer :
  - un IUT regroupant les filières courtes professionnalisantes des Sciences et Technologies ;
  - un IUT pour les sciences agricoles ;
  - un IUT pour les filières tertiaires et les métiers du livre ;
- créer de nouvelles séries du baccalauréat, principalement des baccalauréats technologiques et professionnels ;
- décongestionner l'université de Bamako par la création de nouveaux établissements universitaires, notamment des universités régionales (au moins deux d'ici 2010) ;
- mettre en place et appliquer des mesures incitatives en faveur des disciplines scientifiques et technologiques. Il est recommandé de déclarer comme priorité nationale l'enseignement des sciences, depuis l'école fondamentale ;
- autoriser l'inscription des bacheliers dans les grandes écoles, suite à un processus de sélection ;
- laisser aux structures la latitude de tenir compte de leur capacité d'accueil pour les inscriptions et étudier les possibilités de généraliser le numerus clausus dans toutes les facultés.

#### Au titre de la diversification des sources de financement :

- mettre en place un fonds national pour l'enseignement supérieur et la recherche scientifique, qui serait alimenté par la création de sources innovantes de financement par le prélèvement de taxes sur certains produits de luxe ;
- relever le taux des frais d'inscription et instaurer les frais de scolarité et pour le 3<sup>ème</sup> cycle, les frais de laboratoire ;
- ouvrir l'enseignement supérieur et la recherche scientifique au secteur productif et établir des accords de partenariat avec les entreprises privées de la place ;
- mieux organiser les prestations de services offertes par les structures d'enseignement et de recherche
- envisager la participation des collectivités territoriales au financement de l'enseignement supérieur ;
- organiser des formations ouvertes aux travailleurs, aux étudiants recalés, aux entreprises, etc., sous forme de cours du soir.

Thèmes	Recommandation	Actions/stratégies	Structures responsables	Echéance
Pilotage et gestion administrative du système	Renforcer l'autonomie des structures (Université, Grandes Ecoles, instituts de recherche)  - Alléger les procédures budgétaires en créant un compte d'affectation pour certaines rubriques des budgets des structures d'enseignement et de recherche, afin de leur conférer la souplesse et la rapidité de décaissement  - Modifier la réglementation sur les différents postes de dépenses (fonctionnement, investissement, salaires, aides sociales aux étudiants, etc.) pour un équilibre compatible avec la qualité recherchée de la formation	Relecture des textes des structures pour leur conférer plus d'autonomie	MESSRS	Décembre 2009
		Mise en œuvre des textes révisés	Structures	Décembre 2010
Gestion des bourses	Définir des quotas de bourses, c'est-à-dire le nombre de bénéficiaires en fonction du niveau du supérieur	Elaboration de nouvelles procédures de gestion (administratives, financières...) pour les structures	MESSRS	Juin 2010
		Formation des ressources humaines aux outils et procédures et applications de mesures	MESSRS	Décembre 2009
Gestion des bourses	Créer une structure de contrôle (administratif et pédagogique) au niveau du supérieur	Analyse des conditions de création de la structure et élaboration des textes	MESSRS	Juin 2010
		Elaboration et application de nouvelles conditions d'octroi et de gestion des bourses	MESSRS	Décembre 2009

**Au titre d'une meilleure structuration des dépenses :**

- modifier la réglementation sur les différents postes de dépenses (fonctionnement, investissement, salaires, aides sociales aux étudiants, etc.) pour un équilibre compatible avec la qualité de formation recherchée ;
- définir des quotas de bourses, c'est-à-dire le nombre de bénéficiaires en fonction du budget disponible, dans le but de ne pas dépasser les montants alloués. Les quotas pourraient être fixés par établissement, par filière et par année d'études.

**Au titre de la valorisation des enseignants et des chercheurs :**

- rendre attractif les métiers d'enseignant et de chercheur par l'amélioration de l'environnement de travail, la revalorisation des traitements, l'attribution de distinctions honorifiques, les facilitations d'accès au logement, etc.
- aligner le niveau des salaires des enseignants et des chercheurs sur ceux de la sous région (Côte d'Ivoire, Sénégal).

**Au titre de l'amélioration des conditions de vie et de travail des enseignants, des chercheurs et des étudiants :**

- construire de nouvelles infrastructures, adaptées et bien équipées, et réhabiliter l'existant ;
- construire des infrastructures d'accueil et d'hébergement et créer des postes médicaux universitaires ;
- former des techniciens de laboratoire ;
- planifier les années académiques et les respecter scrupuleusement ;
- transférer effectivement la gestion des cités au CENOU et rénover les locaux en impliquant les bénéficiaires ;

**Au titre de la déconcentration/décentralisation des structures universitaires :**

- créer une autre université à Bamako ou éclater celle existante actuellement en trois :
- une université des Lettres et Sciences Humaines incluant la FLASH, l'Institut des Sciences Humaines et l'Institut des Langues Abdoulaye Barry ;
  - une université des Sciences juridiques et économiques (FSJP + FSEG) ;
  - une université des Sciences, Technologies et Santé (FAST, FMPOS).

**Au titre de la dynamisation de la recherche scientifique et technologique ;**

- élaborer et mettre en œuvre une politique nationale de recherche scientifique ;
- renforcer les capacités des enseignants et des chercheurs, à travers un plan de développement des ressources humaines et matérielles ;
- créer des écoles doctorales ;
- développer des espaces d'échanges et de concertations entre les structures de recherche et le grand public ;
- créer des liens formels (accords entre établissements) entre les institutions d'enseignement et celles de recherche non universitaires ;
- créer une presse universitaire et favoriser la diffusion des résultats de la recherche.

**Au titre de la promotion du secteur privé d'enseignement supérieur ;**

- définir un cadre contractuel de partenariat entre les établissements privés d'enseignement supérieur et l'Etat.

**Au titre d'une meilleure intégration dans l'environnement sous régional, régional et international ;**

- multiplier les échanges avec les instituts de recherche et universités étrangers et soutenir financièrement les accords de coopération ;
- encourager les enseignants et les chercheurs à s'inscrire sur les listes d'aptitude du CAMES ;

Thèmes	Recommandation	Actions/stratégies	Structures responsables	Echéance
Coopération sous régionale, régionale et internationale	Harmoniser les programmes d'enseignement avec ceux de la sous région	Etude comparative des programmes et propositions d'harmonisation	Rectorat	Décembre 2009
		Application des dispositions prises	Rectorat	Décembre 2009
	Créer les conditions nécessaires au passage rapide au système. Licence-Master-Doctorat (L.M.D)	Etudes des conditions d'adoption du LMD dans toutes les facultés	Rectorat	Décembre 2009
		Mise en œuvre des dispositions prises	Rectorat	Décembre 2010
Gestion des flux	Encourager les enseignants et les chercheurs à s'inscrire sur les listes d'aptitude du CAMES	Etudes des besoins de coopération	Structures	Décembre 2009
		Signature de protocoles avec les structures étrangères	structures	Décembre 2012
		Instituer des mesures incitatives	structures	Décembre 2009
	- Multiplier les filières courtes - Créer de nouvelles séries du baccalauréat, principalement des baccalauréats technologiques et professionnels	Etude sur les filières courtes à créer dans le secondaire et dans le supérieur et évaluation des effets prévisionnels sur l'évolution et l'équilibre des flux	MESSRS	Décembre 2009
		Elaboration et adoption des textes législatifs et réglementaires	MESSRS	Décembre 2010
		Mise en œuvre des textes	MESSRS	Décembre 2011
- Décongestionner l'université de Bamako par la création de nouveaux établissements universitaires, notamment des universités régionales (au		Etude pour l'identification des zones et régions d'accueil de nouveaux établissements universitaires	MESSRS	Juin 2009
		Etude technique pour la construction des infrastructures	MESSRS	Décembre 2009

Thèmes	Recommandation	Actions/stratégies	Structures responsables	Echéance
Rôles des partenariats	Renforcer le dispositif de concertation existant entre les pouvoirs publics et les partenaires socio-économiques et préciser les rôles et responsabilités de chacun	Evaluation du dispositif actuel de concertation (forces et faiblesses) et l'améliorer	MESSRS	Juin 2009
		Mise en œuvre du dispositif amélioré qui précise les rôles et responsabilités des acteurs et partenaires	MESSRS	Décembre 2009
	Mettre à la disposition des structures les moyens nécessaires pour recruter et former du personnel en qualité et en quantité	Analyse et évaluation des besoins dans le cadre du plan de développement des ressources humaines et matérielles	MESSRS	Décembre 2009
		Mise en œuvre du plan de développement	MESSRS	Décembre 2011
Gestions des ressources humaines	Elaborer et mettre en œuvre un plan de carrière pour les enseignants et les chercheurs	Analyse de la situation actuelle et conception des textes en la matière	MESSRS	Décembre 2009
		Mise en œuvre des textes	MESSRS	Décembre 2010
		Analyse et proposition de mesures incitatives et attractives	MESSRS	Juin 2009
	Prendre des mesures incitatives pour attirer et maintenir le personnel enseignant et chercheur et favoriser le retour de ceux qui sont partis dans l'administration	Adoption par le gouvernement	MESSRS	Décembre 2009
		Mise en œuvre des mesures	MESSRS	Juin 2010
		Créer les conditions favorables au retour des enseignants et chercheurs expatriés.	MESSRS	Juin 2010
		MESSRS	Décembre 2009	

Thèmes	Recommandation	Actions/stratégies	Structures responsables	Echéance
Valorisation de la fonction d'enseignant et de chercheur	<p>d'inscription et instaurer les frais de scolarité et pour le 3<sup>ème</sup> cycle, les frais de laboratoire</p> <p>- Ouvrir l'enseignement supérieur et la recherche scientifique au secteur productif et établir des accords de partenariat avec les entreprises privées de la place</p> <p>- Mieux organiser les prestations de services offertes par les structures d'enseignement et de recherche</p> <p>- Organiser des formations ouvertes aux travailleurs, aux étudiants recalés, aux entreprises, etc., sous forme de cours du soir.</p> <p>Envisager la participation des collectivités territoriales au financement de l'enseignement supérieur</p> <p>Rendre attractif les métiers d'enseignant et de chercheur par l'amélioration de l'environnement de travail, la revalorisation des traitements, l'attribution de distinctions honorifiques, les facilitations d'accès au logement,</p>	<p>Mise en place d'un cadre de collaboration avec les sociétés et entreprises industrielles</p> <p>Créer des unités et mettre en place des mécanismes de gestion des prestations de services et des cours du soir</p> <p>Signer des conventions avec les entreprises industrielles et sociétés</p> <p>Mise en place d'unité de valorisation dans les facultés et instituts</p>	Structures responsables	Juin 2009
		<p>Analyser les possibilités et les conditions de participation des collectivités</p> <p>Elaboration et application des textes</p>	MESSRS	Décembre 2009
		<p>Etude, adoption et application de mesures attractives</p>	MESSRS	Décembre 2010
		<p>Elaboration et application des textes</p>	MESSRS	Décembre 2012

Thèmes	Recommandation	Actions/stratégies	Structures responsables	Echéance
Financement	<p>universités régionales (au moins deux d'ici 2010)</p> <p>- Créer une autre université à Bamako ou éclater celle existante actuellement en trois</p> <p>Mettre en place et appliquer des mesures incitatives en faveur des disciplines scientifiques et technologiques</p> <p>Autoriser l'inscription des bacheliers dans les grandes écoles, suite à un processus de sélection</p> <p>Laisser aux structures la latitude de tenir compte de leur capacité d'accueil pour les inscriptions et étudier les possibilités de généraliser le numerus clausus dans toutes les facultés</p> <p>- Mettre en place un fonds national pour l'enseignement supérieur et la recherche scientifique, qui serait alimenté par la création de sources innovantes de financement par le prélèvement de taxes sur certains produits de luxe</p> <p>- Relever le taux des frais</p>	<p>Recherche de financement, Construction et ouverture</p> <p>Etude et adoption de mesures</p> <p>Mise en œuvre des mesures</p> <p>Etudes de l'incidence de la mesure sur les flux et les grandes écoles</p> <p>Application des mesures</p> <p>Analyse des incidences et adoption de textes réglementaires</p> <p>Application des mesures</p> <p>Etude pour la mise en place du fonds</p> <p>Elaboration et adoption des textes</p> <p>Constitution et utilisation du fonds</p> <p>Analyse et fixation des frais en prenant en compte les pratiques en cours dans la sous région</p> <p>Adoption et application des nouveaux frais</p>	MESSRS	Décembre 2010
		MESSRS	Décembre 20 09	
		MESSRS	Octobre 2010	
		MESSRS	Octobre 2010	
		MESSRS	Octobre 2010	
		MESSRS	Octobre 2010	
		MESSRS	octobre 2009	
		MESSRS	Décembre 2009	
		MESSRS	Juin 2010	
		MESSRS	Décembre 2010	
MESSRS	Octobre 2009			
Rectorat	Décembre 2009			

Thèmes	Recommandation	Actions/stratégies	Structures responsables	Echéance
Diffusion et valorisation des résultats de la recherche	virtuelles, équipement en matériel informatiques, construction d'infrastructures diverses, formation continue...	Elaboration d'un programme à moyen terme de développement des infrastructures et équipements en rapport avec les programmes d'enseignement et de recherche scientifique	MESSRS	Décembre 2009
		Mise en œuvre du programme de développement des ressources humaines	MESSRS	Décembre 2012
		Mise en œuvre du programme de développement des Infrastructures et équipements	MESSRS	Décembre 2009
		Analyse des besoins et propositions des écoles doctorales à créer en rapport avec le programme de développement des ressources humaines	MESSRS	Décembre 2011
Créer une presse universitaire et favoriser la diffusion des résultats de la recherche.	Créer des écoles doctorales	Etude diagnostic et propositions de revue scientifique	Rectorat	Décembre 2009
		Démarrage activités des revues et presse universitaires	Rectorat	Décembre 2010
		Mise en place d'unités de valorisation dans les facultés et instituts	Structures	Juin 2009
Développer des espaces d'échanges et de concertations entre les structures de recherche et le grand public.	Créer des liens formels (accords entre établissements) entre les institutions d'enseignement et	Conception d'un dispositif de concertation et de diffusion permanente des résultats de la recherche	Structures	Septembre 2009
		Institution d'une rencontre formelle annuelle entre institutions d'enseignement et celles de recherche non universitaires	CNRST	Juin 2009

Thèmes	Recommandation	Actions/stratégies	Structures responsables	Echéance
Gestion des années universitaires	Aligner le niveau des salaires des enseignants et des chercheurs sur ceux de la sous région (Côte d'Ivoire, Sénégal).	Etude comparative des salaires au niveau sous-régional et adoption par le Gouvernement	MESSRS	Décembre 2010
		Adoption de dates harmonisées d'ouverture et de fermeture	MESSRS	Décembre 2009
		Application stricte des mesures arrêtées	MESSRS	Décembre 2010
		Etude des conditions et programmation du transfert	MESSRS	Décembre 2009
Gestion des œuvres universitaires	Transférer effectivement la gestion des cités au CENOU et rénover les locaux en impliquant les bénéficiaires	Passation de service	MESSRS	Décembre 2009
		Elaboration et adoption par le GRM d'une lettre de politique nationale de recherche scientifique	MESSRS	Juin 2009
Politique et stratégie de la Recherche Scientifique	Elaborer et mettre en œuvre une politique nationale de recherche scientifique	Elaboration et mise en œuvre d'un plan stratégique à long terme et un plan à moyen terme de la recherche scientifique	MESSRS	Décembre 2009
		Mise en place d'un dispositif de coordination, de suivi évaluation et d'animation scientifique	MESSRS	Décembre 2009
Développement de la recherche et de l'enseignement supérieur	- Renforcer les capacités des enseignants et des chercheurs, à travers un plan de développement des ressources humaines et matérielles Autres recommandations relatives aux : TIC, Bibliothèques	Etude diagnostique sur les besoins en ressources humaines et matérielles en rapport avec les programmes d'enseignement et de recherche	MESSRS	Juin 2009
		Elaboration d'un programme de développement des ressources humaines en rapport avec les programmes d'enseignement et de recherche	MESSRS	Décembre 2009

Thèmes	Recommandation	Actions/stratégies	Structures responsables	Echéance
d'enseignement et de recherche	Institutions d'enseignement et celles de recherche non universitaires	Développement de partenariats formels entre institutions d'enseignement et de recherche non universitaires	CNRST	Juin 2011
Enseignement supérieur privé	Définir un cadre contractuel de partenariat entre les établissements privés d'enseignement supérieur et l'Etat	Capitalisation des expériences et étude des modalités pour le Mali Adoption et application d'un cadre partenarial Privé-Etat	MESSRS	Décembre 2009
			MESSRS	Décembre 2010

## VI. CADRE D'ACTION POUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DU FORUM

### VI.1. POUR LA RENAISSANCE DE L'EDUCATION AU MALI

Une fois les recommandations du Forum adoptées par les participants, et après ? va certainement s'interroger le citoyen "lambda". Le Cadre d'Action procède ainsi de **la volonté du Comité National d'Organisation du Forum (niveau technique) de passer le témoin au niveau politique** (Gouvernement et autres Institutions de la République) **pour en faire le flambeau de la renaissance de l'éducation dans notre pays**. A ce sujet, il est peut-être utile de rappeler que par essence le niveau politique n'est évalué sur un projet ou un processus au mieux que le temps d'une élection. Le temps lui est refusé. Il doit apporter en temps réel la satisfaction à une société exigeante dont le jugement repose moins sur la raison que sur "tout, tout de suite" dans un domaine aussi sensible, et aussi stratégique que l'éducation et demandant beaucoup de temps comme l'éducation.

Les recommandations issues du Forum permettront, sans nul doute, au Gouvernement et aux autres Institutions de la République de produire et d'adopter des textes législatifs et réglementaires. Mais comme le rappelle si bien Michel Crozier, "on ne change pas la société par décret". En d'autres termes, le Forum National sur l'Education au Mali ne s'arrête pas à l'adoption des recommandations, des décrets, des arrêtés et des lois : il (le Forum) commence après eux (les recommandations, les décrets, les arrêtés et les lois).

### VI.2. OBJECTIFS VISÉS

Le Cadre d'Action pour la mise en œuvre des recommandations du Forum a pour objectifs de :

- réaffirmer la vision découlant des différentes étapes du processus, de sa conception à sa phase Forum proprement dite ;
- consolider et pérenniser le consensus national et l'engagement fort issus du Forum pour une "école apaisée et performante" ;
- amener le niveau national (Etat) et les niveaux déconcentrés et décentralisés (district, régions, cercles et communes) à placer les recommandations issues du Forum au cœur de leur activité.
- s'engager sérieusement et résolument en faveur de leur opérationnalisation ;
- impulser des stratégies novatrices de coordination et de mobilisation de tous les partenaires de l'éducation autour de l'éducation de la famille à l'école, de l'école à l'Université, de l'Université à la vie... ;
- mettre l'accent sur ce qui requiert une attention toute particulière dans les court, moyen et long termes.

### VI.3. PROGRAMME DE MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS

Dans cette perspective, après le Forum, le niveau politique devrait décider la conception, l'élaboration d'un Programme à Moyen Terme de Mise en Œuvre des recommandations (3 à 5 ans) afin de déterminer et de définir la ou les priorité (s), dont :

- le sens est clair ;
- la durée définie ;
- les publics concernés identifiés ;
- les stratégies de mise en œuvre débattues ;
- les articulations définies par des plans d'action de mise en œuvre aux responsables précis, pour obtenir des résultats concrets, mesurables, vérifiables et faisant l'objet de consultations de citoyens les plus larges possibles.

---

Des thèmes aussi fondamentaux que ceux relatifs à l'évolution des effectifs scolaires et, de façon plus générale, l'expansion des systèmes d'enseignement, l'échec scolaire, les carrières scolaires et les inégalités face au défis de la démocratisation et du rôle de l'école républicaine dans ce processus, les apprentissages, la formation professionnelle, l'adéquation formation emploi, les carrières des enseignants, leurs conditions de vie et de travail,... sont autant de préoccupations majeures.

Sans être exhaustif, le Cadre d'Action doit prendre en compte des problèmes types :

- adoption dans les meilleurs délais en conseil des ministres des recommandations issues du Forum (très court terme) ;
- adoption et publication de son décret d'application (très court terme) ;
- audit institutionnel du système éducatif pour clarifier le jeu des acteurs et des partenaires et identifier et redéfinir les nouvelles règles du jeu à la lumière des recommandations issues du forum... ;
- mise en place des instances de concertation et de consultation ;
- mise en place d'un fonds national pour l'éducation qui sera principalement alimenté par les maliens et les maliennes.

#### **VI.4. DU MÉDIATEUR DE L'ÉDUCATION**

Il est fortement ressorti des différents échanges la nécessité de la mise en place d'un comité de suivi et d'évaluation/observatoire de la mise en œuvre des recommandations qui peut être envisagé sous forme d'une Autorité ou Institution Indépendantes, genre Bureau du Vérificateur Général au Canada et au Mali ou Médiateur de l'Éducation Nationale en France. L'intérêt et la pertinence de la création d'une telle Autorité ou Institution Indépendantes résident, non seulement, dans le fait d'espérer maintenir les enseignants et les élèves en classe puisque leurs doléances, leurs réclamations, leurs revendications seront prises en charge par cette Autorité, mais aussi et surtout, dans le fait que toutes les questions concernant l'éducation pourraient être gérées en temps réel, en un seul lieu par des hommes et des femmes au sein d'une Institution Indépendante dédiés au développement harmonieux du Mali. Ainsi, à l'instar du Bureau du Vérificateur Général chargé de veiller à la sécurisation des fonds publics de l'État (ressources financières et matérielles), l'Autorité ou l'Institution Indépendantes à créer aura la lourde charge de veiller à la sécurisation de l'avenir des enfants du pays (ressources humaines).

### **VII. RECOMMANDATION SPÉCIALE**

---

A partir du constat des grèves répétitives, de la corruption qui grandit dans le système éducatif, du non respect par les usagers des règles de la vie scolaire, il a été hautement recommandé :  
Qu'un code de la vie scolaire, voire un code d'éthique, qui engagerait tous les acteurs institutionnels et associatifs soit élaboré et appliqué.

#### **DE LA MISE EN ŒUVRE EFFECTIVE DES RECOMMANDATIONS DU FORUM**

“Une prise de conscience affichée de la nécessité de disposer d'un mécanisme de suivi des recommandations issues des présentes consultations populaires afin d'en assurer la mise en œuvre effective et de garantir leur internalisation et pérennisation”.

Il ne sert à rien d'arrêter des mesures de redressement d'une situation si l'on ne prévoit pas un dispositif devant assurer le suivi et la mise en application des mesures arrêtées. La question est de

---

savoir à qui confier ce dispositif qui de toutes les manières doit être au-dessus des conflits, des revendications catégorielles qui assaillent notre système éducatif. Le chemin de son renouveau et sa modernisation passe par la transformation de nos mentalités et de nos comportements. Ce qui exige, au-delà de la bonne volonté et des efforts consentis par le Gouvernement, une véritable croisade contre la démission collective chaque fois qu'il s'est agi de la mise en œuvre effective des recommandations et résolutions issues des débats nationaux. Plus qu'une structure classique liée à l'administration publique, aux pouvoirs privés, il convient d'envisager la mise en place d'une Autorité Indépendante dotée de moyens adéquats.

Le suivi devrait être assuré par tous les partenaires, chacun agissant dans son domaine de compétence, l'Autorité Indépendante servant de Centre d'échange d'informations. Tous les partenaires devraient, à cette fin, informer l'Autorité des initiatives et activités de suivi qu'ils auront entreprises. Ils devraient soumettre le document à leurs organes directeurs.

L'Autorité devrait procéder, en coopération avec les partenaires, à un examen périodique des suites données aux recommandations du Forum. En particulier elle devra préparer un rapport annuel analytique adressé au Gouvernement et aux partenaires sur les résultats du Forum, l'exécution des activités de suivi et les mesures à prendre ultérieurement.

Bamako octobre 2008



PRIMATURE

REPUBLIQUE DU MALI

UN PEUPLE – UN BUT – UNE FOI

COMITE D'ORGANISATION  
DU FORUM NATIONAL SUR L'EDUCATION

## **Document N° 2**

### **ANNEXE AU RAPPORT DE LA COMMISSION ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

**DOCUMENT DE SUPPORT POUR  
LES PARTICIPANTS AU FORUM NATIONAL  
SUR L'EDUCATION AU MALI**

**Contribution du Symposium Malien sur  
les Sciences Appliquées (MSAS)  
au Forum National sur l'Education**



---

## TABLE DES MATIERES

---

<b>REMERCIEMENTS</b> .....	<b>129</b>
<b>ABRÉVIATIONS ET SIGLES</b> .....	<b>130</b>
<b>AVANT PROPOS</b> .....	<b>131</b>
Le Processus de la Préparation .....	<b>133</b>
Illustration de Quelques Méthodes et Principes pour la Réflexion .....	<b>135</b>
La Définition de Termes Clés (et une illustration) .....	<b>135</b>
Processus Complexes .....	<b>136</b>
Le Principe de la Distribution (numérique) des Responsabilités et du Partage (analogue) des Crédits (DR-PC) .....	<b>137</b>
Etats Classiques des Lieux .....	<b>137</b>
Etats Dynamiques des Lieux .....	<b>145</b>
L'Evolution du Système Enseignement Supérieur et Recherche Scientifique .....	<b>146</b>
Structure Macroscopique du Système d'Enseignement Supérieur et de Recherche .....	<b>146</b>
Les Problèmes de la Gouvernance de l'Enseignement Supérieur au Mali .....	<b>147</b>
Les Textes légaux et leurs Effets .....	<b>147</b>
Résoudre les Problèmes de Violence et de Fraude en Milieu Scolaire et Universitaire .....	<b>149</b>
Mettre une Fin Définitive à la Violence en Milieu Scolaire et Universitaire .....	<b>149</b>
Eliminer la Fraude en Milieu Scolaire et Universitaire .....	<b>151</b>
La Question de Politique en Milieu Scolaire ou Universitaire .....	<b>152</b>
La Nouvelle Structure de Gouvernance de l'Enseignement Supérieur .....	<b>153</b>
Le Conseil Supérieur de l'Education .....	<b>153</b>
Agences d'Assurance Qualité .....	<b>153</b>
Autonomie fonctionnelle des Etablissements .....	<b>154</b>
Nominations des Hauts Dirigeants d'Institutions .....	<b>154</b>
La Direction du Système d'Enseignement Supérieur et de Recherche .....	<b>155</b>
Les Institutions du Systeme, Additions et Reformes .....	<b>155</b>
Une Etude de Création d'Institutions .....	<b>155</b>
Adoption Accélérée du Système LMD .....	<b>156</b>
Conversion de IUG et du Cycle Court à l'ENI en des Institutions .....	<b>156</b>
Bureaux de Projets Sponsorises et le LMD .....	<b>156</b>
Infrastructure pour l'Encadrement et la Recherche .....	<b>156</b>
Recherche .....	<b>157</b>
Académie des sciences .....	<b>157</b>
Fondation pour la recherche scientifique .....	<b>157</b>
Planification Stratégique pour la recherche au Mali.....	<b>157</b>
Ressources humaines .....	<b>157</b>
Le CENOU .....	<b>158</b>
<b>CONCLUSION : LA QUESTION MAINTENANT EST CELLE DE SUVI</b> .....	<b>158</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE DE LA LITERATURE CITEE</b> .....	<b>159</b>
<b>APPENDICES</b> .....	<b>163</b>
Diagnostic et Recommandations .....	<b>163</b>

---

## REMERCIEMENTS

---

Le présent rapport a été préparé par une équipe du réseau MSAS dirigée par un comité d'organisation et de suivi (COS), en étroite collaboration avec le comité préparatoire du forum national sur l'éducation et le ministère des enseignements secondaire, supérieur, et de la recherche scientifique. Ce groupe est composé de Diola Bagayoko (Président de la commission enseignement supérieur et recherche scientifique du Forum National sur l'Education), Sidi Elmoctar Cissé, Abdrahamane Oumar Coulibaly, Alima Diawara, Fad Seydou (Président du MSAS et coordinateur de JoRES), Kalilou Sidibé et Abdoulaye Séma Sissoko. Les collègues suivants ont eu à faire des contributions qui sont tenues en compte dans le travail: Talatou Abdoulaye, Moussa Djombona, Issa Bara Berthé, Aliou Badra Cissé, Issiaka Traoré, Mamadou Koné, Cema Diarra, Alpha Baldé, Mounkaila Halidou, Idrissa Touré, Mamadou Ba, Aliou Haidara, Mamadou Diarra, Doulaye Dembélé, Harouna Maiga, Mamadou Bagayoko, Mohamed Saliha Maiga, Younouss Hameye Dicko. Le COS les remercie, ainsi que le Comité Exécutif MSAS et la Coordination MaliWatch pour le support technique, la Primature du Mali pour son aide logistique et financière; tous les doyens des facultés, directeurs de grandes écoles et les associations des promoteurs d'établissement privé. Une Mention Spéciale est réservée à M. Abdoullah Coulibaly, Président de l'IHEM, pour son rôle primordial dans tout le processus.

Au début du processus, l'équipe a sollicité les conseils d'un groupe d'éminents spécialistes, composé de Dialla Konaté, Adama Traoré, Baba Akhib Haidara, Younouss Hameye Dicko, Mamadou Keita et Moriké Konaré. L'équipe leur adresse ses vifs remerciements. De vastes consultations ont été faites sur les diverses structures d'enseignement supérieur et de recherche au Mali. Outre les réunions de travail avec le personnel du secteur de l'éducation, des consultations ont été organisées avec les partenaires sociaux afin de recueillir les points de vue de la société civile. Il serait trop long de nommer individuellement tous ceux qui ont pris part à ces réunions, et ceux qui ont généreusement envoyé des commentaires écrits. L'équipe souhaiterait néanmoins mentionner tout spécialement les généreuses contributions financières de :Ahmed Ag Aboubacrine, Diola Bagayoko, Harouna Maiga, Djéneba Traoré et Bréhima Dembélé. Elle exprime sa gratitude à tous les collègues des réseaux MSAS et MaliLink et d'ailleurs pour leurs observations et suggestions perspicaces sur divers aspects du travail; elle assume, cependant, la responsabilité pour toutes les lacunes, erreurs ou fausses interprétations des observations et des commentaires du présent rapport.

## ABRÉVIATIONS ET SIGLES

AEEM :	Association des Elèves et Etudiants du Mali
CAFO :	Coordination des associations féminines et ONG
CERFITEX :	Centre de Recherche et de Formation pour l'industrie Textile
CNRST :	Centre National de la Recherche Scientifique et Technique
CPS :	Centre Pédagogique Supérieur
DEA :	Diplôme d'Etude Approfondie
DEF :	Diplôme d'Etude Fondamentale
DESS :	Diplôme d'Etude Supérieure Spécialisée
DEUG :	Diplôme d'Etude Universitaire Générale
DNESRS :	Direction Nationale de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
ENI-ABT :	Ecole Nationale des Ingénieurs-Abdrahamane Baba Toure
ENSUp :	Ecole Normale Supérieure,
ESR :	Enseignement Supérieur et Recherche
FAST :	Faculté des Sciences et Techniques
FLASH :	Faculté des Lettres, Langues, Arts et Sciences Humaines
FMPOS :	Faculté de Médecine, Pharmacie et d'Odonto-Stomatologie
FSEG :	Faculté des Sciences Economiques et de Gestion
FSJE :	Faculté des Sciences Juridiques et Economiques
FSJP :	Faculté des Sciences Juridiques et Politiques
IFM :	Instituts de formation des maîtres
IHEM :	Institut des Hautes Etudes de Management
IPR/IFRA :	Institut Polytechnique Rural/Institut de Formation et de Recherche Appliquée
ISFRA :	Institut Supérieur de Formation Appliquée.
IUG :	Institut Universitaire de Gestion
JoRES :	Journée de réflexion sur l'Enseignement Supérieur
JoRES-1 :	Première Journée de réflexion sur l'Enseignement Supérieur
JoRES-2 :	Deuxième Journée de réflexion sur l'Enseignement Supérieur
MSAS :	Mali Symposium on Applied Sciences (Symposium Malien sur les Sciences Appliquées)
SNESup :	Syndicat National de l'Enseignement Supérieur
UB :	Université de Bamako

## AVANT PROPOS

Une des difficultés avec l'histoire, c'est qu'elle est souvent difficile à reconnaître quand elle est en train de se faire. Nous avons la conviction intime, les maliens, leurs amis et partenaires techniques et financiers, qu'avec la mise en œuvre exemplaire des recommandations de ce Forum, marquent un tournant décisif dans l'histoire du Mali et celle de l'Afrique. C'est comme si les maliens, après avoir assisté à une dégradation continue de leur système éducatif pendant des décennies, et après avoir vécu dans un désert de recherche scientifique et technique (à l'exception de quelques oasis d'excellence en la matière), se sont rappelés que leurs ancêtres avaient bâti et maintenu un système qui était le model dans le monde, du XIIIe siècle à la fin du XVIe siècle. Le système éducatif en Italie, qui a servi de model au reste de l'Europe (Adelman, 2008), s'était inspiré lui-même de celui de Tombouctou. Vu notre souci de nous concentrer sur ce qui peut être utile aux participants du Forum, nous invitons le lecteur à consulter l'œuvre du regretté Professeur Joseph Ki-Zerbo pour les détails concernant le glorieux passé intellectuel de l'Afrique noire à Tombouctou [Ki-Zerbo, *Histoire de l'Afrique Noire*, 1994].

### 1. INTRODUCTION

Ce document de travail tente d'éviter toute élaboration qui n'est pas pertinente à ce que les participants du Forum doivent savoir pour aider leurs réflexions, analyses, et subséquentes recommandations. Pour cette raison, le lecteur est invité à attendre le Rapport Final du Comité National ou un des Annexes au Rapport où des détails connexes aux travaux du Forum seront pourvus.

Pour des raisons qui deviendront claires ci-dessous, nous notons la relation établie entre le développement économique d'un pays et sa capacité en science et technologie. Des études concordantes ont montré qu'une corrélation positive existe entre la maîtrise des sciences et technologies par un pays et le produit intérieur brut (PIB) de ce pays. Une relation similaire existe entre cette maîtrise et l'indice de développement humain (IDH) tel qu'il a été défini par les Nations Unies. Les diagrammes suivants montrent ces relations.

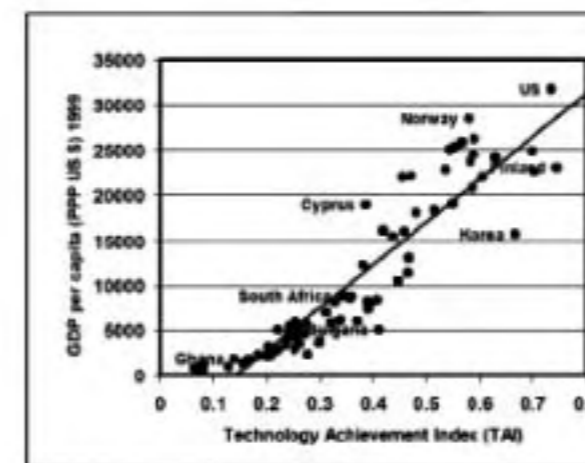


Fig. i. L'indice d'achèvement technologique (axe horizontal) et le PIB (la verticale)  
Source- Figs. i & ii: Citation par Dept. of S&T, South Africa (voir la bibliographie)

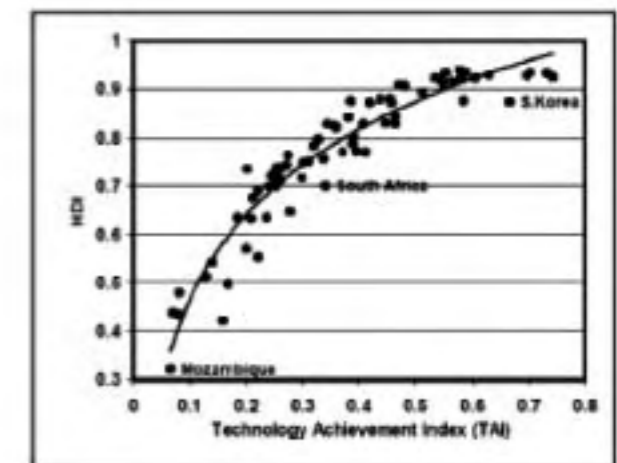


Fig. ii L'indice d'achèvement Technologique (axe horizontal) et l'indice de développement humain (axe verticale).

---

Ces relations entre l'indice d'achèvement technologique (i.e., indice de maîtrise des sciences et des technologies) et le PIB ou l'indice de développement humain indique clairement la nécessité, en ce 21<sup>ème</sup> siècle, d'acquiescer, de préserver, et de renforcer la capacité de tout pays en science et en technologie. Comme répété plus loin, par capacité en science et technologie, nous entendons le concept phare bien défini par le Conseil Inter-Académies et qui comprend : *le personnel, les institutions, les infrastructures, les investissements financiers et autres, et enfin le cadre légal* (lois, décrets, régulations, etc.). Les figures ci-dessus indiquent que la capacité en science et technologie est la capacité des capacités de développement (ou de compétitivité sur la scène globale).

Le reste de ce document de travail est structuré comme suit : nous notons la genèse de l'idée du Forum. Elle est suivie par une description du processus de la préparation du forum. Cette description contient le sommaire de quelques principes et méthodes qui ont guidé ce travail. Ensuite, nous survolons le terrain afin de pouvoir succinctement présenter un *état classique des lieux*. Il sera évident que cet état a été amplement décrit de 1996 à aujourd'hui. Nous atterrissons pour examiner sérieusement l'état dynamique des lieux. Cet état, dérive d'une approche scientifique informée en partie par la littérature relevant au remodelage de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique. Nous clamons que nous n'avons rien vu de ce genre dans les études et autres sur l'enseignement supérieur et la recherche scientifique (EnSup&RS). Là, il faut le dire, réside une des différences fondamentales entre ce Forum et tout autre effort précédent. Sans trop de commentaire, nous présentons alors une série de recommandations sur (a) la structure macroscopique du système EnSup&RS et (b) les lignes générales (souvent spécifiques) de solutions d'une manière hiérarchisée. Cette hiérarchisation de recommandations majeures aussi appelées recommandations phares est une autre distinction de ce Forum.

## 2. GENESE DE L'IDEE DU FORUM

A la veille de l'élection présidentielle de 2007, une lettre-pétition a été envoyée à tous les candidats. Cette lettre a été initiée par des maliens de l'extérieur et signée par plus de 150 maliens de l'extérieur et de l'intérieur. La lettre sollicitait que les candidats souscrivent essentiellement à la logique que le Mali a besoin de sérieusement et vigoureusement supporter l'enseignement supérieur et la recherche. Elle a souligné la relation directe entre la maîtrise de la science et des technologies et le développement économique et humain de tout pays. Elle a noté le besoin (1) pour une planification stratégique de l'enseignement supérieur au Mali, (2) l'établissement d'une Académie Malienne des Sciences, (3) appels d'offres d'emploi pour les positions-clés dans l'enseignement supérieur et la recherche (4) la culture du mérite, (5) l'adoption et l'utilisation de pratiques modernes (y compris l'Internet), (6) l'établissement de centres d'excellence (en Recherche), (7) une lutte implacable contre la corruption, et autres points disponibles sur la toile (<http://www.msas.maliwatch.org/jores/joresp.html>). Les réponses des candidats sont également sur le site précité.

Dans sa réponse, son Excellence Amadou Toumani Touré a écrit et nous citons :

"D'emblée, je vous réaffirme ma disponibilité à partager toutes les questions autour de l'Université, et de l'école en général. Dans le Projet pour le Développement Economique et Social (PDES) que j'ai proposé aux Maliens, j'ai inscrit l'Université et la recherche parmi mes priorités : 'Remodeler notre université pour en faire un moteur d'innovation'. Dans cette perspective, j'invite les universitaires et les chercheurs, mais aussi tous les autres acteurs, à une réflexion approfondie et sans complaisance pour procéder au diagnostic et formuler des propositions salvatrices : le Temps est venu

---

d'ouvrir une réflexion hardie sur l'université pour l'adapter à nos besoins actuels et à venir, en faire un espace d'enseignement et de recherche pour notre développement". La lettre continue pour parler de "démarche participative, inclusive, et itérative", de "créer les bases saines et durables d'une université performante, ouverte à la modernité", de la promotion de "la qualité" pour un meilleur service au développement. La lettre continue à élaborer sur d'autres points pertinents. En particulier, elle parle d'une "rencontre" préliminaire qui va fixer les termes de références pour la réflexion "participative, inclusive, et itérative", i.e. le Forum National sur l'Education au Mali. Comme expliqué dans le Rapport du Comité National, son Excellence M. Modibo Sidibé, Premier Ministre, a nommé le Comité National pour la préparation du Forum. Il comprend trois commissions dont la Commission Enseignement Supérieur et Recherche Scientifique.

En ce qui nous concerne, le fait qu'il y avait "des crises" au moment où l'idée du Forum National a été émise n'est d'aucune relevance vu que la dégradation effrayante de la qualité de l'éducation a toujours été une crise profonde depuis des années. En fait, l'article invite aux Ateliers Nationaux organisés par l'Union Economique et Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (UEMOA), en 2004, était intitulé "La crise de l'enseignement supérieur au Mali" (Issiaka Bagayoko, 2004). Ce qui est effrayant c'est que cette dégradation signifie la condamnation de générations de jeunes, les pertes énormes en ressources, ce résultat accablant, et les conséquences néfastes de cette situation pour des dizaines d'années à venir. Cette mise au point nous mène au processus de préparation du Forum National.

## 3. PROCESSUS ET METHODES DE LA PREPARATION DU FORUM NATIONAL

### 3.1. Le Processus de la Préparation

Le Rapport du Comité National pour la préparation du Forum a fourni tous les détails sur la rencontre préliminaire qui a abouti à l'idée du Forum National, les écoutes individuelles, les ateliers thématiques, et les concertations régionales. Nous notons ci-dessus le travail de longue haleine de la Sous Commission MSAS de la Commission Enseignement Supérieur et Recherche Scientifique, travail qui a été fait à la demande écrite du Président de la Commission.

Le Dr. Fad Seydou, président de la Sous-Commission, a travaillé de façon continue, avec les autres membres de la Commission, pour préparer deux journées de "réflexion" sur l'enseignement supérieur et la recherche scientifique – de Juin à Octobre 2008. La première journée avait eu lieu le 5 août alors que la deuxième était organisée le 11 octobre. La Sous-Commission a organisé des réunions avec les enseignants des différentes facultés de l'université, des instituts, et des grandes écoles. Les chercheurs des instituts et des centres de recherche ont été également touchés. Toutes les organisations et groupes dans la liste ci-dessous ont été rencontrés pour solliciter leur participation et pour leur fournir des termes suggestifs de référence pour la rédaction de leurs contributions écrites. Dix neuf (19) procès verbaux des consultations faites par la Sous-Commission pour préparer la Journée de Réflexion (du 5 août 2008), pendant le MSAS de 2008 (3-8 août 2008), sont également sur le même site Internet.

Les caractéristiques essentielles des activités de cette Sous-Commission sont : (a) la consultation la plus étendue, en commençant par ceux qui sont directement engagés dans l'enseignement supérieur et la recherche [i.e. le Syndicat National de l'Enseignement Supérieur (SNESup), l'Associations des Elèves et Etudiants du Mali (AEEM), les facultés, les grandes écoles, les instituts, les centres de recherche et l'enseignement supérieur privé], (b) une contribution écrite devait être

---

soumise par chaque intervenant, et (c) une approche "itérative" (où les uns réagissent aux contributions écrites et aux présentations orales des autres et modifient leurs propres contributions en conséquence). Les contributions écrites qui sont sur le site Internet précité des journées de réflexion comprennent les suivantes [Les sigles sont expliqués dans cet Annexe et dans le Rapport du Comité National (2008)]:

- Celles de cinq (5) facultés (FSJP, FSEG, FAST, FLASH, ET FMPOS) ;
- Celles de huit (8) grandes écoles et structures de gestion et de recherche [ENI, ENSup, CNRA(y compris IPR/IFRA et L'IER), IUG, ISH, CNOU, AEPES, et DELTA-C] ;
- Celles de huit (8) entités nationales (Assemblée Nationale, SNESup, AEEM, CAFO, ISHu, FENAPEEM, CNJM, et Clubs UNESCO) ; et
- Celles de vingt (20) individus.

Quelques contributions qui ne sont pas encore sur le site incluent celles de la FLASH et du Club S.O.S Ecole, formé par des étudiants de l'université (y compris la FSJP) pour sauver notre école. Dans le cas de la FLASH tous les enseignants de chaque DER se sont réunis pour préparer leurs contributions dont la synthèse est celle de la faculté.

Nous demandons au lecteur de consulter ces contributions sur le site afin d'avoir une appréciation approfondie des nombreux problèmes et de la longue liste de propositions de solutions. Nous notons le fait que la contribution de l'Assemblée Nationale non seulement donne une revue exhaustive des grands problèmes, y compris celui du financement inadéquat (terriblement insuffisant pendant des décennies, selon nous), mais aussi constitue un aperçu historique sur l'éducation au Mali de la période précoloniale à nos jours. La contribution de la FSJP simplement montre le grand sérieux que cette faculté a accordé à notre demande. La contribution de l'ENI-ABT, préparée en plusieurs jours de réunions participatives, fait sortir des propositions pertinentes sur la vision stratégique des Grandes Ecoles et les relations qui devraient exister entre les écoles et l'industrie. Quant à celle de l'Ecole Normale Supérieure (ENSup), elle est purement et simplement un plan stratégique très bien fait ; seulement le budget - que nous n'avons pas demandé - n'y figure pas. Après avoir lu la contribution de l'AEEM, nous avons été profondément encouragés par son caractère compréhensif. En dépit des perceptions des uns et des autres, la contribution de l'AEEM met pratiquement au défi le pays à les mettre dans des conditions acceptables afin que ses membres redorent le blason du Mali. Le SENSUp, par l'accent qu'il met sur les conditions de travail, indirectement demande seulement que certains textes soient relus et que les textes et accords soient appliqués conformément, que les conditions de travail (et de vie) des enseignants et de leurs étudiants soient améliorées pour que ses membres puissent mieux faire pour le Mali. Nous commentons sur d'autres contributions dans les sections traitant les états classiques et états dynamiques des lieux et les propositions de solutions (i.e. recommandations).

Une autre caractéristique très importante des activités de la Sous-Commission a consisté à mettre à la disposition de tous (sur site Internet) vingt huit (28) références identifiées par le Président de la Commission EnSup&RS. La liste de ces références accompagne ce document. Comme clairement indiqué à maintes reprises, l'enseignement supérieur et la recherche scientifique ne peuvent pas fleurir dans un cocon. *La nécessité est impérieuse de connaître les leçons de l'expérience* (Banque Mondiale, 1995), *d'être informé des tendances régionales* (Kingdon, 2008 ; National Accrediting Board of Ghana, 2008 ; Ministères de l'Education ou Enseignement, Sénégal, 2001 ; 2007 ; et 2008 ; National Universities Commission, Nigeria, 2008 ; Council on Higher Education, South

---

Africa, 2008 ; Department of Science and Technology, South Africa, 2004), *continentales* (Union Africaine, 2005 ; 2006a ; et 2006b ; United Nations Economic Commission for Africa, 2008) et *globales* (UNESCO, GED, 2008 ; UNESCO, 2006a ; 2006b ; Saint, 1999 ; Materu, 2007 ; Bloom, 2006 ; Banque Mondiale, 1995, 2002 ; 2003 ; Conseil Inter-Académies, 2004). Fielden, 2008). La lecture des titres de ces références, indiqués dans la bibliographie ci-jointe, se passe de tout commentaire. Une revue sérieuse de leurs contenus prend plus de pages que nous avons ici. La durée de quelques jours du Forum ne permet pas aux participants de lire plusieurs centaines de pages ; il nous a pris des mois pour lire ces références qui sont sur le site des journées de réflexion. Nous indiquons donc dans ce document des sommaires et applications qui peuvent être utiles lors des journées de réflexion du Forum.

Notons quelques points sur ces références, points qui peuvent être très utiles aux délibérations du Forum. Il est établi dans ces références que la capacité en science et en technologie est la capacité des capacités et de développement et de compétitivité économique. En tant que tel, elle est un outil incontournable pour tout effort de réduction de la pauvreté et promotion concomitante des conditions de vie des populations. Le Conseil Inter-Académies (2004), dans son livre intitulé "Inventer un Avenir Meilleur : une stratégie de renforcement des capacités en science et technologie à l'échelle mondiale", fournit la plus belle *feuille de route* détaillée que tout pays peut utiliser pour développer ou renforcer sa capacité en science et technologie. La Banque Mondiale (2008) offre une feuille de route similaire dans "Science, Technologie, and Innovation : Capacity Building for Sustainable Growth and Poverty Reduction", avec un accent particulier sur la connexion entre l'enseignement supérieur et la recherche scientifique d'un pays, d'une part, et les activités économiques soutenant un développement durable, d'autre part. Depuis 1995, la Banque Mondiale a recueilli "les leçons de l'expérience" concernant l'enseignement supérieur. Le résumé analytique de ces expériences doit être lu par tous ceux qui ont planifié, dirigé, ou servi dans un établissement d'enseignement supérieur. "Construire les sociétés du savoir : nouveaux défis pour l'enseignement supérieur" n'a pas besoin d'être recommandé à un dirigeant de l'enseignement supérieur. Dans "Les lignes directrices pour des prestations de qualité dans l'enseignement supérieur transfrontalier" (UNESCO, 2006a), une autre feuille de route est donnée. Les suggestions de l'UNESCO (UNESCO, Nouvel Horizon 2008) pour la préparation du Forum National reflètent clairement le contenu de ce livre.

### 3.2. Illustration de Quelques Méthodes et Principes pour la Réflexion

Avant et pendant les journées de réflexion, des efforts délibérés ont été faits pour adhérer à des méthodes et principes (MP) qui sont à la fois élémentaires et fondamentaux. On peut caractériser l'ensemble de ces méthodes comme consistant en une approche scientifique, analytique, et rigoureuse. Nous les décrivons très brièvement. Pour faciliter les discussions, nous les numérotons.

#### 3.2.1. La Définition de Termes Clés (et une illustration)

Nous illustrons notre utilisation de définitions écrites pour éviter des incompréhensions qui ne sont pas nécessaires.

*La capacité de science et de technologie* : Définie par le Conseil Inter-Académies, elle comprend (1) le personnel (enseignants, étudiants, administrateurs, et personnel engagés dans les sciences et la technologie), (2) les infrastructures (immobilières et autres), (3) les institutions (d'enseignement, de recherche ou les deux), (4) les investissements (i.e. financement) et (5) le cadre légal ((lois, décrets, etc.).

---

**Système** : Nous entendons par système une entité avec des composantes distinctes en interaction. Un tel système est dit *ouvert* s'il échange avec l'extérieur. Dans le cas de l'enseignement supérieur, le système est ouvert en ce sens que les étudiants viennent et quittent, les enseignants, les administrateurs, et le personnel font la même chose, bien que ce soit selon des cycles de temps totalement différents. Il est important de différencier les composantes critiques d'un système (qui sont tous nécessaires pour son fonctionnement), des autres. Pour une voiture, le moteur est certainement une composante critique alors que la couleur ne l'est pas. Une application directe du concept de système ouvert consiste du fait qu'une étude compréhensive de l'enseignement supérieur doit nécessairement tenir compte des étudiants qui s'inscrivent (leur nombre, niveau académique, et autres caractéristiques), ceux qui sortent avec leurs diplômes [et qui doivent avoir des niveaux tels qu'ils (et elles) peuvent continuer leurs études ou être performants sur le marché du travail. Ensuite, cette étude doit tenir compte des tendances dans la sous-région et le reste du monde.

**Check and balance** : Cette expression, qui, est en anglais, signifie à peu près "vérifier et équilibrer", décrit l'équilibre dynamique entre, par exemple, les pouvoirs exécutif, législatif, et judiciaire. Son application dans la conception et l'opération des systèmes d'éducation ou de recherche permet d'éviter les excès de part et d'autre.

### 3.2.2. Processus Complexes

Nous avons convenu que dans le traitement de processus complexes, la bonne foi et la bonne volonté ne sont pas suffisantes. La connaissance, le savoir-faire, et des efforts soutenus sont très souvent nécessaires. La communication, un de ces processus complexes permettant vérifier le caractère correct (i.e., reflétant la réalité), précis, et compréhensif de l'information émise ou reçue devient une nécessité. *Pour ce faire, il est clair que des efforts seront nécessaires et que l'écrit doit prévaloir sur l'oral, particulièrement quand les enjeux sont grands - comme c'est le cas en matière d'éducation et de recherche ou ils sont énormes.* Nous savons, qu'en moyenne, seulement 25% d'une masse d'informations nouvelles, transmises seulement oralement, est retenue au bout de 48 heures.

Pour des raisons qui nous sont inconnues, le Mali semble avoir éliminé la méthode syllabique de l'enseignement de la lecture-au moins dans certains établissements d'éducation de base. La lecture est l'un des processus complexes. Elle engage, par exemple, 11 caractéristiques ou propriétés différentes des yeux et de la vue. L'étude de plus de 100,000 (oui cent mille) articles de recherche sur la lecture a abouti à la conclusion que la méthode syllabique est de loin la plus efficace pour enseigner la lecture (National Reading Panel, 2000). Plus récemment, Bagayoko et ses collègues (Bagayoko et al., 2008) ont établi que le processus de lecture par la méthode syllabique fait appel à toutes les catégories de la taxonomie du domaine cognitif. Cela signifie que l'apprentissage de la lecture par la méthode syllabique sert à exercer ces fonctions cognitives des cerveaux avant même qu'on ne parle de science ou de mathématiques. *Nous profitons de cette illustration du besoin de traiter les processus complexes scientifiquement et rigoureusement pour hautement recommander la réintroduction de la lecture par la méthode syllabique dans toutes les écoles du Mali.* Ce qui, d'ailleurs, est un consensus émergent, d'après le Rapport de la Commission chargée de l'Education de Base pour la préparation du Forum.

---

### 3.2.3. Le Principe de la Distribution (numérique) des Responsabilités et du Partage (analogue) des Crédits (DR-PC)

Par distribution des responsabilités, nous entendons que chaque individu ou entité a des responsabilités à lui et à lui seul ; cela signifie qu'il est possible de déterminer si l'individu ou entité a joué ou pas son rôle. Le partage des crédits est mieux défini par une illustration : quand un enfant progresse très bien à travers les cycles académiques, avec des connaissances adéquates ou selon des examens basés sur des normes (comparaison avec un standard défini par la performance de groupes bien déterminés) ou sur des critères de connaissances ou savoir-faire établis, alors les crédits pour ce succès vont à la fois à ses parents, ses enseignants, les administrateurs de ses écoles, le pays ou l'entité qui a établi ces écoles. Partage, dans ce cas, peut dire avoir une contribution à une chose indissociable. DR-SC est particulièrement d'une grande importance dans notre travail. En l'absence de DR-SC, trop souvent des situations sont créées où plusieurs individus ont des rôles qui se chevauchent au point où, en cas de faillite, il est presque impossible d'assigner les blâmes correctement. Des textes légaux relatifs à la recherche scientifique et technique au Mali semblent mener à une telle situation. Ils semblent être tels que la paralysie règne et si rien n'est fait, des conflits émergent. La paralysie vient du chevauchement explicite et implicite de fonctions ou rôles pour la DNESRS, le CNRST, les Directions des établissements d'enseignement supérieurs, et autres ; et il est très difficile de blâmer. Un autre exemple de chevauchement débile de rôles ou de responsabilités est celui entre les fonctions et les autorités des comités de gestions scolaires (CGS) et celles des associations de parents d'élèves (APE) et autres (enseignants et directeurs d'écoles).

## 4. L'ETATS DES LIEUX (ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE)

### 4.1. Etats Classiques des Lieux

Nous invitons le lecteur à consulter Issiaka Bagayoko (2004) et Pléa et collègues (Pléa et al., 2002) pour une description compréhensive, quantitative et qualitative de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique au Mali de 1963 à 2004 (I. Bagayoko) et de 1999 à 2002, respectivement. Le rappel historique de ces sources va de la réforme de 1962 à 2004 et 1962 à 2002, respectivement. Ce rappel inclut la mission universitaire, l'étude de mise en œuvre de 1995 et au delà. Les 27 pages de tableaux dans l'annexe (Pléa et al., 2002) contiennent des nombres qui élucident.

Le Rapport de Mission du Premier Ministre (Le Premier Ministre, 2005a) a fourni une longue liste de problèmes affectant l'éducation. La synthèse du Rapport (Le Premier Ministre, 2005b) contient une liste de problèmes couvrant sept pages qui sont suivies par cinq pages de propositions de solutions. Un tableau à sept colonnes offre un plan opérationnel pour la résolution des problèmes. D'autres documents instructifs sur l'enseignement supérieur et la recherche au Mali incluent "Le Programme Décennal de développement de l'Education au Mali : les grandes orientations de la Politique Educative" et "Le cadre de dépenses à moyen terme du secteur éducation 2006-08".

"Avec la création formelle de l'Université du Mali en 1993, devenue Université de Bamako en 2002, l'enseignement supérieur, en République du Mali, aborde une nouvelle étape de son évolution et poursuit un développement dont les racines remontent à la loi n° 62-74/AN-RM du 17 septembre 1962." (Réf. 1, p. 5)

Il est évident que depuis les réformes de 1962, la plus grande restructuration que l'enseignement supérieur ait connue est l'ouverture de l'Université du Mali en 1996. Les structures qui étaient appelées à l'époque, "écoles supérieures" (ou "grandes écoles") sont devenues des facultés, écoles et instituts universitaires.

À ce jour, le nombre d'étudiants dans l'enseignement supérieur public s'élève à plus de 60 000 (voir Appendice 1) accueillis dans dix (10) facultés et grandes écoles : la Faculté des Sciences Juridiques et Politiques (FSJP), la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion (FSEG), l'Institut Polytechnique Rural/Institut de Formation et de Recherche Appliquée (IPR/IFRA), la Faculté des Lettres, Langues, Arts et Sciences Humaines (FLASH), l'Ecole Nationale des Ingénieurs-Abdrahamane Baba Touré (ENI-ABT), la Faculté des Sciences et Techniques (FAST), la Faculté de Médecine, Pharmacie et d'Odonto-Stomatologie (FMPOS), l'Ecole Normale Supérieure (ENSup), l'Institut Universitaire de Gestion (IUG) et l'Institut Supérieur de Formation et de Recherche Appliquée (ISFRA).

Vu le nombre croissant d'étudiants, l'enseignement supérieur a tout de suite été confronté aux problèmes majeurs suivants : (1) le nombre insuffisant d'enseignants dont plus du tiers serait composé de vacataires ou contractuels ; (2) le manque de locaux d'accueil ; (3) les problèmes de gouvernance ; (4) les problèmes d'autonomie ; (5) le manque et l'inadéquation du matériel pédagogique. Ce dernier point renvoie au manque de moyens élémentaires, comme : les bureaux pour les enseignants-chercheurs, une bibliothèque universitaire de référence, des laboratoires, des bibliothèques dans les facultés et Grandes Ecoles, des publications scientifiques locales et le manque d'accès aux publications scientifiques internationales.

L'université a permis la mise en place de deux cycles universitaires majeurs : le DEUG et la licence, qui n'existaient pas du tout auparavant, et les études post-supérieures (DEA et Doctorat) qui n'existaient qu'au niveau de l'Institut supérieur de formation et de recherche appliquée (ISFRA), né lui-même de la réforme du Centre Pédagogique Supérieur (CPS) ouvert en 1970 et dont la fonction principale fut la formation des professeurs d'enseignement supérieur (Réf. 1, p. 45).

A partir de 1998 les étudiants sont sélectionnés dans les écoles supérieures (IPR/IFRA, ENI, ENSup) par concours direct à partir du DEUG obtenu dans les facultés.

Les figures 1 et 2 représentent l'évolution des effectifs dans les différentes structures. On y voit une croissance considérable particulièrement à la FSJP, à la FSEG et à la FLASH (Figure 1). Les figures 3-7 donnent la répartition des étudiants entre les structures. La figure 7 représente la répartition des étudiants en Sciences et Lettres. Les structures scientifiques étant l'ENI, la FAST, la FMPOS et l'IPR/IFRA, et la catégorie littéraire est composée de la FSJP et de la FLASH. Les établissements recevant les étudiants venant aussi bien des séries scientifiques que littéraires des lycées, comme la FSEG, l'IUG et l'ENSup, n'ont pas été pris en compte dans cette classification. La figure 9 reprend cette répartition pour la population estudiantine féminine. L'analyse de ces figures montre clairement une dynamique de flux vers les deux facultés recevant les étudiants venant des séries littéraires des lycées. D'une proportion de 50% de littéraires en 1996-1997 (quand bien cette proportion contient une part non négligeable de scientifique de la FSJE à l'époque), la population estudiantine en compte 80% de littéraires aujourd'hui (2007 – 2008). Ce **déséquilibre inquiétant**, entre les proportions de littéraires (80%) et de scientifiques (20%), résulte d'une déficience notoire dans la **politique d'orientation** des admis aux DEF. Il met en cause la pratique qui consiste à diviser systématiquement les élèves en scientifiques et littéraires. Ce grand déséquilibre est à circonscrire pour faire face au problème de flux à la FSJP et à la FLASH. Au même moment, les Grandes Ecoles (Techniques), comme l'ENI-ABT et l'IPR-IFRA, fonctionnent à vide, même si nous pouvons constater une timide reprise (non proportionnelle à la croissance de la population estudiantine du Mali) à

l'ENI-ABT depuis l'ouverture des filières courtes BAC+2 (figure 2). La population estudiantine féminine n'échappe pas à cette situation de déséquilibre (Figure 9). D'une proportion de 39% de scientifiques en 1996-1997, aujourd'hui (2007 – 2008) elle ne compte que 15% de scientifiques.

La figure 10 représente l'évolution de la proportion de la population féminine dans les structures étudiées. Le constat est que : l'IUG a une proportion qui se maintient nettement au-dessus de la barre des 50% ; une tendance à la croissance est observée à la FMPOS (féminisation de la profession de médecine), FLASH, FSJP et l'IPR-IFRA ; à l'ENI, la proportion se maintient au tour de 5% pendant qu'à l'ENSup elle connaît une décroissance malgré l'augmentation de la population estudiantine féminine du pays.

D'autre part, une vue des figures 1 et 2 et des tableaux 1 et 2 illustre que la dynamique des flux est assez importante par rapport au nombre d'enseignants-chercheurs et aux capacités d'accueil qui sont assez faibles.

Ces déséquilibres ont une répercussion négative sur l'ensemble du fonctionnement de l'EnSup&RS d'où la nécessité de mettre en place un système performant de gestion du flux d'étudiants, avec une politique de résorption en amont à travers les orientations dès le secondaire, et le développement d'initiatives de formation de ressources humaines pour l'EnSup&RS.

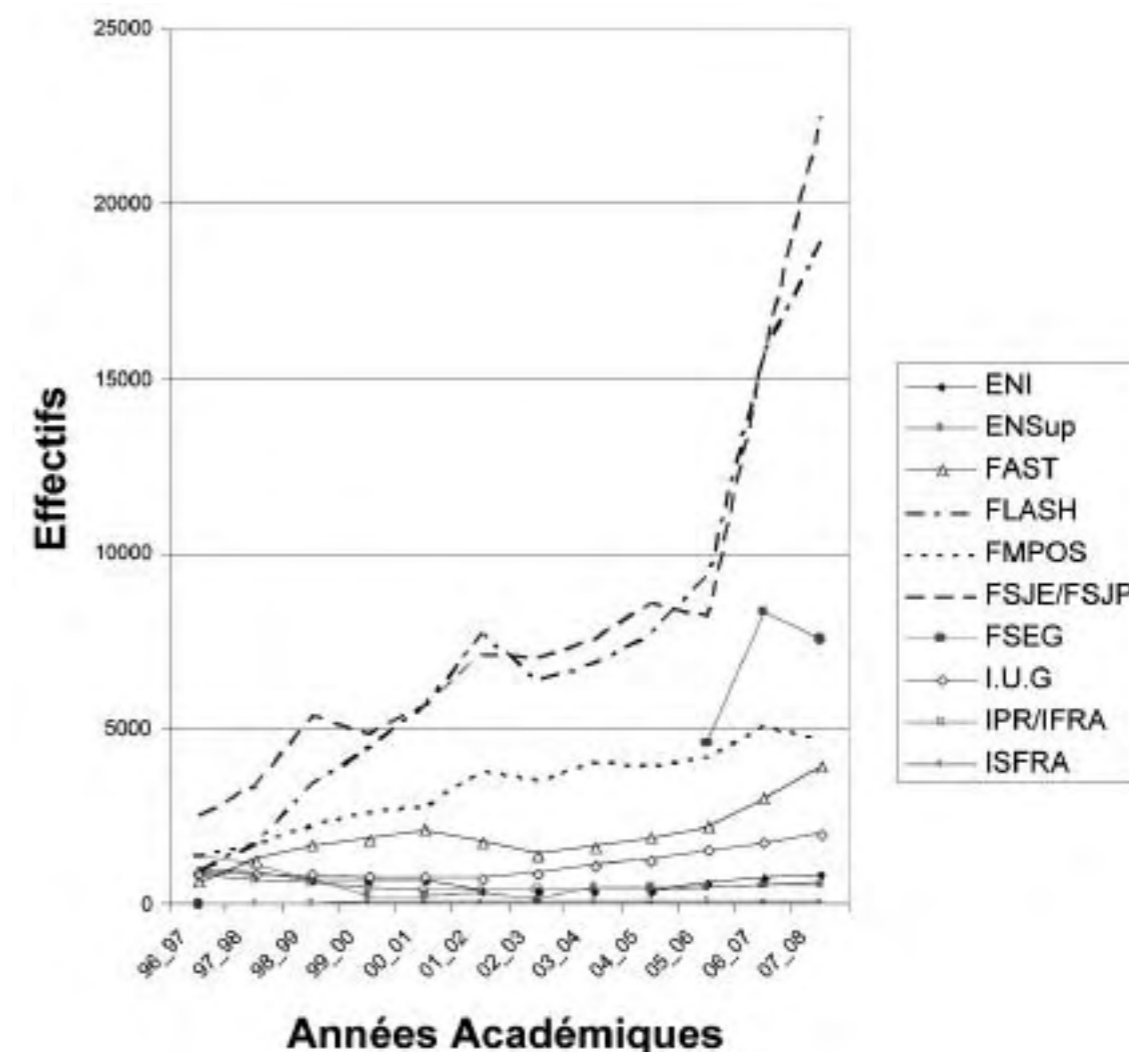


Figure 1 : Evolution des effectifs des étudiants dans les structures 1996 – 2008

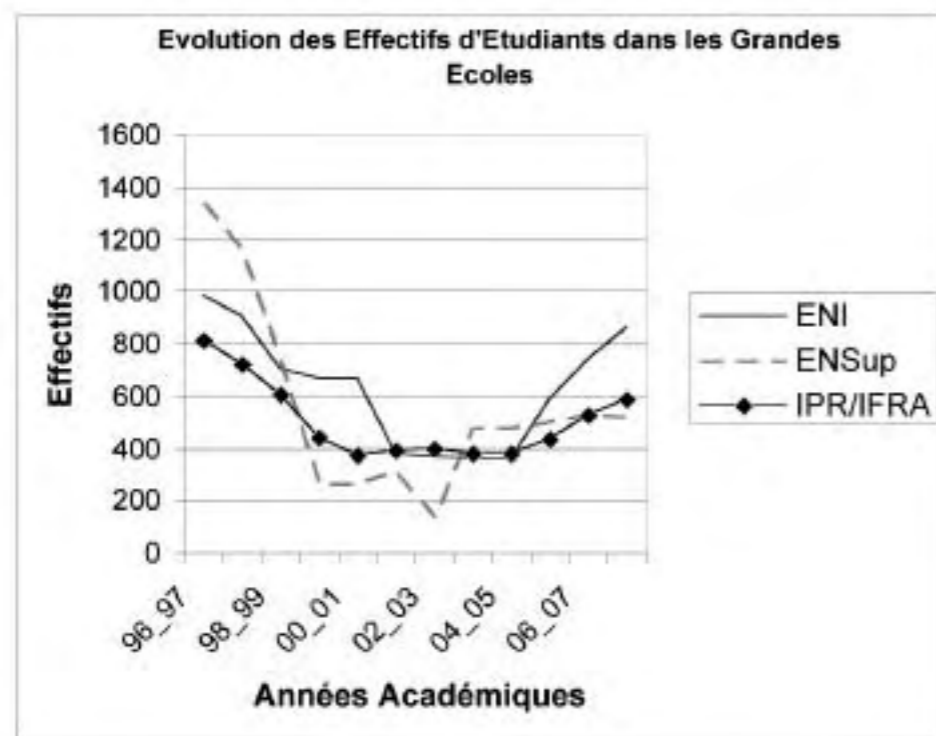


Figure 2 : Evolution des effectifs dans les Grandes Ecoles 1996 – 2008

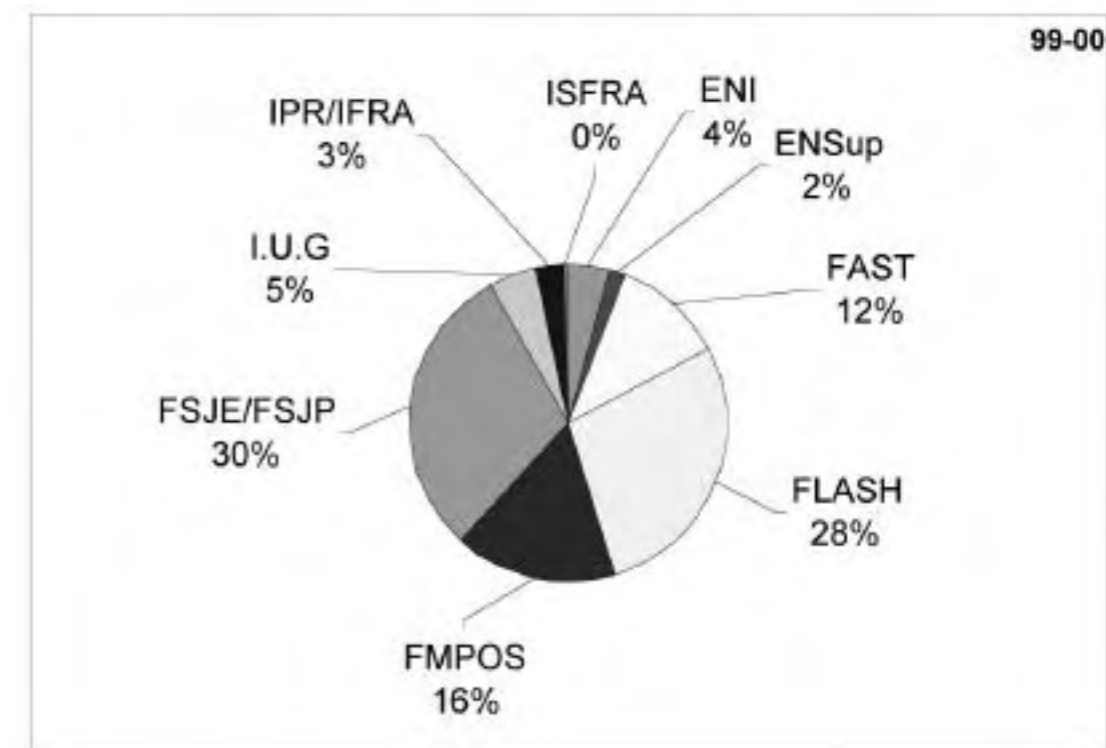


Figure 4 : Répartition des étudiants entre structures (1999 – 2000)

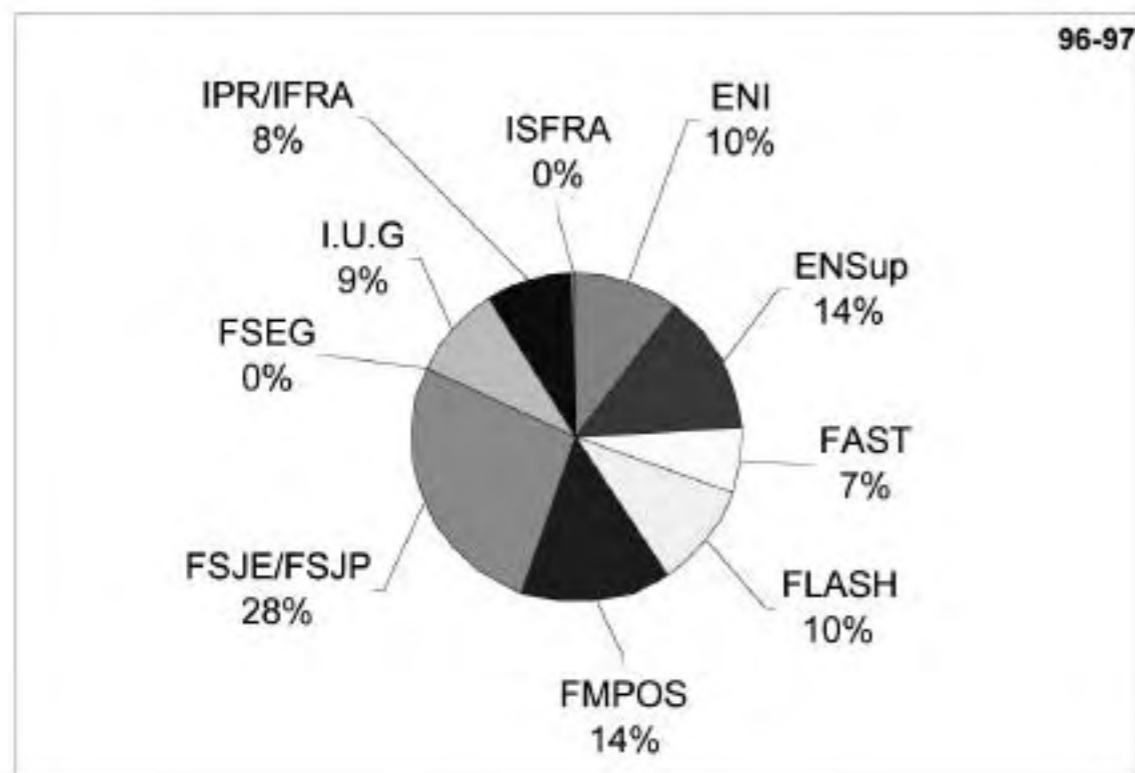


Figure 3 : Répartition des étudiants entre structures (1996 – 1997)

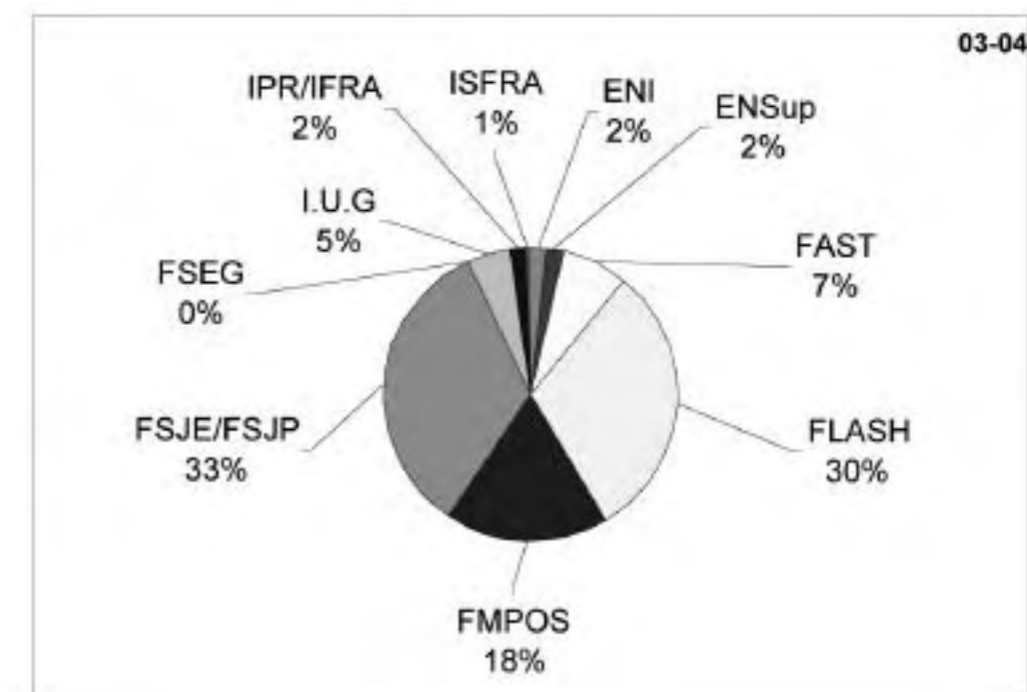


Figure 5 : Répartition des étudiants entre structures (2003 – 2004)

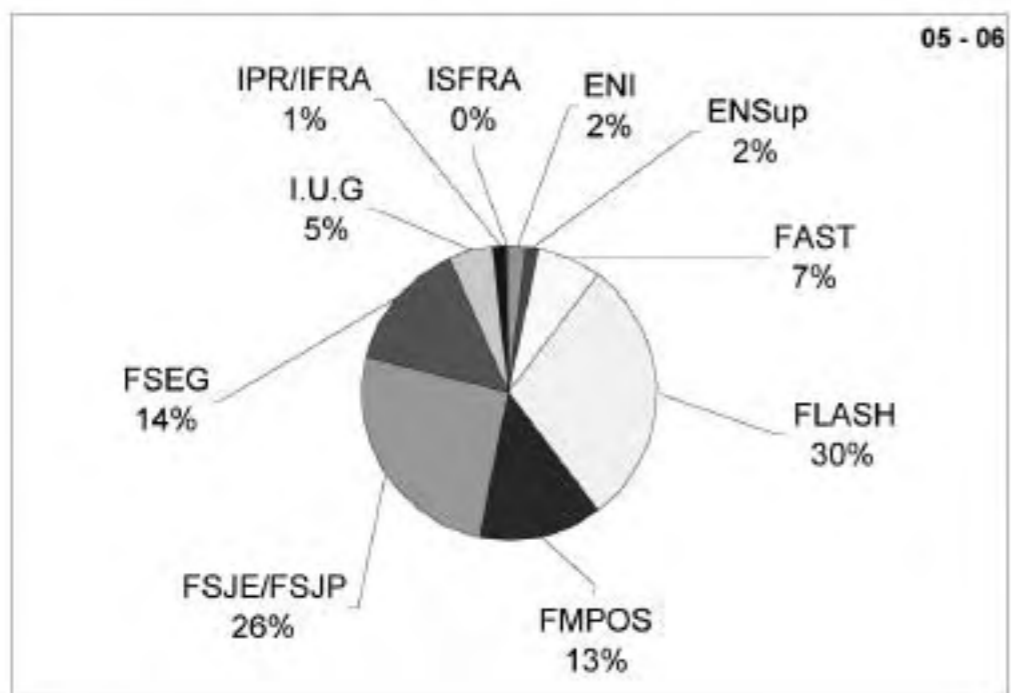


Figure 6 : Répartition des étudiants entre structures (2005 – 2006)

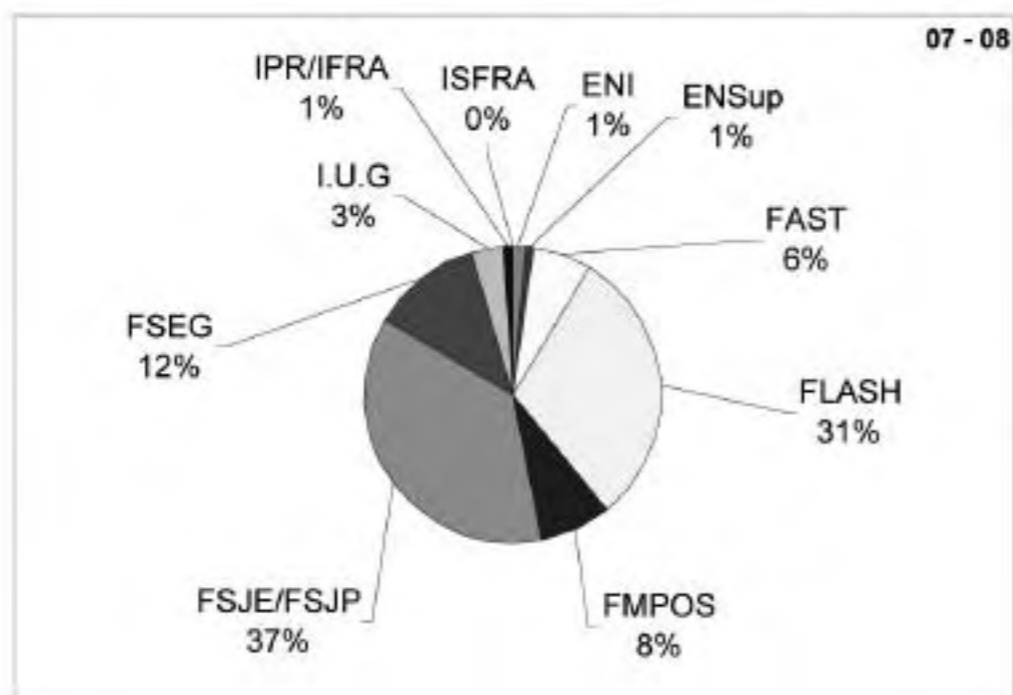


Figure 7 : Répartition des étudiants entre structures (2007 – 2008)

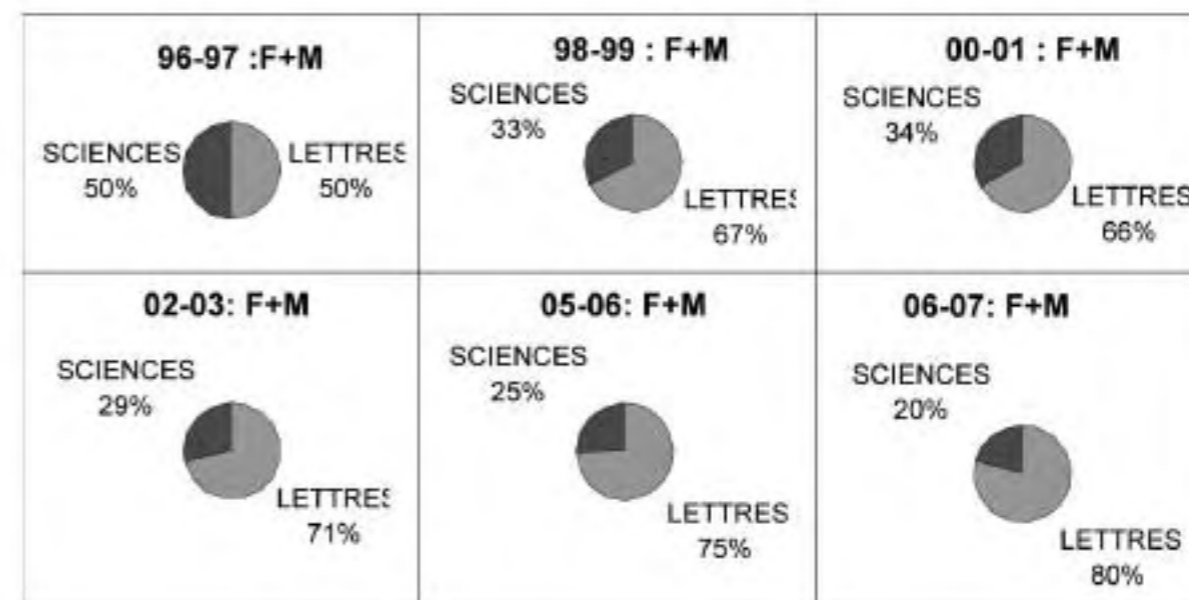


Figure 8 : Evolution des proportions des Etudiants en Lettres et Sciences

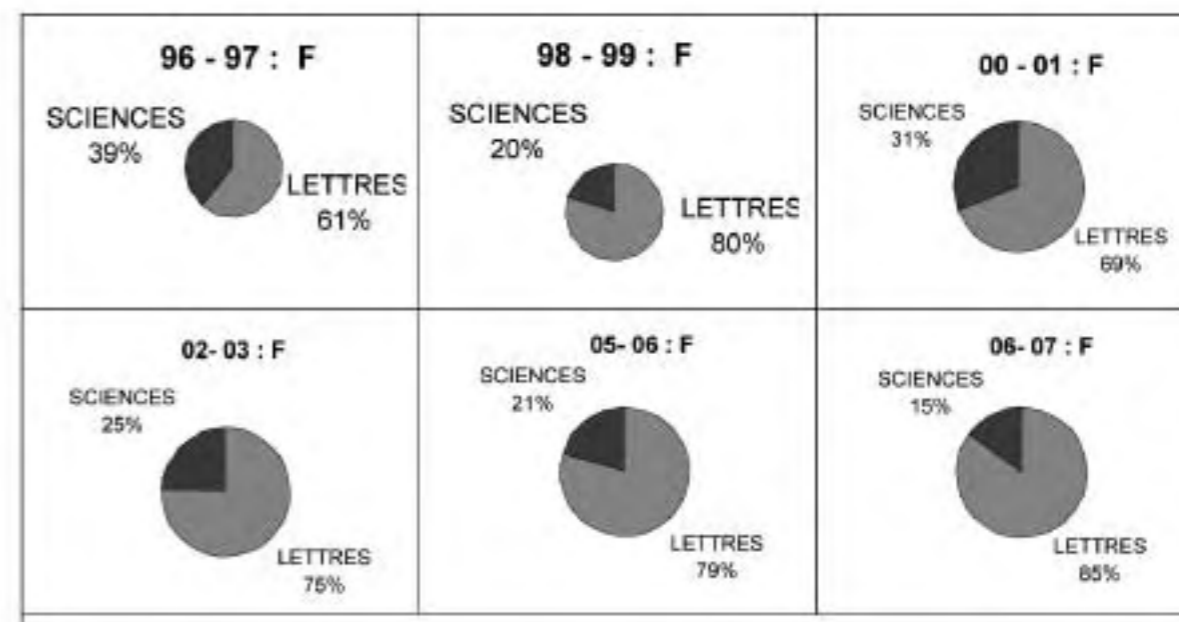


Figure 9 : Evolution des proportions des Etudiantes en Lettres et Sciences



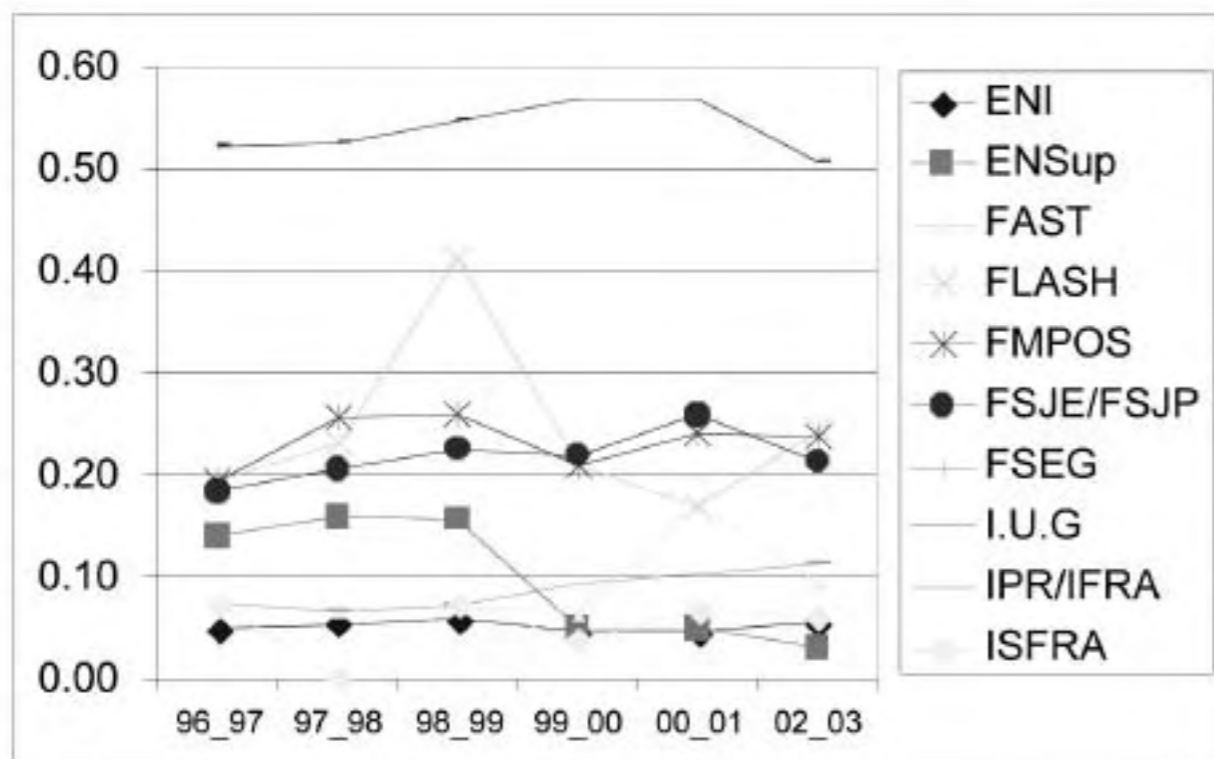


Figure 10 : Evolution des proportions d'étudiantes dans les structures

Table 1- Nombres d'enseignants dans les Facultés (2007 – 2008)

Enseignants-chercheurs/Faculté	FAST	FLASH	FSJP	FSEG	FMPOS
Professeurs	16	19	3	5	36
Maîtres de conférences	6	13	5	3	39
Maîtres assistants	16	23	5	6	97
Assistants	75	92		48	7
Autres (vacataires, professeurs honoraires, enseignants en mission)	117	Non Disponible	89	Non Disponible	33

Table 2 : Nombre d'enseignants dans les Grandes Ecoles (2007 – 2008)

Statut	Statut	
	Permanents	Vacataires
ECOLES		
IPR/IFRA	119	18
ENI-ABT	80	60
ENSUp	75	30

La situation sommairement décrite est grave. Sans l'aide du Projet de Transfert de Connaissances à travers les expatriés nationaux, elle aurait été intenable. Le Rapport d'Evaluation du Projet, Transfer of Knowledge Through Expatriate Nationals (TOKTEN) (Diawara et Bagayoko, 2000) a clairement sonné l'alarme en ce qui concerne le besoin criard de supporter l'enseignement supérieur et la recherche. Les effectifs pléthoriques de la FSJE et de la FLASH, concomitant avec l'insuffisance de la population estudiantine dans les sciences et technologies ont été soulignés. Le rapport a expliqué la nécessité d'entreprendre *une planification stratégique de l'enseignement supérieur et de la recherche*. La plus récente évaluation du même projet "Transfer of Knowledge Through Expatriate Nationals (TOKTEN)" (Ky et Sow, 2008) montre le rôle crucial de ce projet dans la provision d'assistance technique à l'enseignement supérieur et la recherche avec plus de 280 missions d'enseignement ou de recherche exécutées par des Maliens de l'Extérieur, de 1998 à 2007.

**Quant à la recherche**, elle était presque inexistante dans l'enseignement supérieur - à l'exception d'efforts louables à la FMPOS, l'IPR/IFRA, l'ISFRA, et plus récemment à la Faculté des Sciences et Techniques (FAST). Une des conséquences directes des effectifs estudiantins pléthoriques consiste en des heures supplémentaires qui ne laissent pas de temps pour la recherche ou pour un encadrement professionnel. Le projet TOKTEN (Ky et Sow, 2008) a sérieusement contribué aux efforts de recherche dans l'enseignement supérieur. Dans la version finale de cet document, après le Forum, nous allons fournir des descriptions des oasis d'excellence qui comprennent Malaria Research and Training Center (Centre de Recherche et de Formation sur le Paludisme), dirigé par le Pr. Ogobara Doumbo, la recherche en agriculture à l'IPR/IFRA, et le Laboratoire de Biologie Moléculaire Appliquée à la FAST, sous la direction de Dr. Ousmane Koïta. Nous nous contenterons ici d'affirmer que, par la haute qualité et les sophistications de leurs travaux couronnés par plusieurs publications, ces oasis d'excellence ont littéralement sauvé l'existence de la recherche dans l'enseignement supérieur. Nous devons ajouter que le Laboratoire de Calculs Numériques à la FAST, dirigé par le Pr. Komakan Konaté, est en train de se faire une très bonne réputation avec ses publications et les thèses de doctorat.

L'Institut d'Economie Rurale (IER), une arme très importante du Comité National pour la Recherche Agricole (CNRA), n'est pas rattaché au Ministère des Enseignements Secondaire, Supérieur et de la Recherche Scientifique. Le plan stratégique du CNRA (CNRA, 1999), les rapports annuels de l'IER (IER, 2002 ; 2003 ; 2004 ; 2005), et les publications montrent qu'il constitue un modèle à imiter. Le bon fonctionnement du CNRA, le financement stable et conséquent, une infrastructure robuste, un personnel très qualifié, et un cadre légal relativement clair expliquent en partie le succès de l'IER. Il y a d'autres centres de recherche, rattachés aux ministères chargés de la Santé ; des Mines, Energie, et de l'Eau ; etc., qui, l'on suppose, feront l'objet d'une étude dans à peu près un an.

#### 4.2. Etats Dynamiques des Lieux

Ici nous entendons par états dynamiques des lieux une série de caractéristiques ayant trait à la structure du système enseignement supérieur et recherche, particulièrement à la lumière des normes ou standards internationaux, son évolution dans le temps, les lois et textes le régissant le système, les formes des incitations (ou découragements), et les méthodes d'évaluation et d'assurance qualité. Implicite dans cette vue d'états dynamique des lieux est le système de valeurs qui prévaut et qui est souvent différent de celui qui est proclamé. Comme dit plus haut, les états dynamiques des lieux qui suivent, distinguent ce Forum de tout autre forum ou rencontre qui l'ont précédé. Le lecteur est avide du fait que ce qui suit n'est nullement une attaque de qui ou quoi que ce soit. Notre but, qu'une honnêteté intellectuelle minimale s'impose, est de laisser les nombres et les faits parler.

#### 4.2.1. L'Évolution du Système Enseignement Supérieur et Recherche Scientifique

D'après les données qui sont ou ne sont pas dans la Base Globale de Données sur l'Éducation (GED, UNESCO et USAID, 2008), le système éducatif tout entier du Mali était stagnant de 1970 à 1990. De 1992 à nos jours (octobre, 2008) un progrès louable a été fait en termes de construction d'écoles, avec un accent particulier sur l'enseignement de base. Ceci s'est traduit par un accroissant encourageant du taux de scolarisation au Mali. Même de 1990 à 2005, l'enseignement supérieur est resté dans l'oubli, comme si personne ne savait que l'heureux accroissement du taux de scolarisation ne va pas générer un flux très important à travers les cycles secondaire et supérieur de l'enseignement. Bien que l'ouverture de l'Université du Mali en 1996 soit louable, cette ouverture n'était pas accompagnée de dotation en infrastructures (y compris des bureaux pour les enseignants, des laboratoires dignes de ce nom, etc.). A l'exception de l'ENI, les professeurs n'ont ni bureaux, ni laboratoires, ni personnel technique de support. Apparemment, il n'était pas prévu que les enseignants devaient s'adonner à un encadrement professionnel encore moins à la recherche. Les ressources immobilières de l'enseignement supérieur au Mali ressemblent à celles d'un lycée. D'ailleurs un lycée typique a suffisamment de salles de classes pour accommoder tous ses cours. Ce qui n'est pas le cas dans l'enseignement supérieur au Mali. *Le point ici est de souligner que la genèse des présentes difficultés se trouve dans les quatre décennies passées. C'est seulement dans les années 2000-2008 que les locaux du Rectorat, de la FLASH, de la FSJP (2008) et FSEG (2008) ont été bâtis. Un impératif qui découle naturellement de cette situation est qu'il faut commencer à pourvoir, et cela annuellement, des ressources financières pour le maintien, la modernisation (câble Internet), et l'expansion de l'infrastructure de base et pour l'enseignement supérieur et pour la recherche.*

#### 4.2.2 Structure Macroscopique du Système d'Enseignement Supérieur et de Recherche.

Par structure macroscopique, nous entendons les institutions (d'enseignement supérieur et de recherche) et les agences affiliées. Une comparaison du système au Mali avec celui du Ghana ou du Nigeria (National Accreditation Board, Ghana, 2008 ; National Universities Commission, Nigeria, 2008 ; GED, UNESCO et USAID, 2008) les points suivants sautent aux yeux.

Contrairement au cas du Mali, ces pays et plusieurs autres ont une variété d'institutions d'enseignement supérieur (de 2 ans – avec débouchés sur le marché du travail ou les établissements de 4 ans ou plus, de 4 ans mais seulement pour quelques filières affiliées comme dans les polytechniques, des universités (y compris celles de science et de technologies) qui délivrent le diplôme de docteur (Ph.D.).

Contrairement au cas du Mali, **une agence d'assurance qualité** (ou d'accréditation selon certains) dont le travail garantit que tout établissement d'enseignement supérieur public ou privé, va satisfaire des standards ou normes académiques (ou pédagogiques) [Voir Materu, 2007 sur "*Higher Education Quality Assurance in Sub-Saharan Africa: Status, Challenges, Opportunities, and Promising Practices*"]

*Le processus d'assurance qualité pour les institutions induit des évaluations valides, fiables, et compréhensives dans les institutions d'enseignement supérieur.*

Présentement au Mali, une telle évaluation n'existe pas dans la plupart des institutions. Pour être compréhensive, les termes de cette évaluation doivent nécessairement inclure toutes les composantes des rôles et responsabilités de tout un chacun. Naturellement, il y a des instruments d'évaluation pour les enseignants, les administrateurs, et le personnel de support.

Contrairement au cas du Mali où *la planification stratégique* est une grande exception (CENLA, 1999), c'est la règle au Ghana et au Nigeria. Notons que cette planification a pour corollaire une collecte fiable et complète de données et d'informations qualitatives qui demande un *système de gestion d'information* [une des priorités de la Deuxième Décennie de l'Éducation, à laquelle le Mali a souscrit en 2006 (Union Africaine, 2006a). Dans ce domaine, le Sénégal se distingue clairement par le contenu de ses sites Internet sur l'Éducation (Ministère de l'Éducation, Sénégal, 2008).

Contrairement au cas du Mali, ces pays ont *une Académie des Sciences* qui veillent (indirectement, à travers des études, des rapports annuels, etc.) à la promotion de la science et de la technologie, de la participation responsable de ces pays dans les organisations et réseaux régionaux et internationaux de science et de technologie, et davantage.

Ces points illustratifs et d'autres (pour la Recherche) élucident des états des lieux qui ne se voient que par comparaison – particulièrement à des pairs qui sont en train de réussir (i.e.. sont engagés dans les meilleures pratiques). Le dernier élément du premier point mérite plus de commentaire. En effet, il est établi que la recherche scientifique et technique fleurit dans un département d'étude et de recherche ou dans une Grande Ecole qui délivre le doctorat (Bagayoko, 1996). Cet auteur a seulement prouvé une corrélation qui n'est pas une relation de cause à effet. Cependant, considérant l'apport significatif en personnel qualifié que les étudiants doctorant représentent, on n'établit que la causalité.

#### 4.2.3. Les Problèmes de la Gouvernance de l'Enseignement Supérieur au Mali

Pendant les journées de réflexion, les écoutes, les ateliers, les concertations régionales, et plusieurs rencontres avec des groupes (SNESup, AEEM, Enseignants dans les facultés) les discussions sur la gouvernance étaient marquées par "donner l'autonomie aux institutions et aux facultés". Des suggestions pour "élire" le Ministre (au lieu qu'il soit nommé) ont également été faites. Par souci de brièveté, nous invitons le lecteur à consulter "Global Trends in University Governance" (Fielden, 2008) où les différentes formes de gouvernement sont passées au peigne fin. *Il sort de cette étude qui couvre tous les continents, que l'autonomie pour les institutions est purement imposée par le contexte contemporain où l'agilité est nécessaire pour s'adapter et pour compétir dans sa sous-région et globalement.*

#### 4.2.4. Les Textes légaux et leurs Effets

Ce sont ces textes qui ont déterminé la présente structure de gouvernance qui est en déphasage clair avec la tendance mondiale vers l'autonomie (pédagogique, administrative, financière, etc.). Un arrêté du Ministère de l'Éducation (ce n'est pas le fait du Ministre actuel) parle de "syndicat" des étudiants ! Et plusieurs personnes semblent surprises quand des groupes d'étudiants se comportent comme des syndicats au lieu d'associations. Nous avons une liste relativement longue de ces textes (lois, ordonnances, arrêté, décret, accords, etc.) en appendice.

Un aspect particulièrement troublant est que si un Prix Nobel venait pour enseigner au Mali, les lois ne lui permettraient pas d'intégrer la fonction publique s'il (ou si elle) a plus de 40 ans ! Dans le cas où cet individu a moins de 40 ans, il ne pourra intégrer le corps enseignant du Supérieur qu'au rang de Maître-Assistant (ou moins)! Ensuite la différence entre les plus hauts indices des professeurs et des assistants est pratiquement insignifiante. Et certains s'étonnent du fait que nous avons un très grand nombre (bien qu'insuffisant vu les pléthores dans certaines facultés) d'assistants ! Les

---

agences d'assurance qualité dans plusieurs pays généralement demandent qu'un très haut pourcentage des enseignants ait le doctorat (le Ph.D. dans d'autres pays).

Clairement, l'autonomie mentionnée ci-dessus demandera que plusieurs lois relatives à la fonction publique soient relues, en plus de plusieurs autres directement germaines à l'enseignement supérieur et la recherche. Une absence de "check and balance" a permis à des facultés ou institutions d'empêcher des chercheurs détenteurs de doctorat de donner des cours comme brillamment prévu par les textes relatifs à leurs statuts de chercheurs. *[Brillamment n'est pas à prendre à la légère ; dans tous les pays où les sciences et technologies ont fleuri, il semble y avoir des ponts solides entre l'enseignement supérieur et les institutions ou organisations de recherche (publiques ou privées), et entre l'enseignement supérieur et les agences gouvernementales de tout genre. N'est ce pas via ces ponts, en partie, que la recherche se traduit en produits, procédés, etc. ?]*

*Les textes imposent un culte du secret.* Les détails sur cette affirmation se trouvent en partie dans les textes relatifs au fonctionnement (et réunions) du Conseil d'Université et plusieurs autres. Non seulement les réunions ne sont pas publiques, mais aussi les informations ne le sont pas. D'ailleurs, il faut ajouter que des procédures par lesquelles de grandes décisions sont prises indiquent que "des individus dans l'anonymat total" ont des influences inouïes. Pour bien comprendre cette affirmation, suivez la progression d'un projet de décision à travers les réunions "secrètes". Il faut noter ici que ces individus ne sont pas coupables de quoi que ce soit, d'ailleurs les textes les forcent à procéder ainsi dans l'obscurité ! Dans de telles circonstances, ceux qui sont affectés par ces décisions, textes, et autres n'ont pas une participation réelle à leur élaboration ou adoption.

En un certain temps, entre 1998 et 2005, un très petit nombre de structures avec des besoins criards en enseignants ont utilisé le même manque de "check and balance" pour refuser d'inviter des consultants TOKTEN qui n'allaient rien leur coûter. [Peut-être nous devons dire rien coûter à la faculté mais peut-être réduire les heures supplémentaires (et complémentaires) d'enseignement ou d'encadrement de certains individus. Et, avec le système d'élection des doyens, on voit comment cela fut possible.]

Cet aperçu illustratif sur ces points ci-dessus, y compris de lois gouvernant la dynamique de l'enseignement supérieur et de la recherche, indique qu'un travail sérieux de relecture et de développement de textes, documenté par écrit à toutes les étapes, est une urgence au Mali. Nous abordons ci-dessous une esquisse de voies et moyens pour un système d'enseignement et de recherche qui est remodelé, performant, compétitif (selon les standards et normes régionaux et internationaux) et innovateur qui va jouer pleinement un rôle décisif dans le développement économique et social du Mali.

## 5. PROPOSITIONS ET/OU RECOMMANDATIONS

Les sections précédentes de ce document, nous l'espérons, signalent indirectement déjà des solutions. La hiérarchie de ces recommandations découle naturellement du processus de remodelage. Etant donné que c'est le Forum qui va décider sur les recommandations (ou propositions de solutions), il y aura des cas où nous allons offrir plus d'une alternative (parmi lesquelles le Forum décidera). Pour ces mêmes raisons, il est compréhensible que cette annexe ait des propositions différentes ou en contradictions avec celles du Comité National pour la Préparation du Forum. En effet, la préparation du Forum, dans notre entendement, c'est d'acquérir les informations et références

---

pertinentes, de les étudier en profondeur, de présenter des sommaires qui peuvent guider les participants, et d'offrir des possibilités de solutions.

Les recommandations qui suivent représentent une synthèse cohérente et non une compilation du contenu des contributions écrites disponibles sur le site Internet des journées de réflexion. Un résumé de ces contributions est dans l'appendice (sous la rubrique Diagnostics et Recommandations).

Avant de présenter des recommandations, nous signalons qu'un remodelage ne peut se faire en moins de plusieurs mois (ou années). Par conséquent, un groupe de mise en œuvre et de suivi sera nécessaire. Nous offrons des idées sur ce sujet à la fin les recommandations.

Pour faciliter la lecture de ces propositions, nous allons les numéroter, avec la convention que la recommandation 5.1 n'est pas plus importante que la recommandation 5.2 ou vice-versa, à moins que cela soit établi. Similairement, les recommandations 5.1.2 et 5.1.5 sont toutes liées à la recommandation 5.1, mais 5.1.5 n'est pas nécessairement moins importante que 5.1.2. Avec cette convention, nous abordons les recommandations.

### 5.1. Résoudre les Problèmes de Violence et de Fraude en Milieu Scolaire et Universitaire

Nous signalons que dans une perspective globale, c'est une minorité presque infime d'individus qui, de façon avérée, s'est rendue coupable d'actes de violence. Un seul cas de violence est de trop. Voilà une de nos raisons pour mettre fin définitivement à la violence en milieu scolaire ou universitaire.

La fraude, selon les cinq points qui suivent sur la violence, a plusieurs aspects en commun avec la violence ! Toutes les deux sont des violations de lois et le bafouage du *système de valeurs*, le contournement des qualifications et du mérite (i.e., l'abolition du travail et de l'effort). *Ce contournement de l'effort et du travail, s'il n'est pas éliminé, peut conduire à une gangrène socioculturelle.* Comme dans le cas de la violence, c'est une proportion infime de différents groupes qui s'est rendue coupable de fraude.

D'un point de vue académique, étant donné le nombre très large des facteurs qui façonnent la personnalité et le comportement, tout groupement de plusieurs individus (plus de 30, 100, etc.) peut être considéré comme un échantillonnage aléatoire. Alors, selon le théorème de la limite centrale, la distribution du groupe selon une vertu donnée va approcher la distribution normale. Donc, il y aura une queue (comptant un nombre relativement faible d'individus) qui court le risque de ne pas se comporter correctement ! *Toutes les sociétés (de plus de 30) du monde ont potentiellement ce problème. Depuis la préhistoire au présent, les sociétés humaines ont vu la nécessité de ne jamais permettre à cette queue de les détruire.* Là se trouve une raison profonde et globale pour ce qui suit.

#### 5.1.1. Mettre une Fin Définitive à la Violence en Milieu Scolaire et Universitaire

Pendant les écoutes, les ateliers, les journées de réflexion et les concertations régionales, **les intervenants ont vivement condamné la violence**, les intimidations, l'induction de la peur et de la terreur en milieu scolaire ou universitaire. Le problème de la violence en milieu scolaire ou universitaire a été traité dans le Rapport du Premier Ministre (Le PM, 2005) et des solutions ont été préconisées. **Ce qui a manqué jusqu'à présent semble être une analyse du problème de violence afin de le cerner dans ses dimensions les plus effrayantes, destructives, et terroristes.**

---

• *L'usage de la violence ou de l'intimidation est une violation de la loi, en ce 21<sup>ème</sup> siècle.* Notons la longue tradition de respect des droits de l'homme dans l'ancien Empire du Mali : L'Article 5 de Kurukan Fuga stipule : "Chacun a le droit à la vie et à la préservation de son intégrité physique." (Cet article du 13<sup>ème</sup> siècle imposait la peine de mort pour les délinquants). C'est l'application d'articles de ce genre qui a servi d'éco environnement favorable à la floraison intellectuelle et universitaire à Tombouctou (particulièrement du 14<sup>ème</sup> à la fin du 16<sup>ème</sup> siècle). Il faut en effet rappeler que la sécurité est le premier des trois facteurs gouvernant le mouvement des intellectuels et autres (Bagayoko, 2006), les deux autres étant l'adéquation (ou non) des ressources financières et autres pour subvenir aux besoins de leurs familles confortablement et la liberté d'opinion et d'expression accompagnée de moyens pour exercer les expertises acquises au fil des années. Ces facteurs constituent une taxonomie dans cet ordre.

• *L'usage de la violence fausse totalement le système de valeurs qui souscrit au mérite, aux récompenses compatibles avec les qualifications, niveaux d'efforts et les résultats. La stagnation ou régression sont induites par l'impunité qui encourage à user de violence* : les usagers impunis de violence et intimidations n'ont pas besoin de fournir des efforts pour obtenir ce qu'ils veulent (argent, bourses, bonnes notes, diplômes, positions ou emplois de tout genre).

• *L'effrayante réalité est que les usagers récidivistes se professionnalisent dans leurs pratiques si la société ne les arrête pas, figurativement et littéralement.* Prière de noter qu'ils ne fourniront généralement pas assez d'efforts pour apprendre. Des camarades et membres des familles des usagers de violence et d'intimidation courent le risque de devenir victimes. Cela est vrai également pour les partenaires ou complices des usagers de la violence et de l'intimidation ! Après l'école, les délinquants impunis (i.e., encouragés) emploient la même pratique d'intimidation et de violence au travail, dans les partis politiques ou autres organisations. Nous prenons l'histoire et la psychologie à témoin pour affirmer que *ceux qui manipulent ou protègent les auteurs de violence très souvent deviennent un jour leurs victimes, qu'ils le comprennent à temps ou pas !*

• *L'usage de la violence et de l'intimidation contribue au manque d'enseignants en nombre suffisant.* La sécurité est le premier des facteurs régissant le mouvement des intellectuels : Ils quittent les zones, pays, et villes où l'insécurité sévit pour aller vers les destinations plus favorables où la sécurité règne. *Plus le niveau de formation est élevé, plus les opportunités sont grandes pour échapper la violence !*

• *L'usage de la violence et de l'intimidation décourage les partenaires techniques et financiers (y compris ceux de l'enseignement supérieur et de la recherche).* Quelle entité va investir des milliards et millions de Francs CFA dans des infrastructures universitaires (rectorat, bibliothèques, laboratoires de recherche, réseau Internet, complexes sportifs, dortoirs, décanat, etc.) pour les voir saccagées ou brûlées ?

Les points ci-dessus montrent que l'éradication totale de la violence et de l'intimidation en milieu scolaire ou universitaire est nécessaire pour **promouvoir l'effort, valoir le mérite** (AGEMPEM, 2008). Sans cette éradication, il ne peut pas y avoir de progrès vers un enseignement de qualité. Cette éradication, au vu des points ci-dessus, y compris le troisième point, demande des actes spécifiques de tous. Le système de "check and balance" dans le travail des services de sécurité et dans

---

celui des procédures judiciaires, accompagné par l'aide de tous, permet d'éliminer totalement la violence en milieu scolaire ou universitaire. Presque tous les autres pays du monde l'ont fait, excepté quelques rares cas causés par des états de santé (i.e. maladies mentales).

Il est recommandé que les services de sécurité prennent les dispositions nécessaires pour la prévention. Ces dispositions peuvent inclure une "brigade" (ou autre) nationale anti-violence scolaire et universitaire. Elle doit avoir des antennes dans toutes les régions, villes, et localités. **Elle doit avoir des numéros de téléphone et tout autre moyen de contact.** Elle doit permettre la provision d'informations dans l'anonymat. Une telle information permettra à la police de cibler ses enquêtes. **Si les cinq points ci-dessus sont expliqués à la population toute entière (dans toutes les langues nationales), alors elle aidera les forces de sécurité dans leur travail.** Elèves, étudiants, parents, et autres comprendront que c'est le devoir de chacun (non seulement envers le Mali, mais aussi soi-même, sa lignée, et autres) d'aider les forces de sécurité.

Que les vrais camarades et membres des familles des "délinquants potentiels" se mettent au travail pour faire voir les cinq points ci-dessus et aider les "délinquants potentiels" à toujours éviter la violence et l'intimidation. Ne pas aider à l'application des lois, au nom d'une parenté ou d'autres, c'est pervertir nos valeurs et violer une des nouvelles lois espérées dans un avenir très proche : *un lien de parenté ou une amitié aux dépens de tous, y compris les membres de sa famille et d'autres, n'est pas dans les valeurs du Mali d'antan ni d'aujourd'hui.* Donc, il faut agir en amont pour prévenir un crime au lieu de le faire rétroactivement pour sauver un criminel.

### 5.1.2. Eliminer la Fraude en Milieu Scolaire et Universitaire

Plusieurs intervenants dans les journées de réflexion, les ateliers, écoutes individuelles, et concertations régionales ont insisté sur la nécessité d'éliminer **la fraude** en milieu scolaire et universitaire. Prière de relire les cinq points ci-dessus au sujet de la violence. Ils s'appliquent à la fraude également. Pour le quatrième, les meilleurs enseignants n'acceptent pas une tricherie par certains élèves ou étudiants ou par leurs collègues ou des administrateurs. Quant aux partenaires techniques et financiers, inutile d'ajouter que la fraude les décourage dans leurs efforts en faveur du pays.

Il est recommandé d'établir dans toutes les structures d'enseignement supérieur ou de recherche un *Comité d'Ethique et de Déontologie*— au cas où il n'existe pas. [Les comités de discipline peuvent jouer ce rôle pourvu qu'ils s'adonnent en amont à la promotion de la décence, de l'éthique, et de la probité envers l'état.] Il est recommandé que les établissements et structures (décanat) développent (ou relisent) leurs règlements intérieurs, avec la participation des parties prenantes, et les mettent, de façon documentée, dans les mains des parties concernées. Trop souvent des administrateurs supposent que les enseignants (anciens ou nouveaux) sont au courant de choses qu'ils ne savent pas. Le cas flagrant, pour digresser, est celui des brevets : *plusieurs administrateurs, pendant les ateliers, ont affirmé que les enseignants sont au courant des issues et procédures de brevets et de propriétés intellectuelles ; au début de leurs ateliers, aucun des 26 enseignants du supérieur qui étaient présents, quand le sondage a été fait, ne savait quoique ce soit sur ces sujets!* Les administrateurs à tous les niveaux (institutions, centres, décanats et départements) **doivent être tenus responsables** de vérifier (au lieu de supposer) que les informations pertinentes sont dans les mains de ceux qui sont affectés. C'est seulement avec cette vérification que l'on peut amener qui que ce soit à rendre des comptes, même dans au niveau d'actions judiciaires. **La lutte contre la fraude commence par l'élucidation des lois, règles, procédures, règlements intérieurs, etc., et leur provision (d'une manière documentée et vérifiable) aux parties concernées.**

---

Il est hautement recommandé que l'Assemblée Nationale relise les lois relatives *aux conflits d'intérêts* pour les modifier ou les compléter. En particulier, s'il n'est présentement pas un crime d'avoir des relations sexuelles avec une personne sous son autorité directe (et les élèves et étudiants sont sous l'autorité directe de toute personne leur délivrant des cours et participant à une évaluation de leurs performances académiques), alors une nouvelle loi doit être votée. S'il n'est présentement pas un crime d'user de sa position publique pour des fins personnelles ou de politique partisane (ou politicienne), alors une nouvelle loi doit être votée. En effet les conflits d'intérêts conduisent à une forme de fraude *qui contourne les critères de qualifications et de mérite*. L'élimination de la fraude passe également par le contrôle vigilant. Une considération sérieuse doit être donnée à la possibilité de revoir les procédures de tous les examens nationaux (CEP, DEF, BAC, Concours, etc.). Les élèves et étudiants ont recommandé (AEEM, 2008), et il semble raisonnable, que les corrections d'examens soient sur place, centralisées (et non dans les maisons ou résidences des correcteurs).

*La fraude institutionnelle* existe même si elle n'est pas au Mali ou n'est pas documentée au Mali (Boston College, 2008). Il y a la fraude institutionnelle quand une institution, en connaissance de cause, clame des ressources immobilières, matérielles, un personnel hautement qualifié, une instruction qui est au diapason des standards et normes compétitifs, etc., alors que cela n'est pas le cas. Avec l'établissement des agences d'assurance qualité au Mali (voir plus loin), espérées après ce Forum, nous allons vacciner l'enseignement secondaire et supérieur (publique et privé) contre la fraude institutionnelle. Pour l'Enseignement Supérieur, le Ghana (National Accreditation Board, 2008), le Nigeria (National Universities Commission, 2008) et d'autres pays l'ont fait avec un succès qui se traduit par une élévation et un maintien de la qualité des prestations institutionnelles et du niveau des étudiants

Notons finalement, concernant la fin de la violence et l'élimination de la fraude, que *l'éducation civique fait partie de la solution à long terme*. Il faut signaler également que ce qui se passe dans les établissements scolaires et universitaires est souvent un reflet de la réalité socioculturelle. Par conséquent, il est espéré que les efforts de lutte contre la corruption (la fraude) dans la société malienne vont aboutir aux résultats escomptés. Pendant des décennies passées, des conditions de non perception de salaires mérités, le bas niveau de ces salaires, en termes relatifs à d'autres, et le coût de la vie ont servi de variables médiatrices pour expliquer et non justifier la fraude dans certains cas. Clairement, la revalorisation de la fonction enseignante et les mesures d'accompagnement d'évaluation valide, fiable, et compréhensive aideront à garantir la pérennisation de la fin de la violence et de l'élimination de la fraude en milieu scolaire et universitaire.

## 5.2. La Question de Politique en Milieu Scolaire ou Universitaire

Pendant les journées de réflexion sur l'Enseignement Supérieur et la Recherche Scientifique, les écoutes, ateliers, et concertations régionales, il a été dit et répété qu'il faut "dépolitiser" l'école et les établissements d'enseignement supérieur (et de recherche). Nous prions le lecteur de revoir l'étymologie et l'étiologie du mot "politique". Notre approche scientifique se contente d'énoncer l'essence de la politique comme le processus complexe par lequel sociétés, groupes, familles, et autres régissent leurs affaires. Il y a politique chaque fois qu'un individu ou un groupe d'individus prend une décision qui affecte le groupe ou d'autres individus ou groupes ! "Dépolitiser" l'école, dans le sens ci-dessus, est donc une impossibilité !

Ceci étant dit, définissons la politique partisane ou politicienne comme celle dont l'objectif est d'acquiescer un pouvoir ou d'autres choses de valeur pour soi, sa famille, ses disciples, ou pour son parti

---

politique dans un contexte noyé dans des conflits d'intérêts ! Si le contexte de conflits d'intérêts n'existe pas, il est normal pour un parti politique de travailler pour avoir des adhérents, des votes, et pour conquérir le pouvoir! Pendant les ateliers des partis politiques, c'était confortant de voir l'unanimité sur la dépolitisation comme qualifiée dans ce paragraphe (et seuls les représentants des partis ont voté). Un fonctionnaire n'étant pas payé pour promouvoir un parti politique au détriment des autres, il y a de sérieux problèmes s'il use de sa position à cette fin. Même pour ceux qui ne sont pas fonctionnaires, contractuels, ou vacataires, une situation de conflits d'intérêts peut exister. Ces points sont pour dire que *la dépolitisation qualifiée* prendra des efforts sérieux d'information et d'éducation sur les subtilités qui peuvent exister. En effet, les lignes de démarcations entre le comportement légal (et éthique) et un autre qui ne l'est pas n'est pas toujours très clair ou très visible. Le comité recommandé ci-dessus (et qui doit promouvoir la déontologie et éthique) peut être utile dans l'élimination de la politique partisane en milieux scolaires et universitaires. D'ailleurs cette *dépolitisation qualifiée* peut être impossible si les doyens ou recteurs (ou directeurs d'établissement) sont élus !

## 5.3. La Nouvelle Structure de Gouvernance de l'Enseignement Supérieur

Succinctement dit, la présente forme de gouvernance est très problématique, pas à cause d'individus dans les structures ou au Ministère de l'Enseignement Secondaire, Supérieur et de Recherche Scientifique, mais plutôt des raisons structurelles. La première indication du déficit structurel consiste en l'absence d'une ou de plusieurs agences d'assurance qualité.

Les détails prévus ci-dessous sur les parties responsables et le temps d'exécution (voir 5.3.1 et 5.3.2) sont simplement pour indiquer aux participants du Forum que des précisions de ce genre doivent être données autant que possible. Il est entendu que *le Conseil pour la Compétitivité (dans l'Enseignement Supérieur et la Recherche Scientifique)*, permettra les ajustements ou modifications nécessaires suivant des délibérations publiques pour lesquelles les procès verbaux doivent être placés sur la toile (l'Internet).

### 5.3.1. Le Conseil Supérieur de l'Éducation

Bien qu'il ait été prévu par la Loi d'Orientation de l'Éducation en 1999 (Voir Appendice), il a fallu attendre 8 ans [l'arrivée du présent Ministre de l'ES&RS (Pr. Amadou Touré)] pour l'établissement formel du Conseil Supérieur de l'Éducation. Nous recommandons très fortement que ce Conseil soit opérationnel dans le meilleur délai possible. Une des fonctions de ce Conseil doit être le développement d'une politique générale en matières foncières et immobilières pour l'éducation.

La situation intenable d'insuffisance caractérisée du domaine universitaire et des locaux de tout genre (salles de classe, bureaux des enseignants, laboratoires de recherche, complexe sportif, etc.) est une conséquence directe du manque d'attention et donc l'absence d'une planification stratégique.

### 5.3.2. Agences d'Assurance Qualité

Il est donc hautement recommandé que le Mali établisse une ou des agences d'Assurance Qualité (National Accreditation Board, Ghana ; National Universities Commission (NUC, Nigeria, 2008) ; Materu, 2007 ; UNESCO, 2008 (contribution) et 2006b) pour les établissements d'enseignement supérieur publics et privés. Une série de recommandations de l'AEEM va dans la direction d'assurer la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage (Contribution, AEEM, 2008) et la CAFO dit la même chose (Contribution CAFO, 2008). En effet, l'intégration régionale seulement demande que

---

la valeur des diplômes soit raisonnablement garantie – si les homologations de diplômes doivent continuer ou doivent être faites. L'actuel Ministre chargé de l'EnSup&RS (Pr. Amadou Touré) a déjà indiqué au Pr. Bagayoko les dispositions en cours pour une telle agence pour l'enseignement supérieur privé. Ceci est important, vu que des diplômes d'établissement d'enseignement supérieur privé ne sont pas reconnus pour le concours d'entrée à la Fonction Publique ! Avec le travail de ces agences, l'Etat n'aura aucune raison de ne pas reconnaître les diplômes des établissements d'enseignement supérieur privé. Des feuilles de routes existent au Ghana (sur l'Internet) et au Nigeria pour l'établissement, l'opération, etc., de ces agences d'Assurance Qualité.

**Parties responsables** : Ministère chargé de l'EnSup&RS et l'Assemblée Nationale pour les projets de lois, l'approbation du financement. **Temps d'exécution** : études (y compris la détermination du cout), développement des projets de textes de 2008 à la Session Législative de 2009 ; établissement de l'agence l'étude de la validité, fiabilité, et le caractère compréhensive du processus d'assurance qualité de 2009 à Juin 2010 ; Pleine mise œuvre du processus d'assurance qualité à partir de la rentrée 2010. **Financement** : les partenaires techniques et financiers sont susceptibles de souscrire (financer) le processus de l'établissement de telles agences. Ils ne vont généralement pas s'engager pour les coûts récurrents une fois que la capacité d'assurance qualité est en place.

### 5.3.2. Autonomie fonctionnelle des Etablissements

Il est vigoureusement recommandé qu'une autonomie fonctionnelle soit accordée aux Etablissements publics d'enseignement supérieur (université, Grandes Ecoles, instituts, et ceux de toutes autres appellations). Les groupes d'établissement du même type (i.e., Grandes Ecoles et instituts ; universités, institutions de courtes filières (2 ans), doivent être "gouvernés" (ou au moins sérieusement guidés) par des Conseils de Superviseurs. Les détails sur ces conseils ne peuvent pas être développés ici ; ils doivent être déterminés non par des individus dans l'anonymat, mais pas des Groupes Ad Hoc dont les réunions seront ouvertes au public. Cette autonomie doit être accompagnée (ou précédée) par une *planification stratégique* (Bagayoko, 2002) pour chaque établissement et le développement et l'application d'un *système d'évaluation* qui est valide, fiable, et compréhensif. Les planifications en question doivent considérer les recommandations finales faites par le Forum comme le cadre d'un plan national avec lequel les plans institutionnels doivent être alignés.

**Parties Responsables** : [Toute l'autonomie prévue par les textes courants peut être pratiquement accordée par les entités de tutelle à partir de la rentrée prochaine]. L'établissement des conseils de superviseurs par le Ministère chargé de l'EnSup&RS, Assemblée Nationale (pour les relectures qui la concernent) et les institutions publiques d'enseignement supérieur. **Temps d'exécution** : A déterminer par le Forum, tenant compte des autres recommandations ! Les institutions doivent savoir que les infusions très importantes de fonds, excepté pour certains termes, ne seront pas accordées à un établissement qui n'a pas un plan stratégique digne de ce nom.

### 5.3.4. Nominations des Hauts Dirigeants d'Institutions

Il est recommandé que les nominations aux positions de doyen d'une faculté, de recteur et vice recteur d'une université, de directeur général ou directeur adjoint d'une Grande Ecole ou d'un centre de recherche et les positions similaires dans des institutions futures soient faites suivant la méthode d'appel à candidature. Que la décision finale pour une nomination soit faite par un Conseil de Superviseurs ou par un ministre, elle ne doit être que pour une des personnes finalistes (3 au maximum) choisies par un Comité de Sélection. Ce Comité de Sélection doit inclure plusieurs enseignants ou chercheurs dont certains seront choisis par le SNESup.

---

**Parties responsables** : Ministère chargé de l'EnSup&RS ; autres Ministère chargés d'établissements d'enseignement supérieur ou d'institution de recherche ; Assemblée Nationale (pour les relectures ou nouvelles lois nécessaires). **Temps d'exécution** : La préparation pour cette approche doit commencer à partir de juin 2009 (projet de textes). L'application actuelle doit attendre environ 2012.

### 5.3.5. La Direction du Système d'Enseignement Supérieur et de Recherche

La DNESRS doit être le bras du gouvernement pour l'orientation générale, le développement, et le suivi en matière d'ES&RS. Les centres et instituts de recherche, aussi bien que les universités et les Grandes Ecoles doivent avoir leur autonomie en matière de recherche. Ces entités devraient soumettre un rapport annuel à la DNESRS qui fait une appréciation objective. Une évaluation rigoureuse de chaque institution de recherche par la DNESRS (tous les 3 à 5 ans), utilisant seulement le service de consultants (experts) compétents et indépendants, doit être le mode d'évaluation et de suivi. Les fonctions de la DNESRS telles que présentement définies se chevauchent avec celle du CNRST au point où ce dernier peut être dévolu. En fait, les besoins des facultés et Grandes Ecoles en personnel détenteur de doctorats sont tels que les chercheurs du CNRST doivent retourner dans ces structures pour supporter le D dans LMD (voir ci-dessous). D'ailleurs, le nom même du CNRST n'est pas approprié, vu qu'il ne fait pas de recherche. La tendance mondiale est d'appeler "centre de recherche" une entité qui fait de la recherche.

La DNESRS doit, obligatoirement, avoir deux Conseils pour l'accompagner dans ses fonctions de développement de la politique générale de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique au Mali. Chaque conseil (1 pour la recherche et l'autre pour l'EnS) doit comprendre des experts qualifiés et compétents. Les universitaires ou chercheurs maliens de la Diaspora doivent être membres parmi les membres. Les autres membres doivent être choisis en fonction seulement de leur expertise, compétence et capacité d'absorber les tendances régionales et internationales. Les différentes réunions de ces conseils (et sous conseils) doivent être annoncés au publique, doivent être publiques, et doivent permettre le publique de commenter sur les items de son agenda.

### 5.4. Les Institutions du Systeme, Additions et Reformes

La présentation des états dynamiques des lieux a montré que le Ghana et le Nigeria ont plusieurs type d'établissements d'enseignement supérieur, y compris ceux de 2 ans, les polytechniques, Universités (générales) et des Université de Science et Technologie. Plusieurs des établissements spécialisés dans ces pays forment les infirmiers (et sages-femmes) et les enseignants. La diversité de ces institutions permet un alignement de la formation avec les marchés d'emplois. L'AEEM et la CAFO ont souligné le besoin pour cet alignement. Il y a un consensus pour la création de plusieurs institutions (2 ans de durée) pour les filières courtes. Certaines des recommandations sont emboîtées dans le sens que certaines découlent directement d'autres.

#### 5.4.1. Une Etude de Création d'Institutions

Il est recommandé qu'un groupe de 3 à 7 individus soit formé pour étudier les institutions pour les filières courtes ou autres. Il est critique que ce groupe fasse un travail rigoureux, analytique et compréhensif et que ses rapports soient substantiels. *Le groupe peut commencer avec les plans d'établissements régionaux qui n'ont pas été mis en œuvre (Ministère de l'Education, PRODEC, 2000).*

---

Les grosses dépenses et grands enjeux associés à la création d'institutions demandent une approche compréhensive. Les décisions de création, nous croyons, seront alors rationnelles et justifiées. Le même groupe doit examiner les institutions publiques d'enseignement supérieur, qui sont sous la tutelle d'autres ministères, afin de déterminer si certaines doivent être rattachées au Ministère chargé de l'EnSup. *Il est important que les établissements spécialisés (polytechniques ou Ecoles Professionnelles) soient une priorité au lieu d'universités ou pôles universitaires non-alignés avec les activités économiques, sociales ou culturelles.*

Parties responsable : La Primature (il y aura une situation de conflit d'intérêt si le Ministère chargé de l'EnSup sponsorise cette activité). Temps d'exécution : les rapports doivent être soumis à la fin de 2009, au plus tard, afin de permettre le gros travail de logistique relatif à la création d'une institution. Financement : Primature et les Régions intéressées.

#### **5.4.2. Adoption Accélérée du Système LMD**

Il est hautement recommandé que l'adoption du système LMD soit sérieusement accélérée dans les facultés et les Grandes Ecoles. Dans le cadre de sa participation dans le Réseau pour l'Excellence de l'Enseignement Supérieur en Afrique de l'Ouest (RESAO), le Mali s'est engagé à introduire le système LMD (Licence, Master, Doctorat) dans ses structures d'enseignement supérieur. On peut déjà noter le démarrage de ce processus à la FAST. La mise en œuvre du LMD est jugée nécessaire et doit être accélérée dans toutes les facultés et Grandes Ecoles pour permettre une homologation des diplômes délivrés par notre système universitaire. L'ENI a clairement expliqué (Contribution ENI, 2008) la nécessité du système LMD pour ses besoins de formation des formateurs. Le diplôme d'études universitaires générale (DEUG) doit être éliminé au plus tard 1 an après la mise en œuvre complète du système LMD. La mise en œuvre du LMD comme système d'enseignement supérieur devrait conduire naturellement à la dévolution de l'ISFRA dont les enseignants-chercheurs doivent être restitués à leurs DER respectifs pour mieux appuyer le D de LMD dans les facultés et combler en partie l'insuffisance d'enseignants.

#### **5.4.3. Conversion de IUG et du Cycle Court à l'ENI en des Institutions**

Une fois que ce système LMD est en place, les cycles de 2 ans ne doivent pas être dans les institutions offrant des diplômes jusqu'au doctorat (i.e., Université et ENI). Les institutions offrant le doctorat doivent se concentrer sur la recherche de façon accentuée. Cet accent doit inclure des efforts de développement, d'innovation scientifique et technologiques.

#### **5.4.4. Bureaux de Projets Sponsorisés et le LMD**

L'accent à placer sur la recherche dans les Grandes Ecoles et l'Université rend nécessaire l'établissement de Bureaux de Projets Sponsorisés dans ces institutions. Les enseignants, avec un tel bureau, auront le support nécessaire pour concourir non seulement pour le financement local, mais aussi international.

#### **5.4.5. Infrastructure pour l'Encadrement et la Recherche**

Les activités de recherche, d'encadrement et de préparation de cours demandent la construction d'infrastructures comme les laboratoires équipés et des buildings où chaque enseignant doit avoir un bureau. Un réseau Internet performant et de haut débits est une urgente nécessité pour l'accès aux journaux de recherche et aux collègues chercheurs à travers le monde.

---

## **5.5. Recherche**

### **5.5.1. Académie des sciences**

Aujourd'hui, la création d'une Académie des Sciences s'impose pour la promotion de la recherche scientifique et technologique. Elle doit avoir un rôle de conseiller ad hoc du gouvernement pour la prise de décisions rigoureuses sur les questions de science et de technologie. Elle doit être une structure qui s'autofinance après un financement de son établissement par le gouvernement pour une période de 5 ans. Vu que cette Académie était prévu par le PRODEC en 2000, elle doit être établie en 2009, au plus tard.

### **5.5.2. Fondation pour la recherche scientifique**

Pour promouvoir la recherche scientifique et technologique, l'établissement d'une fondation pour la recherche scientifique est capital. Le Mali, en accord avec ses engagements, doit immédiatement accroître son investissement en recherche scientifique afin d'atteindre un niveau d'au moins 1% du PIB – comme consenti par tous les pays Africains. Cette fondation peut aussi recevoir des fonds provenant du secteur privé et de partenaires financiers internationaux. La méthode compétitive de financement de la recherche dans les institutions d'enseignement supérieur et de recherche. Le fonctionnement de cette fondation doit donner un modèle de transparence dans la gestion des biens publics. La fondation doit s'occuper du financement de projets dans l'ES&RS – avec un accent sur les programmes de doctorat méritants. Elle ne doit pas s'engager dans le financement de grands projets d'infrastructure foncière ou immobilière.

### **5.5.3. Planification Stratégique pour la recherche au Mali**

L'adoption du système LMD constitue une étape décisive pour le futur de la recherche au Mali. En effet, des études ont montré que les programmes de doctorat sont critiques pour la recherche de haute qualité dans les universités et grandes écoles. Ils sont cruciaux dans le développement, l'innovation et commercialisation des fruits de la recherche.

Il est donc vigoureusement recommandé que le Mali sollicite l'assistance de l'UNESCO, dans le cadre de *la plate forme intersectorielle sur le renforcement des systèmes nationaux de recherche*, pour une revue et planification stratégiques de la recherche scientifique et technique au Mali

Huit pays africains, y compris le Sénégal et le Togo, ont déjà écrit à l'UNESCO pour exprimer leur intérêt. Ce nouveau programme de l'UNESCO est prévu pour six ans. Le Mali doit immédiatement postuler. Dans cette optique, Il est hautement recommandé que le Mali renforce sa représentation diplomatique à l'UNESCO en vue de supporter les futurs efforts en matière de science et de technologie et de formation doctorale (Dicko, 2008).

## **5.6. Ressources humaines**

Un des problèmes les plus brûlants du système éducatif malien est le manque de ressources humaines qualifiées et en nombre suffisant à tous les niveaux (de l'Education de Base à l'enseignement supérieur et la recherche scientifique). Saluons ici le programme de formation des formateurs initié par l'UB (Rectorat, 2007). Ce programme doit être supporté et élargi. Les Grandes Ecoles doivent avoir un programme similaire le plus tôt possible. Le système LMD, s'il est appliqué, a le potentiel de former des formateurs sur place en nombres significatifs. Le projet TOKTEN peut jouer un rôle crucial en associant la Diaspora intellectuelle malienne aux efforts de recherche et de formation dans les nouveaux programmes de doctorat.

---

Il doit donc être vigoureusement supporté et sérieusement financé, y compris par l'Etat, par une participation conséquente de la Diaspora.

Vu les besoins énormes pour des enseignants qualifiés en nombre suffisant pour l'enseignement fondamental et l'enseignement secondaire général et professionnel, les recommandations suivantes doivent être mise en œuvre avant la rentrée de 2009.

- 1) L'ENSUP doit être pour pouvoir jouer son rôle de formateur des enseignants du secondaire et du second cycle fondamental.
- 2) L'ENSUP doit regagner tous ses locaux afin d'entreprendre aussi un recyclage du corps enseignant (fondamental et secondaire).
- 3) La structure de salaire doit être immédiatement rehaussée pour retenir les enseignants existants et recruter d'autres, y compris des non maliens. La formation des formateurs n'a de sens que si les formés sont retenus.

### 5.7. Le CENOU

Quarante (40) ans de négligence ont abouti à une situation des étudiants qui est purement et simplement une honte nationale. Il incombe au gouvernement de considérer le cas du logement des étudiants comme une urgence nationale de la plus haute priorité possible. Bien que nous n'allions pas les énumérer, ceux qui ne comprennent pas la situation sont priés de se rendre aux dortoirs des étudiants à Badalabougou (FAST, IUG) ou à la FMPOS. Une telle urgence demande une réaction proportionnelle conséquente.

- Il est recommandé de former un Conseil de Sauvetage composé de la direction du CENOU, des représentants de l'AEEM et autres pour développer dans les trois mois à venir un plan stratégique avec un budget conséquent pour que le travail commence immédiatement afin de remédier à la situation catastrophique (dortoirs, trousseaux, complexes sportifs, dispositifs médicaux, etc.). Les contributions du CENOU et de l'AEEM (aux journées de Réflexion de la Sous-commission MSAS) constituent des sources initiales pour le Conseil de Sauvetage. Le rapport du Conseil doit être soumis au Ministre de l'ES&RS avec ampliations à Son Excellence M. Le Premier Ministre, l'Assemblée Nationale, et l'Organe de suivi pour l'ES&RS.
- Il est recommandé qu'à partir de 2009 que l'admission à l'université et aux grandes écoles soit strictement basée sur le mérite et les capacités d'accueil des institutions. En attendant d'institutionnaliser le concours d'entrée à l'université, il est recommandé de prendre pour admission seulement les moyennes du bac (sans la moyenne de classe)

### 6. CONCLUSION : LA QUESTION MAINTENANT EST CELLE DE SUIVI

Un plan est aussi bon que sa mise en œuvre. Pour cette raison, nous recommandons fortement que l'ES&RS ait un organe de suivi distinct et indépendant des autres. Cela ne veut pas dire que cet organe ne va pas coopérer ou collaborer avec les autres. L'expérience pendant les dix dernières ou plus années a montré que l'ES&RS n'obtient pas l'attention qui lui est due quand cette distinction recommandée n'est pas appliquée. Le PRODEC et le PISE avaient des plans et des "objectifs quantitatifs" bien élaborés pour l'ES&RS. Cependant, le document de référence du PRODEC ne consacre que cinq pages sur 60 (MEN, PRODEC, 2000) à l'ES&RS.

La bibliothèque universitaire, l'académie des sciences et le dispositif de formation à distance étaient parmi les objectifs du PRODEC pour l'ES&RS. Ils n'ont pas été exécutés. Il en est de même du plan pour confier aux établissements le choix du nombre et de la qualité des étudiants à inscrire, dépendant de leur capacité d'accueil, qui n'a pas été exécuté.

---

La transparence dans les textes, les activités, et les réunions doit caractériser le suivi de ce Forum. L'organe de suivi chargé de l'ES&RS doit inclure la représentation du SNESUP. Cet organe doit annuellement soumettre un rapport à la nation. L'organe de suivi doit être rattaché à la Primature, car plusieurs ministères sont concernés. La gravité des problèmes et l'immensité des opportunités demandent ce niveau d'attention. Il est critique processus de suivi donne un exemple de transparence réelle, digne d'émulation.

### 7. BIBLIOGRAPHIE DE LA LITTÉRATURE CITEE

Adelman, Clifford, 2008. *The Bologna Club: What U.S. Higher Can Learn from a Decade of European Reconstruction*. Washington D.C, USA: Institute for Higher Education Policy. [www.ihep.org/Research/GlobalPerformance.cfm](http://www.ihep.org/Research/GlobalPerformance.cfm).

*Africa-U.S. Higher Education Initiative: Empowering African Higher Education for Africa's Transformation*. 2008.

Association des Groupements d'Eglises et Missions Protestantes Evangéliques au Mali (AGEM-PEM), 2008. Forum sur l'Education : La communauté chrétienne réagit. Nouvel Horizon, 5 septembre, 2008. Bamako, Mali.

Bagayoko, Diola, L. S. Stubblefield, and S. Hasan, 2007-2008. "Mapping Phonics-Based Reading Skills onto the Categories of the Cognitive Domain: Implications for an Effective Approach to Teaching and Learning Reading." Accepted in 2007 for Publication in the Journal of Urban Education, to appear in 2008. Preprints are available from the lead author. Bagayoko, Diola, 2006. *Inventer un Avenir Meilleur: L'Education et la Recherche en Science et Technologie pour le Développement*. Actes du Symposium Malien des Sciences Appliquées (MSAS) de 2006. Publication : University of Oulu, Oulu, Finlande. Page 3-9.

Bagayoko, Diola, 2005. *L'expulsion (et la fuite) des cerveaux*. A [www.maliweb.net](http://www.maliweb.net) (<http://www.maliweb.net/category.php?NID=18684&intr=>).

Bagayoko, Diola, 2002. *Termes de Référence pour la Planification Stratégique de l'Enseignement Supérieur au Mali*. Disponible au Ministère de l'Enseignement Secondaire, Supérieur et de la Recherche Scientifique, au Rectorat de l'Université de Bamako, et avec l'auteur.

Bagayoko, Diola, 1996. *Flourishing in Changing Time*. Actes de la Conférence de 1996 de l'Etat de la Louisiane sur la promotion de l'Enseignement Supérieur et la Recherche Scientifique. Voir en particulier (a) Le Diagramme de la Dynamique de la Recherche Scientifique et (b) La forte corrélation entre les programmes de Ph.D. et le montant du financement de la recherche scientifique.

Bagayoko, Issiaka, 2004. *La crise de l'enseignement supérieur au Mali*. Une présentation invitée aux Ateliers Nationaux de l'UEMOA sur la crise de l'enseignement supérieur. Disponible au Ministère, Enseignement Secondaire, Supérieur et Recherche Scientifique., Bamako, Mali.

Banque Mondiale, 2003. *Construire les Sociétés du Savoir: Nouveaux Défis pour l'Enseignement Supérieur*. Rapport de la Banque Mondiale. Les Presses de l'Université Laval, Québec, Canada.

Banque Mondiale, 2002. *Le Développement Humain en Afrique: Plan d'Action*, Washington D. C, USA. Département du développement humain, Région Afrique

Banque Mondiale, 1995. *L'Enseignement Supérieur: Les Leçons de l'Expérience*.



---

The World Bank, Washington, D.C., USA.

Bloom, D., D. Canning, and K. Chan, 2006. *Higher Education and Economic Development in Africa*, African Region Human Development Sector. The World Bank, Washington, D.C., USA.

Comité National de la Recherche Agricole (CNRA), Institut d'Economie Rurale (IER), Institut Pédagogique Rural (IPR/IFRA), 2006. *Les Cahiers de l'Economie Rurale*. M'Baré Impression, Janvier – Juin 2006, Bamako, Mali.

Comité National de la Recherche Agricole (CNRA), 1999. *Plan Stratégique Révisé de la Recherche Agricole du Mali: 1999-2005 Rapport général*. CNRA, Bamako, Ministère du Développement Rural et de l'Eau, Bamako, Mali.

Comité National pour la Préparation du Forum, octobre 2008. Rapport De Synthèse des Travaux du Comité National d'Organisation du Forum National sur l'Education. Korofina, Bamako, Mali.

Council on Higher Education, 2008. *Academic Freedom, Institutional Autonomy and Public Accountability in South African Higher Education: Report of the independent task team on Higher Education, Institutional Autonomy and Academic Freedom*. Pretoria, South Africa: Council on Higher Education (CHE), Pretoria, South Africa. ISBN: 978-1-919856-67-4. <http://www.che.ac.za>

Department of Science and Technology, National Research Foundation, South African Institute of Physics, 2004. *Shaping the Future of Physics in South Africa: Report of International Panel*. Pretoria, South Africa.

Diawara, M. Mariam and Diola Bagayoko, 2000. *Evaluation du Projet TOKTEN*. Rectorat de l'Université du Mali (UM), Bamako, Mali. (l'UM a été changée en Université de Bamako en 2002).

Dicko, Younouss H., 2008. Contribution soumise au Comité National pour la Préparation du Forum.

Fielden, J, 2008. *Global Trends in University Governance*." World Bank. 2008 Working Papers Series (Number – 9). The World Bank, Washington, D.C., USA.

Fielden, J. and N. LaRocque, 2008. *The Evolving Regulatory Context for Private Education in Emerging Economies*. World Bank Education Working Paper Series (Number – 14). International Bank for Reconstruction and Development/the World Bank, Washington, D.C., USA.

"Formation à distance en Afrique Sub-saharienne Francophone: Études Comparées." J. Guidon and J. Wallet. Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture (UNESCO). 2007.

Glen Farrell and Shafika Isaacs, 2007. *Survey of ICT and Education in Africa: A Summary Report, Based on 53 Country Surveys*. Washington, D. C, USA: The International Bank for Reconstruction and Development/ the World Bank, Washington, D.C, USA. [www.infodev.org/en/publication.353.html](http://www.infodev.org/en/publication.353.html).

Haidara Baba Akhib, 2003. Les prémisses de l'enseignement supérieur moderne en République du Mali (de 1963 à 1973). Edim Sa Institut d'Economie Rural (IER), 2002. *Rapport Annuel*. M'Baré Impression, Bamako, Mali.

Institut d'Economie Rural (IER), 2003. *Rapport Annuel*. M'Baré Impression, Bamako, Mali.

---

Institut d'Economie Rural (IER), 2004. *Rapport Annuel*. M'Baré Impression, Bamako, Mali.

Institut D'Economie Rural (IER), 2006. *Rapport Annuel*. M'Baré Impression, Bamako, Mali.

JoRES&RS : [www.msas.maliwatch.org/jores/joresp.html](http://www.msas.maliwatch.org/jores/joresp.html)

Kingdon, G. and M. Söderbom, 2008. *Education, Skills, and Labor Market Outcomes: Evidence from Ghana*. World Bank Education Working Paper Series. (Number – 12). The World Bank, Washington D.C., USA.

Ki-zerbo, J., 1994. *Histoire de l'Afrique Noire*. Edition Hatier, Paris, France.

Kouyaté, Siaka, et neuf autres traditionalistes et 13 communicateurs et participants, 1998. *La Charte de Kurukan Fuga* [La Constitution Fédérale et Loi Cadre de l'Empire du Mali (1236)]. Kankan, Guinée, 3-12 mars 1998.

Ky, Abdoulaye et Moctar Sow, 2008. *Evaluation du Projet TOKTEN 1998 à 2007, Étude Tokten Élargi*, Bamako, Mali. TOKTEN : Transfer of Knowledge Through Expatriate Nationals, in English ; Transfert de Connaissances à Travers les Expatriés Nationaux, en Français)

Lange, M., 2004. Inégalités de genre et éducation au Mali. United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization (UNESCO). 2004; Paper commissioned for the *Education for All (EFA) Global Monitoring Report 2003/4, The Leap to Equality*. UNESCO, Paris, France.

Le Conseil Inter-Académies, 2004. *Inventer un Avenir Meilleur: Une Stratégie de Renforcement des Capacités en Science et Technologie à l'Echelle Mondiale*. Résumé.

Conseil Inter-Académies (InterAcademy Council – IAC), KNAW, Kloveniersburgwal 29, Amsterdam, the Netherlands. [www.interacademycouncil.net](http://www.interacademycouncil.net), E-mail: [secretariat@iac.knaw.nl](mailto:secretariat@iac.knaw.nl).

Le Premier Ministre, République du Mali, 2005a. *Rapport de Mission du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, dans Les Régions*. Cabinet du Premier Ministre, Primature, Bamako, République du Mali.

Le Premier Ministre, République du Mali, 2005b. *Synthèse du Rapport de Mission du Premier Ministre dans les Régions sur la Question Scolaire*. Primature, Bamako, République du Mali. 2005.

*Les Cahiers de l'Economie Rurale*. Bamako, Mali: Bama Impression. Janvier - Juin 2005.

*Les Cahiers de l'Economie Rurale*. Bamako, Mali: M'Baré Impression. Juillet - Décembre 2005.

Materu, P., 2007. *Higher Education Quality Assurance in Sub-Saharan Africa: Status, Challenges, Opportunities, and Promising Practices*. World Bank Working Paper No. 124. Africa Region Human Development Sector. Washington, D.C., USA.

Ministère de l'Education, 2001. *Projet De Charte du partenariat en éducation et Formation*. Version Corrigée. Dakar, Sénégal.

Ministère de l'Education Nationale, 2006. *Cadre de Dépenses à Moyen Terme du Secteur de L'Education 2006-2008*. Ministère de L'Education Nationale, Bamako, République Du Mali. 2006.

Ministère de L'Education Nationale (MEN), Mali, 2000. *Programme Décennal de Développement de l'Education. Grandes Orientations de La Politique Éducative*. MEN, Bamako, Mali.

---

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique MESRS), Mali, 1993. *Mission Universitaire pour la Mise en Œuvre de l'Université de Bamako: Rapport Final*. MESRS, Bamako, Mali.

Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (MEET&FP), Sénégal, 2008. *Rapport National Sur La Situation de L'Éducation 2007*. Direction de la Planification et de la Réforme de l'Éducation (DPRE), Programme Décennal De L'Éducation et De La Formation (PDEF), MEET&FP, Dakar, République du Sénégal. ISBN 0850-1637

Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle, 2008. *Rapport National Sur la Situation de l'Éducation 2007 : Programme Décennal de L'Éducation et de la Formation (PDEF), Sénégal* : ISBN 0850-1637. Direction de la Planification et de la Réforme de l'Éducation (DPRE).

Ministère de l'Éducation (ME, Sénégal), Ministère Délégué, Chargé de la Formation Professionnelle, de l'Alphabétisation et des Langues Nationales, Sénégal, 2001. *Projet De Charte du Partenariat en Éducation et Formation. Version Corrigée*. Dakar, Sénégal.

National Accreditation Board, 2008. *Documentation complète, en Anglais, sur le processus d'accréditation, les conditions d'accréditation, et plus*. National Accreditation Board, No. 6, Bamako Street, East Legon, P. O. Box CT 3256 Cantonments – Accra, Ghana; Site sur la toile: [www.nab.gov.gh](http://www.nab.gov.gh) et adresse électronique : [Nabsec@nab.gov.gh](mailto:Nabsec@nab.gov.gh).

National Universities Commission, 2008. Documentation, en Anglais, sur l'accréditation des institutions publiques et privées d'enseignement supérieur, listes des institutions accréditées, les notes reçues par les institutions accréditées, et plus. National University Commission of Nigeria, Abuja, Nigeria: Site sur la toile: [www.nuc.edu.ng](http://www.nuc.edu.ng).

National Reading Panel, 2000. *Summary Report: Teaching Children to Read: An Evidence-Based Assessment of the Scientific Research Literature on Reading and its Implications for Reading Instruction*. National Reading Panel, Washington, D.C., USA. <http://www.nichd.nih.gov/publications/nrp/smallbook.cfm?renderforprint=1>.

Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO) et US AID (sponsor du site Internet qui est interactif), 2008. *La Base Globale de Données sur l'Éducation (Global Education Database - GED)*. UNESCO, Paris, France. <http://gesdb.cdie.org/ged/index.html>.

Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO), 2008. *Préparation du Forum sur l'Éducation : l'Apport de l'UNESCO*. Nouvel Horizon, 21 août, 2008. Bamako, Mali.

Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO). 2006a. *Lignes Directrices pour des Prestations de qualité dans l'Enseignement Supérieur Transfrontalier*. UNESCO, Paris, France.

Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO). 2006b. *Rapport de l'UNESCO sur la Science*. UNESCO, Paris, France.

Pléa, M., S. Diakité, A. Ballo, Y. Traoré, and A. Dao, 2002. *Le Système Universitaire Malien de 1996 à 2002: Bilan et Perspectives*. L'Université de Bamako, Bamako, Mali.

---

Rectorat de L'Université de Bamako, Mali, 2007. *Programme de Formation des Formateurs 2007-2017*." Ministère des Enseignements Secondaire, Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESSRS), Bamako, Mali.

Sacko, L., 2008. *Recueil des Textes Législatifs et Réglementaires de l'Institut d'Economie Rurale (IER)*. (1ère Edition.) Bittar Impression, Bamako, Mali.

Steinfeld, E., 2005. *Education for All: The Cost of Accessibility. Education Notes*. The World Bank, Washington D.C., USA.

Saint, William, 1999. *Tertiary Distance Education and Technology in Sub Saharan Africa*. Working Group in Higher Education, World Bank, Washington, DC.

Union Africaine, 2006a. *La Deuxième Décennie de l'Éducation en Afrique*. Union Africaine, Addis Abeba, Ethiopie.

Union Africaine, 2006b. *Le Plan d'Action Consolide de l'Afrique pour la Science et la Technologie*. NEPAD Bureau de la Science et de la Technologie, Pretoria, Afrique du Sud.

Union Africaine, 2005. *Evaluation de la Première Décennie de l'Éducation en Afrique (1997-2006)*. Union Africaine, Addis Abeba, Ethiopie.

United Nations Economic Commission for Africa (UNECA), 2008. *Science with Africa Conference Materials and Proceedings. UNECA, Addis Ababa, Ethiopia*. <http://www.uneca.org/sciencewithafrica/>. Voir en particulier "Investir dans l'avenir: Dépenses de R-D en Afrique".

Watkins, A. A. and M. Ehst, 2008. *Science, Technology, and Innovation: Capacity Building for Sustainable Growth and Poverty Reduction. Directions in Development: Science, Technology, and Innovation*. The World Bank, Washington, D.C., USA.

## **8. APPENDICES**

### **Diagnostic et Recommandations**

### Gouvernance et Gestion des ressources 2/3

<p>Bonne gestion des ressources humaines</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Allouer des ressources financières aux DER afin qu'ils puissent supporter les charges de fonctionnement et d'investissement</li> <li>-Autonomie des sections.</li> <li>-Les plans de carrière du personnel (fonctionnaires et contractuels) devront être clarifiés</li> <li>-La mise en place d'une politique de formation post doctorale.</li> <li>-Créer des écoles doctorales</li> <li>-Instaurer un cadre d'accueil en responsabilisant les professeurs et les maîtres de conférences pour les jeunes assistants qui arrivent à la faculté</li> <li>-Donner la possibilité aux étudiants d'évaluer les enseignants à travers des fiches anonymes par trimestre ou semestre</li> <li>-Valoriser les ressources existantes et développer les relations avec les entreprises</li> <li>-Accorder fréquemment une année sabbatique aux enseignants</li> <li>-Adopter une stratégie de formation du personnel technique particulièrement les bibliothécaires.</li> </ul>	<p>Décanat en rapport avec le rectorat/Direction-Processus immédiat et Permanent.</p>	<p>-Manque de plan de carrière pour les contractuels :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-La centralisation à outrance des activités du personnel administratif et technique a comme conséquence l'engorgement des services pour les relevés de note ; les attestations de diplôme ; et des guichets pour l'inscription. Cet encombrement crée l'apparence de surplus de travail et est source de pas mal de problèmes.</li> <li>-Absence de texte régissant la gestion des sections (FLASH)</li> <li>-L'impression de donner la priorité aux vacataires au détriment des permanents</li> <li>-La violation des textes par l'administration à travers l'admission des vacataires dans des commissions d'examen et l'éviction des permanents au profit de ces derniers</li> <li>-La non application des textes légaux et leur interprétation extensive en s'arrogeant des prérogatives qui n'existent dans aucun texte</li> <li>-Le recours massif aux vacataires alors que les compétences existent et sont recrutées et payées par l'Etat</li> <li>-L'opacité et la gestion restreinte en fonction de l'appartenance syndicale sont les facteurs d'exclusion d'une franche importante du corps des enseignants</li> <li>-Absence de programme de formation des enseignants en pédagogie.</li> <li>-La lutte factionnelle entre professeurs qui polluent l'atmosphère de travail.</li> <li>-La recherche du gain facile pousse certains enseignants à s'inscrire dans une logique de clientélisme à visage découvert</li> <li>-L'inexistence d'un dispositif d'accueil et d'encadrement des jeunes assistants.</li> <li>-Ce ne sont pas les plus méritants qui ont les hauts titres</li> </ul>
--	--	---	---

### Gouvernance et Gestion des Ressources

#### Gouvernance et Gestion des ressources 1/3

Objectifs	Initiatives pour atteindre les objectifs	Service(s) responsables(s) et durée d'exécution	Commentaires/Motivations
<p>Performance dans le leadership</p>	<p>Recteur et Directeur/Directrice (DNE/SRS, CNRSI, institutions de recherche, grandes écoles, etc.) NOMINATION AVEC APPEL A CANDIDATURE POUR LE POSTE. Elle/elle doit avoir une mission claire sur laquelle Il/elle sera périodiquement évalué(e) par écrit</p>	<p>Ministère en charge de l'ESR-démarrage Immédiat du processus (3 mois max.)</p>	<p>Nécessité de sélection par un jury compétent et indépendant sur des critères clairs basés sur la compétence et la productivité intellectuelle.</p>
<p>Efficacité dans la promotion de personnel</p>	<p>Une politique claire, basée strictement sur le mérite, doit être établie et exécutée dans la transparence</p>	<p>Décanat en rapport avec le rectorat/Direction-Processus immédiat et Permanent</p>	<p>Nécessité de la mise en place d'un jury compétent et indépendant qui s'appuiera sur des critères clairs basés sur la compétence et la productivité intellectuelle.</p>
<p>Amélioration de la qualité et de la quantité des ressources humaines</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Recrutement (enseignant-chercheurs, personnel administratif et technique, etc.) en adéquation avec les besoins réels des structures. Ne pas limiter l'âge, tenir compte du grade initial du candidat.</li> <li>-Transférer le recrutement au rectorat ou au décanat/Direction, et associer les professeurs titulaires surtout dans le recrutement de leurs assistants éventuels.</li> <li>-L'intervention des professeurs de la sous région</li> </ul>	<p>Décanat en rapport avec le rectorat/Direction-Processus immédiat et Permanent</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les universités ne devraient pas dépendre de la fonction publique concernant le recrutement des enseignants et le contrat de travail des enseignants.</li> <li>- Insuffisance de professeurs de rang magistral ;</li> </ul>

		Formation et emploi	
Objectifs	Initiatives pour atteindre les objectifs	Service(s) responsables(s) et durée d'exécution	Commentaires/Motivations
Maîtrise du flux	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Promotion de l'enseignement supérieur privé (homologation des diplômes, suivi régulier, etc.)</li> <li>-Etablissement de critères de sélection (concours sélectif) des étudiants pour accéder aux DER</li> <li>-Mettre en place des critères objectifs de sélection qui tiendront compte des capacités d'accueil</li> <li>-Mettre sur place une politique en amont pour intéresser les jeunes aux matières scientifiques</li> <li>-Ouvrir des filières courtes professionnelles (supérieures)</li> <li>-Ouvrir plus d'écoles de formation professionnelle (niveau secondaire)</li> </ul>	<p>DNESRS/Associations des écoles supérieures privées-</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Processus immédiat et permanent</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Pétière d'étudiants (FLASH, F.SJP, FSEG)</li> <li>-La non maîtrise du flux des nouveaux bacheliers vers le supérieur est un facteur entravant.</li> <li>-La baisse vertigineuse des niveaux (une très forte proportion des étudiants a un niveau largement en deca de la moyenne).</li> </ul>
Amélioration de l'accès aux grandes écoles	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Les Grandes Ecoles doivent revenir à l'ancien système (avant création de l'Université) en recrutant (sur concours) à partir du Bac ou équivalent suivant des critères propres à chaque École.</li> </ul>	<p>Ministère chargé de l'ESR-Processus immédiat et permanent</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les produits issus des facultés et des IFM présentent de sérieux problèmes de niveau dans certaines disciplines clés tel qu'il est impossible de leur former correctement sans modifier les cycles (nombre d'années d'études) de formations des Ecoles et une telle modification aurait pour conséquence la délivrance d'un diplôme ne correspondait pas finalement aux nombres d'années d'études. Ces problèmes ont pour sources: (1) L'insadaptation des programmes d'enseignement des Facs et des IFM aux besoins des Ecoles; (2) La non-exécution des programmes d'enseignement due aux années prolongées (3) La baisse significative du niveau du Bac Malien</li> </ul>
Faciliter l'accès aux nouvelles technologies d'information et de la communication	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Amener l'ensemble du corps professoral à se connecter</li> <li>-Encourager les enseignants à mettre les cours en ligne</li> <li>-Développer la formation à distance</li> <li>-Utiliser l'Internet pour l'inscription des étudiants</li> <li>- Introduire l'informatique comme discipline aux départements</li> </ul>	<p>Decanat en rapport avec le rectoral/Direction-Processus immédiat et Permanent</p>	<p>Accès difficile à l'Internet (Ecoles ou bureaux &amp; laboratoires non connectés)</p>

**Gouvernance et Gestion des ressources 3/3**

Restauration de l'éthique, de la déontologie et de la discipline	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Clarifier, diffuser et faire appliquer le code d'éthique et de déontologie</li> <li>-Traquer sur la rétention des notes et le refus d'évaluation (relecture des textes régissant les examens, les concours et autres évaluations).</li> </ul>	<p>Syndical et administratif-Processus immédiat et permanent</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Tache pédagogique pas toujours exécutée</li> <li>-Certains professeurs donnent des cours privés payants à leurs étudiants.</li> <li>-Des enseignants continuent de vendre les brochures de très mauvaise qualité pédagogique.</li> <li>-Des enseignants se battent pour avoir des heures qu'ils se savent incapables de donner</li> <li>-Des professeurs voyagent sans prévenir l'administration</li> <li>-Les perturbations dues aux grèves des étudiants et des enseignants qui entraînent un manque de concentration et de motivation des étudiants</li> <li>-Des luttes factionnelles intestines entre étudiants pour les postes au bureau de l'Association des Elèves et Etudiants du Mali (AEEEM).</li> <li>-La très grande présence des professionnels, en général, peu enclin à subir la rigueur des activités académiques et très prompt à se acheter les services.</li> </ul>
Mise en place d'un système performant d'évaluation du système, des programmes et des enseignants	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Il s'agit d'une agence qui sera chargée d'élaborer un cadre général d'évaluation.</li> <li>-Evaluation annuelle pour les institutions et les facultés.</li> <li>-Pour le système entier de l'enseignement supérieur, elle peut être faite chaque année ou tous les deux, trois ou quatre ans.</li> <li>-Il est très recommandé, pour être du côté de la prudence, que l'évaluation plénière du système soit faite tous les deux ans.</li> <li>-Organiser des séminaires sur la manière d'évaluer dans les différentes disciplines</li> <li>-Organiser des séminaires à l'externe comme à l'intérieur sur les thématiques riches et variées notamment sur les manières d'enseignement des sciences sociales, des sciences appliquées et de la technologie, d'encadrement des mémoires, d'animation des séminaires des travaux dirigés et des conférences scientifiques, les publications scientifiques dans les revues scientifiques.</li> <li>-Evaluer les politiques publiques mesurées par les facultés suivant les normes et standards internationaux en matière de gouvernance</li> <li>-Instaurer une grille d'évaluation des soutenance de mémoires</li> </ul>	<p>Syndical et administration en rapport avec le ministère chargé de l'ESR-Processus immédiat et permanent</p>	<p>Bien que l'évaluation annuelle du progrès accompli soit d'importance capitale, on note que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les enseignants ne sont pas évalués</li> <li>- Les administrations ne sont pas évaluées</li> </ul>

## Logistique et cadre de travail

Objectifs	Initiatives pour atteindre les objectifs	Service(s) responsable(s) et durée d'exécution	Commentaires/Motivations
Rendre le métier enseignant-chercheur attrayant	<ul style="list-style-type: none"> <li>-La structure de salaire devra être mise à jour pour servir de motivation et de base de récompense.</li> <li>-Payer à temps les rémunérations auxquelles le personnel a droit</li> <li>-Alignement du salaire des enseignants-chercheurs sur ceux de leurs homologues de la sous région (exemple au Sénégal)</li> <li>-Augmentation des frais des heures supplémentaires à 7 500 francs CFA /heure,</li> <li>-Les perlines de recherche et de documentation substantielles (relecture des textes en la matière)</li> <li>- Attribuer des logements aux professeurs dans les différents programmes de logements sociaux</li> <li>-Rendre les structures accessibles aux personnes handicapées :</li> </ul>	Ministère chargé de l'enseignement supérieur-Processus immédiat	Faibles taux de rémunération (salaires et taux des heures supplémentaires les plus bas de la sous-région) :
Amélioration de la qualité et de la quantité des infrastructures	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Entretien régulièrement les matériels de sonorisation et de bureautique</li> <li>-Procéder régulièrement à l'inventaire des matériels</li> <li>-Mise à la disposition d'un bureau équipé pour chaque enseignant-chercheur avec, ordinateur et l'accès Internet</li> <li>-Accès au crédit, au foncier et allègements fiscaux pour les promoteurs de l'enseignement supérieur privé</li> <li>-Doter les DER de laboratoires</li> <li>-Doter des enseignants d'ordinateur portable avec connexion à domicile.</li> <li>-Multiplier et sécuriser les voies d'accès</li> <li>-Gestion par le CENOU de l'espace universitaire</li> </ul>	Ministère chargé de l'enseignement supérieur-Processus immédiat	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Insalubrité des salles</li> <li>-Conditions difficiles de travail des formateurs (absence d'espace approprié (bureau) pour les consultations des formateurs, de secrétaire de DER pour les travaux de bureautique et de courrier)</li> <li>-Insuffisance d'infrastructures (difficile cohabitation ENSup/FLASH, difficile cohabitation des différents cycles à l'ENI-ABT : Ingénieur – Professeur – Technicien Supérieur et même institutions étrangères à l'École)</li> <li>-Obsolésence des équipements des salles de TP :</li> <li>-Absence de salles de dessin équipées :</li> <li>-Manque de vidéoprojecteurs dans les salles de cours et TD :</li> <li>-Insuffisance de salles de cours, bibliothèque, absence de matériels didactiques</li> <li>-Mauvais état des routes et autres infrastructures</li> <li>-Espace universitaire non protégé</li> </ul>

## Formation et emploi 2/2

Bonne gestion des bourses d'étude et de recherche	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Bourse aux professeurs titulaires de DEA et aux meilleurs étudiants</li> <li>-Bourses postdoctorales</li> <li>-Fonctionner et multiplier les DEA d'enseignement</li> <li>-Lancer les DESS et la formation en capacité.</li> <li>-Adapter la formation aux besoins du marché</li> <li>-Assurer une formation en pédagogie des enseignants (n'ayant pas) des leur recrutement;</li> <li>-Réviser périodiquement les programmes d'enseignement pour les adapter aux besoins du milieu professionnel et de l'emploi;</li> <li>-Offrir des stages de perfectionnements aux enseignants ;</li> <li>-Mener les enseignements théoriques et pratiques suivant le respect d'un volume horaire.</li> <li>-Coder des cadres de Co-recrutement de thèses avec les autres universités</li> </ul>	Décanat en rapport avec le rectorat/Direction-Processus immédiat et Permanent	Les titulaires de DEA constituent la majorité du corps enseignant de l'ESR.
Bonne gestion de la formation	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Eviter d'organiser les grands devoirs, les partiels et les examens au même moment afin de permettre la transparence des travaux de commission et le traitement adéquat des réclamations qui sont des droits inaliénables des étudiants</li> <li>-Que les présidents de commissions d'examen soient soumis aux mêmes obligations de transparence que les autres membres</li> <li>-Établir une charte d'examen</li> </ul>	Ministère chargé de l'ESR et Décanat en rapport avec le rectorat/Direction-Processus immédiat et Permanent	<ul style="list-style-type: none"> <li>Problèmes de mise à jour des programmes d'enseignement (manque de conseils de perfectionnement) ;</li> <li>Manque de formation doctorale et postdoctorale ;</li> <li>Inexistence de formation continue des enseignants.</li> </ul>
Bonne gestion des examens		Décanat en rapport avec le rectorat/Direction-Processus immédiat et Permanent	Le système d'évaluation dans certaines facultés est lourd et mal organisé.

Recherche et innovations			
Objectifs	Initiatives pour atteindre les objectifs	Service(s) responsables(s) et durée d'exécution	Commentaires/Motivations
<p>Insaturation d'une culture de recherche</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Demander aux chefs de DER d'accorder dans leur listing la priorité à des activités qui s'inscrivent dans une perspective pluridisciplinaire</li> <li>-Déclencher une journée « journée nationale de la recherche scientifique », cela donnerait l'occasion aux DER de faire le bilan des activités de leurs départements respectifs : résultats, difficultés et perspectives</li> <li>-Encourager l'organisation de séminaires périodiques dans les DER</li> <li>-Redynamiser la recherche pour permettre aux enseignants de faire des publications et de monter en grade en vue d'une augmentation (en quantité et en qualité) des enseignants de rang magistral ;</li> <li>-Création d'une académie des sciences et technologies</li> </ul>	<p>Décanat/Direction en rapport avec Rectorat et ministère chargé de l'ESR-Processus immédiat et permanent</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Manque d'une véritable culture de recherche.</li> <li>-Manque d'organisation et de participation aux rencontres scientifiques (conférences, colloques, ateliers, symposium ...).</li> </ul>
<p>Amélioration des Infrastructures de la recherche/Financement de la recherche</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Allocation de fonds conséquents pour la recherche avec facilitation du processus de décaissement</li> <li>-Création de laboratoires de recherche</li> <li>-Organisation périodique par les Facultés et facultés des rencontres scientifiques et technologiques</li> <li>-Prise en charge de la participation des enseignants-chercheurs aux rencontres scientifiques ;</li> <li>-Octroi d'avantages spéciaux aux chercheurs qui produisent ;</li> <li>-Abonnement à des revues spécialisées ;</li> </ul>	<p>Décanat/Direction en rapport avec Rectorat et ministère chargé de l'ESR-Processus immédiat et permanent</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Absence d'abonnement aux revues spécialisées ;</li> <li>-Absence de revues spécialisées ;</li> <li>-Insuffisance de documentation ;</li> <li>-Manque de véritables laboratoires de recherche (par exemple aujourd'hui, l'ENI-ABT ne dispose pratiquement que des salles de TP appelées Laboratoires)</li> <li>-Modicité des fonds alloués à la recherche et la lourdeur administrative dans le processus de décaissement ;</li> <li>-Inopérationalité des équipes de recherche ;</li> <li>-Manque de personnel</li> </ul>

Logistique et cadre de travail 2/2			
<p>Amélioration de la qualité et de la quantité des infrastructures (suite ...)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Renover / Equiper les salles des travaux pratiques.</li> <li>-Construire des amphithéâtres en tenant compte des besoins et en impliquant les acteurs de l'université;</li> <li>-Construire une bibliothèque universitaire et une bibliothèque pour chaque faculté/grande école</li> <li>-Construire des centres de sport et de loisirs</li> <li>-Doter l'université d'une chaîne de Radio et de télévision</li> <li>- Construire des centres de santé (avec médecins et infirmiers) dans les universités/grandes écoles</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>-Le besoin d'amphithéâtres s'exprime principalement au niveau de la F.S.P, la F.S.E.G et la F.L.A.S.H.</li> <li>-Dans tous les cas les nouveaux amphithéâtres doivent avoir une capacité adaptée aux besoins.</li> </ul>
<p>Eradiquer les problèmes liés à l'insécurité</p>	<p>Sanction exemplaire à tous les fauteurs de troubles et des auteurs d'agressions qu'elles soient physique ou verbales tant au plan disciplinaire que sur le plan pénal.</p>	<p>Syndicat en rapport avec le ministre chargé de l'enseignement supérieur-Processus immédiat</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Insécurité physique et morale à l'égard du personnel enseignant et administratif : agressions physiques et morales (attaques physiques, propos injurieux des étudiants) ;</li> <li>-Menaces et intimidations des syndicalistes, des militants et leurs familles de la part des différents ministres en charge de l'enseignement supérieur</li> </ul>

Reformes nécessaires			
Objectifs	Initiatives pour atteindre les objectifs	Service(s) responsables(s) et durée d'exécution	Commentaires/Motivations
<p>- L'actuelle ENI-ABT doit subir une mutation vers une Université Technique (avec un programme LMD) qui peut contenir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'actuel Cycle Ingénieur (Master Professionnel)</li> <li>- des facultés qui vont former dans un cadre LMD</li> </ul>	<p>- Rendre la formation modulaire obligatoire dans toutes les écoles supérieures en adoptant un programme LMD ;</p> <p>- Envisager la fermeture de l'ISFRA qui n'aura plus de raison d'être avec le système LMD ;</p> <p>- Envisager la fermeture du CNRST dont le rôle sera transféré à la DNEERS.</p>	<p>Organe de suivi du forum en rapport avec le Ministère chargé de l'ESR- Processus immédiat pour l'étude de faisabilité</p>	<p>- L'actuel Cycle Court (filiales courtes) de l'ENI-ABT devrait être transférée en Ecole à Filiales Courtes Professionnelles indépendante de l'Université pour recevoir d'autres bacheliers</p> <p>- L'actuel cycle professionnel devra disparaître, la formation technique au Licence et Master assurée par les facultés de Génie et la formation pédagogique par une faculté d'éducation.</p>
<p>- A long terme, la mission de l'ENSUp doit être revue pour être concentrée sur la formation pédagogique des futurs enseignants qui auront déjà effectué leur formation initiale ou de spécialité dans les autres facultés (Système LMD).</p> <p>Promouvoir le plein exercice des structures</p>	<p>- Un accent particulier sur la formation continue pour former tous ces « non-enseignants » qui donnent des cours dans nos écoles (primaires, secondaires et supérieures).</p> <p>- l'ENSUp devra ouvrir des structures délocalisées (dans les régions) pour être plus proche des candidats pour la formation. Une fois, cette phase de transition terminée, dans un cadre de LMD, l'ENSUp devra subir une mutation pour devenir Faculté de l'Education et s'occuper exclusivement de la formation pédagogique initiale et continue et de la recherche en pédagogie.</p> <p>- Donner un statut autonome aux Grandes Écoles afin de promouvoir leur développement et alléger leur gestion.</p> <p>- Autonomie de l'ILUG. Compte tenu de sa mission spécifique par rapport aux facultés, il serait mieux de détacher l'ILUG de l'Université en lui donnant un statut autonome. Re baptiser l'ILUG en Institut Universitaire de Technologie (IUT) afin de prendre en compte ses autres missions (Hôtellerie, Tourisme, etc.).</p> <p>- Les différentes facultés dans leurs contributions ont demandé d'accorder une large autonomie à l'université, aux facultés et aux différents départements d'études de recherches. Cette autonomie doit être très large afin de les permettre d'apporter rapidement des réponses aux questions fondamentales de l'enseignement supérieur.</p>	<p>Organe de suivi du forum en rapport avec le Ministère chargé de l'ESR- Processus immédiat</p> <p>Ministère chargé de l'ESR- Processus immédiat</p>	<p>Aujourd'hui les Grandes écoles sont rattachées à la DNEERS. Cela a pour conséquence l'absence d'autonomie de gestion et l'arrêt de coopérations avec des partenaires exigeant le statut autonome (ex. Coopération de certaines institutions françaises avec l'ENI-ABT et l'ENSUp)</p>

Recherche et innovations 2/2

	<p>- Faire appel aux chercheurs évoluant dans les institutions de recherche pour réduire le déficit en professeurs (Revoir le statut afin de permettre aux chercheurs de donner des cours dans les écoles sans être considérés comme absents à leurs postes)</p> <p>- Préparer les acteurs au système LMD</p> <p>- Ouverture dans chaque Ecole d'un département chargé de la formation doctorale et postdoctorale</p> <p>- Création de véritables équipes de recherche autour des projets pertinents</p> <p>- Renforcement des liens entre les instituts de recherche et les structures d'enseignement supérieur (exemple : ELASH-Centre A. Babou)</p> <p>- Mise en place de formation continue et un programme d'échange avec les universités étrangères (sud-sud et nord-sud)</p> <p>- Création d'un service de relations extérieures dans chaque Ecole et le doter de moyen adéquats.</p> <p>- Développement de la coopération inter-universitaire et avec les institutions.</p> <p>- Développement de la coopération avec les industries / entreprises ;</p> <p>- Renforcement des visites pédagogiques des entreprises, unités industrielles et chantiers par les étudiants.</p>		
<p>Amélioration du personnel de la recherche</p>	<p>- Faire appel aux chercheurs évoluant dans les institutions de recherche pour réduire le déficit en professeurs (Revoir le statut afin de permettre aux chercheurs de donner des cours dans les écoles sans être considérés comme absents à leurs postes)</p> <p>- Préparer les acteurs au système LMD</p> <p>- Ouverture dans chaque Ecole d'un département chargé de la formation doctorale et postdoctorale</p> <p>- Création de véritables équipes de recherche autour des projets pertinents</p> <p>- Renforcement des liens entre les instituts de recherche et les structures d'enseignement supérieur (exemple : ELASH-Centre A. Babou)</p> <p>- Mise en place de formation continue et un programme d'échange avec les universités étrangères (sud-sud et nord-sud)</p> <p>- Création d'un service de relations extérieures dans chaque Ecole et le doter de moyen adéquats.</p> <p>- Développement de la coopération inter-universitaire et avec les institutions.</p> <p>- Développement de la coopération avec les industries / entreprises ;</p> <p>- Renforcement des visites pédagogiques des entreprises, unités industrielles et chantiers par les étudiants.</p>	<p>Décanat/Direction en rapport avec Rectorat et ministère chargé de l'ESR-Processus immédiat et permanent</p>	<p>- Les départements ne forment ni thésard ni post-doctorant (ELASH, FSJP, FSEG)</p> <p>- Le personnel enseignant et chercheur est insuffisant et vieillissant</p>
<p>Bon fonctionnement des relations extérieures</p>	<p>- Faire appel aux chercheurs évoluant dans les institutions de recherche pour réduire le déficit en professeurs (Revoir le statut afin de permettre aux chercheurs de donner des cours dans les écoles sans être considérés comme absents à leurs postes)</p> <p>- Préparer les acteurs au système LMD</p> <p>- Ouverture dans chaque Ecole d'un département chargé de la formation doctorale et postdoctorale</p> <p>- Création de véritables équipes de recherche autour des projets pertinents</p> <p>- Renforcement des liens entre les instituts de recherche et les structures d'enseignement supérieur (exemple : ELASH-Centre A. Babou)</p> <p>- Mise en place de formation continue et un programme d'échange avec les universités étrangères (sud-sud et nord-sud)</p> <p>- Création d'un service de relations extérieures dans chaque Ecole et le doter de moyen adéquats.</p> <p>- Développement de la coopération inter-universitaire et avec les institutions.</p> <p>- Développement de la coopération avec les industries / entreprises ;</p> <p>- Renforcement des visites pédagogiques des entreprises, unités industrielles et chantiers par les étudiants.</p>	<p>Décanat/Direction en rapport avec Rectorat et ministère chargé de l'ESR-Processus immédiat et permanent</p>	<p>Relations extérieures limitées</p> <p>Le constat général est que les Ecoles entretiennent de timide relations avec l'extérieur.</p>
<p>Exercitation du matériel didactique</p>	<p>- Faire appel aux chercheurs évoluant dans les institutions de recherche pour réduire le déficit en professeurs (Revoir le statut afin de permettre aux chercheurs de donner des cours dans les écoles sans être considérés comme absents à leurs postes)</p> <p>- Préparer les acteurs au système LMD</p> <p>- Ouverture dans chaque Ecole d'un département chargé de la formation doctorale et postdoctorale</p> <p>- Création de véritables équipes de recherche autour des projets pertinents</p> <p>- Renforcement des liens entre les instituts de recherche et les structures d'enseignement supérieur (exemple : ELASH-Centre A. Babou)</p> <p>- Mise en place de formation continue et un programme d'échange avec les universités étrangères (sud-sud et nord-sud)</p> <p>- Création d'un service de relations extérieures dans chaque Ecole et le doter de moyen adéquats.</p> <p>- Développement de la coopération inter-universitaire et avec les institutions.</p> <p>- Développement de la coopération avec les industries / entreprises ;</p> <p>- Renforcement des visites pédagogiques des entreprises, unités industrielles et chantiers par les étudiants.</p>	<p>Ministère chargé de l'ESR- Processus immédiat et permanent</p>	<p>La liste de matériels de recherche bénéficiant des exonérations est désignée par l'article 234 code des douanes et les différents décrets et arrêtés d'application. La question qui se pose est de savoir si cette liste est assez suffisante pour prendre en compte l'ensemble du matériel didactique et de recherche. Bien sûr que non.</p>

## Textes Réglementaires sur l'Education

N° du texte	Intitulé	Date
<b>LES LOIS</b>		
i N° 07-20	Portant Création des Cellules de Planification et de Statistique	27 Février 2007
i N° 06-037	Portant Modification de l'Ordonnance N°01-051/P-RM du 25 septembre 2001 portant Création du Centre Nationale des Œuvres Universitaires	11 Août 2006
i N° 06-006	Portant création de la Direction Nationale de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Scientifique	23 Janvier 2006
i N° 06-007	Portant création de l'Université de Bamako	23 Janvier 2006
i N° 00-080	Portant Statut des Chercheurs	1 <sup>er</sup> Septembre 2000
i N° 99-046	Portant Loi d'Orientation sur l'Education	28 Decembre 1999
i N° 98-067	Portant Statut du Personnel de l'Enseignement Supérieur	30 Decembre 1998
i N° 94-032	Portant Statut de l'Enseignement Privé en République du Mali	25 Juillet 1994
i N° 90-110	Portant Principes fondamentaux de la Création, de l'Organisation et du Fonctionnement des Etablissements publics à caractère administratifs	18 Octobre 1998

## Tableaux des effectifs étudiants

Tableau A1 : Evolution des Effectifs étudiants

Structure	Année	96_97	97_98	98_99	99_00	00_01	01_02	02_03	03_04	04_05	05_06	06_07	07_08
ENI		961	901	703	664	664	379	364	358	-	589	741	864
ENSup		1 554	1 161	730	264	264	311	135	476	-	500	531	521
FAST		636	1 354	1 831	2 015	2 574	1 882	1 563	1 848	2 142	2 517	3 039	3 947
FLASH		994	2 220	5 895	5 693	6 852	7 776	8 482	8 994	10 325	12 715	15 857	18 927
FAPPOS		1 719	2 386	3 067	3 366	3 704	3 813	4 680	5 338	5 071	5 553	5 102	4 753
FSJEF/Sup		3 147	4 307	6 989	6 264	7 680	7 150	8 959	9 788	12 131	11 172	15 785	22 524
FSEG											4 603	8 360	7 556
I.U.G		891	879	857	798	796	753	891	1 108	1 288	1 540	1 788	2 038
IPR/IFRA		811	719	602	440	374	393	399	377	-	435	523	588
ISFRA		41	54	54	80	89	90	83	114	120	113	90	60
TOTAL		774	14011	20708	19602	22977	22637	25536	26387	31077	39737	51786	61778

Tableau A2: Evolution des Effectifs étudiants (genre)

Année	96_97	96_97	97_98	97_98	98_99	98_99	99_00	99_00	00_01	00_01	00_01	02_03	02_03	02_03	03_04	03_04	03_04
Université de Bamako	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	F
ENI	933	48	853	48	662	41	634	30	634	30	344	20	333	25			
ENSup	1 337	217	977	184	616	114	251	13	251	13	131	4	453	23			
FAST	588	48	1 262	92	1 701	130	1 884	131	2 130	444	1 417	146	1 638	270			
FLASH	802	192	1 732	518	3 454	2 441	4 503	1 190	5 708	1 144	6 412	2 070	6 891	2 093			
FAPPOS	1 384	335	1 778	608	2 271	796	2 660	706	2 810	894	3 560	1 100	4 090	1 248			
FSJEF/Sup	2 571	576	3 420	887	5 402	1 567	4 908	1 376	5 681	1 979	7 053	1 906	7 618	2 748			
I.U.G	425	466	416	463	387	470	343	453	343	453	439	452					
IPR/IFRA	751	60	672	47	559	43	399	41	336	38	354	45	334	43			
ISFRA	38	3	54	0	50	4	77	3	83	6	78	5	99	15			
TOTAL	8 829	1 945	11 164	2 847	15 102	5 606	15 659	3 943	17 976	5 001	19 788	5 748	21 456	5 805			



**ARRÊTÉS**

Arrêté N°06-0420/MERRS-SG	Déterminant les modalités de délibération de la Commission Nationale d'Établissement des Listes d'Admission aux fonctions de Chargé de Recherche, Maître de Recherche et Directeur de l'Institut National de Recherche	20 Février 2008
Arrêté N°06-xxxx/MERRS-SG	Portant Création d'un Certificat spécial de Dermatologie, Vénérologie à la Faculté de Médecine, de pharmacie et d'Odontostomatologie	2008
Arrêté N°07-xxxx/MOSSP/AMEN-SG	Fixant les Conditions d'accès, le Régime des études et examens et le diplôme de l'Institut National de Formation des Travailleurs Sociaux	2007
Arrêté N°07-2630/MEN-SG	Fixant les modalités de fonctionnement de la Commission Nationale d'Habilitation	25 Septembre 2007
Arrêté N°07-4207/MEN-SG	Fixant le nombre des Représentants des Collèges d'Enseignants à l'Assemblée de l'Institut Universitaire de Gestion de l'Université de Bamako	30 Janvier 2007
Arrêté N°07-4206/MEN-SG	Fixant le nombre des Représentants des Collèges d'Enseignants à l'Assemblée de l'Institut Supérieur de Formation et de Recherche Appliquée de l'Université de Bamako	30 Janvier 2007
Arrêté N°07-4205/MEN-SG	Fixant le nombre des Représentants des Collèges d'Enseignants à l'Assemblée de la Faculté de Médecine, de Pharmacie et d'Odontostomatologie de l'Université de Bamako	30 Janvier 2007
Arrêté N°07-4204/MEN-SG	Fixant le nombre des Représentants des Collèges d'Enseignants à l'Assemblée de la Faculté des Sciences et Technique de l'Université de Bamako	30 Janvier 2007
Arrêté N°07-4203/MEN-SG	Fixant le nombre des Représentants des Collèges d'Enseignants à l'Assemblée de la Faculté des Lettres, Langues, Arts et Sciences Humaines de l'Université de Bamako	30 Janvier 2007
Arrêté N°07-4202/MEN-SG	Fixant le nombre des Représentants des Collèges d'Enseignants à l'Assemblée de la Faculté des Sciences Economique et de Gestion de l'Université de Bamako	30 Janvier 2007
Arrêté N°07-4201/MEN-SG	Fixant le nombre des Représentants des Collèges d'Enseignants à l'Assemblée de la Faculté des Sciences Juridiques et Politiques de l'Université de Bamako	30 Janvier 2007
Arrêté N°07-4200/MEN-SG	Fixant les Modalités d'élection des Doyens, Vice-Doyens et Assesseurs des Facultés de l'Université de Bamako	30 Janvier 2007
Arrêté N°05-2542/MEN-SG	Portant Création d'un Certificat spécial de Gynécologie obstétrique à la Faculté de Médecine, de pharmacie et d'Odontostomatologie	21 Octobre 2006
Arrêté N°05-2580/MEN-SG	Portant Création d'un Certificat spécial de médecine interne à la Faculté de Médecine, de pharmacie et d'Odontostomatologie	27 Octobre 2005
Arrêté N°05-1530/MEN-SG	Portant Nomination aux Fonctions de Maître de Conférence	18 Juin 2006
Arrêté N°05-1025/MEN-SG	Portant Nomination aux Fonctions de Maître Assesseur	16 Juin 2006
Arrêté N°04-0469/MEN-SG	Portant création, Organisation et Modalités de fonctionnement du Comité de Gestion Scolaires	09 Mars 2004
Arrêté N°4-1374/MEN-SG	Fixant les conditions spéciales d'inscription sur les listes d'aptitude aux Fonctions de Maître assistant, de Maître de Conférence et de Professeur	15 septembre 2003
Arrêté N°02-4289/MC- MEF	Fixant les critères d'attribution des bourses d'Études allouées par l'Etat et les conditions d'accès à l'aide scolaire	15 Février 2002
Arrêté N°01-xxxx/MC- SG	Portant création d'un Certificat d'Étude Spéciale de Pédiatre à la Faculté de Médecine, de pharmacie et d'Odontostomatologie	09 Janvier 2001
Arrêté N°01-4361/MC- SG	Fixant les Conditions et les Modalités d'application du Congrès de formation	26 Février 2001
Arrêté N°00-2769/MC- SG	Fixant les Conditions d'accès, le Régime des études et des examens de la Faculté des Sciences et des Techniques	06 Octobre 2000

**DÉCRETS**

Décret N° 08-322/P-RM	Fixant la composition, l'organisation et les modalités de fonctionnement du Conseil Supérieur de l'Éducation	9 Janvier 2008
Décret N° 07-521/P-RM	Portant Allocation d'une Indemnité au personnel chargé de la Correction, de la surveillance et du secrétariat des examens de l'Enseignement Supérieur	26 Décembre 2007
Décret N° 07-260/P-RM	Portant Nomination des membres du Conseil d'Administration de l'Institut des Sciences Humaines	10 Août 2007
Décret N° 07-166/P-RM	Fixant l'Organisation et les modalités de fonctionnement des Cellules de Planification et de Statistique	28 Mai 2007
Décret N° 06-477/P-RM	Fixant l'Organisation et les modalités de fonctionnement de l'Institut des Sciences Humaines	09 Novembre 2006
Décret N° 06-394/P-RM	Fixant l'Organisation et les modalités de fonctionnement du Centre National des Œuvres Universitaires	19 Septembre 2006
Décret N° 06-396/P-RM	Fixant les modalités de l'Habilitation et de la délivrance des Diplômes de l'Enseignement Supérieur	19 Septembre 2006
Décret N° 06-179/P-RM	Fixant les modalités d'application de diverses dispositions de la Loi N°00-050 du 1er septembre 2000 portant statut des Chercheurs	20 Avril 2006
Décret N° 06-147/P-RM	Fixant les modalités de fonctionnement de la Direction Nationale de l'Enseignement	28 Mars 2006
Décret N° 06-115/P-RM	Fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de l'Université de Bamako	16 Mars 2006
Décret N° 06-170/P-RM	Fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de l'Université de Bamako	12 Avril 2005
Décret N° 06-154/P-RM	Abrogeant et remplaçant les mots "Université du Mali" par les mots "Université de Bamako"	06 Avril 2005
Décret N° 04-019/PM-RM	Portant les Modalités d'Application du Statut Général des Fonctionnaires	06 Avril 2005
Décret N° 02-313/P-RM	Portant Création des Diplômes de l'Université et des Grandes Ecoles	27 Janvier 2004
Décret N° 02-312/P-RM	Fixant les Délais des compétences transférées de l'Etat aux Collectivités territoriales en matière d'Éducation	04 Juin 2002

Décret N° 02-106/P-RM	Fixant les modalités d'application de diverses dispositions de la Loi N°96-057 du 30 Décembre 1996 portant statut du personnel Enseignant de l'Enseignement Supérieur	05 Mars 2002
Décret N° 01-618/PM-RM	Portant sur Règlementation des Bourses d'Études attribuées par l'Etat	31 Décembre 2001
Décret N° 00-038/P-RM	Fixant les Conditions de travail du personnel de l'Administration relevant du Code du Travail	27 Janvier 2000
Décret N° 99-425/P-RM	Fixant l'Organisation et les modalités de fonctionnement de l'Institut des Hautes Études et de Recherche Islamiques Ahmed Baba de Tombouctou	29 Décembre 1999
Décret N° 97-4075/MC/SS/RS-SO	Fixant les conditions d'accès et le Régime des Études et des Examens de la Faculté des Lettres, Langues, Arts et Sciences Humaines	29 Janvier 1997
Décret N° 96-350/P-RM	Relatifs au régime et aux conditions d'emploi du personnel enseignant de l'Enseignement Supérieur	12 Décembre 1996
Décret N° 94-276/P-RM	Fixant les modalités d'application de la Loi portant Statut de l'Enseignement Privé en République du Mali	15 Août 1994
Décret N° 90-562/P-RM	Fixant la liste des services et des emplois et les catégories de personnes indispensables à l'exécution du service minimal en cas de cessation concertée du travail dans les services publics de l'Etat et les collectivités Territoriales et les Organismes personnalisés chargés de la gestion d'un service public	22 Décembre 1990

Arrêté N°07-0200/MEN-SG	Fixant les Modalités d'élection des Doyens, Vic-Doyens et Assesseurs des Facultés de l'Université de Bamako	30 Janvier 2007
Arrêté N°05-2542/MEN-SG	Portant Création d'un Certificat spécial de Gynécologie obstétrique à la Faculté de Médecine, de pharmacie et d'Odontostomatologie	21 Octobre 2005
Arrêté N°05-2580/MEN-SG	Portant Création d'un Certificat spécial de médecine interne à la Faculté de Médecine, de pharmacie et d'Odontostomatologie	27 Octobre 2005
Arrêté N°05-1530/MEN-SG	Portant Nomination aux Fonctions de Maître de Conférence	16 Juin 2005
Arrêté N°05-1529/MEN-SG	Portant Nomination aux Fonctions de Maître Assistants	16 Juin 2005
Arrêté N°04-0469/MEN-SG	Portant création, Organisation et Modalités de fonctionnement du Comité de Gestions Scolaires	09 Mars 2004
Arrêté N°4-1374/MEN-SG	Fixant les conditions spéciales d'inscription sur les listes d'aptitude aux Fonctions de Maître assistant, de Maître de Conférence et de Professeur	15 septembre 2003
Arrêté N°02-0295/ME- MEF	Fixant les critères d'attribution des bourses d'Etudes allouées par l'Etat et les conditions d'accès à l'aide scolaire	15 Février 2002
Arrêté N°01-xxxx/ME- SG	Portant création d'un Certificat d'Etude Spéciale de Pédiatrie à la Faculté de Médecine, de pharmacie et d'Odontostomatologie	09 Janvier 2001
Arrêté N°01-0361/ME- SG	Fixant les Conditions et les Modalités d'application du Congé de formation	26 février 2001
Arrêté N°00-2766/ME- SG	Fixant les Conditions d'accès, le Régime des études et des examens de la Faculté des Sciences et des Techniques	06 Octobre 2000
Arrêté N°00-2769/ME- SG	Fixant les Conditions d'accès, le Régime des études et des examens de l'Institut Polytechnique Rural de Formation et de Recherche de Katibougou	06 Octobre 2000
Arrêté N°00-2582/ME-SG	Fixant les conditions d'accès, le régime des études et des examens à l'Ecole Normale Supérieure	19 Septembre 2000

<b>ARRÊTÉS</b>		
Arrêté N°08-0420/MERRS-SG	Déterminant les modalités de délibération de la Commission Nationale d'Etablissement des Listes d'Aptitude aux fonctions de Chargé de Recherche, Maître de Recherche et directeur et de Directeur de Recherche	20 Février 2008
Arrêté N°08-xxxx/MERRS-SG	Portant Création d'un Certificat spécial de Dermatologie- Vénérologie à la Faculté de Médecine, de pharmacie et d'Odontostomatologie	2008
Arrêté N°07 xxxxx/MDSSP/AMEN-SG	Fixant les Conditions d'accès, le Régime des études et examens et le diplômes de l'Institut National de Formation des Travailleurs Sociaux	2007
Arrêté N°07-2630/MEN-SG	Fixant les modalités de fonctionnement de la Commission Nationale d'Habilitation	26 Septembre 2007
Arrêté N°07-0207/MEN-SG	Fixant le nombre des Représentants des Collèges d'Enseignants à l'Assemblée de l'Institut Universitaire de Gestion de l'Université de Bamako	30 Janvier 2007
Arrêté N°07-0206/MEN-SG	Fixant le nombre des Représentants des Collèges d'Enseignants à l'Assemblée de l'Institut Supérieur de Formation et de Recherche Appliquée de l'Université de Bamako	30 Janvier 2007
Arrêté N°07-0205/MEN-SG	Fixant le nombre des Représentants des Collèges d'Enseignants à l'Assemblée de la Faculté de Médecine, de Pharmacie et d'Odontostomatologie de l'Université de Bamako	30 Janvier 2007
Arrêté N°07-0204/MEN-SG	Fixant le nombre des Représentants des Collèges d'Enseignants à l'Assemblée de la Faculté des Sciences et Technique de l'Université de Bamako	30 Janvier 2007
Arrêté N°07-0203/MEN-SG	Fixant le nombre des Représentants des Collèges d'Enseignants à l'Assemblée de la Faculté des Lettres, Langues, Arts et Sciences Humaines de l'Université de Bamako	30 Janvier 2007
Arrêté N°07-0202/MEN-SG	Fixant le nombre des Représentants des Collèges d'Enseignants à l'Assemblée de la Faculté des Sciences Economique et de Gestion de l'Université de Bamako	30 Janvier 2007
Arrêté N°07-0201/MEN-SG	Fixant le nombre des Représentants des Collèges d'Enseignants à l'Assemblée de la Faculté des Sciences Juridiques et Politiques de l'Université de Bamako	30 Janvier 2007

**ORDONNANCES**

Ordonnance N°04-077/ P-RM	Portant Création du Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique	25 Mars 2004
Ordonnance N°04-004/ P-RM	Portant modification du Statut du Personnel Enseignant de l'Enseignement Supérieur	04 Mars 2004
Ordonnance N°04-003/ P-RM	Portant modification du Statut des Chercheurs	04 Mars 2004
Ordonnance N°02-051/ P-RM	Portant Création du Centre National des Œuvres Universitaires	25 Septembre 2001
Ordonnance N°02-057/ P-RM	Portant Création de l'Institut des Sciences Humaines	05 Juin 2002
Ordonnance N°99-044/ P-RM	Portant Création de l'Institut des Hautes Etude et de Recherche Islamique Ahmed Baba de Tombouctou	30 Septembre 1999

Arrêté N°00-1709/ME-SG	Fixant les Conditions d'accès, le Régime des études et des examens de la Faculté de Médecine, de pharmacie et d'Odontostomatologie	13 Juin 2000
Arrêté N°99-2616/MESSRS-SG	Fixant les conditions d'accès, le régime des études et des examens de la Faculté des Sciences Juridiques et Economiques	09 Novembre 1999
Arrêté N°99-2617/MESSRS-SG	Instituant des Diplôme d'Etudes Approfondie de Droit Public	09 Novembre 1999
Arrêté N°99-2618/MESSRS-SG	Instituant des Diplôme d'Etudes Approfondie de Droit Privé	09 Novembre 1999
Arrêté N°99-0020/MESSRS-MSPAS-SG	Portant ouverture de concours de recrutement de candidats aux certificats d'Etudes Spéciales (C.E.S) à la Faculté de Médecine, de pharmacie et d'Odontostomatologie	12 Janvier 1999
Arrêté N°97-0073/MESSRS-SG	Fixant les conditions d'accès, le régime des études et des examens de l'Ecole Nationale d'Ingénieurs	29 Janvier 1997
Arrêté N°97-0816/MESSRS-SG	Fixant les modalités d'Encadrement des Mémoires, projets de Fin d'Etudes et de Thèses	26 Mai 1997
Arrêté N°96-0993/MESSRS-MEFPT	Portant équivalences des Diplômes, Certificats et Stage	17 Juin 1996
Arrêté N°94-9440/MESSRS-CAB	Fixant le Règlementation des Etudes dans les Etablissement relevant de la Direction Nationale de l'Enseignement technique et professionnel	30 Septembre 1994
Arrêté N°94-9436/MESSRS-CAB	Fixant le Règlement Intérieur des Etablissements d'Enseignement Supérieur	30 Septembre 1994
Arrêté N°89-9440/MEN-MESRS	Portant Ouverture des Concours de recrutement des candidats aux Certificats d'Etudes Spéciale (CES) à l'Assistanat et aux poste de Maître Assistants et Assistants Chef de Clinique à l'Ecole Nationale de Médecine et de Pharmacie	27 Avril 1989
Arrêté N°1825/MEN-MSP-AS	Portant Création de Certificats d'Etudes Spéciale (CES) de Chirurgie Générale à l'Ecole Nationale de Médecine et de Pharmacie	10 Avril 1984

**ACCORDS INTERNATIONAUX**

Adopté par le Conseil des Ministres du CAMES en sa 17 <sup>ème</sup> session Ordinaire	Portant sur Création et Organisation des Comités Consultatifs Interafricains de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique	Avril 2000
Adopté par le Conseil des Ministres du CAMES en sa 17 <sup>ème</sup> session Ordinaire	Relatif au Concours d'Aggrégation de Médecine humaine, Pharmacie, Odontostomatologie, Médecine vétérinaire et Production animale	Avril 2000
Adopté par le Conseil des Ministres du CAMES en sa 17 <sup>ème</sup> session Ordinaire	Portant statut du Conseil Malgache pour l'Enseignement Supérieur	Avril 2000
Adopté par le Conseil des Ministres du CAMES en sa 17 <sup>ème</sup> session Ordinaire	Règlement Intérieur du Secrétariat Général du Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur	Avril 2000